



GROUPE OKWIND

Société par actions simplifiée¹ au capital de 6.474.960 euros
Zone du Haut Montigné – 35370 Torcé
824 331 045 RCS Rennes

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

(Document d'Enregistrement spécifique tel que défini par l'article 15 du Règlement (UE) 2017/1129 relatif au « Prospectus de croissance de l'Union » et dont le contenu a été établi conformément aux termes de l'annexe 24 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 relatif notamment à la forme et au contenu du prospectus)



Le document d'enregistrement (le « **Document d'Enregistrement** ») a été approuvé le 31 mai 2022 par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes, cohérentes et compréhensibles. Le Document d'Enregistrement porte le numéro d'approbation suivant : I.22-023.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du Document d'Enregistrement.

Le Document d'Enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément aux Règlement (UE) 2017/1129. Il est valide jusqu'au 31 mai 2023 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du Règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Le Document d'Enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus simplifié conformément à l'article 15 du Règlement (UE) 2017/1129.

Des exemplaires du présent Document d'Enregistrement sont disponibles sans frais au siège social de la Société ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.okwind.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

¹ La transformation de la Société en société anonyme interviendra au jour de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'offre au public des actions de la Société intervenant à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris.

REMARQUES GENERALES

Le Document d'Enregistrement, établi selon l'annexe 24 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, décrit la Société telle qu'elle existe à la date d'approbation du présent Document d'Enregistrement.

Définitions

Dans le présent document, « **Société** » fait référence à la société GROUPE OKWIND et « **Groupe** » fait référence à l'ensemble constitué par la Société et ses filiales.

Informations prospectives

Le Document d'Enregistrement contient des indications sur les perspectives et la stratégie de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement technologique, économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'Enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs du Groupe concernant, notamment les marchés, les produits, la stratégie, le déploiement commercial, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'Enregistrement sont données uniquement à la date d'approbation du Document d'Enregistrement. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait (notamment le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché), la Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le Document d'Enregistrement afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le Document d'Enregistrement. La Société opère dans un environnement caractérisé par une concurrence forte et de permanentes évolutions. Elle peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels. Informations sur le marché et la concurrence. Le Document d'Enregistrement contient, notamment en section 2.2 « Aperçu des activités », des informations relatives à l'activité menée par le Groupe et à sa position concurrentielle. Certaines informations contenues dans le Document d'Enregistrement sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. Compte-tenu d'un environnement technologique et concurrentiel particulièrement actif, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. L'activité du Groupe pourrait en conséquence évoluer de manière différente de celle décrite dans le Document d'Enregistrement. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation législative ou réglementaire qui lui serait applicable, et notamment le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits en section 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du Document d'Enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le Document d'Enregistrement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'Enregistrement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Sites Internet et liens hypertextes

Les références à tout site Internet et les contenus des liens hypertextes du Document d'Enregistrement ne font pas partie du Document d'Enregistrement.

Glossaire

Un glossaire définissant certains termes techniques auxquels il est fait référence dans le Document d'enregistrement figure en annexe.

TABLE DES MATIERES

<u>1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE</u>	6
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT	6
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT	6
1.3. IDENTITE DES EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	6
1.4. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS	6
1.5. DECLARATION RELATIVE AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT	6
<u>2. STRATEGIE, RESULTATS ET ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE</u>	7
2.1. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	7
2.2. APERÇU DES ACTIVITES	8
2.3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	55
2.4. INVESTISSEMENTS	57
2.5. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	57
2.6. TENDANCES	67
2.7. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	68
<u>3. FACTEURS DE RISQUE</u>	70
3.1. RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE	70
3.2. RISQUES LIES A LA STRATEGIE DU GROUPE	77
3.3. RISQUES FINANCIERS ET COMPTABLES	79
3.4. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, REGLEMENTAIRES ET SOCIAUX DU GROUPE	80
<u>4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE</u>	86
4.1. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	86
4.2. REMUNERATION ET AVANTAGES	90
4.3. PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS	93
4.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	94
<u>5. INFORMATIONS FINANCIERES ET INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE</u>	97
5.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	97
5.2. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	98
5.3. AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES	124
5.4. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE (ICP)	127
5.5. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE	128
5.6. POLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDES	128
5.7. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	128
<u>6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES</u>	129
6.1. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	129
6.2. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	132
6.3. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	133
6.4. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	133

6.5. CAPITAL SOCIAL	134
6.6. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	142
6.7. CONTRATS IMPORTANTS	142
7. DOCUMENTS DISPONIBLES	144
8. TABLE DE CONCORDANCE	145
ANNEXES	148

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

1.1. Responsable du Document d'Enregistrement

Monsieur Louis Maurice, Président de la Société.

1.2. Attestation du responsable du Document d'Enregistrement

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Torcé,
Le 31 mai 2022.

Monsieur Louis Maurice,
Président

1.3. Identité des experts et déclarations d'intérêts

Néant.

1.4. Informations provenant de tiers

Le Document d'Enregistrement inclut des informations, des données, des analyses, des études provenant de tiers relatives aux marchés du Groupe et au positionnement du Groupe sur ces marchés, notamment des informations sur la taille de ces marchés et leurs perspectives de croissance. Outre les estimations et analyses réalisées par la Société, les éléments sur lesquels sont fondées les déclarations de la Société proviennent d'études et statistiques de parties tierces et d'organisations professionnelles (notamment la Documentation Base Carbone mise à disposition par l'Agence de la transition écologique (ADEME), le portail open data mis à disposition par Enedis et l'Agence Internationale de l'Energie (IEA)), ainsi que de données publiées par les concurrents, fournisseurs et clients du Groupe. Le Document d'Enregistrement contient également des extraits du rapport de notation ESG d'EthiFinance et de l'étude d'analyse de cycle de vie réalisée par la société A2DM.

A la connaissance de la Société, ces informations ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. Les informations provenant de tiers n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante ni de la Société et aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à leur exactitude, sincérité, exhaustivité ou pertinence. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour collecter, analyser ou calculer des données auxquelles il est fait référence dans le Document d'Enregistrement obtiendrait les mêmes résultats.

1.5. Déclaration relative au Document d'Enregistrement

Le Document d'Enregistrement a été approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF n'approuve ce Document d'Enregistrement qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le Règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Document d'Enregistrement.

Le Document d'Enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du Règlement (UE) 2017/1129.

2. STRATEGIE, RESULTATS ET ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

2.1. Informations concernant la Société

2.1.1. Dénomination sociale et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et nom commercial : GROUPE OKWIND.

2.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique (LEI)

La Société est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 824 331 045.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 969500JN0Y1317R9P547.

2.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation le 13 décembre 2016, sauf les cas de dissolution anticipée ou prorogation.

2.1.4. Siège social et forme juridique

La Société a été constituée sous forme d'une société par actions simplifiée de droit français le 13 décembre 2016.

L'assemblée générale mixte des associés, réunie le 6 mai 2022, a décidé la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration sous condition suspensive de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'offre au public des actions de la Société intervenant à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris.

La Société, de droit français, sera principalement soumise, à compter de sa transformation en société anonyme, aux dispositions des articles L.225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé Zone du Haut Montigné – 35370 Torcé.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 02.23.55.78.30
Courriel : commercial@okwind.fr
Site Internet : www.okwind.fr

Il est précisé que les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du Document d'Enregistrement, sauf si ces informations y sont incorporées par référence.

2.1.5. Modifications importantes de la structure des emprunts et du financement de la Société intervenues depuis le 1^{er} janvier 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Société a souscrit deux nouveaux emprunts :

- un emprunt « Prêt Participatif Relance » pour un montant global de 1.860 k€ auprès de 3 établissements financiers, d'une durée de 8 ans, incluant 4 ans de différé d'amortissement. Les taux des prêts sont compris entre 4.10 % et 4.50 % (taux fixes) ;
- un emprunt de 450 k€ d'une durée de 6 ans, incluant une période de différé d'amortissement de 2 ans, à taux fixe (1,05 %).

2.1.6. Description du financement prévu des activités de la Société

La Société considère ne pas avoir de risque de liquidité à court ou moyen terme et considère, en particulier, être en mesure de pouvoir financer ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.

Sa stratégie de croissance, telle que décrite en section 2.2.3 du Document d'Enregistrement, repose sur l'obtention de nouveaux financements (voir section 2.5.6 du Document d'Enregistrement) et sera notamment financée par le montant levé dans le cadre de son introduction en bourse.

2.2. **Aperçu des activités**

2.2.1. Présentation générale du Groupe

Le groupe OKwind : Leader français du marché de l'autoconsommation électrique individuelle des sites professionnels en basse tension.

Acteur de la transition énergétique, le groupe OKwind, installé à 30 kilomètres de Rennes (Torcé), est spécialisé dans la conception, la fabrication et la vente de systèmes de génération d'énergie principalement dédiés à permettre à ses clients de générer et consommer leur propre énergie renouvelable : l'autoconsommation. En devenant producteur-consommateur (*prosumer*), les clients du groupe OKwind (particuliers, industriels, exploitations agricoles, collectivités territoriales) réduisent leurs coûts énergétiques ainsi que leur empreinte carbone.

A l'origine, le groupe OKwind créé en 2009, a développé une technologie innovante et brevetée de petite éolienne à axe vertical destinée au marché de l'autoconsommation individuelle des sites professionnels et des particuliers. En 2015, constatant l'insuffisance des régimes de vent en France, le Groupe a développé une expertise dans le secteur agricole grâce à une offre de trackers photovoltaïques bi-axes performants qui permet l'autoconsommation des sites professionnels et notamment des exploitations agricoles. A compter de 2018, la Société a fait évoluer sa stratégie en développant des trackers photovoltaïques bi-faces. Depuis 2020, le groupe OKwind déploie sa technologie d'autoconsommation grâce au management de l'énergie. Aujourd'hui la Société développe ses solutions sur 3 verticales qu'elle a identifiées comme affichant un fort potentiel de croissance.

Les solutions conçues par le groupe OKwind se présentent donc comme une réponse à la hausse structurelle des coûts énergétiques tant pour les industriels, exploitations agricoles et collectivités territoriales, avec son offre OKwind, que pour les particuliers, avec son offre Lumioo (voir section 2.2.5.1 du Document d'Enregistrement).

Ces deux offres se positionnent comme des vecteurs de la transition énergétique, notamment à travers l'« agrivoltaïsme »², puisqu'elles s'inscrivent dans la démarche des Etats qui souhaitent réduire leur dépendance à l'énergie fossile tout en respectant leur politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

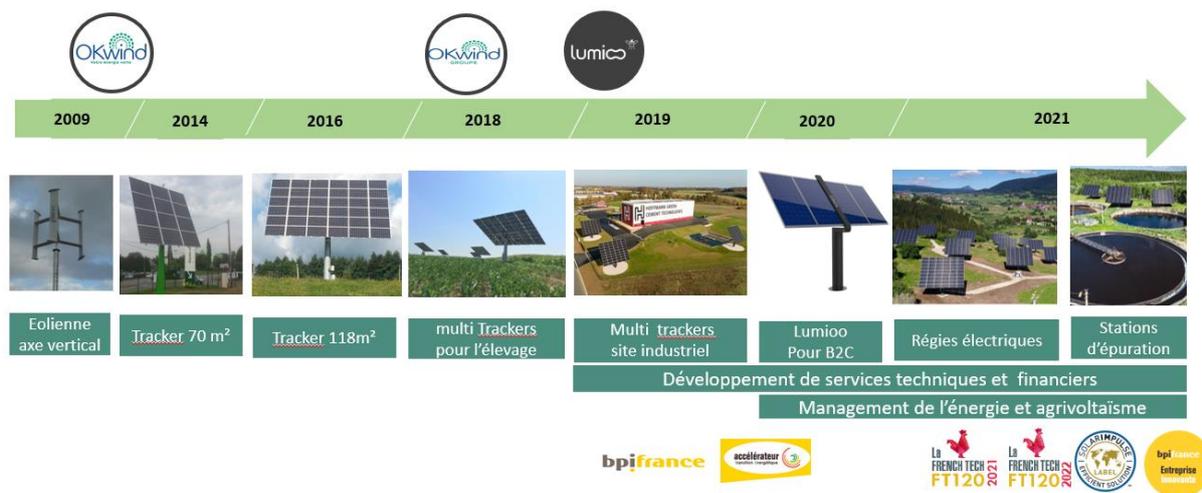
Les trackers photovoltaïques bi-axes et bi-faces, développés par le groupe OKwind sont conçus afin d'obtenir une production d'énergie maximale, stable et linéaire du lever au coucher du soleil et supérieure de 70% aux installations photovoltaïques fixes en toiture³. Le groupe OKwind associe à ses trackers des solutions de management de l'énergie développées par le bureau de Recherche et développement qui permettent d'optimiser la production d'énergie sur le site de ses clients ainsi que leur consommation de l'énergie produite localement.

Le groupe OKwind a en effet développé une technologie qui permet d'optimiser l'autoconsommation énergétique en couplant génération d'énergie renouvelable à haute performances d'une part et

² L'agrivoltaïsme désigne des installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole (source : proposition de résolution relatif au développement de l'agrivoltaïsme en France, enregistré à la Présidence du Sénat le 6 octobre 2021). L'agrivoltaïsme consiste à produire de l'électricité sur une parcelle agricole sans dégrader les rendements agronomiques. Dans un contexte de pénurie de foncier qui freine le développement des installations photovoltaïques, l'agrivoltaïsme est une verticale de marché prometteuse

³ Source : différentiel de production entre une installation fixe en toiture et un tracker OKWind à iso puissance, calculé par la Société à l'aide du logiciel de la profession PVGIS

management de l'énergie d'autre part notamment grâce à des solutions d'intelligence artificielle (« IA ») et de machine Learning. Cette technologie est protégée par un portefeuille de 4 brevets, 2 nouveaux brevets étant en cours de dépôt, et validée par 12 années de R&D et plus de 2.000 installations à travers la France.



Les offres d'autoconsommation du Groupe qui couplent génération et management d'énergie sont différenciantes sur le marché de l'autoconsommation, l'énergie produite n'étant pas principalement destinée à la revente dans le cadre de guichet d'obligation d'achat ou d'appels d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Electricité).

En positionnant la production d'énergie au plus près du consommateur final, les offres du groupe OKwind garantissent un circuit court, évitant ainsi une déperdition de l'énergie lors de son transport tout en apportant une réponse durable et immédiate à la transition énergétique.

Par ailleurs, le processus de production d'énergie développé par le groupe OKwind présente l'avantage d'afficher une empreinte carbone des kilowattheures (kWh) produits presque 2 fois inférieure à celle du parc photovoltaïque français⁴.

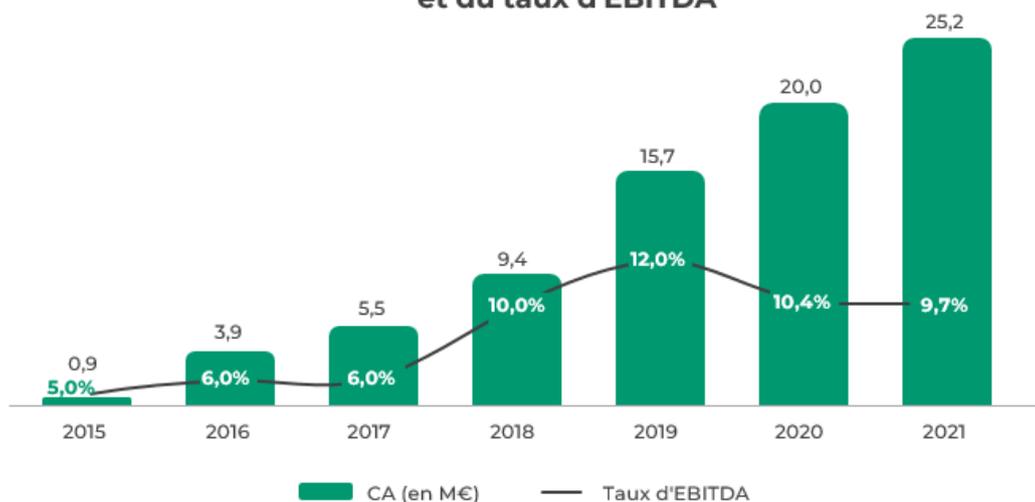
Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'autoconsommation (qualification du site, démarches administratives, installation, maintenance), le groupe OKwind apporte une solution clés en main à ses clients dans le domaine de l'autoconsommation et du management de l'énergie.

Cette proposition de valeur lui permet d'être leader sur le marché français de l'autoconsommation individuelle des sites professionnels en basse tension (puissance installée comprise entre 18 et 250 kilowatts-crête (kWc)). Le groupe OKwind adresse 3 verticales sur ce marché à fort potentiel de croissance : (i) les exploitations agricoles (filières bovine, avicole et porcine), (ii) les industries et les collectivités territoriales avec son offre OKwind dédiée au marché BtoB et (iii) les particuliers avec son offre Lumioo dédiée au marché BtoC.

Il existe au sein même de chaque verticale une homogénéité des procédés industriels, des équipements et des volumes d'énergie nécessaire, qui permet à la Société de capitaliser sur son expérience et donc de développer une expertise forte sur ces secteurs.

⁴ Documentation Base Carbone (ADEME)

Évolution du chiffre d'affaires consolidé et du taux d'EBITDA



Près de 1.500 clients bénéficient d'ores-et-déjà des offres du groupe OKwind. La dynamique de ventes du Groupe lui permet de réaliser un chiffre d'affaires consolidé en croissance continue sur les 6 dernières années qui s'établit à 25,2 millions d'euros à fin décembre 2021. Le groupe OKwind est bénéficiaire et affiche un taux d'EBITDA consolidé de 9,7% pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 (voir section 2.5 du Document d'Enregistrement).

Le savoir-faire du groupe OKwind a été reconnu à plusieurs reprises. Le Groupe a ainsi été labellisé accélérateur national de la transition énergétique en 2019 et est membre de la Frenchtech 120 depuis 2021. Il a également été reconnu par la fondation Solar Impulse en tant qu'« *Efficient Solution for the Planet* » et a obtenu le label Entreprise innovante par BPI France en 2022.



La démarche RSE dans laquelle le Groupe s'est engagé dès sa création a été valorisée par EthiFinance, agence de notation et de conseil extra-financier. Ainsi, en mars 2022, la Société a reçu la note de 54 sur 100, soit un niveau de performance « avancé » (voir section 2.2.6 du Document d'Enregistrement). Le niveau de maturité ESG affiché par le Groupe est supérieur à celui observé dans des entreprises comparables (en termes d'effectifs et de secteur d'activité) puisque la note attribuée à son benchmark est de 46. Le Groupe entend poursuivre la démarche engagée et mettre en œuvre les processus nécessaires à son amélioration.

2.2.2. Atouts et avantages concurrentiels

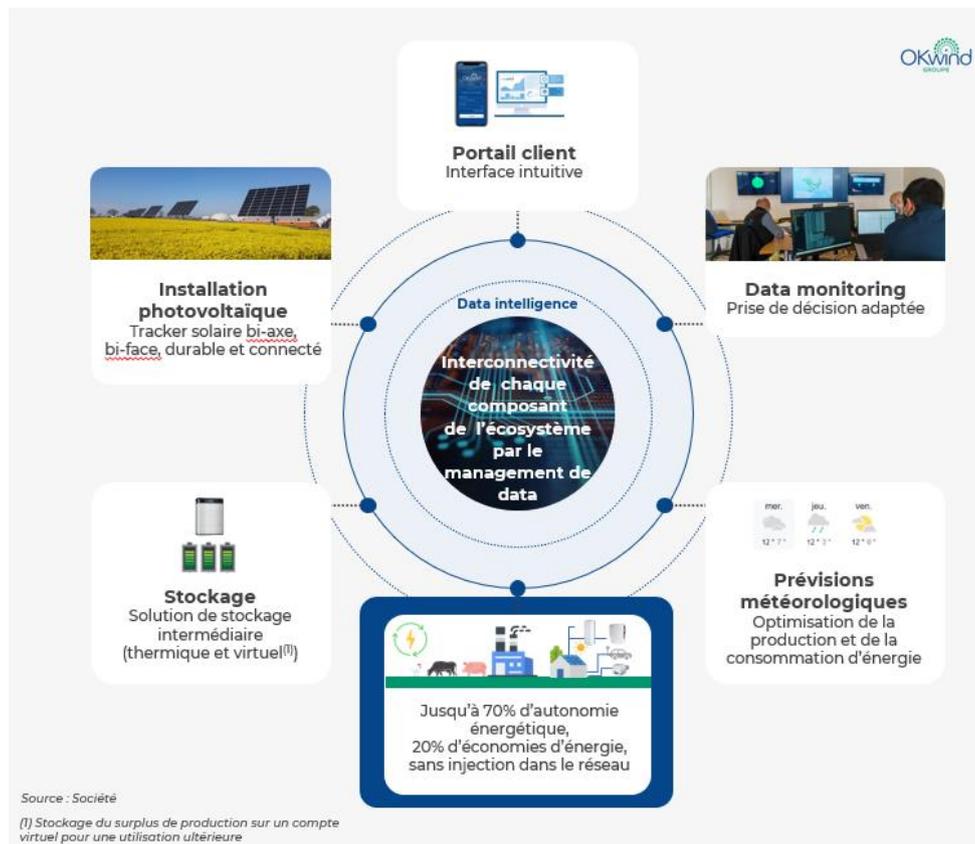
2.2.2.1. *Un procédé différenciant pour répondre aux attentes clients face à l'urgence économique et climatique*

a. *Des solutions technologiques intégrées*

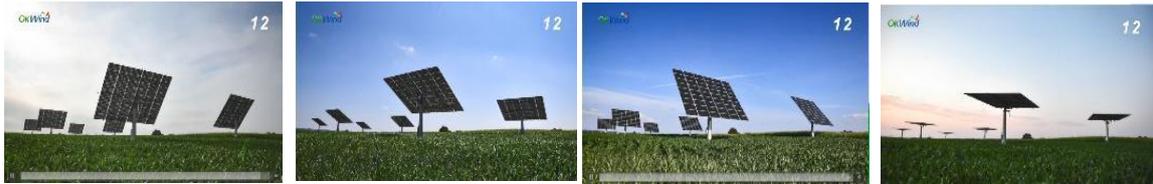
Pour optimiser l'autoconsommation individuelle d'énergie renouvelable et donc l'autonomie énergétique de ses clients, le groupe OKwind développe des solutions technologiques intégrées qui couplent :

- la génération d'énergie renouvelable à haut rendement ; et
- le management d'énergie.

Le groupe OKwind a développé une approche technologique différenciante : les solutions sont construites autour d'un noyau digital qui permet l'interconnexion des différents composants de cet écosystème. Contrairement aux principaux acteurs du marché, ces solutions intègrent un micro-ordinateur industriel, développé par le groupe OKwind, et des progiciels propriétaires qui facilitent les échanges de datas entre les différents éléments de l'écosystème et des bases de données externes. C'est cette architecture systémique, très flexible et évolutive, qui rend possible l'utilisation d'algorithmes de management d'énergie, la télégestion et la télésurveillance des installations, etc.



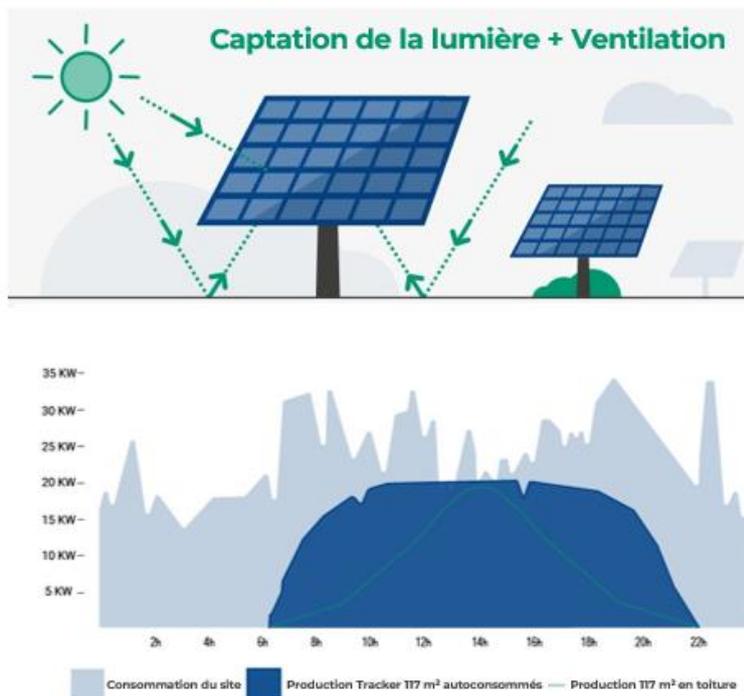
b. Des générateurs d'énergie renouvelable intelligents



Pour améliorer le pourcentage d'énergie renouvelable directement autoconsommé et donc accroître le taux d'autonomie du site, il est nécessaire de faire coïncider la production et la consommation d'énergie. Dans cette perspective, le groupe OKwind a conçu une gamme de trackers photovoltaïques bi-axes et bi-faces, positionnés au sol offrant une alternative optimale aux panneaux installés sur les toits. En effet, en raison de nombreuses contraintes techniques (charpente non adaptée pour soutenir un poids de 15kg/m², contraintes de compression ...) et des contraintes assurantielles, la compatibilité des bâtiments existants avec les panneaux photovoltaïques sur toiture n'est pas systématique.

Par ailleurs, ces trackers bi-axes, bi-faces appelés aussi traceurs solaires ou ombrières mobiles, sont constitués d'un ensemble de panneaux photovoltaïques qui suit la course du soleil, quelle que soit l'heure ou la saison. Ainsi les cellules photovoltaïques sont toujours perpendiculaires aux rayons du soleil pour garantir une production d'énergie maximale, stable et linéaire du lever au coucher du soleil et supérieure de 70% par rapport à une installation fixe en toiture. Le rendement élevé des trackers permet de fortement diminuer l'empreinte carbone des kWh produits puisque celle-ci s'établit à 26,1 g eq CO₂ / kWh pour les trackers OKwind⁵ pour une moyenne de 43,9 g eq CO₂ / kWh pour le photovoltaïque français⁶. En 2021, les installations du Groupe ont ainsi permis de réaliser une économie globale de près de 2.207 tonnes de CO₂⁷.

Enfin, les solutions déployées par le Groupe permettent le libre usage des surfaces sous les trackers et offre la possibilité de réduire significativement l'artificialisation des sols (emprise au sol inférieure à 0,4 m² / kWc).



⁵ Source : étude de l'analyse du cycle de vie (ACV) réalisée par la société A2DM en mai 2020

⁶ Documentation Base Carbone (ADEME)

⁷ Cette économie globale a été calculée par référence à l'empreinte carbone moyenne du mix énergétique français (estimée à 70 g eq CO₂ / kWh, source : Société). L'économie globale mentionnée est obtenue en multipliant la production d'énergie totale, en 2021, des trackers installés par le Groupe (soit plus de 5 millions kWh) par l'économie par an et par kWh produit par un tracker (0,044 kg CO₂ / kWh)

c. *Des solutions de management de l'énergie basées sur l'intelligence artificielle*

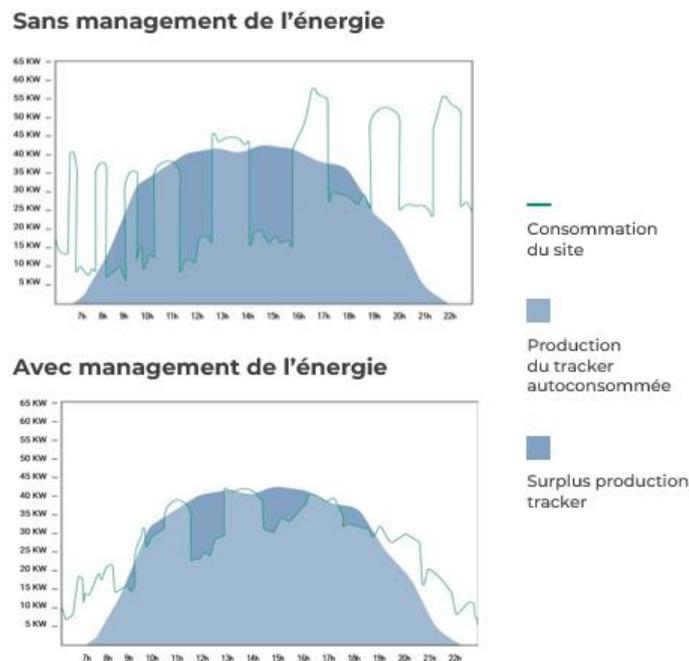
En exploitant l'historique de données recueillies sur la base installée, soient plus de 2.000 installations, et portant sur plusieurs catégories de données (notamment les données de production en fonction de la localisation géographique des trackers), le groupe OKwind développe des solutions de management d'énergie, couplées et indissociables des trackers.

Le management et le déclenchement (soit volontaire car effectué par le client, soit automatique car commandé par algorithme simple ou intelligence artificielle) du fonctionnement des équipements du client (aérateurs, surpresseurs, compresseurs, groupe froid, ballon eau chaude sanitaire, broyeurs, racleurs, etc.) permet non seulement de réduire la consommation d'énergie mais également de consommer de l'énergie autoproduite préférentiellement pendant les périodes de production des générateurs d'énergie renouvelable.

Le Groupe fournit à ses clients des solutions complètes et modulaires constituées d'un tracker, des équipements périphériques adaptés (solutions de stockage, bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.) et des outils digitaux de management d'énergie à travers un portail client qui permet notamment la visualisation de la consommation et de la production.

L'intelligence artificielle procure un véritable avantage concurrentiel au groupe OKwind car elle permet de gérer plus facilement que les automates des décisions entre consommation et stockage d'énergie et donc d'atteindre les objectifs de réduction des coûts énergétiques des clients du Groupe. L'IA permet également d'exploiter les prévisions météorologiques à 72 heures et ainsi d'optimiser tant la production que la consommation d'énergie.

Par ailleurs, le Groupe développe des capacités de stockage des surplus d'énergie sous forme thermique, électrochimique ou virtuelle qui permettent de valoriser in situ les surplus d'énergie renouvelable de façon peu onéreuse et particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chacun de ses clients. Ces solutions de stockage devraient être commercialisés à partir du premier trimestre 2023.



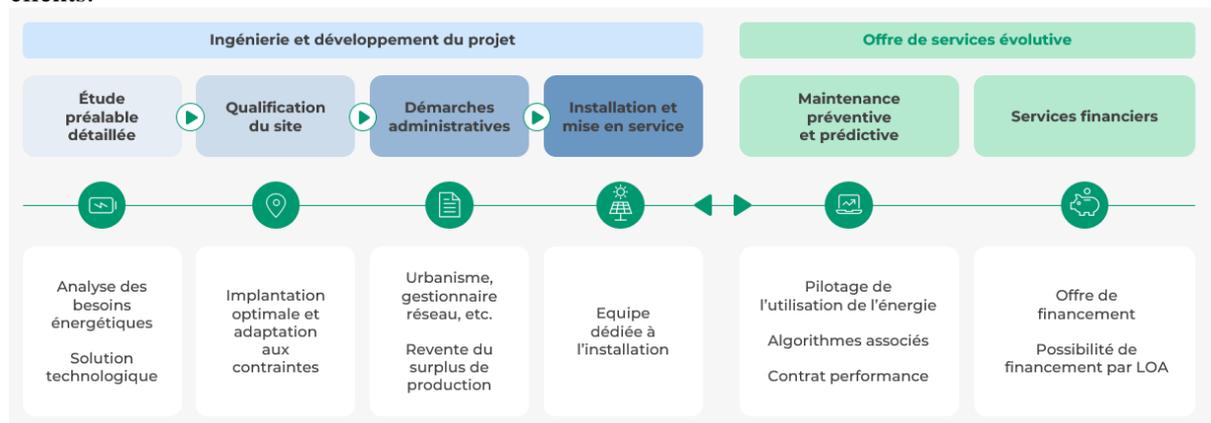
d. Un investissement rentable pour les clients du Groupe

Le groupe OKwind optimise en permanence la conception de ses solutions, ses approvisionnements et son organisation industrielle pour permettre à ses clients de bénéficier d'un *pay-back* rapide (inférieur à 10 ans⁸), dans un contexte de baisse régulière du coût de production de l'énergie issue des installations d'autoconsommation photovoltaïque (cf. infra 2.2.4.3).

2.2.2.2. Une offre complète ciblée sur 3 verticales de marché complémentaires

a. Une présence sur l'intégralité de la chaîne de valeur

La présence du Groupe sur l'ensemble de la chaîne de valeur lui permet d'accompagner ses clients tout au long du cycle de vie du projet, des études d'ingénierie préalables jusqu'à la maintenance préventive et prédictive des installations. Cette approche clé en main est un atout tant pour le Groupe que pour ses clients.



La définition et la mise en œuvre d'une installation d'autoconsommation individuelle performante mobilise une démarche d'engineering et de management de projet en partant de l'étude des consommations énergétiques des clients.

Le groupe OKwind a ainsi mis en place des process complets de gestion des demandes et des besoins de ses clients, de la première prise de contact jusqu'à l'installation de ses équipements, puis leur maintenance. La gestion de la totalité de la chaîne de valeur constitue un atout important pour la Société, augmentant encore le niveau de qualité de ses services. En particulier, les services de maintenance préventive et prédictive participent de la qualité de l'offre du Groupe (cf. infra 2.2.5.1 e)).

Pour offrir le meilleur service à ses clients, le groupe OKwind structure son approche commerciale par verticales de marché et a mis en place 3 réseaux commerciaux indépendants et distincts : le réseau « exploitations agricoles », le réseau « industries et collectivités » et le réseau « particuliers ».

b. Une approche dé-riskée par la complémentarité des verticales adressées

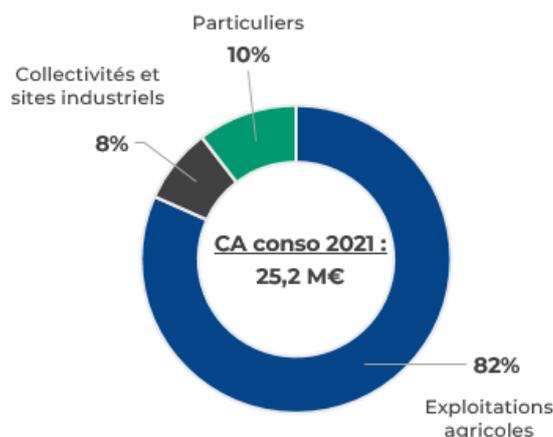
Pour répondre à la demande, le Groupe a développé une approche structurée par verticales de marchés, identifiant les plus dynamiques mais également ceux permettant un déploiement rapide.

Cette approche permet une réduction des risques compte tenu des sous-jacents distincts qui déterminent les besoins de chacune des verticales. Au-delà des moteurs de croissance qui se distinguent selon les débouchés, leur saisonnalité diffère également. Si les ventes dans les exploitations agricoles sont principalement concentrées en début et en fin d'année (en dehors des périodes de travaux agricoles), les ventes dans la verticale « industrie – collectivités » et « particuliers » sont mieux réparties sur l'année.

Le groupe OKwind a ainsi la possibilité de répartir sa production de façon plus homogène au cours de l'année tout comme son rythme d'installations.

⁸ Le *pay-back* a été calculé par la Société sur la base des tarifs de l'électricité en 2021

Répartition du CA consolidé 2021 en M€



2.2.2.3. Un processus d'industrialisation et de fabrication maîtrisé

Le pôle R&D du groupe OKwind conçoit tous les composants permettant la fabrication des trackers bi-axes, bi-faces sur le site de Torcé, à l'exception de certains composants achetés sur étagère après qualification tels que les panneaux photovoltaïques, les onduleurs et la boulonnerie (voir section 2.2.5.2 du Document d'Enregistrement). Certains composants conçus par le Groupe sont issus d'un co-développement avec des partenaires industriels qualifiés (vérins linéaires et moteurs rotatifs notamment). La capacité de production annuelle du site est aujourd'hui d'environ 3.600 trackers par équipe (une équipe actuellement et une capacité maximale de deux équipes sur l'atelier existant du Groupe).

Les processus d'industrialisation et d'organisation de la fabrication sont définis en parallèle de la conception des produits par une équipe dédiée dans une logique d'ingénierie simultanée.

Les processus d'assemblage sont conçus en appliquant les principes du « *lean manufacturing*⁹ » et en privilégiant la flexibilité et l'adaptation aux variations de volumes de production. L'atelier de production est organisé en unités autonomes par ligne de produit (BtoB et BtoC). Sa capacité de production peut être facilement modulée en mobilisant des ressources humaines complémentaires sans avoir à faire évoluer la structure des lignes d'assemblage.

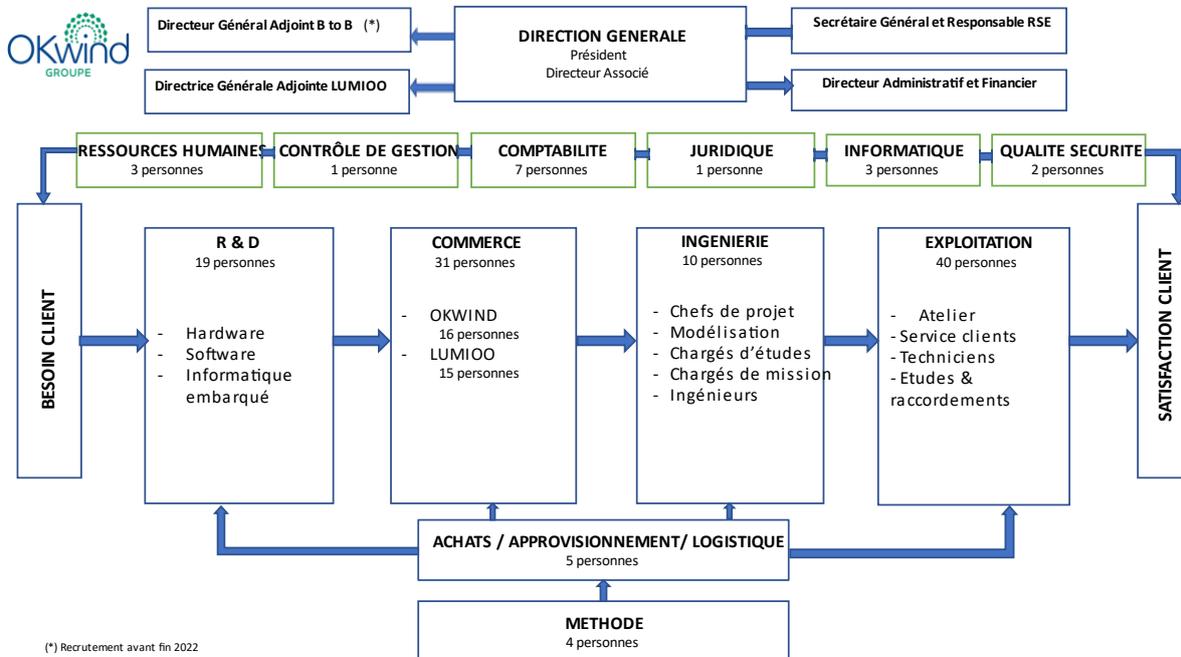
Les trackers sont préassemblés dans ces 2 unités distinctes sous forme de modules standardisés puis ensuite expédiés pour personnalisation et installation directement sur le site du client (trackers BtoB) ou dans les agences du Groupe (trackers BtoC).

2.2.2.4. Une organisation structurée pour la croissance

a. Structure organisationnelle

Le groupe OKwind est d'ores et déjà structuré de façon à pouvoir absorber la croissance de chiffre d'affaires attendue à horizon 2026 (voir section 2.6 du Document d'Enregistrement) tant au niveau de l'équipe de direction qu'au travers des différentes directions opérationnelles.

⁹ Organisation de l'outil de production ayant pour objet d'optimiser la qualité, le temps et les coûts de production



Une présentation de l'équipe dirigeante figure en section 2.3.2 du Document d'Enregistrement.

b. Une équipe de R&D pluridisciplinaire

La capacité du Groupe à fédérer des équipes multidisciplinaires constitue un véritable atout. Acteur reconnu de la transition énergétique, le groupe OKwind a su construire et fédérer un écosystème ouvert sur la recherche académique. Outre son équipe R&D constituée de 19 ingénieurs, soit 16% des effectifs, le groupe OKwind a le soutien de grandes écoles et a ainsi établi des partenariats avec des laboratoires universitaires.

L'organisation en quatre pôles du service R&D permet au Groupe de conserver son avance technologique dans le domaine du pilotage et de l'interfaçage du tracker via un contrôleur spécifique (microordinateur industriel) pour gérer les flux d'informations. Les nombreuses compétences de l'équipe R&D ont également offert la possibilité au Groupe de se différencier technologiquement grâce au développement du portail client, de la plateforme de supervision, de l'EMS (« **Energy Management System** ») dédié au monitoring de l'écosystème et du pilotage du tracker. Enfin, le couplage de celui-ci avec les outils d'IA et de data science qui ont nécessité 5 années de développement d'une suite logicielle complexe constitue une barrière à l'entrée significative.

En 2021, le budget R&D du Groupe atteint 5,4 % de son chiffre d'affaires consolidé, un pourcentage qui devrait se stabiliser à ce niveau dans les années à venir. Le Groupe entend poursuivre le développement de solutions de génération et de management d'énergie renouvelable « *data driven* »¹⁰ pour garantir leur performance et leur inter connectivité, ainsi que ses solutions « agrivoltaïques » permettant d'optimiser à la fois les rendements agronomiques, la biodiversité et le bien-être animal ; ce programme mobilisant à ce jour près de 15% de ses ressources de Recherche et développement.

c. Une approche commerciale structurée par verticale

Le groupe OKwind a fait le choix de vendre ses produits à ses clients en direct de façon à maîtriser l'intégralité de la chaîne de valeur.

Pour offrir le meilleur service à ses clients, le groupe OKwind structure son approche commerciale par verticales de marché et a mis en place 3 réseaux commerciaux indépendants et distincts :

- Réseau « exploitations agricoles » : 10 technico-commerciaux dont 3 animateurs de marché spécialisés par filière (bovine, porcine, avicole)

¹⁰ Prise de décisions, notamment stratégiques, après analyse et interprétation des données recueillies par le Groupe

- Réseau « industries et collectivités » : 3 technico-commerciaux dont 1 animateur de marché
- Réseau « particuliers » : 7 technico commerciaux animés par un directeur des ventes spécialisé BtoB (filiale Lumioo dédiée au BtoC)

2.2.3. La stratégie du groupe OKwind

2.2.3.1. *Favoriser la transition énergétique en offrant une solution immédiate*

Depuis sa création, la raison d'être du groupe OKwind est de favoriser la transition énergétique auprès du plus grand nombre dans le cadre d'une démarche au service du bien commun indépendamment des subventions publiques.

Le manifeste du groupe OKwind

« Travailler à l'émergence d'un avenir prospère en permettant à chacun de prendre en main son destin énergétique »

L'énergie est au cœur de la transition écologique. Les solutions d'autoconsommation du groupe OKwind, combinant génération d'énergie verte et management de l'énergie, permettent à chacun de reprendre en main son destin énergétique et contribuent à faire émerger un futur désirable. En offrant un prix fixe de l'énergie tout au long de l'exploitation, l'autoconsommation permet par ailleurs de s'affranchir des fluctuations de prix.

Ce en quoi nous croyons :

L'énergie en circuit court : pour répondre à l'urgence climatique, le secteur énergétique doit accélérer sa mutation.

La conviction d'OKwind : la décentralisation de la production et l'autoconsommation de l'énergie permet une réponse durable, immédiatement disponible et économiquement viable aux enjeux de la transition énergétique.

Ce à quoi nous travaillons :

Permettre à tous, professionnels et particuliers, de devenir acteurs autonomes de leur production et de leur consommation d'énergie

Les solutions développées par le Groupe doivent permettre de concilier compétitivité, énergie verte et économie de proximité et ainsi favoriser le développement à large échelle de l'énergie renouvelable sans consommer de ressources publiques.

C'est donc tout naturellement que le Groupe place sa démarche RSE au centre de ses préoccupations (voir section 2.2.6 du Document d'Enregistrement).

2.2.3.2. *Accélérer le déploiement commercial sur les marchés actuels du groupe OKwind*

Positionné sur des verticales de marché en fort développement, le groupe OKwind veut renforcer et étendre ses positions sur ces verticales de marché en capitalisant sur une offre innovante (cf. infra) associée à une action commerciale physique et digitale intensifiée.

Les principales modalités de déploiement sont les suivantes :

- L'élargissement des gammes de solutions de management d'énergie et de stockage (algorithmes IA par segment de marché, armoire de batteries avec EMS intégré, bornes de recharge de véhicules électriques, ...),
- Le renforcement et la formation des forces de ventes dans chaque segment de marché,
- Le développement de partenariats de prescription avec les banques mutualistes spécialistes du secteur agricole et avec les grands acteurs du secteur de l'eau-assainissement, et

- Le déploiement d’offres de location pour les solutions Okwind avec des banques partenaires.

2.2.3.3. Dupliquer la stratégie à l’international

Fort d’une organisation éprouvée sur le territoire français, le groupe OKwind a pour objectif de se déployer à l’international en répliquant son approche par verticale :

Verticale « exploitations agricoles et élevages »

Le développement à l’international se fera en dupliquant le modèle existant dans des pays européens avec de fortes densités d’élevage tels que l’Allemagne, l’Espagne, l’Angleterre et la Hollande via :

- le déploiement de l’offre du Groupe sur des sites étrangers appartenant aux clients français du Groupe ;
- la mise en place de partenariats (ou l’acquisition) avec des installateurs de solutions photovoltaïques, déjà présents sur le marché de l’élevage, et qui souhaiteraient accélérer leur développement en intégrant des solutions innovantes comme celles proposées par le groupe OKwind ;
- des accords de prescription commerciale de l’offre du Groupe par l’intermédiaire de groupements qui souhaiteraient accompagner leurs adhérents dans l’intégration de l’autoconsommation et le verdissement de leur filière ou des équipementiers d’envergure qui souhaiteraient élargir leur offre en intégrant la génération et le management d’énergie.

Verticale « industrie/collectivités »

La stratégie de la Société est d’axer son développement à l’international, prioritairement dans les pays européens limitrophes (principalement ceux ciblés pour la verticale « exploitations agricoles et élevages » pour développer des synergies), dans le cadre de partenariats, par exemple avec une ou plusieurs sociétés d’ingénieries françaises dans le domaine eau-assainissement.

En complément, les partenariats (ou acquisitions) avec des installateurs liés au déploiement à l’international de l’offre du Groupe dans la verticale agricole et élevage (cf. supra) permettraient au Groupe de se développer sur ces marchés.

Verticale « particuliers »

Le déploiement de l’offre de solutions Lumioo est planifié à partir de 2023 par le biais de cessions de licences de marques auprès d’acteurs d’envergure positionnés sur l’équipement de la maison et du jardin et qui maîtrisent un réseau d’installation dans des pays européens tels que l’Espagne, l’Allemagne, l’Italie, la Belgique et la Suisse.

2.2.3.4. Innover et développer de nouvelles solutions de génération et de management d’énergie adaptées à l’autoconsommation individuelle

Pour renforcer les barrières à l’entrée face à ses concurrents, l’objectif des programmes R&D du Groupe est de permettre à ses clients, quel que soit leur secteur d’activité, d’augmenter leur autonomie énergétique dans une fourchette allant de 30% à 70% grâce à l’autoconsommation individuelle et au management de l’énergie tout en garantissant un *pay-back* rapide. La Société souhaite également accroître son offre de services en la déployant plus largement auprès de sa clientèle professionnelle. La maintenance prédictive, la maintenance curative tout comme les abonnements aux services de management de l’énergie font partis des vecteurs de son développement.

Une vigilance particulière est apportée par le Groupe à la protection de sa propriété intellectuelle (voir section 3.4.3 du Document d’Enregistrement).

Le groupe OKwind entend poursuivre ses développements technologiques et conserver son avance vis-à-vis de ses concurrents en mobilisant les compétences de son pôle R&D sur les axes suivants :

- nouvelle gamme de trackers plus performants (diminution du coût et de l’empreinte carbone du kWh produit) ;
- élargissement de la gamme d’objets connectés permettant de stocker l’énergie et de piloter plus intelligemment des charges ;
- optimisation du portail client permettant de monitorer cet écosystème et le paramétrage des objets connectés pour permettre au client de choisir les équipements qui fonctionneront préférentiellement en autoconsommation ;
- développement d’applicatifs métiers de management de l’énergie par verticale de marché.

L’acquisition de briques technologiques pourra venir compléter ces développements internes comme cela a déjà été le cas avec la prise de participation minoritaire (14,7% du capital) en juin 2021¹¹ dans la société Purecontrol, société spécialisée dans la régulation intelligente par intelligence artificielle pour la gestion de l’eau, l’industrie et la performance énergétique¹² (voir section 6.7 du Document d’Enregistrement). Cet investissement a permis au groupe OKwind d’élargir rapidement son offre d’autoconsommation et de management d’énergie au le secteur eau-assainissement grâce à l’expérience de Purecontrol dans le domaine de l’IA et du comportement des stations. Il lui a également permis d’accélérer la pénétration de ce marché par une approche de co-branding et de prescriptions croisées entre les sociétés.

Le couplage des générateurs d’énergie du groupe OKwind et de la solution Purecontrol permet de réduire les consommations d’énergie de 10 à 20% et de couvrir les besoins énergétiques jusqu’à 60% pour le secteur de l’eau assainissement. Les grands acteurs du secteur ont déjà sollicité la Société afin d’introduire cette solution globale dans leurs réponses aux appels d’offres des collectivités territoriales, cette solution étant, selon la Société, la plus à même de contenir les augmentations des coûts de l’énergie et de répondre aux exigences de production d’énergie renouvelable définies dans les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) sur des fonciers contraints et restreints.

Dans le cadre de leur accord de partenariat, le groupe OKwind et Purecontrol font systématiquement la promotion de leur offre globale d’autoconsommation d’énergie renouvelable et de management d’énergie pour les installations dans le domaine de l’eau-assainissement (stations d’épuration, postes de relevage d’eaux troubles, usines de potabilisation).

Enfin, la société développe des solutions « agrivoltaïques » pour les grandes cultures, les prairies et les élevages avicoles et bovins avec modélisation et pilotage de l’irradiation solaire pour optimiser les rendements agronomiques, la biodiversité et le bien-être animal.

2.2.4. Principaux marchés et environnement concurrentiel

2.2.4.1. L’essor du marché des énergies renouvelables

a. Le développement des énergies renouvelables dans le monde

Depuis de nombreuses années, l’augmentation de la population mondiale ainsi que la hausse de la consommation énergétique des industriels et des particuliers ont généré une hausse importante de la demande en énergie. Cette dernière a augmenté de 1,4% par an entre 2013 et 2018 et de 4% pour la demande en énergie renouvelable¹³.

Conscients de l’urgence environnementale provoquée par cette augmentation de la consommation d’énergie et de ses impacts sur la planète, les populations et les Etats se tournent aujourd’hui massivement vers les énergies renouvelables. Cette transition au profit des énergies renouvelables est notamment portée par la COP 21 qui a conduit à la signature, en 2015, de l’Accord de Paris. Celui-ci

¹¹ Le 20 avril 2022, la Société a souscrit des obligations convertibles en actions émises par Purecontrol pour un montant de 150.000 euros (1.500.000 obligations convertibles en actions)

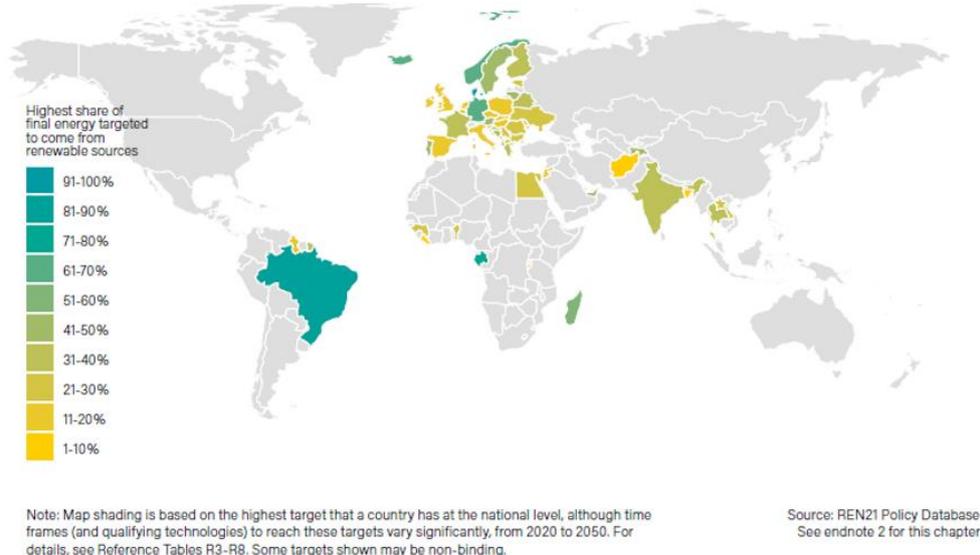
¹² <https://www.purecontrol.com/>

¹³ 2020 Renewable Energy Policy Network for 21st century

prévoit de limiter l'augmentation de la température à 2° voire 1,5° par rapport aux niveaux préindustriels en plafonnant notamment les émissions de gaz à effet de serre. La réalisation de ces objectifs devra passer majoritairement par la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

De nombreux Etats ont mis en place des politiques publiques en faveur de la production d'électricité verte par le biais de mesures de soutien aux entreprises de ce secteur. Cette transition vers un nouveau modèle, basé sur l'essor des énergies renouvelables, est l'occasion pour ces Etats de dynamiser leur économie, d'assurer une production d'électricité pérenne dont le prix ne cesse de baisser, et de créer des emplois.

Part des énergies renouvelables attendue par pays en 2019¹⁴



Cette prise de conscience partagée par les Etats et les citoyens a permis d'atteindre une part record des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial en 2020 avec un niveau atteignant près de 29%¹⁵.

Selon l'Agence Internationale de l'Energie (IEA), les capacités de production d'énergie, toutes sources confondues, devraient atteindre 13,4 TW en 2040 contre 7,5 TW en 2019, soit un montant presque doublé sur cette période. Parmi ces sources d'énergie, le solaire devrait connaître la plus forte progression avec un taux de croissance annuel moyen de 9 % sur la période, suivi de l'éolien avec une progression annuelle moyenne de près de 6 %. Au sein de ces capacités de production, la part du solaire et de l'éolien devrait passer de 16 % environ en 2019 à 42 % en 2040¹⁶. Par ailleurs, d'ici 2025, 90 % des nouvelles installations de capacités de production d'électricité dans le monde devraient concerner des projets solaires et éoliens¹⁷.

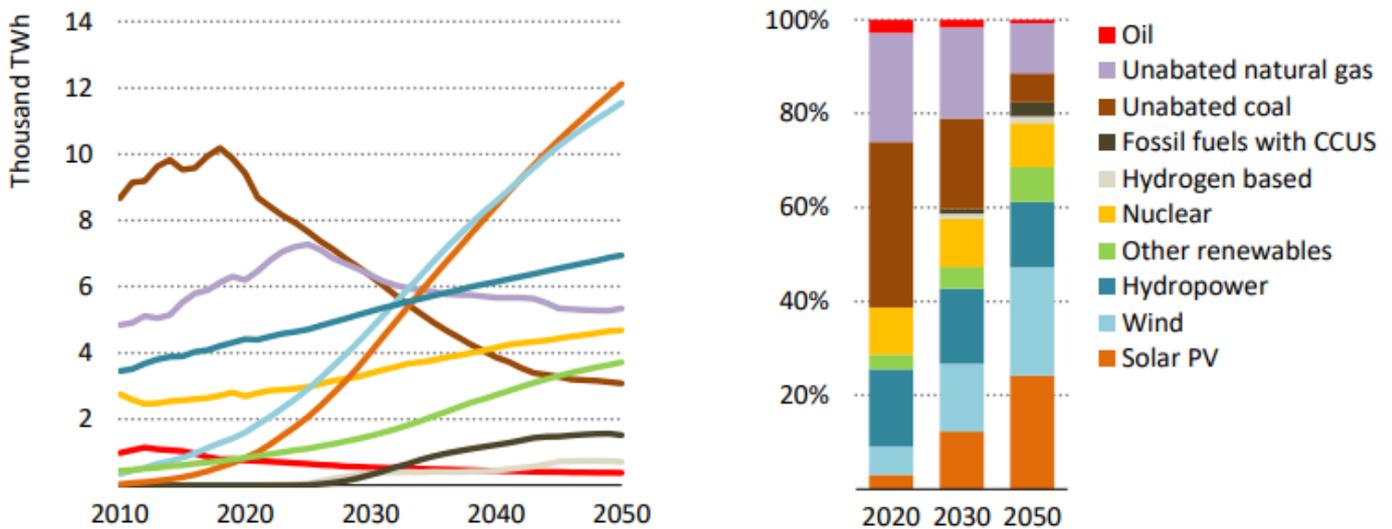
¹⁴ L'échelle de couleur de la carte mesure « la part la plus élevée d'énergie provenant de sources renouvelables dans la consommation finale » et la légende de la carte indique : « Le dégradé de couleur utilisé pour cette carte se fonde sur l'objectif le plus haut fixé au niveau national par chaque pays pour la période 2020 – 2050, bien que les délais (et les technologies admissibles) pour atteindre ces objectifs varient considérablement. »

¹⁵ Renewables 2021 Global Status Report

¹⁶ World Energy Outlook (2020)

¹⁷ IEA

Génération mondiale d'électricité par source



Source: *Net Zero by 2050, A roadmap for a global Energy Sector, IEA*

Selon le scénario « zéro émission » que ce sont fixés de nombreux états à travers le monde, les énergies renouvelables devraient représenter 90% du mix énergétique mondial à horizon 2050, dont 70% uniquement pour le solaire et l'éolien¹⁸.

L'évolution de ce mix énergétique vers les énergies renouvelables, et notamment le solaire et l'éolien, n'est rendu possible que grâce à une forte compétitivité en termes de coût de ces nouvelles sources d'énergie. En effet, selon l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA), le coût moyen de la mise en service de nouvelles installations d'énergies solaires photovoltaïques et éolienne est moins élevé que le coût de maintenance des actuelles centrales à charbon. Cette tendance devrait se poursuivre notamment grâce à l'amélioration des technologies actuelles (amélioration de la performance) et la digitalisation des process d'exploitation et de maintenance mais aussi l'appétence croissant des populations et des investisseurs pour ces énergies avec un faible impact carbone.

b. Le développement des énergies renouvelables en France

En France, le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

La PPE établit les orientations énergétiques de la France pour la période de 2019 à 2028 et vise quatre objectifs principaux :

- baisser de 35% la consommation d'énergies fossiles et de 16,5% la consommation finale d'énergie¹⁹ ;
- réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion d'énergie par rapport à 1990 ;
- développer les énergies renouvelables dans toutes les filières (chaleur, électricité, carburants et gaz), en particulier avec l'extension de la production d'électricité renouvelable (photovoltaïque, hydroélectricité, éolien terrestre et en mer ...) ;
- réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2035, contre plus de 70% aujourd'hui.

¹⁸ International Energy Agency, NetZeroBy2050

¹⁹ Par rapport à 2012

L'objectif de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie est d'atteindre en 2028 une capacité installée d'énergie renouvelable (solaire et éolien) de 102 à 113 GW.

Adoptée en 2015 puis révisée en 2018 et 2019, la Stratégie nationale bas-carbone définit quant à elle des orientations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour cela, elle fixe à court et moyen terme des budgets carbone, c'est-à-dire des plafonds d'émissions à ne pas dépasser sur des périodes de cinq ans.

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pourraient être amenés à évoluer rapidement avec la mise en place du « Pacte vert » à l'échelle européenne puisque la Commission Européenne prévoit notamment de porter à 40% la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique de l'Union Européenne.

Les objectifs publics en matière de transformation du mix énergétique, issus des projets de PPE et SNBC, sont les suivants :



Source : RTE, la transition vers un hydrogène bas carbone, 2020

En 2020, les énergies renouvelables représentaient 19,1% de la consommation finale brute d'énergie en France, soit une augmentation de 84% en 20 ans²⁰. L'objectif fixé par la loi relative à l'énergie et au climat de 2019 est d'atteindre le seuil de 33% en 2030.

2.2.4.2. L'énergie photovoltaïque au cœur de la transition énergétique

a. Le marché photovoltaïque au niveau mondial

L'énergie solaire est la source d'énergie qui a connu la plus forte croissance entre 2009 et 2019 en raison notamment d'une augmentation importante de la compétitivité des centrales solaires, de la baisse rapide des coûts mais également de la demande croissante d'électricité verte dans le monde.

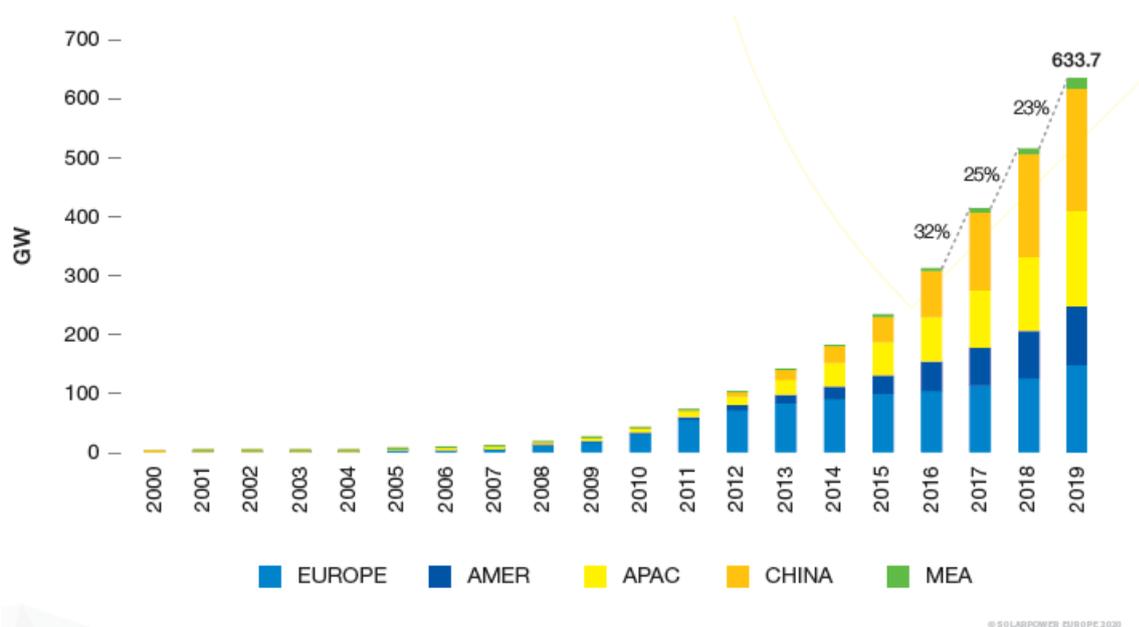
En 2020, le solaire a permis de produire un peu plus de 3 % de l'électricité mondiale (855 TWh) derrière l'éolien (1 600 TWh), le nucléaire (2 700 TWh) et l'hydraulique des grands barrages (4 300 TWh)²¹.

La capacité photovoltaïque solaire cumulée a atteint 773,2GW en 2020 et ne cesse de croître avec des nouveaux records de capacité installée (138GW en 2020)²².

²⁰ Ministère de la transition écologique, Les chiffres clés des énergies renouvelables – Edition 2021

²¹ Source : www.planete-energie.com

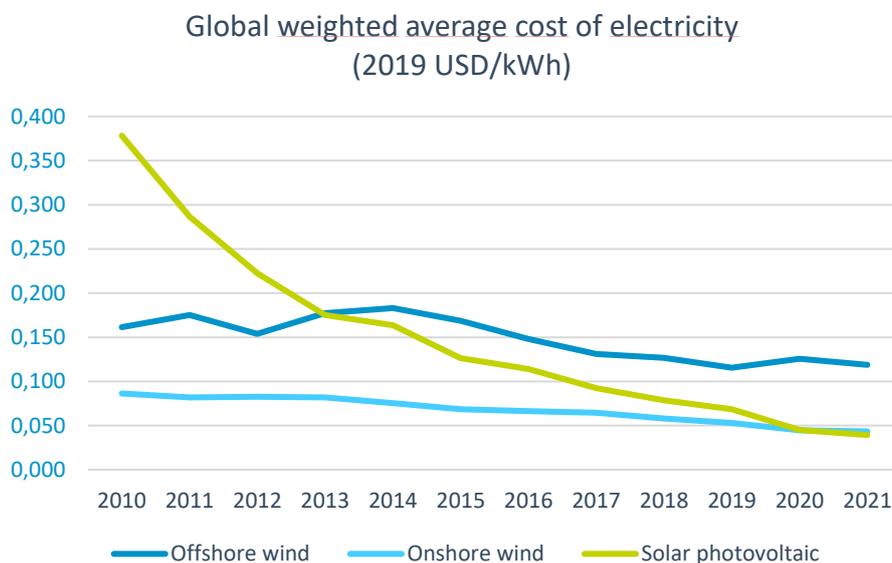
²² Source : Statista



Source: Global Market Outlook, for Solar Power / 2020-2024

Cette croissance s’explique notamment par l’importante augmentation du marché chinois qui représente aujourd’hui le premier producteur mondial. Les États-Unis se placent en deuxième position. En Europe, les marchés allemand, italien, anglais et espagnol se classent parmi les dix premiers marchés mondiaux (la France ayant été remplacée dans ce classement en 2019 par l’Espagne).

Aujourd’hui, le photovoltaïque est la source d’énergie la plus compétitive en termes de coût. On observe une diminution de près de 82% des coûts de l’énergie solaire photovoltaïque entre 2010 et 2019²³, la plus forte baisse parmi les énergies renouvelables²⁴.



Source: IRENA renewable power generation costs in 2019

La baisse du coût de l’électricité issue de l’énergie solaire photovoltaïque est principalement due à une baisse de 90% du prix des modules, selon l’Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA).

²³ IRENA

²⁴ Source, Lazard’s levelized cost of energy analyses – version 14.0, 2020

Selon l’IRENA, la diminution des coûts de l’énergie solaire et éolienne ne montre aucun signe de ralentissement, et ce même en tenant compte de la crise du Covid-19 qui a limité le nombre de nouvelles installations en 2020.

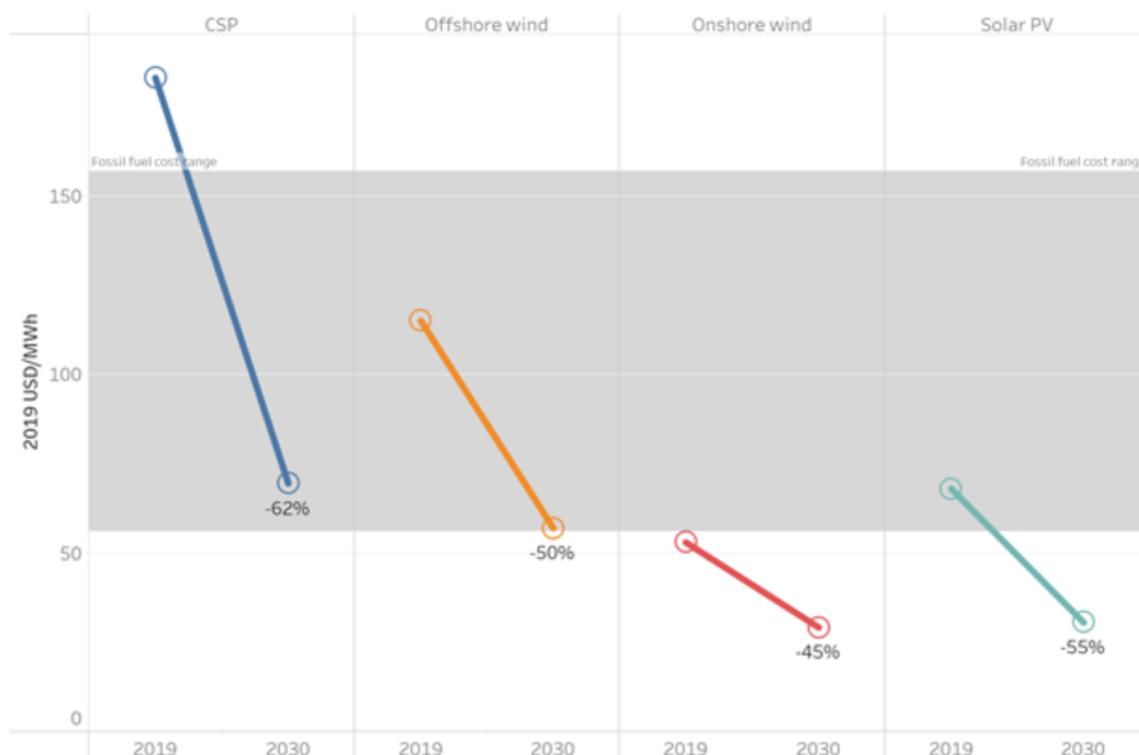
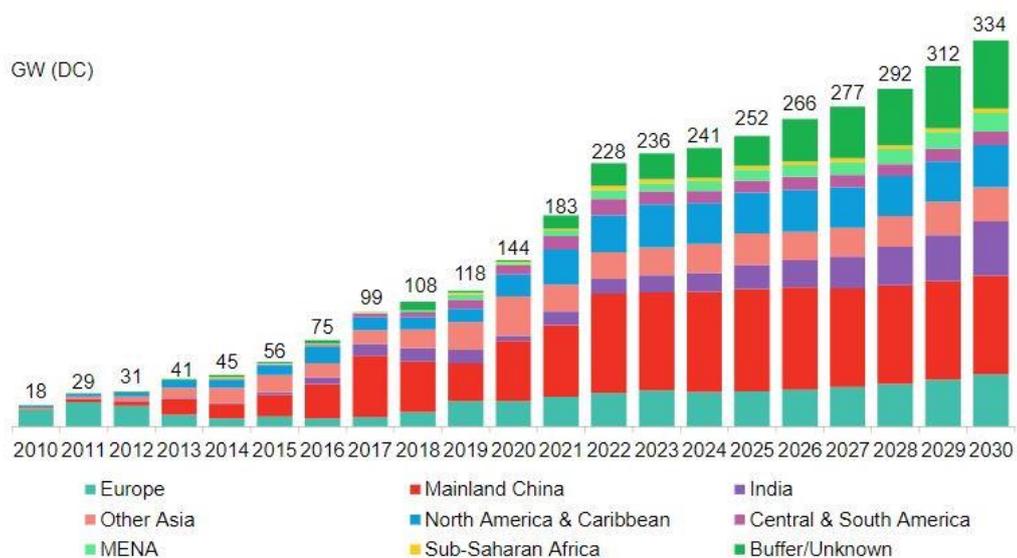


Figure 1: Weighted-average G20 levelised cost of electricity reduction potential, 2019-2030; Source: IRENA

Selon les prévisions à long terme de l’IEA, d’ici à 2040, l’énergie photovoltaïque sera la première source de production d’énergie bas carbone et le solaire la première source d’électricité mondiale en 2050²⁵.

Estimation des installations photovoltaïques dans le monde par année (Janvier 2022)



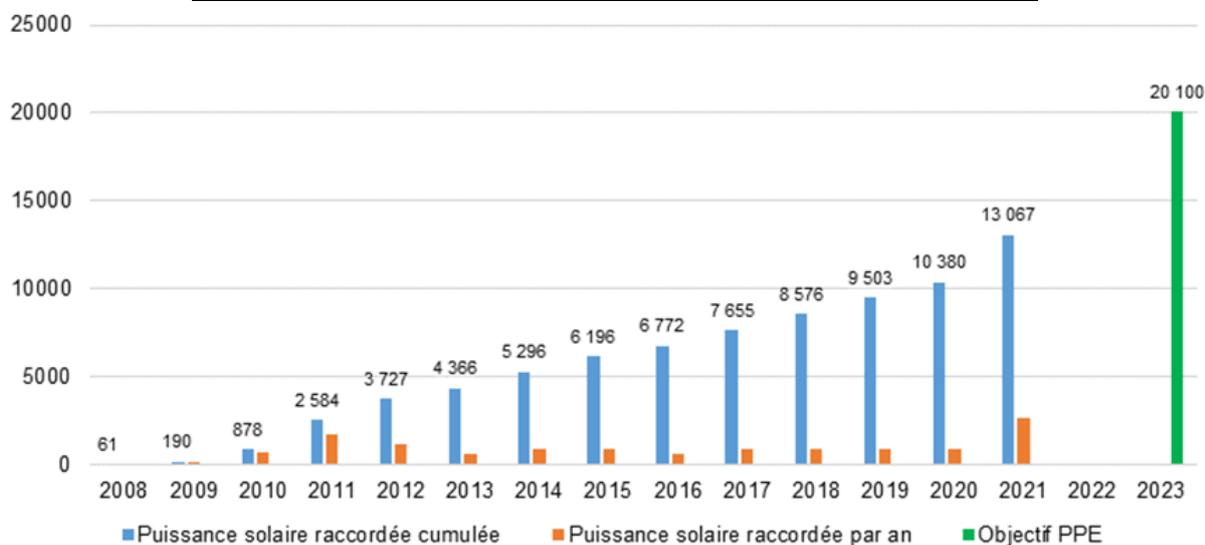
Source: BloombergNEF

²⁵ Source : IEA

b. Le marché photovoltaïque au niveau français

L'engagement des pouvoirs publics français en faveur du solaire a été réaffirmé avec la signature de la nouvelle PPE en avril 2020 qui établit de nouveaux objectifs pour le photovoltaïque avec 20,1 GW de puissance installée attendus à fin 2023. Avec une puissance installée actuelle de 12,6GW (à fin juin 2021) cela représente une progression de près de 3GW en moyenne par an pour atteindre cet objectif²⁶.

Evolution de la puissance solaire raccordée du parc solaire français



Source : www.lesenergiesrenouvelables.eu / PPE

Le réservoir des projets en développement est à un niveau record grâce au soutien des politiques publiques et à l'afflux de liquidité en raison de l'intérêt évident des investisseurs financiers pour les actifs verts. L'augmentation des prix de l'électricité, l'amélioration du rendement des panneaux photovoltaïques et la baisse de leur coût rendent cette énergie solaire de plus en plus compétitive ce qui accroît l'intérêt des particuliers et des entreprises pour l'autoconsommation.

En France, il existe 3 catégories d'installations photovoltaïques :

- les installations photovoltaïques pour les habitations (correspondant à celles déployées par le Groupe dans le cadre de ses activités BtoC) : installations inférieures à 36kW raccordées sur le réseau basse tension (< 250MW) avec une puissance moyenne de 11kW ;
- les installations photovoltaïques sur les bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux (correspondant à celles déployées par le Groupe dans le cadre de ses activités BtoB) : installations d'une puissance comprise entre 36kW et 250kW dont la puissance moyenne est de 133kW ;
- les centrales photovoltaïques : installations d'une puissance supérieure à 250kW raccordées sur le réseau haute tension dont la puissance moyenne est de 3MW.

En 2021, le territoire français comptait 69.411 installations photovoltaïques (contre seulement 6 en 2015) et une puissance installée de 277,38MW (contre 0,64MW en 2015)²⁷.

2.2.4.3. Le marché de l'autoconsommation et du management de l'énergie

a. Définition

L'autoconsommation se définit comme le fait de consommer sa propre production d'électricité. Cette pratique se développe dans un contexte (i) de hausse structurelle et de volatilité des coûts

²⁶ RTE, bilan électrique 2020

²⁷ Source : Enedis

d'approvisionnement de l'électricité, central dans le développement de l'autoconsommation et (ii) de demande croissante clients qui souhaitent décarboner leur activité. L'autoconsommation est également possible via l'utilisation du vent, de la chaleur ou encore de l'eau.

Lors de la production d'énergie renouvelable, il est fréquent que les périodes de production ne coïncident pas avec les périodes de consommation. Dans le cas où il y aurait surproduction alors l'électricité produite et non consommée peut être réinjectée dans le réseau électrique, à l'inverse lorsque les besoins dépassent la production, l'énergie sera alors apportée par le réseau via un fournisseur d'énergie.

Les systèmes de management de l'énergie (ou EMS) permettent à leurs utilisateurs de contrôler, surveiller et monitorer leur consommation énergétique. En faisant coïncider la production d'énergie et la consommation d'énergie pour les sites équipés de générateurs d'énergie (panneaux photovoltaïque, système de génération éolien, biomasse, hydraulique ...) ces EMS permettent d'optimiser la consommation d'énergie des sites et donc de réduire la facture énergétique.

Les mesures visant à mieux gérer notre consommation énergétique contribuent à préserver la planète et offrent également la possibilité de réaliser des économies importantes. Selon la fondation ClimateWorks, accentuer les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique et à limiter la progression des émissions de carbone dans les seuls secteurs de l'industrie et de la construction permettrait de réduire les dépenses publiques de plus de 3 200 milliards de dollars.

b. L'autoconsommation photovoltaïque : le choix d'OKwind

Il existe deux types d'autoconsommation :

- **L'autoconsommation collective**

L'autoconsommation collective consiste à répartir la production d'énergie solaire issue d'une installation photovoltaïque entre un ou plusieurs consommateurs proches physiquement. Cette méthode de production et de consommation rencontre de nombreux freins à son développement en raison notamment d'un cadre réglementaire contraignant. Par ailleurs, la fiscalité trop lourde ainsi que la taxe TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) affaiblissent la rentabilité des installations et freinent le développement de l'autoconsommation collective, activité sur laquelle le groupe OKwind a décidé de ne pas se positionner.

- **L'autoconsommation individuelle**

L'autoconsommation individuelle est un modèle dans lequel un producteur consomme lui-même sur un même site tout ou partie de l'électricité produite par son installation, instantanément ou après une période de stockage. C'est le modèle qu'a choisi de développer le groupe OKwind.

Le marché de l'autoconsommation individuelle d'énergie d'origine renouvelable en France est relativement récent et a été encadré réglementairement en 2017 (voir section 2.2.8 du Document d'Enregistrement).

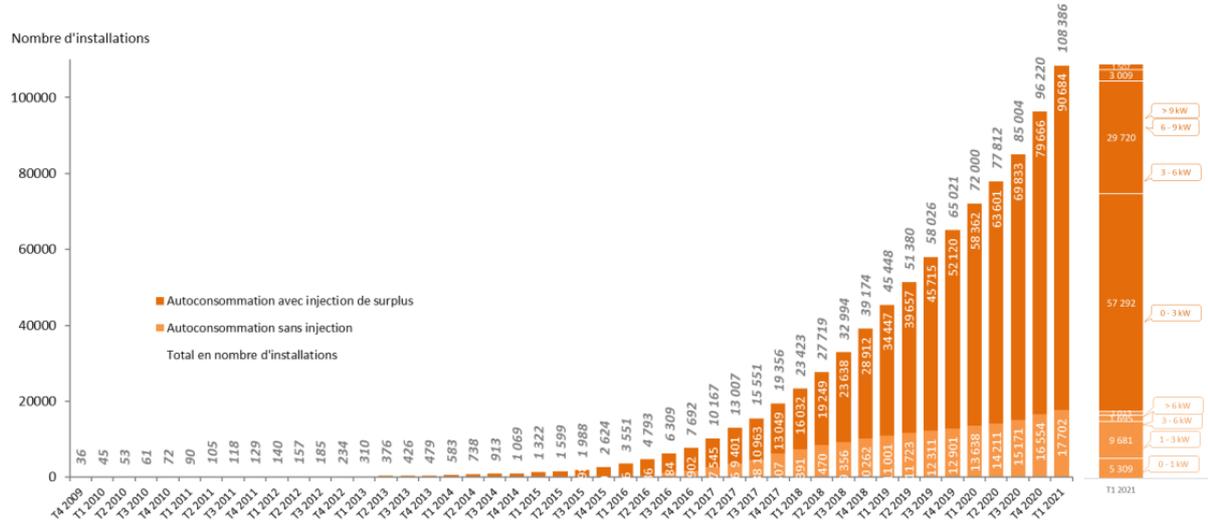
Depuis cette date, le marché de l'autoconsommation individuelle connaît une croissance exponentielle tant en nombre d'installations que de puissance globale installée. Près de 97% des installations avec une puissance installée inférieure à 9 kWc sont destinées aux particuliers²⁸.

A fin 2020, on comptait en France plus de 95.000 installations photovoltaïques en autoconsommation, soit un nombre en hausse de 47% par rapport à 2019²⁹. La PPE prévoit 200.000 sites en autoconsommation à horizon 2023.

²⁸ Source : Enedis

²⁹ Source : Enedis

Cumul des raccordements photovoltaïques par trimestre en France (en nombre d'installation) :

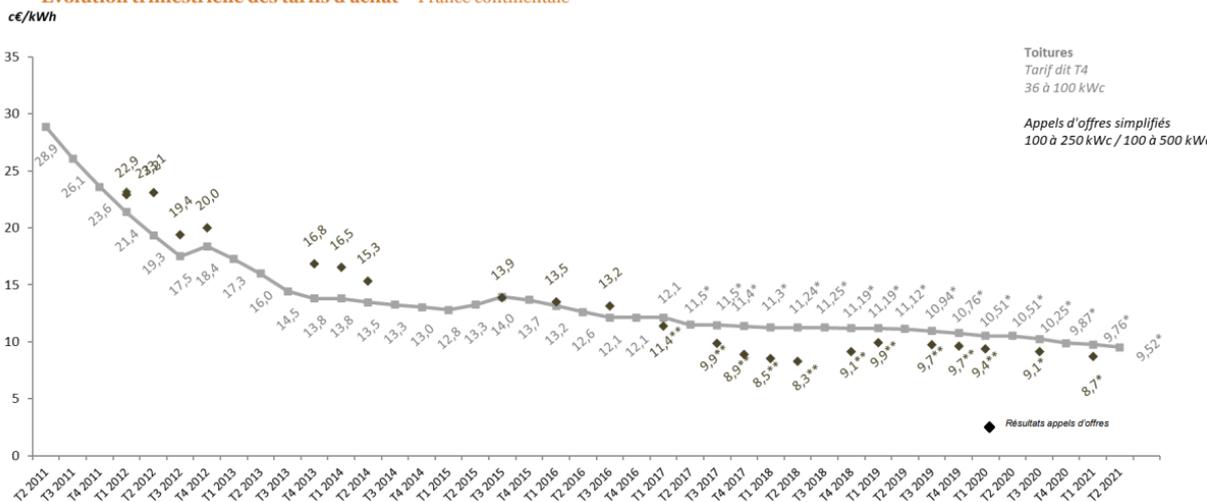


Source : l'observatoire de l'énergie solaire photovoltaïque en France

L'autoconsommation est en plein essor, comme le prouve le nombre important de nouveaux projets de photovoltaïques résidentiels qui ont pour unique objectif l'autoconsommation³⁰. Que ce soit pour les particuliers ou pour les entreprises, l'attrait de ces solutions d'autoconsommation est justifié par un intérêt économique évident et une conviction RSE forte.

L'énergie produite via ces installations photovoltaïques d'autoconsommation peut être intégralement consommée par les installations électriques du site, stockée en cas de surplus, ou également réinjectée en tout ou partie sur le réseau. Dans ce cas, l'électricité qui ne sera pas consommée instantanément sera revendue à un fournisseur d'énergie.

Evolution trimestrielle des tarifs d'achat – France continentale



Depuis 2011, les tarifs d'achat d'électricité solaire photovoltaïque en France sont en constante baisse³¹ ce qui accentue l'intérêt des consommateurs pour l'autoconsommation.

c. Le management de l'énergie pour une « consommation intelligente »

La transition énergétique accentue le développement des énergies renouvelables et bouleverse les schémas classiques du réseau électrique en raison de la nature intermittente de ces énergies. Les modes de consommation évoluent également et d'ici 2050, le nombre de maisons chauffées au tout-électrique représentera 70% du parc immobiliers contre 40% aujourd'hui, et le nombre de voitures électriques aura

³⁰ Source : Enedis

³¹ www.les-energies-renouvelables.eu

été multiplié par plus de dix en France³². Les énergies renouvelables seront omniprésentes avec plus ou moins d'intermittences.

Le management de l'énergie, qui consiste à gérer de façon plus intelligente la consommation électrique, s'impose alors comme une solution immédiate, économique et écologique.

Concrètement, le management de l'énergie repose sur des solutions hardware (appareils connectés) et software (IA, algorithmes intelligents, plateformes de monitoring, applications de visualisation des datas). De nombreux appareils connectés tels que des thermomètres, capteurs de lumières, capteurs hygrométriques génèrent des données susceptibles d'être collectées (« **Data** »). Cette Data est ensuite analysée et traitée par des algorithmes et de l'IA puis communiquée à l'utilisateur, ce qui lui permet de connaître en temps réel son niveau de consommation et les usages pertinents disponibles (stockage, injection réseau).

Cette solution implique de mettre en place une politique énergétique qui se caractérise par des actions concrètes pour notamment limiter le gaspillage et améliorer les processus en place de manière à réduire la facture énergétique. L'EMS s'organise autour du plan d'actions tel que définis ici :

- élaborer une politique pour une utilisation plus efficace de l'énergie ;
- définir des cibles et des objectifs pour mettre en œuvre cette politique ;
- réunir des données pour mieux connaître l'usage énergétique et prendre des décisions en conséquence ;
- évaluer les résultats obtenus ;
- examiner l'efficacité de la politique ;
- améliorer le management de l'énergie en continue.

Le marché des EMS devrait connaître un taux de croissance annuel moyen (« **CAGR** ») entre 2019 et 2025 de 17,1% pour un revenu 2018 d'environ 40 milliards d'euros³³. Ce marché peut aujourd'hui être subdivisé en trois sous marchés distincts : IEMS (Industrial Energy Management Systems), BEMS (Building Energy Management Systems) et HEMS (Home Energy Management Systems).

- **Le marché de l'IEMS** permet d'optimiser la consommation des entreprises industrielles en agissant sur la structure du bâtiment (chauffage, climatisation, ventilation de l'air) et le process industriel en lui-même. Les industriels favorisent de plus en plus l'utilisation des IEMS dans leur quotidien. En effet, cela leur permet d'optimiser leur consommation énergétique et donc de réduire leur coût associé. Le marché de l'IEMS représente 54,1% du marché global du management de l'énergie et affiche un CAGR 2019-2025 de l'ordre de 16%³³.
- **Le marché des BEMS** comprend les systèmes du management de l'énergie appliqués à la consommation des bâtiments. Il permet de contrôler la consommation énergétique des bâtis en temps réel (chauffage, éclairage, ventilation, climatisation). Ce marché se développe très rapidement, porté notamment par l'essor des Smart City³⁴. Les solutions de management de l'énergie du marché BEMS s'appliquent à l'immobilier résidentiel, aux bureaux, aux bâtiments publics (écoles, administrations) et aux bâtiments hospitaliers (hôpitaux, cliniques, centre de soins). Le marché BEMS permet d'améliorer l'efficacité des bâtiments de l'ordre de 50%. Le marché BEMS représente 38,7% du marché global du management de l'énergie et un CAGR 2019 -2025 de 18,2%³³.

³² RTE

³³ Source : Energy Management EMS Market Analyses and Segment Forecasts to 2025

³⁴ « Ville intelligente » ayant recours aux nouvelles technologies afin d'améliorer la qualité de leurs services et réduire leurs coûts

- **Le marché des HEMS**, concerne les systèmes de management de l'énergie appliqués aux particuliers dans leur usage quotidien. Ils leur permettent d'optimiser la consommation énergétique de leur foyer grâce à des appareils connectés et intelligents. Le marché HEMS représente 7,2% du marché global du management de l'énergie et un CAGR 2019-2025 de 19,4%³³.

Les marchés BEMS et HEMS sont les marchés sur lesquels évoluent le Groupe.

2.2.4.4. Les drivers de marché

a. Des enjeux environnementaux

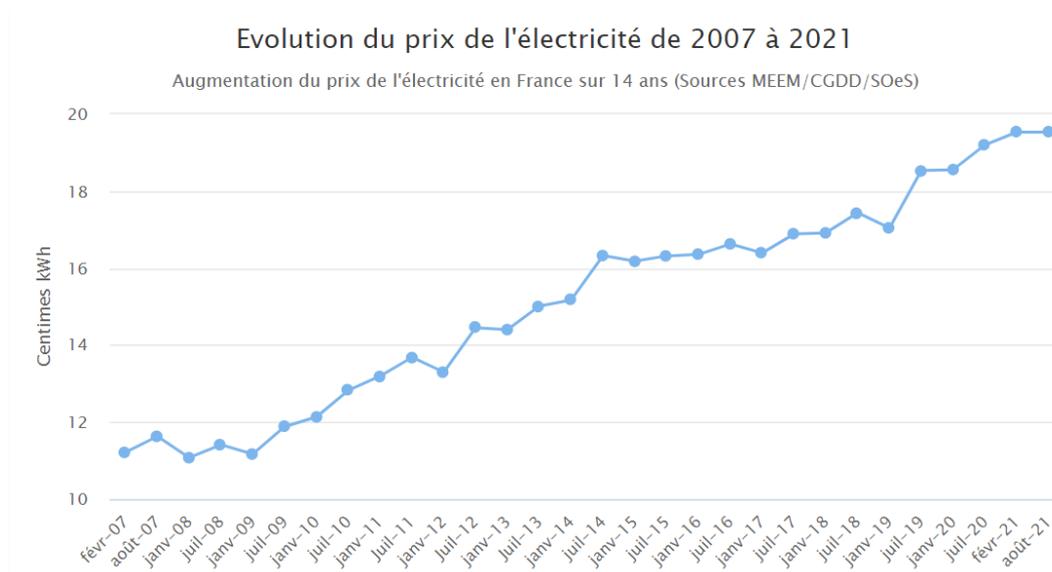
L'augmentation continue des besoins mondiaux en électricité et les impacts négatifs qu'elle engendre conduisent les Etats et les citoyens à afficher une volonté toujours plus forte de décarboner la production d'énergie. Il y a désormais une notion d'urgence dans la mise en œuvre de la transition énergétique comme le souligne le dernier rapport du GIEC (Groupe d'Experts Indépendants sur l'Evolution du Climat) qui indique que pour avoir une chance de limiter le réchauffement à 1,5 ou 2 degrés supplémentaire il faut « *des réductions de gaz à effet de serre rapides, profondes et la plupart du temps immédiates dans tous les secteurs* ».

Dans ce contexte, l'Europe s'est engagée à répondre à ce défi environnemental par le biais du développement de la production d'énergies renouvelables. Les Etats européens ont choisi de mettre en œuvre des projets d'envergure pour verdir leur mix énergétique (centrales photovoltaïques au sol, éolien, hydrogène, petits réacteurs nucléaires). Ces projets sont essentiels à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone que les Etats se sont fixés mais nécessitent des délais de mise en œuvre extrêmement longs y compris en termes de risques procéduraux (10 à 15 ans).

Du fait de sa rapidité de déploiement et de la disponibilité immédiate des procédures nécessaires à sa mise en œuvre, l'autoconsommation individuelle pour des installations en basse tension (puissance inférieure à 250 kW) telle que proposée par le Groupe apporte une contribution qui est non seulement immédiate mais également économiquement viable à la trajectoire de réduction de la consommation d'énergies fossiles de 40% d'ici à 2030 (vs. 2012) pour une neutralité carbone d'ici à 2050.

b. Des enjeux économiques

La hausse constante des prix de l'énergie, exacerbée depuis quelques mois en raison notamment du contexte géopolitique, contribue significativement à dégrader les équilibres économiques des entreprises, des collectivités et des particuliers.



Dans ce contexte de hausse des coûts de l'énergie, la rapidité de déploiement des installations d'autoconsommation d'énergie utilisant des trackers constitue un véritable atout.

Au-delà de leur disponibilité immédiate, les solutions d'autoconsommation photovoltaïques individuelles bénéficient également d'une compétitivité renforcée par la baisse des coûts de production de l'énergie photovoltaïque individuelle. En effet, les surcapacités de production de l'amont de la filière ont conduit ces dernières années à une baisse significative du tarif des panneaux photovoltaïques. Cette diminution des prix est également soutenue par les gains de productivité observés dans l'industrie au cours des dernières années.

De fait, cette chute des prix des panneaux photovoltaïques qui représentent 60 à 80% de l'investissement global a permis de réduire le coût de l'investissement photovoltaïque de 7% en moyenne par an sur la période allant de 2014 à 2020³⁵.

Evolution des coûts complets moyens (équipements et pose) pour un particulier (en € / kWc) et pour une installation fixe sur toiture



Sources : Moyennes réalisées par Les Echos Etudes d'après diverses sources (ADEME, Engie, In Sun We Trust)

Cette diminution du montant de l'investissement nécessaire à une installation d'autoconsommation individuelle photovoltaïque permet à l'acquéreur d'afficher un pay-back plus rapide et accroît d'autant plus l'intérêt pour ce type de projets.

c. Des enjeux réglementaires

Les filières des énergies renouvelables et de l'autoconsommation se développent à un rythme soutenu, favorisées par un cadre législatif et réglementaire favorable.

Aujourd'hui, les entreprises sont de plus en plus encouragées à participer à la transition énergétique avec la mise en place de dispositifs de soutien et d'incitations financières.

C'est le cas par exemple avec le développement des « Green Bonds » ou « Prêts verts » par les partenaires bancaires. Ces offres de financement sont exclusivement proposées pour financer des projets « verts », engagés, qui contribuent à la transition écologique et dont le principe est la bonification ou la dégradation du taux d'intérêt en fonction de l'atteinte de certains objectifs d'impact environnemental et/ou social.

Les produits proposés par le Groupe répondent à ces critères d'investissements verts demandés par les partenaires bancaires.

Par ailleurs, depuis la loi n°2017-227 du 24 février 2017, l'autoconsommation individuelle est pleinement autorisée et exonérée de la taxe départementale et de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité et de prélèvements. Cette loi s'inscrit dans l'évolution réglementaire autour de l'autoconsommation qui veut donner aux citoyens le pouvoir de contrôler leur production et leur consommation d'énergie.

d. Des enjeux de souveraineté et d'indépendance

La flambée des coûts de l'énergie ajoutée aux enjeux écologiques, rappelés ci-avant, sont de nature à inciter les Etats à repenser leur souveraineté énergétique parfois dépendante d'importations de pays tiers

³⁵ Les Echos Etudes, Autoconsommation : décollage d'un nouveau modèle énergétique, 2020

(matières fossiles, panneaux photovoltaïques, etc.). Par ailleurs, l'objectif de décarbonation de l'énergie électrique française est en outre confronté à la problématique du vieillissement important du parc nucléaire en France qui nécessitera, à horizon 2050-2060, de renouveler une production annuelle de l'ordre de 380-400 TWh (en complément de l'augmentation de la consommation d'électricité sur cette période)³⁶.

Dans ce contexte, l'augmentation de la capacité de production d'électricité décarbonée, et le développement des outils industriels locaux nécessaires au développement de filières énergétiques décarbonées locales, apparaît comme une nécessité.

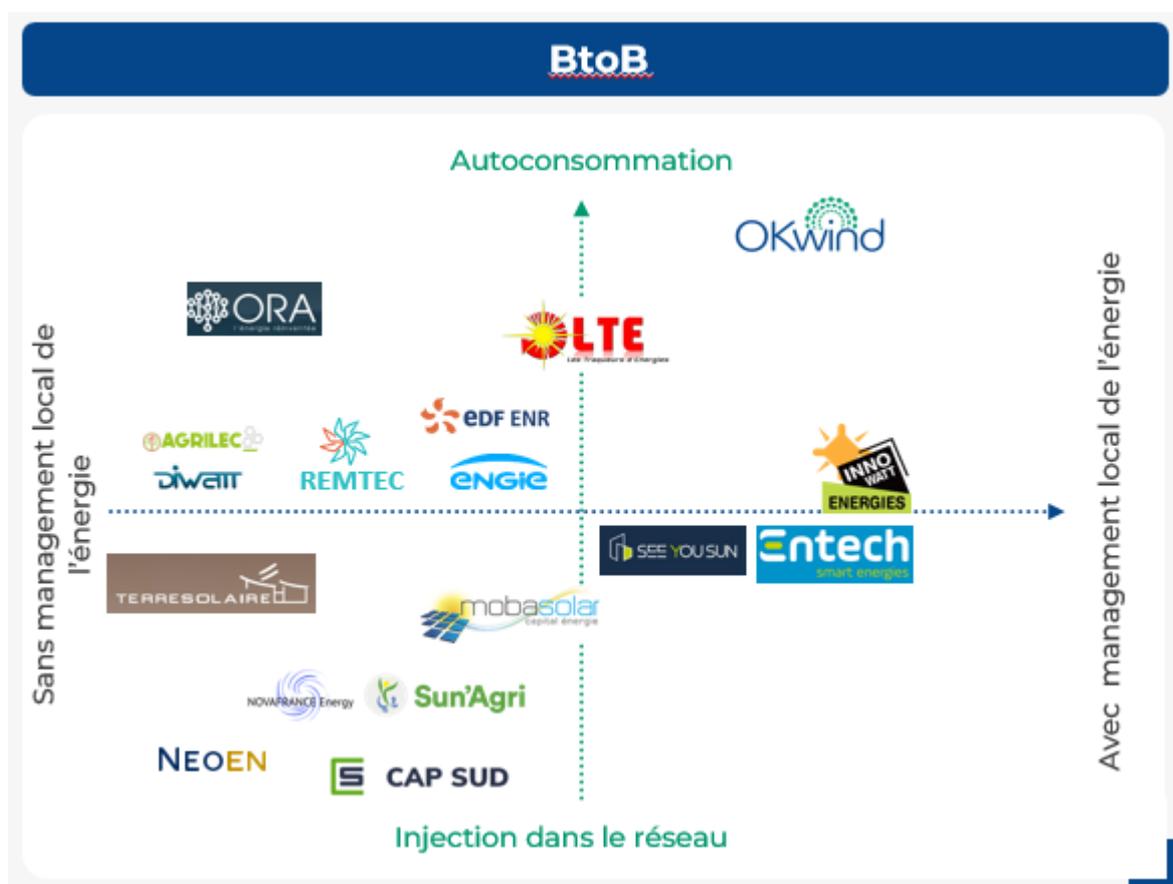
Les solutions déployées par le Groupe, véritable acteur de proximité, nécessitent 55% de panneaux photovoltaïques en moins que pour une installation en toiture pour une production équivalente et s'inscrivent dans cet objectif d'une production décarbonée, locale et indépendante d'approvisionnements extérieurs.

2.2.4.5. Paysage concurrentiel

a. BtoB

OKwind se positionne comme le leader français du marché de l'autoconsommation électrique BtoB en basse tension. Le Groupe évolue au sein d'une filière en plein développement dont la plupart des acteurs se focalisent sur l'autoconsommation privilégiant l'injection dans le réseau et non le management de l'énergie.

Le Groupe estime que son positionnement concurrentiel en BtoB en France se présente de la manière suivante :



Sources : Société sur la base de données publiques (sites internet des sociétés concernées)

- **Marché agri élevage**

³⁶ RTE, Futurs Energétiques 2050

Les concurrents des solutions OKwind sont principalement des acteurs locaux ou régionaux, l'essentiel de leur activité concerne la vente d'installations photovoltaïques dont la production d'électricité est destinée à la revente. Il n'y a pas ou peu d'acteurs spécialisés dans l'autoconsommation et disposant d'une force commerciale éprouvée. Les principaux concurrents sur ce marché sont Novafrance Energy, Diwatt, Agrilec et Terre Solaire.

- **Marché industries / collectivités (installations inférieures à 500 kWc)**

Les concurrents des solutions OKwind sont des acteurs régionaux ou nationaux qui proposent principalement des installations photovoltaïques fixes sur ombrières ou sur toitures dont une partie seulement de la production est destinée à l'autoconsommation sur site, le surplus d'électricité étant majoritairement revendu sur le réseau. En raison de la technologie utilisée (installations photovoltaïques fixes), l'autoproduction d'électricité ne représente que 10 à 15% de la consommation totale du site et permet à cet effet de ne couvrir que certains besoins des consommateurs (chauffage, éclairage ...).

Les installations proposées par les concurrents de la Société répondent au dispositif d'obligation d'achat en guichet ouvert pour les puissances inférieures à 500 kWc³⁷. Les installations affichant une puissance supérieure à 500 kWc s'inscrivent quant à elles dans des processus d'appels d'offre.

- **Marché des stations d'épuration**

A ce jour, la Société n'a pas identifié de véritable concurrent qui proposerait une solution d'autoconsommation avec management de l'énergie adaptée aux stations d'épuration et d'assainissement des eaux usées. Les concurrents connus sur ce marché ne proposent en effet que des installations au sol ou en toiture, de faible puissance et principalement dédiées à la revente d'énergie.

- **Marché des régies électriques et entreprises locales de distribution d'énergie**

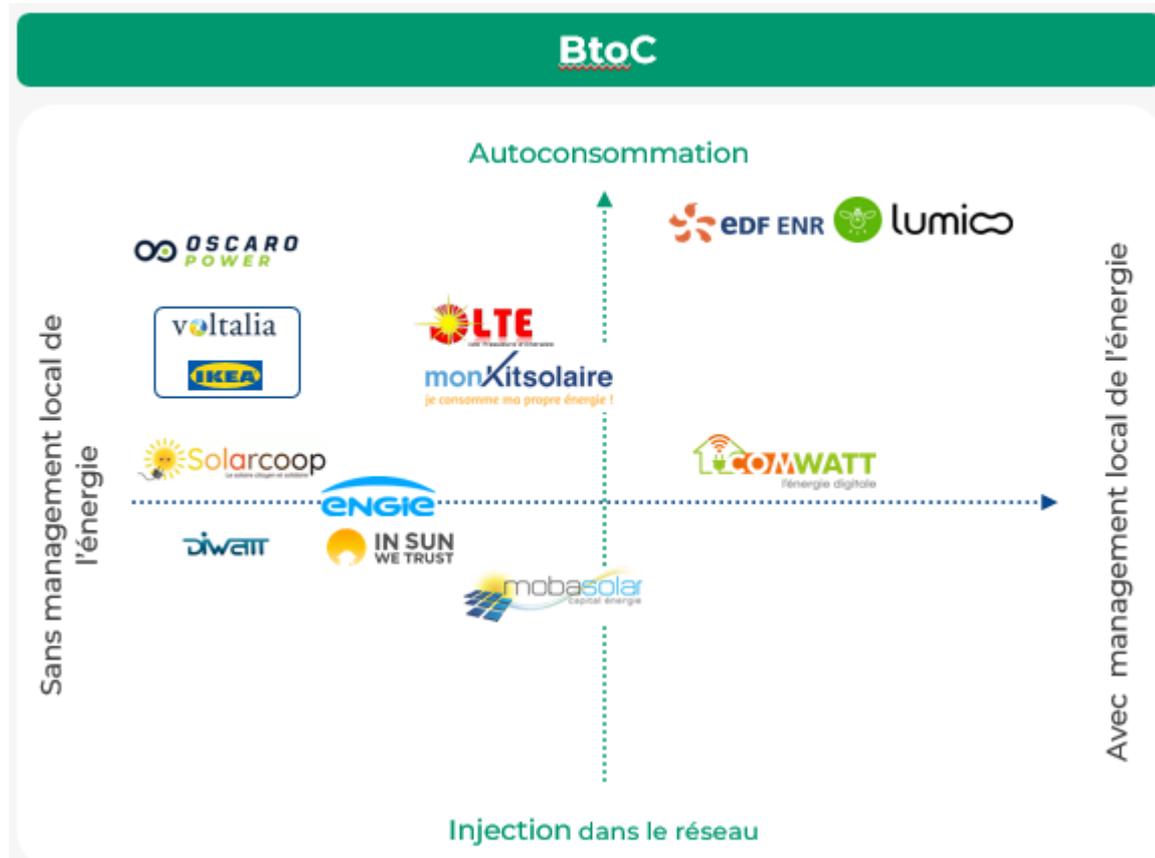
Les régies électriques et les entreprises locales de distribution d'énergie (« **ELD** ») œuvrent aux côtés des collectivités territoriales regroupées en syndicat. Sur ce marché, les solutions OKwind peuvent être concurrencées par des acteurs structurés tels que EDF Renouvelable, Engie, Total Quadra. Ces derniers déploient des solutions de centrales photovoltaïques au sol en privilégiant les fortes puissances (> 1 MWc) mais peu adaptées aux terrains accidentés.

³⁷ Tout kilowattheure injecté sur le réseau public est acheté par un acheteur obligé à un tarif d'achat fixé à l'avance.

b. BtoC

Le Groupe est présent sur le marché des solutions d'autoconsommation avec management de l'énergie destinées aux particuliers à travers sa marque Lumioo qui commercialise des trackers solaires bi-axes et bi-faces.

La Société estime que le positionnement concurrentiel de la solution Lumioo, en BtoC en France, se présente de la manière suivante :



Sources : Société sur la base de données publiques (sites internet des sociétés concernées)

• **Marché des particuliers**

La prise de conscience des particuliers de l'urgence environnementale et la hausse constante des prix de l'électricité ces dernières années, encore accentuée au cours des derniers mois, ont contribué à accroître la demande et attiré de nombreux acteurs sur le marché de l'autoconsommation.

Le leader actuel sur ce marché du BtoC est EDF ENR qui propose une offre complète en autoconsommation. Les autres acteurs sont des acteurs locaux ou régionaux qui proposent une offre classique de panneaux photovoltaïques fixes dont une partie de la production d'énergie est autoconsommée et l'autre partie peut être réinjectée sur le réseau.

Lumioo se positionne donc comme un acteur différenciant qui allie une solution photovoltaïque proposant un rendement de production élevé couplé à un système de management de l'énergie qui permet au particulier d'optimiser son autoconsommation et de diminuer sa facture d'électricité.

2.2.5. Principales activités du Groupe

2.2.5.1. Le positionnement de la Société

Le choix fait par le groupe OKwind d'adresser 3 verticales du marché de l'autoconsommation distinctes permet au Groupe de diversifier les sous-jacents auxquels il s'adresse et de limiter ainsi les risques et inconvénients, et notamment la saisonnalité, liés à chaque verticale et à la typologie de clients.

Concernant le marché BtoB, le groupe OKwind privilégie les secteurs d'activités affichant des consommations énergétiques significatives tout au long de l'année de manière à limiter la génération de surplus les week-end et mois d'été (exploitations agricoles, stations d'épuration, bâtiments industriels à froid positif ...).

Concernant le marché BtoC, le groupe OKwind cible le marché des particuliers possédant une maison avec un jardin dont la surface est supérieure à 500m². Ces particuliers qui assimilent le jardin à « la 5^{ème} pièce de la maison » et n'hésitent pas à investir dans son équipement (piscine et mobilier). Pour atteindre cette cible, le Groupe a conçu un produit esthétique en mobilisant une équipe de designers.

En choisissant d'adresser les 3 filières (bovine, porcine, avicole) dans la verticale « exploitations agricoles et élevages », le groupe OKwind répond à son souhait de diversification de ses risques.

a. Exploitations agricoles

La verticale de marché des exploitations agricoles et plus particulièrement celle des élevages constitue le marché historique du groupe OKwind. En 2014, la société OKwind SAS a été le premier acteur en France à proposer des solutions d'autoconsommation individuelle pour ce type d'activités.

Cette verticale de marché se caractérise par :

- un fonctionnement sans interruption tout au long de l'année ;
- une consommation énergétique significative, entre 30.000 et 300.000 kWh par an, mais intermédiaire donc les coûts d'approvisionnement sont assez élevés ; et
- un régime fiscal spécifique qui permet le suramortissement des équipements.

Les solutions OKwind déployées par le Groupe sont particulièrement bien adaptées au besoin des exploitants agricoles :

- les générateurs d'énergie produisent toute la journée grâce à l'effet tournesol et leur production énergétique est cohérente avec les niveaux de consommation ;
- leur faible emprise au sol et la hauteur du mât (7 mètres) permet leur implantation sur une parcelle agricole sans empêcher la polyculture ni l'utilisation de machines agricoles ; et
- le couplage avec des systèmes de management d'énergie (stockage thermique, stockage virtuel...) permet d'atteindre un niveau d'autonomie très élevé (jusqu'à 80% notamment dans la filière bovin lait).

Ainsi, pour une exploitation agricole ayant une facture annuelle d'électricité supérieure à 12k€ et qui réaliserait un investissement de 55 839€ HT pour l'installation d'un tracker de 117m² associé au service de management de l'énergie, la solution Groupe OKwind permet de réaliser une économie de plus de 200k€ et d'assurer 48% de couverture des besoins en énergie sur une période de 30 ans, tout en économisant l'émission de 27 tonnes de CO₂ comparativement à des installations photovoltaïques classiques.

Les hypothèses retenues pour parvenir à cette économie sont :

- Inflation des charges +1%/an
- Prix d'achat de l'électricité : 15,156 c€/kWh et inflation : +5%/an³⁸ jusqu'en 2030 puis +2%/an
- Production d'énergie : +70% par rapport aux panneaux fixes
- Baisse de performance des modules : 0,5%/an

Cette verticale de marché est très attractive pour le Groupe qui est un acteur reconnu du secteur avec des cycles de décision courts.

³⁸ Sur la base de l'augmentation moyenne des tarifs EDF au cours des 10 dernières années

L'offre du Groupe est soutenue par les banques mutualistes qui financent en dette les investissements de ses clients (convention Agilor) et font la promotion des solutions OKwind.



b. Collectivités et sites industriels

Dès 2019, le Groupe a réalisé ses premières ventes de générateurs d'énergie auprès d'acteurs présents sur le marché des collectivités et des sites industriels.

Après avoir développé des solutions de management d'énergie dédiées à cette verticale de marché, la direction commerciale a structuré une force commerciale spécifique pour répondre aux besoins du marché. Le déploiement commercial a débuté au second semestre 2021 avec la mise en œuvre concomitante d'un plan de promotion et de prospection lors du salon Pollutec à Lyon en octobre 2021.

Le Groupe est d'ores et déjà confronté à une très forte demande dans cette verticale de marché du fait de la performance de ses solutions.

Au sein de cette verticale de marché, le groupe OKwind cible préférentiellement des sites avec :

- une consommation d'énergie significative sans être électro intensif ; et
- un fonctionnement sans interruption tout au long de l'année.

Verticales	Sous Segment	Critère de segmentation
industries et collectivités	Station d'épuration	Capacité: > 2500 équivalent habitants consommation > 60 000 kWh / an
	Bâtiments industriels	Processus à feu continu avec peu ou pas d'arrêts en août Bâtiments de stockage à froid positif et ou avec consommation d'eau chaude sanitaire
	Bâtiments tertiaires	Activité à forte consommation d'eau chaude sanitaire (Ehpad, activités de soin, ...)

Ainsi, pour une station d'épuration ayant une facture d'électricité supérieure à 22k€ et qui réaliserait un investissement de 106 500€ HT pour l'installation de deux trackers de 44 KWc associés au service de management de l'énergie, la solution Groupe OKwind permet de réaliser une économie de plus de 300k€ et d'assurer 37% de couverture des besoins en énergie, sur une période de 30 ans, tout en économisant l'émission de 55 tonnes de CO2 comparativement à des installations photovoltaïques classiques.

Les hypothèses retenues pour parvenir à cette économie sont :

- Inflation des charges +1%/an
- Prix d'achat de l'électricité : 13.228c€/kWh et inflation : +5%/an³⁹ jusqu'en 2030 puis +2%/an
- Production d'énergie : +70% par rapport aux panneaux fixes
- Baisse de performance des modules : 0,5%/an

En complément, le Groupe adresse la cible des régies d'électricités locales et des syndicats départementaux d'électricité qui souhaitent développer leurs propres capacités de génération d'énergie

³⁹ Sur la base de l'augmentation moyenne des tarifs EDF au cours des 10 dernières années

renouvelable pour soutenir leur réseau basse tension en milieu diffus. Le Groupe estime que celui-ci va en effet être de plus en plus sollicité du fait du déploiement de l'électromobilité et des nouveaux usages de l'énergie dans les bâtiments.

c. Lumioo

Le marché de l'autoconsommation individuelle d'énergie renouvelable chez les particuliers est le plus important en France en nombre d'installations : 97% des installations en autoconsommation, avec ou sans injection ont une puissance installée < 9 kWc⁴⁰.

Ce marché est tiré d'une part par la volonté des particuliers de contribuer à la transition écologique et d'autre part par leur souhait de maîtriser leur facture d'électricité qui ne cesse d'augmenter.

Au sein de ce marché, le groupe OKwind, à travers sa filiale Lumioo, adresse la verticale de marché haut de gamme en visant les particuliers possédant un jardin avec une surface supérieure à 500 m².

Ainsi, pour un particulier possédant une maison avec un tel jardin situé en Bretagne⁴¹ ayant une facture d'électricité supérieure à 1940€ et qui réaliserait un investissement de 9 850€ HT pour l'installation d'un tracker de 1,5 kWc associés au service de management de l'énergie par stockage virtuel, la solution Groupe OKwind permet de réaliser une économie de plus de 30k€ et d'assurer 27% de couverture des besoins en énergie, sur une période de 25 ans, tout en économisant l'émission de 3,5 tonnes de CO2 comparativement à des installations photovoltaïques classiques.

Les hypothèses retenues pour parvenir à cette économie sont :

- Prix d'achat de l'électricité : 18c€/kWh et inflation de +5%/an
- Production d'énergie : +70% par rapport aux panneaux fixes.



Pour chaque verticale, le groupe OKwind définit des critères de sélection des cibles et évalue la taille du marché adressé.

⁴⁰ Source : portail Enedis

⁴¹ Région ayant un taux d'ensoleillement inférieur à la moyenne nationale

Critères de sélection des cibles :

Verticales	Sous Segment	Critère de segmentation	Nombre de sites adressables	Taillé du marché
Elevage * Facture électrique > 7000€ / an	Porc	> 100 truies	5 975	2,7 Mds €
	Lait	> 50 vaches laitières	32 918	
	Volailles	Pondeuses : code 1,2 et 3	5 047	
		Chair : Bât > 3500m ²		
Méthanisation à la ferme	Injection directe biogaz	541		
Industries et collectivités * Facture électrique > 7000€ / an	Station d'épuration	Capacité: > 2500 equivalent habitants consommation > 60 000 kWh / an	10 000	3,1 Mds €
	Bâtiments industriels	processus à feu continu avec peu ou pas d'arrêts en août Bâtiments de stockage à froid positif et/ou avec consommation d'eau chaude	5 981	
	Régies électriques	Régies indépendantes (ELD) et syndicats départementaux d'électricité gérant des réseaux basse tension	200	
Particuliers ** Facture électrique > 850€ / an	CSP+	Maison avec jardin et piscine	2,95 millions	29,5 Mds€

Méthode de calculs :

** Les tailles de marché sont exprimées selon les critères suivants : a/ exploitations ayant des besoins de génération d'énergie compris entre 18 kWc et 250 kWc ; b/ et susceptibles de mettre en place un système de management de l'énergie // Le potentiel de marché correspond au nombre de sites multiplié par le prix moyen d'une installation*

*** La taille de marché est exprimée selon les critères suivants : a/ particuliers ayant des besoins d'environ 3 kWc ; b/ et susceptibles de mettre en place un système de management de l'énergie // sur la base d'un prix de vente moyen tracker Lumioo*

Sources : (1) IFIP ; (2) CNIEL ; (3) ITAVI

d. Positionnement stratégique

Le marché de l'autoconsommation individuelle sans injection, ou avec des injections très faibles, de surplus dans le réseau électrique est segmenté en 4 tranches principales⁴².

Marché	Type d'installation	Tranche de puissance / tension	Positionnement OKwind - Lumioo
BtoC	Faible puissance pour les particuliers	0 à 9 kWc / basse tension	Lumioo
BtoB	Petite puissance pour professionnels	9 à 18 kWc / basse tension	
BtoB	Moyenne puissance pour les professionnels	18 kWc à 250 kWc / basse tension	OKwind
BtoB	Forte puissance pour les professionnels	> 250 kWc / haute tension	

A la fin du premier trimestre 2022, il existe 46 755 installations photovoltaïques en France sur la tranche de puissance de 18 à 250kWc. 95% d'entre elles sont des installations destinées à la revente totale de l'électricité produite, via le guichet d'obligation d'achat qui est désormais ouvert aux installations d'une puissance maximale de 500kWc. Les 5% restant (soit 2 270 installations) correspondent à des installations d'autoconsommation (avec ou sans injection du surplus sur le réseau). Le marché de l'autoconsommation des sites professionnels en basse tension (18 à 250kWc) est donc relativement peu occupé à ce stade en raison de la difficulté pour les développeurs photovoltaïques à mettre en place des technologies de management de l'énergie efficaces pour atteindre un pourcentage d'autonomie énergétique significatif.

Grâce à ses solutions innovantes pour l'autoconsommation d'énergie renouvelable qui allient génération d'énergie à haute performance et management d'énergie, le Groupe est un acteur majeur du marché français de l'autoconsommation individuelle d'énergie renouvelable BtoB avec une part de marché de 40% en nombre d'installations et 32% en puissance sur la tranche 18-250 kWc (en cumul à fin 2021)⁴³.

e. La gestion de l'ensemble du processus

Le Groupe a mis en place un processus efficace et complet de gestion des besoins des clients, depuis la première prise de contact jusqu'à la mise en place effective de ses installations, ce qui lui assure une maîtrise complète de la chaîne de valeur.

Dès les premiers contacts avec les prospects BtoB, une étude préalable détaillée des besoins et de la consommation énergétique du client est réalisée grâce à l'interprétation des courbes de charges obtenues auprès d'Enedis. Cette analyse réalisée par le Groupe va permettre de déterminer le profil de consommation en identifiant les besoins du client tout au long de l'année et en prenant en compte la saisonnalité afin de trouver la solution technique la plus appropriée.

Cette étude préalable comprend notamment une étude d'implantation prenant en compte les contraintes topographiques du site (étude d'ombrage, foncier disponible, etc.). Elle conduit à la contractualisation avec le client dans le cadre d'un rendez-vous en présentiel qui permettra par ailleurs la qualification précise du site (configuration électrique, positionnement du tableau général basse tension, etc.). Ce premier diagnostic donne la possibilité d'adapter la dimension et le nombre de trackers en conséquence. Chaque kWh produit devra être valorisé et les surplus de production minimisés voire éliminés. Pour les clients BtoC et grâce à l'outil de simulation en ligne, le Groupe ne procède à une étude détaillée supplémentaire que pour 50% des projets.

⁴² Source : portail open data Enedis (<https://data.enedis.fr>)

⁴³ Ces parts de marché ont été calculées par la société en divisant (i) le nombre d'installations du Groupe dédiées à l'autoconsommation et déclarées à Enedis (soit, au 31 décembre 2021, 908 sites installés et déclarés à Enedis pour une puissance globale d'environ 40 MWc) par (ii) le nombre total d'installations dédiées à l'autoconsommation répertoriées par Enedis, à chaque fois dans la tranche 18-250 kWc

Dès la signature de la commande⁴⁴, les commerciaux, avec le soutien de la division ingénierie, accompagnent le client dans ses démarches administratives, notamment les formalités d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire selon l'ampleur du projet, voir sections 2.2.8.1 et 3.4.2 du Document d'Enregistrement) et les démarches vis-à-vis du gestionnaire de réseau Enedis ou, le cas échéant, la mise en place avec le client des contrats de stockage thermique ou virtuel, avec l'opérateur Urban Solar (voir section 6.7 du Document d'Enregistrement), notamment pour les exploitations agricoles et les particuliers.

Les études de détail, la planification, la coordination de travaux et la réalisation de l'installation sur le site du client sont prises en charge par la division exploitation (40 personnes) à travers son réseau des 5 agences polyvalentes (BtoB et BtoC) situées en Bretagne (Torcé – 35, Loudéac – 22), dans les Pays de la Loire (Nantes – 44), dans le Rhône-Alpes (Lyon – 69) et dans le Midi-Pyrénées (Toulouse – 31).

20% des installations sur le site des clients sont réalisées par les techniciens du Groupe, 80% étant sous traitées dans le cadre d'un contrat de prestation à son réseau de 20 sociétés d'installateurs qualifiés sur le territoire national. Les sous-traitants installateurs sont qualifiés sur la base de critères techniques qualitatifs (certification quali-PV, compétences et habilitations techniques, capacité et périmètre d'intervention ...), de critères de solidité financière et de non-emploi de personnel étranger en situation irrégulière. Ce recours à la sous-traitance permet au Groupe d'adapter rapidement sa capacité d'installation. Dans tous les cas, la mise en service des installations est réalisée par un technicien du groupe OKwind qui vérifie la conformité des travaux sous-traités le cas échéant.

Enfin, le Groupe offre à ses clients des services techniques, de plusieurs types :

- des prestations de maintenance prédictive et préventive (par télésurveillance), permettant que 60% des interventions soient réalisées à distance, qui sont proposées systématiquement depuis 2021 sous forme de contrat aux clients sur une durée de 5 ans et qui couvrent les coûts des pièces de rechange et de main d'œuvre définies dans le contrat (pour un coût annuel compris entre 400 et 500 euros par tracker) ;
- des prestations de maintenance curative (par télésurveillance), essentiellement pour les clients qui ne souscrivent pas de contrat de maintenance préventive ;
- des prestations d'augmentation de la puissance des générateurs d'énergie par remplacement des panneaux photovoltaïques par des panneaux de dernière génération ; et
- de nouveaux services d'analyse et de management d'énergie disponible sur le portail client qui donneront lieu à un abonnement (pour un coût annuel variable en fonction des services proposés, compris entre 0,15 mille euros par site par an à 2 mille euros par site par an).

f. Des solutions de financement adaptées aux clients

Le groupe OKwind propose également des solutions de financement adaptées à la typologie de clientèle qu'il adresse :

- *à destination des agriculteurs* : sur la base d'un accord-cadre signé au niveau national avec le Crédit Agricole (voir section 6.7 du Document d'Enregistrement), le groupe OKwind propose des financements sous forme de crédit classique ou de crédit-bail sur des durées pouvant aller jusqu'à 12 ans⁴⁵. En 2021, ces financements ont couvert environ 28% du chiffre d'affaires BtoB (dont 30% du chiffre d'affaires réalisé sur la verticale des exploitations agricoles) ;
- *à destination des autres clients BtoB* : le groupe OKwind a codéveloppé une offre de location financière en lien avec un établissement financier ;

⁴⁴ Un acompte égal à 30% du montant de la commande est sollicité à la signature de chaque commande

⁴⁵ Les solutions de financement proposées n'incluent pas de convention de rémunération avec le réseau bancaire concerné.

- à destination des clients BtoC : le Groupe propose des offres de crédit gratuit (paiement en N fois) ou des offres de crédit classique pouvant aller jusqu'à 180 mois en lien avec un établissement financier. En 2021, 10% du chiffre d'affaires BtoC a été financé par ce biais.

Dans le cadre des contrats de location, le client a la possibilité au terme du contrat soit :

- de restituer et remplacer les générateurs d'énergie. Dans ce cas, le groupe OKwind revendra l'installation en occasion ;
- de prolonger le contrat de location ;
- d'acquérir l'installation à sa valeur résiduelle.

2.2.5.2. La conception de trackers innovants

Près de 12 années de R&D ont été consacrées au développement de l'offre d'autoconsommation et de management de l'énergie du Groupe, dont 10 ans dans le domaine de la génération d'énergie photovoltaïque haut rendement et à son management. L'important investissement réalisé par le Groupe dans sa R&D lui a permis de concevoir des trackers bi-axes et, depuis 2018, bi-faces augmentant ainsi significativement sa productivité à surface égale de panneaux photovoltaïques.

L'effet « tournesol » du tracker permet une production d'énergie stable et linéaire du lever au coucher du soleil. Grâce aux cellules bi-faces, la face arrière fait usage de la lumière réfléchiée et de la lumière diffuse pour générer de l'électricité, en plus de la production par la face avant. Les modules peuvent ainsi produire de 10 à 30% d'énergie supplémentaire que des cellules mono-faciales et offre un rendement de 70% supérieur à une installation fixe en toiture.



Cet ensemble de panneaux est positionné sur un mât de 7 mètres de haut (pour les trackers BtoB) ce qui permet une meilleure ventilation des cellules photovoltaïques évitant ainsi une perte de rendement estimée à 0,35% par degré supplémentaire au-dessus de 25 degrés⁴⁶. La hauteur des panneaux permet également un libre usage des surfaces au sol et notamment l'usage de machinisme agricole et donc la polyculture sur les parcelles agricoles sur lesquelles ils sont implantés. Leur ombre portée protège les cultures des sur-irradiations du soleil avec des effets bénéfiques pour la biodiversité de proximité (installations sur prairies).

Le groupe OKwind commercialise aujourd'hui 3 modèles de trackers :

- un tracker de 117 m² de surface photovoltaïque à destination du marché du BtoB, d'une puissance de 22kWc ;
- un tracker de 75 m² de surface photovoltaïque à destination du marché du BtoB, d'une puissance de 14kWc ;
- un tracker compact de 8,5m² de surface photovoltaïque à destination du marché du BtoC, d'une puissance de 1,5kWc (offre Lumioo).

Une nouvelle génération de trackers BtoB est en cours d'industrialisation et sera commercialisée d'ici fin 2022, début 2023. Les principales innovations porteront sur leur modularité (possibilité de faire varier le nombre de panneaux), la baisse de l'empreinte carbone des kWh produits et la facilité de montage et démontage.

⁴⁶ Source : fournisseurs

En complément de ces innovations, les trackers sont personnalisés en fonction des clients finaux. La personnalisation porte sur l'interfaçage des générateurs d'énergie avec la configuration électrique du site des clients (mono phasé ou tri phasé) et consiste à sélectionner les composants électriques adaptés (connecteurs, disjoncteurs ...).

Les trackers du groupe OKwind sont conçus en respectant les normes Eurocodes⁴⁷ pour garantir leur résistance et leur fiabilité y compris en cas de vents violents (jusqu'à 180 km/h). Par mesure de sécurité, une fonctionnalité a été développée pour permettre aux trackers de se mettre automatiquement à plat dès que le vent dépasse les 40 km/h grâce à leur anémomètre intégré et leur connexion avec les bases de données de Météo-France. Le groupe OKwind utilise la méthode AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances des Effets et de la Criticité) pour prévenir les risques de dysfonctionnement. La dernière génération de trackers installée depuis 2021 a une disponibilité moyenne de plus de 99%.

Les panneaux photovoltaïques (de provenance chinoise et importés par un importateur français s'agissant du BtoB et de provenance allemande depuis le 1^{er} mai 2022 s'agissant du BtoC), onduleurs (de provenance chinoise et importés par un importateur français) et visserie (fournisseurs allemands, français et japonais) sont achetés sur étagère auprès de fournisseurs qualifiés par la Société. Le Groupe compte aujourd'hui 91 fournisseurs principalement situés en Europe (84 fournisseurs dont 72 en France) et 13 familles d'achats. Pour éviter une éventuelle rupture d'approvisionnement de composants clés, le Groupe développe une politique de bi ou tri-sourcing et une stratégie de prise de position à moyen terme vis-à-vis de ses fournisseurs le cas échéant (en particulier dans le domaine des cartes électroniques, panneaux photovoltaïques et actionneurs). Le Groupe dispose également d'un stock sur ces composants clés lui permettant de faire face, à la date du Document d'Enregistrement, aux besoins de production sur les 6 prochains mois.

La durée de vie d'un tracker est supérieure à 30 ans. La structure métallique est conçue pour avoir une durée de vie supérieure à 50 ans. Les panneaux photovoltaïques disposent d'une garantie fabricant de 12 ans pour les applications BtoB et de 25 ans pour Lumioo, ainsi qu'une garantie de production à horizon 30 ans correspondant à 87% de la capacité de production initiale pour le BtoB, et à 93% pour les trackers Lumioo. Les cartes électroniques et onduleurs ont quant à eux une durée de vie comprise entre 10 et 12 ans, leur changement est programmé dans le contrat de maintenance préventive proposé systématiquement aux clients du groupe OKwind.

Les activités de conception, production et l'installation des trackers sont couvertes par une garantie décennale octroyée par AXA qui a validé le dossier de conception et d'industrialisation des trackers OKwind. Pour octroyer cette garantie, la compagnie d'assurance a notamment pris en compte les normes de dimensionnement Eurocodes et la mise en œuvre de la méthode AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances des Effets et de la Criticité) par le Groupe lors des phases de conception.

Ces trackers photovoltaïques bi-axes et bi-faces présentent l'avantage d'être dès à présent recyclables à hauteur de 98 %. La structure métallique, en acier et aluminium et représentant 63% de la masse totale, est recyclable à 100%, les panneaux photovoltaïques (36% de la masse totale) sont recyclables à hauteur de 94% via l'éco-organisme Soren⁴⁸, les éléments électroniques (1% de la masse) sont recyclables à hauteur de 83%.

De par leur conception, les trackers sont facilement rétrofitables et démontables ce qui permettra au Groupe de les redéployer sur le marché de l'occasion. La démarche du Groupe s'inscrit ainsi dans une logique d'économie circulaire.

⁴⁷ Les normes Eurocodes forment un ensemble de normes européennes pour la conception et le dimensionnement des bâtiments et des ouvrages de génie civil, y compris les fondations et la résistance sismique. Ces normes ont été établies par les experts du comité TCN250 du Comité européen de normalisation (CEN)

⁴⁸ SOREN : éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France

2.2.5.3. La place prépondérante de l'intelligence artificielle dans le développement des activités du Groupe

L'intelligence artificielle occupe une place centrale dans le développement et la conduite des activités du Groupe. Membre de la Frenchtech 120 depuis 2021, le Groupe a fait le choix d'adopter une approche technologique différenciante en développant ses solutions autour d'un noyau digital qui permet l'interconnexion des différents composants de cet écosystème.

Les principaux composants de cet écosystème, qui sont tous connectés entre eux sont les suivants :

- un **générateur d'énergie photovoltaïque** bi-axes et bi-faces à haut rendement conçu par le groupe OKwind produisant 70% d'énergie supplémentaires qu'une installation photovoltaïque fixe à surface égale de panneaux photovoltaïques installée (production stable et linéaire du lever au coucher du soleil) ;
- un **contrôleur spécifique** (microordinateur industriel) développé par l'équipe R&D de la Société et hébergé au sein même du générateur d'énergie pour garantir l'autonomie et le bon fonctionnement de ce dernier y compris en cas de coupure des liaisons internet ;
- des **algorithmes de management d'énergie** qui vont permettre de déclencher automatiquement et au moment optimal les équipements des clients (compresseurs, système d'aération, broyeurs ...) de manière à réduire les appels au réseau et à favoriser l'autoconsommation ;
- des **logiciels propriétaires** de pilotage, de télégestion et télésurveillance qui sont hébergés sur des serveurs sécurisés du Groupe (prévention des risques d'intrusion) ;
- des **systèmes de stockage** d'énergie (ballon de stockage eau chaude sanitaire, batteries électrochimiques, système de stockage virtuel⁴⁹) qui permettent de réutiliser les surplus d'énergie au moment opportun ;
- une **salle de supervision et de contrôle** hébergée dans les locaux de la Société, véritable tour de contrôle, qui offre la possibilité de prévenir les défaillances et de réaliser des opérations de télémaintenance ;
- un **portail client** permettant un suivi en temps réel de leur production et de leur consommation d'énergie et donc de manager le déclenchement de leurs équipements par action volontaire ;
- des bases de données de **prévisions météorologiques** (Météo-France) à 72 heures permettant de faire les bons arbitrages entre autoconsommation immédiate ou stockage.

Le Groupe travaille sur le développement de ses outils de management de l'énergie et l'optimisation du déclenchement du fonctionnement des équipements des clients (aérateurs, surpresseurs, compresseurs, groupe froid, ballon eau chaude sanitaire, broyeurs, racleurs ...) afin de réduire leur consommation d'énergie et d'organiser leur consommation de l'énergie autoproduite préférentiellement pendant les périodes de production des générateurs d'énergie renouvelable.

Le client peut déclencher de façon volontaire ses équipements sur la base des données de production et de consommation d'énergie directement accessibles sur son portail client ou alors de façon automatique par le biais d'un algorithme qui va déclencher, sans intervention humaine, les équipements du site client au moment le plus opportun. Cela permet d'optimiser la consommation d'énergie et de privilégier la consommation d'énergie renouvelable produite sur site, tout en garantissant les objectifs de performance du procédé du client (par exemple la conformité réglementaire des taux de nitrate dans les rejets d'une station d'épuration). Cet algorithme fonctionne en interaction et en complément de l'automate existant chez le client et optimise la gestion des décisions avec une approche multi factorielle. Sa mise en œuvre passe par une phase d'apprentissage, de qualification et de structuration des données de type « machine learning » qui peut durer de 2 semaines à 2 mois selon la complexité des équipements.

⁴⁹ Le surplus d'électricité est injecté dans le réseau électrique pour être récupéré ensuite lorsque le générateur d'énergie produit moins que la consommation du site

L'algorithme de management d'énergie par IA permet d'optimiser le fonctionnement des processus en évitant les surconsommations d'énergie et privilégie l'autoconsommation d'énergie renouvelable par l'intégration de données externes telles que la quantité d'énergie renouvelable produite sur le site et la météorologie.

En effet, le fonctionnement des automates est assez restreint car il repose selon des séquences d'actions prédéterminées à base d'arborescence. Parfaitement efficaces pour des systèmes simples, les automates montrent leurs limites pour des systèmes complexes multicritères car ils prennent difficilement en compte les données externes et sont difficiles à faire évoluer. Par exemple un automate d'une station d'épuration d'eau usée compte plus de 1.000 lignes de codes et ne peut pas prendre en compte des données variables comme les prévisions météorologiques ou les fluctuations du coût de l'énergie sur un marché spot.

A contrario, les algorithmes d'intelligence artificielle que le Groupe met en œuvre privilégient l'obtention des résultats en s'appuyant sur une période d'apprentissage qui va permettre de déterminer les compromis les plus efficaces. Pour une station d'épuration, l'algorithme est centré sur 2 objectifs : la conformité des rejets en teneur de nitrate par rapport aux réglementations en vigueur et la minimisation de la facture énergétique.

Dans le cadre de cet écosystème interconnecté, le Groupe développe ou installe des outils de stockage des surplus d'énergie sous forme thermique, électrochimique ou virtuelle. Ce stockage de l'électricité produite permet de valoriser in situ les surplus d'énergie renouvelable de façon peu onéreuse et particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chacun de ses clients :

- le stockage thermique consiste à transformer l'électricité en eau chaude ou en eau glacée, puis à la stocker dans un ballon tampon. Cette solution est peu onéreuse et particulièrement bien adaptée pour les sites utilisant de l'eau chaude sanitaire (filiale bovin lait) ou des procédés de refroidissement (filiale bovin lait, industrie agroalimentaire, bâtiments de stockages à froid positif). Le groupe OKwind fournit et installe les ballons de stockage adaptés à ses clients ;
- le stockage électrochimique consiste à stocker l'électricité dans des batteries. Cette solution offre une grande souplesse d'utilisation et sera de plus en plus compétitive du fait de la diminution attendue du coût des batteries ;
- le stockage virtuel consiste à passer un accord avec un opérateur énergétique qui utilisera les surplus de production et les restituera au moment où la consommation est supérieure à la génération d'énergie renouvelable. Cette solution est très souple et ne nécessite pas d'investissement, en revanche les échanges d'électricité sont taxés et le client doit payer la taxe d'acheminement. Le Groupe accompagne ses clients dans la mise en place de l'accord et des formalités nécessaires avec l'opérateur énergétique Urban Solar notamment pour les exploitations agricoles et les particuliers (voir section 6.7 du Document d'Enregistrement). Les surplus ponctuels peuvent également être vendus aux opérateurs (notamment Alterna) en fonction des cours de marché.

2.2.5.4. Un investissement significatif dans la R&D

Compte tenu de la place centrale de l'intelligence artificielle et, plus généralement, des nouvelles technologies dans ses activités, le groupe OKwind a investi une part significative de son budget dans ses travaux de R&D (5,4% de son chiffre d'affaires consolidé en 2021) et entend poursuivre ces investissements à l'avenir.



Le Groupe a ainsi mis en œuvre des conventions d'apprentissage avec l'ENS Paris Saclay et ITII Pays de la Loire. Deux doctorantes (liées au Groupe par une convention industrielle de formation par la recherche), membres de l'équipe Edysan du CNRS qui vise à modéliser et valider les bénéfices des trackers sur les rendements agronomiques et la biodiversité des surfaces agricoles, ont également rejoint l'équipe R&D en 2021 pour mener à bien les recherches entamées sous la responsabilité d'un docteur ingénieur en agronomie. Des partenariats existent également avec des laboratoires universitaires notamment avec l'IRISA, laboratoire français de recherche et d'innovation en sciences et technologies du numérique (2017-2021, thèses CIFRE, modélisation et développement d'algorithmes de management d'énergie). Près de 12 années de R&D ont été consacrées au développement de l'offre d'autoconsommation et de management de l'énergie du Groupe, dont 10 dans le domaine de la génération d'énergie photovoltaïque haut rendement et à son management.

Le service R&D de la Société est situé à Vitré et comprend 19 personnes (15 ingénieurs, 2 docteurs ingénieurs, 1 technicien et 1 alternant ingénieur) réparties en plusieurs pôles :

- le pôle électromécanique dont la mission consiste à concevoir les trackers intelligents (définitions mécaniques et électrotechniques). Il compte 4 ingénieurs, un technicien en mécanique et calcul de structure et un rédacteur technique ;
- le pôle informatique qui conçoit l'architecture des systèmes embarqués des trackers, les services logiciels dédiés à l'installation et à l'exploitation (portail de monitoring des installations et outil de simulation et de dimensionnement de l'installation). Son équipe est composée de 6 développeurs et d'un docteur ingénieur (data scientist) ;
- le pôle « agrivoltaïsme »⁵⁰ qui a pour rôle de démontrer scientifiquement les synergies existant entre usage des trackers et agriculture mais aussi élevage. Il compte un docteur ingénieur en agronomie et deux thésardes (1 agronome et 1 écologue) ;
- le pôle gestion qui a pour objet le suivi de l'ensemble des projets de R&D du Groupe mais également la mise en œuvre de la veille technologique, concurrentielle et normative.

⁵⁰ L'agrivoltaïsme désigne des installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole (source : proposition de résolution relatif au développement de l'agrivoltaïsme en France, enregistré à la Présidence du Sénat le 6 octobre 2021). L'agrivoltaïsme consiste à produire de l'électricité sur une parcelle agricole sans dégrader les rendements agronomiques. Dans un contexte de pénurie de foncier qui freine le développement des installations photovoltaïques l'agrivoltaïsme est une verticale de marché prometteuse

Pour renforcer les facteurs de compétitivité du groupe OKwind, les principaux programmes de R&D en cours portent sur :

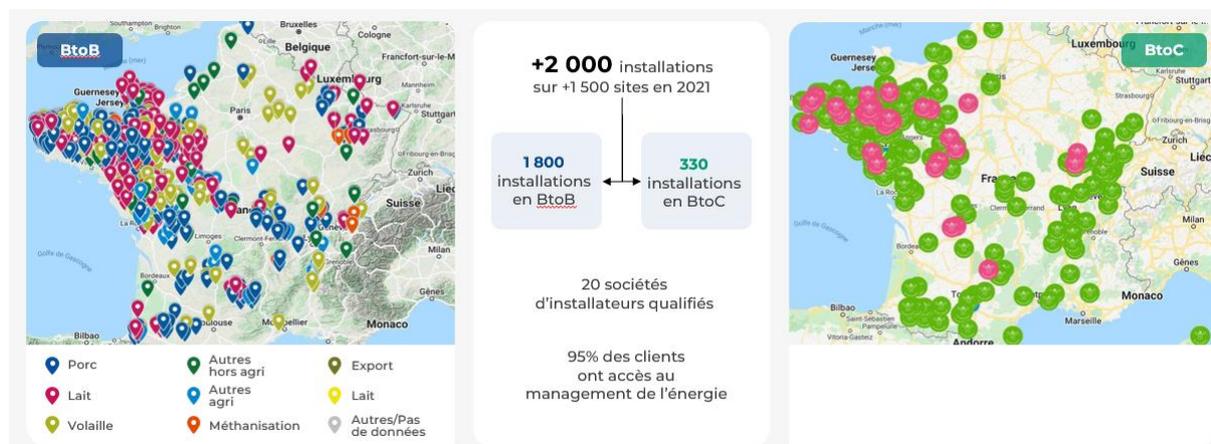
- le renforcement de l'écosystème dédié à l'autoconsommation via :
 - o le développement d'une nouvelle gamme de trackers plus performants ;
 - o l'élargissement de la gamme d'objets connectés permettant de stocker l'énergie et de piloter plus intelligemment les postes de consommation ;
 - o une optimisation du portail client de monitoring de l'écosystème et de paramétrage des objets connectés ;
- le développement d'applicatifs métiers de pilotage de processus par verticale de marché ;
- la modélisation et l'optimisation des bénéfices « agrivoltaïques » des trackers sur les rendements agronomiques et la biodiversité.

2.2.5.5. Une organisation pensée pour la satisfaction client

Conscient de l'importance de la satisfaction de ses clients, le Groupe s'est organisé afin d'offrir à ses clients l'expérience la plus aboutie possible que ce soit par la personnalisation des trackers, l'intervention du Groupe sur l'ensemble du processus ou la qualité de la maintenance de ses installations.

Chaque réseau commercial est organisé par zone géographique. Pour offrir un soutien à la fois technique et commercial à leurs équipes, les animateurs de marché possèdent une expertise dans le fonctionnement des équipements techniques mis en œuvre. Cette expertise sectorielle permet de proposer une offre adaptée au client et se traduit par un taux de transformation élevé des offres de l'ordre de 50% pour le marché BtoB et de 75% pour le marché BtoC. Tous les commerciaux et animateurs de marché sont salariés.

Le Groupe utilise des méthodes commerciales similaires pour chacune des cibles de clientèle BtoB visée, parmi lesquelles figurent notamment les salons et publications spécialisés ou les réseaux sociaux. Le Groupe peut également s'appuyer sur son réseau de prescripteurs. Ceux-ci diffèrent selon la verticale adressée : il peut s'agir de groupements de producteurs ou encore de réseaux bancaires mutualistes. Une convention de rémunération a été signée dans le cadre de la relation d'apporteurs d'affaires avec les producteurs porcins (voir section 6.7 du Document d'Enregistrement), ce qui n'est pas le cas avec le réseau bancaire. Leader sur le marché de l'autoconsommation BtoB, le groupe OKwind bénéficie également d'une notoriété déjà affirmée grâce à des références clients sur l'ensemble du territoire.



Pour les particuliers, la filiale Lumioo privilégie les outils de webmarketing pour accroître sa notoriété et développer son volume d'activité : référencement naturel notamment grâce à la rédaction d'articles au sein d'un blog⁵¹, achat de mots clés. Surtout le Groupe peut capitaliser sur son site Internet qui compte

⁵¹ <https://blog.lumioo.com>

en moyenne 5.000 visiteurs uniques par mois. L'outil de simulation en ligne sur le site permet aux prospects de calculer leur future production solaire et le potentiel d'économies sur leur facture d'électricité. Cet outil de simulation contribue à accroître le taux de conversion de devis en commandes qui s'est établi à 75%. Le niveau de satisfaction affiché par les clients étant élevé, la recommandation est également un facteur de développement important pour le Groupe puisque 13 % des clients parrainent des nouveaux clients. 10% des ventes de Lumioo sont ainsi générées par le programme de parrainage.

a. Une expertise au service de la dynamique commerciale

Le groupe OKwind a acquis au cours de ses 8 années d'exploitation dans le domaine de l'énergie solaire une solide expertise sur laquelle il peut capitaliser et qui lui permet d'accroître sa productivité dans son déploiement commercial. A ceci vient s'ajouter une stratégie consistant à adresser des verticales de marché précisément définies. Ces dernières sont de fait facilement adaptables en raison de caractéristiques communes tant en termes d'usage que de configuration d'équipements ou encore de volume de consommation.

Par exemple, les élevages bovins lait avec robots de traite ont tous un profil de consommation énergétique homogène et une forte consommation d'eau chaude sanitaire liée au nettoyage du matériel pour respecter les consignes sanitaires. Pour répondre à cette configuration, le groupe OKwind propose une solution globale et répliquable constituée d'un générateur d'énergie de type tracker, d'un ballon d'eau chaude sanitaire avec une possibilité de stockage virtuel complémentaire.

Autre exemple, les stations de traitement des eaux usées ont des fonciers limités et contraints et mettent en œuvre des surpresseurs ou des aérateurs qui fonctionnent de manière discontinue pour oxygéner les bassins de traitement. Dans cette configuration, la solution standard proposée par le groupe OKwind comprend 2 à 10 générateurs d'énergie de type tracker couplés à un algorithme de management de l'énergie.

b. Expérience client différenciée

L'objectif du groupe OKwind est de permettre à ses clients de « réapprendre » favoriser la consommation de leur autoproduction d'énergie renouvelable. C'est pour atteindre cet objectif que le groupe OKwind met à leur disposition un portail client, site internet responsive donc consultable aussi bien sur un téléphone mobile qu'un ordinateur, qui leur permet de visualiser facilement et en temps réel leur consommation et leur production d'énergie renouvelable et de prendre des décisions d'optimisation (utilisation par un particulier d'équipements ménagers en journée, mise en route des broyeurs de céréales par un éleveur pendant les périodes de production des trackers et non à heure fixe, etc.).

Pour mieux satisfaire ses clients, le groupe OKwind a également mis en place un « service client » centralisé et doté d'une salle de contrôle de l'ensemble du parc sur le site de Torcé. Les 3 techniciens de ce service suivent en temps réel le bon fonctionnement du parc et interagissent directement avec les clients. A l'exception des trackers de première génération, l'ensemble des trackers commercialisés par le groupe OKwind est télégéré et télésurveillé ce qui représente près de 85% du parc existant à la date du Document d'Enregistrement.

Cet outil de « service client » permet au Groupe de détecter les dysfonctionnements de manière prédictive et préventive et, le cas échéant, d'organiser les interventions de maintenance curative. Plus de 60% des interventions se font par télégestion sans déplacement sur le site du client et de manière totalement transparente pour lui. Les interventions qui nécessitent un déplacement sur site sont réalisées par les techniciens des agences du Groupe qui sont mobilisés par le service client. L'analyse continue de cette base de données permet par ailleurs au Groupe d'améliorer en continu la performance de ses générateurs d'énergie et de ses outils de management d'énergie (prédictif de production, disponibilité des générateurs d'énergie ...). Le taux de disponibilité est supérieur à 99% pour toutes les installations réalisées depuis début 2021.

Pour le marché BtoC, la filiale Lumioo réalise régulièrement une enquête de satisfaction annuelle auprès de ses clients. Dans la dernière enquête réalisée en 2020, l'indice global de satisfaction était de 8,6/10,

l'indice de satisfaction produit était de 9,1/10 et le NPS⁵² de 40% ce qui est considéré comme étant d'un bon niveau.

2.2.6. Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

Pilier fondateur de sa stratégie, la stratégie RSE du Groupe s'articule aujourd'hui autour de 3 axes principaux auxquels sont associés des plans d'actions

- **Partenaire de proximité**

Au plus près des préoccupations de ses clients, le Groupe a pour objectif d'accompagner ses clients dans leur démarche de transition énergétique en leur offrant une solution produisant de l'énergie renouvelable immédiatement disponible et à moindre coût. Dans cette optique, le Groupe privilégie une approche directe et personnalisée basée sur l'analyse et la compréhension des problématiques techniques et économiques de ses clients. L'attention portée à la qualité de l'expérience client et aux attentes exprimées par ces derniers permettent au Groupe de poursuivre ses avancées technologiques de façon continue et d'assurer à ses clients jusqu'à 70% d'autonomie énergétique et 20% d'économie d'énergie.

- **Producteur engagé**

Les principes de conception, d'industrialisation mais également d'installation des produits tels que définis par le Groupe s'inscrivent dans une démarche écoresponsable. Le Groupe développe des solutions à très faible empreinte carbone, puisque celle-ci s'établit à 26,1 g eq CO₂ /kWh pour les trackers OKwind⁵³ pour une moyenne de 43,9 g eq CO₂ / kWh pour le photovoltaïque français. Par ailleurs, le Groupe n'utilise pas de métaux rares et ne met pas non plus en œuvre de substances polluantes ou à risque au sens de la taxonomie européenne. Enfin, les solutions déployées par le Groupe ne conduisent pas à l'artificialisation des sols et permettent ainsi de protéger les cultures de la sur-irradiation du soleil et donc d'améliorer la biodiversité de proximité.

- **Acteur local**

Le Groupe développe des solutions en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte sans renforcer les réseaux de distribution. L'activité du Groupe permet de créer de la valeur en milieu rural. Par ailleurs, les solutions développées pour les collectivités locales permettent de réduire l'impact de la progression des coûts énergétiques sur la fiscalité locale ou les redevances des usagers.

Les objectifs de développement durable de l'ONU

Le Groupe adresse 8 des 17 objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015 par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (« **ODD** ») :

	ODD	Orientations du Groupe
	6 – Eau propre et assainissement	Les solutions du Groupe permettent de réduire la consommation d'énergie liée à l'assainissement de l'eau et de couvrir jusqu'à 50% des besoins en énergie par de l'énergie renouvelable. Elles peuvent être déployées dans des zones sans réseau de distribution électrique.

⁵² Le NPS, ou Net Promoter Score, mesure la proportion de clients prêts à recommander le produit auprès de leurs collègues et/ou amis

⁵³ Etude ACV A2DM de mai 2020

 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<p>7 – Energie propre à coût abordable</p>	<p>Les solutions du Groupe permettent de produire de l'énergie renouvelable avec une très faible empreinte carbone des kWh produits : à 26.1 g eq CO2 /kWh pour les trackers OKwind pour une moyenne de 43,9 g eq CO2 / kWh pour le photovoltaïque français.</p>
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>8 – Travail décent et croissance économique</p>	<p>Les solutions du Groupe sont conçues pour produire de l'énergie verte en milieu diffus sans dégrader l'environnement et sans avoir à investir dans des réseaux de distribution.</p> <p>Le groupe a recruté 35 personnes en 2021, et envisage d'en recruter 45 en 2022.</p>
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>9 – Industrie innovante et infrastructure</p>	<p>Le Groupe développe une véritable activité industrielle avec une volonté de favoriser la sous-traitance de proximité dans une logique de relocalisation industrielle.</p> <p>Les solutions du Groupe permettent aux PME PMI de générer leur propre énergie verte dans une approche d'industrie 4.0 et d'améliorer leur compétitivité.</p>
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>11 – Villes et communautés durables</p>	<p>Les solutions du Groupe sont conçues pour être implantées en milieu contraint et avec une artificialisation des sols particulièrement faible.</p>
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>12 – Consommation et productions responsables</p>	<p>Le Groupe privilégie des choix de conception qui ne consomment pas de métaux rares, garantissent une longévité et une fiabilité élevées. Ils permettent une recyclabilité élevée (>98%) et facilitent le retrofit des installations.</p> <p>Le groupe envisage dans l'avenir de développer un marché de l'occasion de ses trackers à destination du continent africain.</p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<p>Les solutions du Groupe sont immédiatement déployables pour substituer de l'énergie renouvelable à de l'énergie fossile. L'ombre mobile portée par les trackers permet de protéger les cultures et les prairies des sur-irradiations solaires tout en améliorant les rendements agronomiques.</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>15 – Vie terrestre</p>	<p>Les solutions du Groupe sont conçues pour ne pas générer d'impact sur la vie terrestre (principe de non-nuisance) mais aussi pour permettre le développement de la biodiversité de proximité en offrant des refuges pour la faune et en favorisant la biodiversité florale en limitant les sur irradiations solaires.</p>

Evaluation ESG

Dans ce prolongement, la Société a initié de façon volontaire une démarche de notation de sa responsabilité environnementale et sociétale menée par l'agence d'analyse et de conseil extra-financier Ethifinance. Portant sur les données collectées en 2021, Ethifinance a attribué à la Société une notation extra-financière de 54/100 correspondant à un niveau de maturité ESG « avancé » par rapport aux entreprises comparables (entreprises employant moins de 1.000 collaborateurs dans le secteur Industrie – Energie conventionnelle et renouvelable + Bien et services – Environnement) dont la moyenne est de 46/100.

Les nombreuses initiatives mises en œuvre par le Groupe lui permettent d'obtenir des notes au-delà de la moyenne des entreprises incluses dans le panel de référence sur trois des grandes thématiques de la RSE : environnement, social et parties prenantes externes.



Au-delà des plans d'actions techniques liés au déploiement de sa stratégie RSE, le groupe OKwind a identifié plusieurs axes de travail pour aller dans le sens des améliorations demandées dans l'audit d'EthiFinance :

- évolution de la gouvernance en la rendant plus transparente et collégiale avec la nomination d'administrateurs et d'administratrices indépendants ;
- publication annuelle d'un rapport extra financier.
- formalisation et structuration d'une politique RSE et d'une politique environnementale reflétant les pratiques actuellement mises en œuvre ;
- renforcement du système qualité ;
- meilleure intégration et formalisation des critères environnementaux et anti-corruption dans les pratiques d'achat du Groupe.

Taxonomie Européenne

Le 31 mars 2022, le cabinet EthiFinance a déclaré que l'activité du Groupe était alignée à 100% avec la taxonomie Européenne sur la base des éléments suivants :



✓ CRITÈRES TECHNIQUES :

Les activités alignées doivent correspondre aux critères techniques de sélection définis dans la taxonomie de l'UE et disponibles au moment de l'évaluation.

100% des activités de Okwind s'inscrivent dans un sous-secteur éligible identifié par la taxonomie européenne comme contribuant directement à l'atténuation du changement climatique. En outre, l'activité de l'entreprise est conforme à tous les critères de sélection énumérés dans l'acte délégué du règlement.



✓ PRINCIPES DE NON-NUISANCE (DNSH) :

Les principes DNSH correspondent à la capacité d'une entreprise à anticiper et à atténuer les risques environnementaux pertinents pour ses activités.

À ce jour, Okwind satisfait les 5 critères DNSH en lien avec ces activités.



✓ GARANTIES SOCIALES MINIMALES :

Cette exigence correspond à l'alignement des politiques d'une entreprise sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme - en particulier les principes identifiés dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail.

À ce jour, le groupe Okwind satisfait les critères de « garanties sociales minimales » en tant que signataire de la charte « Alliance Mondiale des solutions efficaces » pilotée par la fondation Solar Impulse.

2.2.7. Propriété intellectuelle

Depuis sa création en 2009, le groupe OKwind a choisi de mettre en œuvre une politique volontariste de protection des actifs de propriété intellectuelle générés par ses activités de R&D. Une première invention a été déposée en 2011, suivie d'une nouvelle invention en 2018, et de 2 autres en 2020. Deux autres demandes de brevets sont en cours de dépôt.

L'objectif du Groupe est de protéger les inventions et savoirs-faires associés en relation avec le développement de ses technologies de génération et de management d'énergie.

Les demandes de brevets les plus récentes en cours de dépôt visent à protéger, pour l'une le procédé de montage et d'installation des trackers BtoB de nouvelle génération, pour l'autre le design d'implantation et de pilotage des trackers permettant un bénéfice agronomique en agrivoltaïsme.

Cette nouvelle demande de brevet dans le domaine de l'agrivoltaïsme complète les 2 brevets internationaux déjà déposés dans ce domaine et l'ensemble fournit un avantage concurrentiel additionnel fort pour exclure les concurrents de l'utilisation de trackers bi-axes dans le domaine de l'agrivoltaïsme dans des conditions économiquement viables.

Il convient de noter que le système global de tracking bi-axes qui reproduit un effet tournesol n'est pas protégeable par nature.

En ce qui concerne le software, intégralement développé par la société, la stratégie de propriété intellectuelle du Groupe repose sur un strict secret des affaires ce qui consiste à ne pas divulguer ses algorithmes et progiciels.

Brevets

A partir d'une demande de brevet en France, le brevet peut être développé ou non à l'international à travers une demande de brevet international (PCT). Les entrées en phase internationale et la sélection des pays dépend de la valeur de l'invention et de l'intérêt commercial du territoire. A ce jour, seuls les brevets dans le domaine de l'agrivoltaïsme et concernant le tracker BtoC font l'objet de demandes de brevets internationaux dans la perspective d'obtenir une protection a minima sur les marchés européens.

Aujourd'hui le portefeuille de brevets du Groupe comprend 4 brevets déposés dont 1 accepté ainsi que 2 demandes de brevets complémentaires étant en cours de dépôt.

Le premier d'entre eux, accepté, concerne un système de régulateur différentiel pour les éoliennes et hydrolienne. La demande FR1150436 a été déposée le 19/01/2011 sans demande d'extension à l'international. Moyennant paiement des taxes de maintien, la protection s'étendra jusqu'en 2031.

Le deuxième brevet, en cours d'analyse, concerne le système d'actionneur linéaire des tracker BtoC Lumioo à l'aide d'une monture dotée d'une liaison hélicoïdale (système de vis sans fin). La demande de brevet français FR1872870 a été déposée le 13/12/2018, avec une demande d'extension internationale EP19213072 déposée le 03/12/2019. Moyennant paiement des taxes de maintien, la protection s'étendra jusqu'en 2038.

Les troisième et quatrième brevets, déposés conjointement, sont en cours d'analyse et concernent la production d'énergie photovoltaïque sur des parcelles agricoles couplée avec une approche d'agroforesterie intégrée. Un des brevets est centré sur des parcelles agricoles destinées à des grandes cultures, l'autre à des parcelles dédiées à l'élevage d'animaux en plein air. La demande de brevet français FR2003320 a été déposée le 02/04/2020 avec une demande d'extension internationale PCT/FR2021050590 déposée le 02/04/2021. Moyennant paiement des taxes de maintien, la protection s'étendra jusqu'en 2040.

Depuis sa création, le Groupe a été accompagné par des conseils en propriété intellectuelle ayant une expérience dans le développement de portefeuilles de produits. Les procédures d'identification et de protection des inventions sont bien établies. Tous les inventeurs sont des salariés actuels ou anciens du Groupe.

En termes de liberté d'exploitation, le Groupe effectue une veille technologique récurrente ainsi que des recherches sur des brevets de tiers afin d'évaluer les risques de concurrence potentielle dans le domaine.

A ce jour, la Société n'a pas identifié de brevet tiers susceptibles de gêner la commercialisation de son offre.

Le Groupe n'a concédé aucune licence à un tiers pour l'usage de ces marques.

Marques

Le Groupe possède également un portefeuille de 5 marques : Groupe OKwind (France et Polynésie française), OKwind (France, Polynésie Française, Union Européenne, Suisse, Maroc), Lumioo (France, Polynésie française, Union Européenne), MY Lumioo (Union Européenne) et TAPE - Terre Agricole Productrice d'Energie (France).

Dessins et modèles

Identification du produit	N° de dépôt	Territoire(s) concerné(s)
Solar to electric energy converters (<i>convertisseurs d'énergie solaire en énergie électrique</i>)	008000392	Union Européenne et Grande Bretagne
Nouveau tracker	En cours de dépôt	Union Européenne et Grande Bretagne
Nouveau contrôleur	En cours de dépôt	Union Européenne et Grande Bretagne
Nouveau Portail OKwind	En cours de dépôt	Union Européenne et Grande Bretagne
Nouveau portail Lumioo	En cours de dépôt	Union Européenne et Grande Bretagne

Nom de domaine

- Okwind.fr
- Okwind.com
- Lumioo.fr
- Lumioo.com

Descriptif des services logiciels conçus par la R&D

En ce qui concerne les logiciels, la stratégie de protection repose sur la préservation de la confidentialité et le secret des affaires. Néanmoins, une description sommaire est donnée ci-dessous.

- Logiciels embarqués

Les logiciels embarqués sont les services informatiques hébergés dans le contrôleur (ou PC industriel) situés dans une armoire électrique à la base de chaque tracker OKwind. En effet, le Groupe a choisi de développer un contrôleur (ou PC industriel) dédié pour le pilotage de ses trackers. Celui-ci permet avec un coût et un encombrement minimal, de piloter précisément et avec un maximum de disponibilité les trackers installés. Fait sur mesure, il intègre donc les bons composants électroniques pour pouvoir offrir une puissance de calcul adéquate, une mémoire persistante, des entrées et sorties versatiles pour le pilotage du tracker et un système de résilience aux coupures électriques.

- Services API

Le Groupe a développé plusieurs API (ou interface de programmation d'application) hébergées sur les serveurs du Groupe qui permettent de fournir à la demande, de façon modulaire et sécurisée des services d'écriture et de lecture d'informations à d'autres applicatifs informatiques (API de supervision, API météo, API d'estimation de production solaire).

- Services logiciels externes

Le Groupe a développé 2 services logiciels externes : portail client et configurateur de mise en route de supervision.

- Services logiciels internes

Le Groupe a développé plusieurs services logiciels internes : service de mise à jour à distance, portail SAV, portail d'administration, outil de dimensionnement d'installation, outil de qualification des implantations, outil de contrôle de cohérence Enedis.

2.2.8. Environnement réglementaire

Les activités du Groupe, intégralement réalisées en France, ne constituent pas, en tant que telles, des activités réglementées. Sans faire l'objet d'une réglementation spécifique, celles-ci peuvent toutefois s'inscrire dans différents cadres réglementaires et normatifs.

2.2.8.1. *Réglementation applicable au titre de l'urbanisme*

Depuis le 1^{er} décembre 2009, et l'entrée en vigueur du décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009, les trackers développés par le Groupe (qui répondent à la définition des « *ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installée sur le sol* ») peuvent être soumis à un permis de construire ou une déclaration préalable en fonction de leur puissance crête, de leur hauteur au-dessus du sol et de la localisation de leur installation.

Dispense de formalité au titre du Code de l'urbanisme : conformément aux dispositions de l'article R.421-2 du Code de l'urbanisme, les trackers dont la puissance crête est inférieure à 3 kilowatts et dont la hauteur maximum au-dessus du sol n'excède pas 1,80 mètre sont dispensés de toute formalité au titre du Code de l'urbanisme et leur installation, par conséquent, n'est pas subordonnée à l'obtention d'un permis de construire ou à déclaration préalable.

Tel est notamment le cas des trackers commercialisés par le Groupe sous la marque Lumioo à destination des clients particuliers.

Obligation de déclaration préalable : l'installation des trackers commercialisés par le Groupe peut être soumise à l'obligation d'effectuer une déclaration préalable auprès de la mairie de la commune du site d'installation qui dispose alors d'un délai d'un mois afin de formaliser sa réponse. Conformément aux dispositions de l'article R.421-9 du Code de l'urbanisme, sont notamment visés par cette obligation de déclaration préalable les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol dont :

- la hauteur au-dessus du sol est inférieure ou égale à 12 mètres et l'emprise au sol inférieure ou égale à 20m² ; et
 - o dont la puissance crête est inférieure à 3 kilowatts et la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1,80 mètre ; ou
 - o dont la puissance crête est supérieure ou égale à 3 kilowatts et inférieure ou égale à 250 kilowatts, sans contrainte de hauteur au-dessus du sol.

Cette obligation de déclaration préalable vise ainsi les trackers commercialisés par le Groupe à destination des professionnels sous la marque OKwind, à l'exclusion des trackers commercialisés auprès des particuliers sous la marque Lumioo.

Installations soumises à l'obtention préalable d'un permis de construire : l'installation des trackers dont la puissance crête est supérieure à 250 kilowatts ou dont l'emprise au sol est supérieure à 20 m² est également soumise à l'obtention préalable d'un permis de construire. Compte tenu des caractéristiques des trackers développés par le Groupe (puissance inférieure à 250 kWc et emprise au sol inférieure à 20 m²), l'installation de 3 trackers maximum sur un site n'est donc pas visée par l'obligation d'obtenir au préalable un permis de construire.

Il est précisé que certains critères mentionnés ci-avant, et notamment les critères afférents à la puissance crête, sont appréciés par site et non par tracker. Par conséquent, l'installation de plusieurs trackers sur

un même site peut rendre nécessaire l'obtention d'autorisations qui, pour des trackers pris isolément, ne seraient pas requises.

Par ailleurs et dans certains cas, les installations peuvent être soumises à déclaration préalable ou à l'obtention d'un permis de construire quand bien même elles ne rempliraient pas les critères requis. C'est notamment le cas en fonction de leur lieu d'implantation et en particulier lorsque les trackers ont vocation à être installés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement.

En tout état de cause, cette réglementation ne dispense pas le Groupe de devoir examiner, préalablement à toute installation, les règles d'urbanisme locales applicables au site sur lequel il envisage de procéder à l'installation et notamment aux dispositions de tout plan local d'urbanisme qui serait applicable.

2.2.8.2. Réglementation applicable à l'autoconsommation

Jusqu'à récemment, le cadre légal et réglementaire applicable à l'autoconsommation se résumait au seul article L.311-2 du Code de l'énergie aux termes duquel les producteurs d'électricité sont réputés autorisés à consommer l'électricité produite pour leur propre usage.

Le cadre réglementaire applicable à l'autoconsommation provient essentiellement de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015) et de l'ordonnance n°2016-1019 du 27 juillet 2016 (ratifiée par la loi n°2017-227 du 24 février 2017), prise en application de la loi relative à la transition énergétique afin de « *mettre en place les mesures nécessaires à un développement maîtrisé et sécurisé des installations destinées à consommer tout ou partie de leur production électrique* ». Cette ordonnance comporte ainsi plusieurs dispositions relatives à la définition du régime de l'autoproduction et de l'autoconsommation et aux conditions d'assujettissement des installations au tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité.

Ainsi, l'article L.315-1 du Code de l'énergie définit dorénavant une opération d'autoconsommation individuelle comme le fait, pour un producteur dit « autoproducteur », de consommer lui-même et sur un même site tout ou partie de l'électricité produite par son installation, soit instantanément soit après une période de stockage et ce indépendamment que cette installation soit gérée ou détenue par un tiers.

Dans le cadre de la réglementation de l'autoconsommation, il est en outre prévu que les autoconsommateurs soient exonérés de la contribution au service public de l'électricité (ou « *taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité* »), conformément à l'article 266 quinquies C du Code général des douanes ainsi que, pour les plus petits d'entre eux, l'accise sur la consommation d'électricité (article L. 312-17 du Code des impositions sur les biens et services)⁵⁴. Pour une installation en autoconsommation totale sans injection de surplus sur le réseau, les autoconsommateurs sont également exonérés de la taxe d'utilisation du réseau public d'électricité puisqu'aucune injection sur le réseau public de distribution n'intervient.

Dans sa forme actuelle, les clients du Groupe ne peuvent pas bénéficier, pour la fraction d'électricité générée qui ne serait pas autoconsommée, du mécanisme d'obligation d'achat d'électricité prévue par les articles L.314-4 et D.314-15 du Code de l'énergie lui donnant droit de vendre l'électricité en surplus à un tarif déterminé. Ce mécanisme, qui bénéficie à l'ensemble des installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées notamment sur ombrière d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts, n'a pas été étendu, à la date du Document d'Enregistrement, à la technologie tracker déployée par le Groupe. Dans l'hypothèse où les trackers déployés par le Groupe deviendraient éligibles à ce mécanisme, ceci permettrait de valoriser les surplus ponctuels pour le marché BtoB et de rendre Lumioo éligible à la prime d'investissement fixée par l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017.

Lorsque l'opération d'autoconsommation génère de l'électricité qui n'est pas autoconsommée, le surplus injecté sur le réseau peut également être vendu ou cédé sans rémunération au gestionnaire du réseau pour les installations de puissance inférieure ou égale à 3 kilowatts.

⁵⁴ Le décret précisant ce seuil n'a pas encore été publié à ce jour

Préalablement à la mise en service d'une opération d'autoconsommation individuelle, le Groupe est tenu d'adresser une déclaration au gestionnaire du réseau public d'électricité et de préciser, dans cette déclaration, les données d'identification de l'installation, ses caractéristiques techniques et, le cas échéant, de son raccordement ainsi que le mode de fonctionnement de l'installation et notamment si le surplus d'électricité produite aura vocation à être cédé à un tiers ne participant pas à l'opération d'autoconsommation (conformément aux articles L.315-7 et D.315-11 du Code de l'énergie).

Le Groupe doit par ailleurs obtenir, préalablement à la mise en route de ses installations, une attestation de conformité délivrée par le comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (CONSUEL) attestant de la conformité des installations aux prescriptions de sécurité qui leur sont applicables.

2.2.8.3. Réglementation environnementale

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021, dite « Loi Climat et Résilience », contient plusieurs dispositions dont l'impact devrait être positif sur les activités du Groupe. En particulier, cette loi prévoit :

- la possibilité d'augmenter le taux de prise en charge des frais de raccordement de 40 à 60% pour les installations de puissance inférieure à 500 kWc (article 98, modifiant l'article L.341-2 du Code de l'énergie), cette possibilité ayant été mise en œuvre par l'arrêté du 22 mars 2022 relatif à la prise en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité des coûts de raccordement aux réseaux publics d'électricité des installations de production d'électricité renouvelable ;
- l'obligation d'intégrer un procédé de production d'énergies renouvelables aux constructions de bâtiments ou parties de bâtiments à usage commercial (notamment), lorsqu'elles créent plus de 500 m² d'emprise au sol, et aux ombrières de certains parcs de stationnement (article 101 III, créant un nouvel article L.111-19-1 du Code de l'urbanisme) ;
- la non-comptabilisation en artificialisation des installations photovoltaïques en zone naturelle, agricole et forestière dès lors que les modalités d'une installation photovoltaïque permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol et que cette installation ne soit pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole sur le terrain sur lequel elle est implantée (article 194, modifiant l'article L.151-5 du Code général des collectivités territoriales).

Les décrets d'application de certaines de ces dispositions ne sont pas encore publiés à la date du Document d'Enregistrement.

Conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, les installations photovoltaïques d'une puissance égale ou supérieure à 250 kilowatts-crête doivent donner lieu à une étude d'impact environnemental. Une consultation publique a été ouverte du 20 janvier 2022 au 10 février 2022 sur un projet de décret, librement accessible au public, visant à modifier cet article et aux termes duquel il est envisagé :

- de relever le seuil d'exemption d'étude d'impact environnemental de 250 à 300 kilowatts-crête ;
- de prévoir systématiquement une procédure simplifiée dite « au cas par cas » et sans étude d'impact environnemental préalable pour les puissances comprises entre 300 et 600 kilowatts-crête.

Compte tenu de la puissance des installations réalisées par le Groupe, celles-ci sont d'ores-et-déjà exemptes de l'obligation de réaliser une étude d'impact environnemental (sauf installation de plus de 11 trackers et sans préjudice de la faculté accordée aux services instructeurs, conformément aux dispositions de l'article R.122-2-1 du Code de l'environnement, de solliciter une étude d'impact environnemental au cas par cas et y compris si les seuils susmentionnés ne sont pas atteints).

Enfin, l'article L.111-10-3 du Code de la construction et de l'habitat prévoit l'obligation de mettre en œuvre un certain nombre d'actions afin de réduire la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010. Dans ce cadre, le décret n°2019-

771 du 23 juillet 2019, créant une nouvelle section 8 au sein du Code de la construction et de l'habitation, impose aux propriétaires et locataires de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² (existants ou neufs) de réduire leurs consommations d'énergie finale d'ici 2030 pour la première échéance.

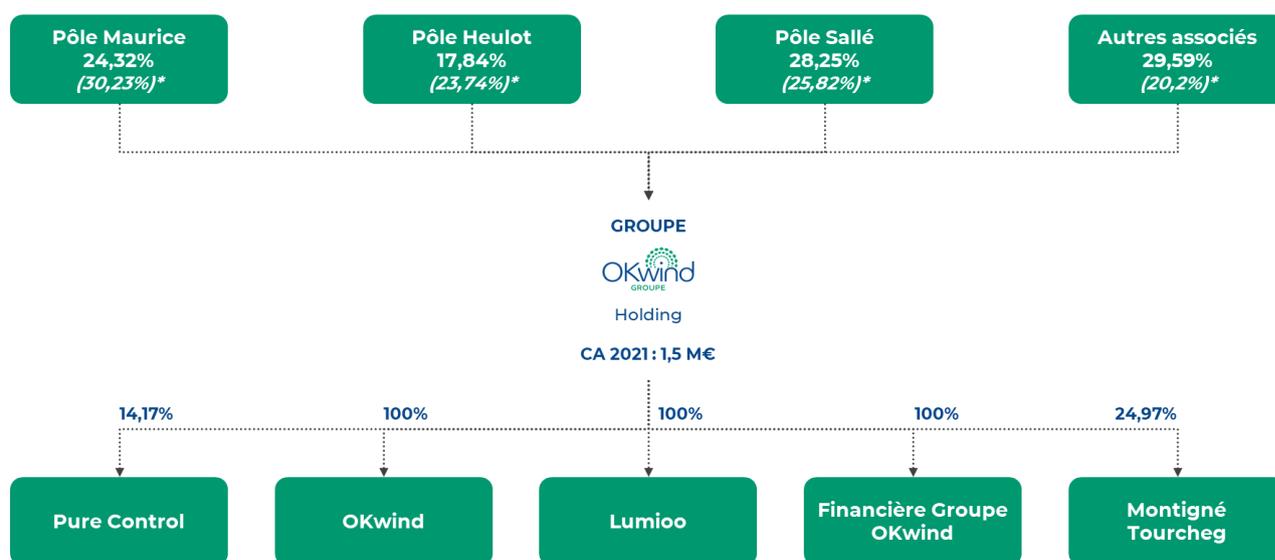
L'offre OKwind répond aux obligations précitées notamment lorsque les ouvrages ne permettent pas l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures existantes.

2.3. Structure organisationnelle

2.3.1. Organigramme juridique

Organigramme du Groupe à la date du Document d'Enregistrement

Actionnariat



Les pourcentages indiqués dans l'organigramme ci-dessus représentent les pourcentages de détention en capital (et, entre parenthèses et suivis d'un astérisque, les pourcentages de détention en droits de vote lorsqu'ils diffèrent), sur une base non diluée, à la date du Document d'Enregistrement. L'actionnariat de la Société est plus amplement détaillé en section 6.1 du Document d'Enregistrement.

Les activités des filiales sont les suivantes :

- Pure Control : société spécialisée dans la régulation intelligente par intelligence artificielle pour la gestion de l'eau, l'industrie et la performance énergétique (voir section 2.2.3.4 du Document d'Enregistrement).
- OKwind : cette filiale est dédiée à l'activité BtoB du Groupe.
- Lumioo : cette filiale est dédiée à l'activité BtoC du Groupe (voir section 2.2.5.1 c) du Document d'Enregistrement).
- Financière Groupe OKwind : cette filiale a été constituée par la Société afin de porter d'éventuels projets de financement et de prises de participations. Il est précisé que cette filiale n'a pas, à la date du Document d'Enregistrement, d'activité.
- Montigné Tourcheg : cette société civile immobilière, codétenue par la Société conjointement avec la société Breizh Immo (filiale de la société de SEMBREIZH), est propriétaire du site immobilier de Torcé constituant le siège social de la Société et loué à la Société.

2.3.2. Organigramme opérationnel

Le Groupe emploie, à la date du présent Document d'Enregistrement, 131 salariés dont 19 ingénieurs en Recherche & Développement (voir section 2.2.2.4 du Document d'Enregistrement).

Présentation de l'équipe dirigeante :



Louis Maurice, Président Directeur Général

Ingénieur en Agronomie ESITPA – Paris Louis Maurice a démarré sa carrière comme ingénieur R&D chez Gelman France puis comme directeur commercial d'une filiale du groupe Elf dans le process industriel. Il exerce ensuite 15 ans dans le groupe ABB, leader mondial de la transformation d'électricité, successivement directeur général de la division ventilateur, Président d'ABB Service south Europe, Vice-Président d'ATAP France et Président du Centre d'Excellence Worldwide et était membre du comité exécutif du Groupe ABB. Louis Maurice est également auditeur du CHEDE (Cycle des hautes études pour le développement économique). En 2009, Louis Maurice a créé la société OKwind SAS puis Groupe OKwind dont il assure la présidence et la direction générale depuis sa création.



Guillaume Renodin, Directeur financier

Guillaume Renodin a débuté sa carrière en 1987 au Crédit Lyonnais (Crédit Lyonnais investissement) au Portugal puis à Paris. En 1995 il crée Pereire Finance société spécialisée dans le conseil d'opérations de M/A et de financements en fonds propres. En 2000 il rejoint le groupe Daher comme Directeur Financier Groupe ; il participe à l'organisation du groupe dans le cadre de sa croissance et réalise toutes les opérations de croissance externe et de financements ; le groupe est passé de 50 millions à 1 milliard de chiffre d'affaires. Après avoir racheté en 2008 SAMI – Spécialités Automobile Mécaniques et Industrielles), équipementier automobile et Infradis en 2014, société spécialisée dans l'aftermarket de pièces automobiles, il crée Deal2Drive, le premier comparateur de pièces auto vendues sur le web en 2016. En parallèle il réalise en tant que CFO par intérim des missions de transformation et de retournement de sociétés : ETF Services, Stentys, Pixium Vision. Guillaume Renodin a rejoint Groupe OKwind en janvier 2022.



Hervé DANIEL, Secrétaire Général

Docteur en chimie organique et titulaire d'un mastère Management de la Qualité Arts et Métiers Paris Tech, Hervé Daniel a exercé pendant 15 ans dans le secteur automobile dont 10 ans au sein du Groupe PSA. Il a ensuite dirigé le CEEI (Centre Européen Entreprise Innovation) Créativ, structure d'accompagnement à l'innovation des PME et PMI, pendant 18 ans. Expert national dans le domaine des technologies de transition énergétique et de l'économie circulaire, il a été à plusieurs reprises président de jury du concours Clean Tech Open France. Secrétaire général de Groupe OKwind depuis 2020, il veille à la cohérence des axes de développement du Groupe, gère les relations avec les parties prenantes et est en charge du déploiement de la politique RSE.



Valentin Maurice, Responsable Recherche et développement

De formation ingénieur à l'ECAM, Valentin Maurice, a complété ses études par un Master « physique fondamentale » ainsi qu'un Master « Innovation et transformation ». Après une première expérience en tant qu'ingénieur en développement de produits mécatroniques, Valentin Maurice a exercé 4 ans comme responsable conception de machines spéciales à Bangkok. Il a rejoint Groupe OKwind en 2019 en tant que responsable R&D.



Jérôme Heulot, Directeur Marketing et commercial

Titulaire d'une Maîtrise en Commerce International Jérôme Heulot a exercé pendant 7 ans dans la fonction commerciale dans le secteur nautique avant de rejoindre Groupe OKwind dès sa création en 2009. Depuis cette date il dirige l'ensemble des équipes commerciales BtoB.

2.4. Investissements

2.4.1. Principaux investissements réalisés depuis le 1^{er} janvier 2022

La Société n'a procédé à aucun investissement significatif depuis le 1^{er} janvier 2022 en dehors de ses investissements commerciaux et en R&D.

2.4.2. Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris – Méthode de financement

Il n'existe aucun investissement significatif en cours de réalisation ou pour lequel un engagement ferme a été pris par la Société.

2.5. Examen du résultat et de la situation financière

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives aux résultats de la Société et à sa situation financière conjointement avec le Document d'Enregistrement et notamment les comptes consolidés du Groupe établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021, présentés en section 5.1 ainsi que le rapport établi par les commissaires aux comptes de la Société présentés en section 0.

2.5.1. Présentation générale

2.5.1.1. Activité

Le Groupe, fondé en 2009, est spécialisé dans la conception, la fabrication et la vente de systèmes de génération d'énergie principalement dédiés à l'autoconsommation, permettant à ses clients de générer et consommer leur propre énergie renouvelable.

L'activité du Groupe, à l'origine fondée sur une technologie innovante et brevetée de petite éolienne à axe verticale, a été réorientée en 2014 à la suite de la conception et de la mise sur le marché d'une première génération de trackers photovoltaïques bi-axes principalement commercialisés à l'origine

auprès d'exploitants agricoles. Depuis 2020 et le développement de solutions de management de l'énergie, le Groupe déploie également ses solutions sur le marché des industries et des collectivités ainsi qu'auprès des particuliers par l'intermédiaire de la société Lumioo.

Le Groupe est ainsi devenu, en 2021, le leader en France de l'autoconsommation énergétique basse tension en BtoB sur le segment 18-250 Kwc dans un marché à forte croissance, portant à plus de 2.000 le nombre d'installations réalisées sur plus de 1.500 sites en France en 2021.

Le lecteur est invité à se référer à la section 2.2 du Document d'Enregistrement pour une présentation plus détaillée des activités du Groupe.

2.5.1.2. Source de revenus

Le chiffre d'affaires du Groupe est en constante croissance depuis le lancement en 2015 de son activité de génération d'énergie renouvelable via des trackers solaires, plus tard couplée au déploiement des solutions de management de l'énergie.

A la date du Document d'Enregistrement, le chiffre d'affaires du Groupe est essentiellement constitué des produits issus de la vente des trackers solaires.

Le Groupe entend également poursuivre le développement de ses activités de management de l'énergie et de maintenance à destination de ses clients professionnels. Dans ce contexte, le Groupe anticipe une augmentation au cours des exercices à venir de la part du chiffre d'affaires, récurrent, lié au management de l'énergie.

2.5.1.3. Principaux indicateurs de performance

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs de performance le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le taux d'EBITDA. Ces indicateurs sont suivis par le management du Groupe afin d'analyser et évaluer ses activités et leur tendance, préparer les prévisions de résultats et procéder à la prise de décisions stratégiques.

Activités	B to B		B to C		TOTAL	
	2021.12	2020.12	2021.12	2020.12	2021.12	2020.12
<i>en Keuros</i>						
Chiffre d'affaires	22 626	19 541	2 562	466	25 188	20 007
EBITDA	2 923	2 679	-485	-604	2 437	2 076
Taux d'EBITDA	12,9%	13,7%	-18,9%	-129,6%	9,7%	10,4%

La Société applique la méthode à l'avancement pour reconnaître le chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

L'EBITDA est calculé selon la méthode soustractive. Il est obtenu en rajoutant au résultat d'exploitation les dotations aux amortissements et aux provisions, nettes des reprises.

Activités	B to B		B to C		TOTAL	
	2021.12	2020.12	2021.12	2020.12	2021.12	2020.12
<i>en Keuros</i>						
Chiffre d'affaires	22 626	19 541	2 562	466	25 188	20 007
Résultat d'exploitation					1 574	1 201
Dotations et reprises d'exploitation					863	875
EBITDA	2 923	2 679	-485	-604	2 437	2 076
Taux d'EBITDA	12,9%	13,7%	-18,9%	-129,6%	9,7%	10,4%

Le taux d'EBITDA est calculé en retenant au numérateur l'EBITDA et au dénominateur le chiffre d'affaires.

2.5.1.4. Recherche & Développement

Le groupe, grâce à ses propres équipes d'ingénieurs et à des collaborations externes (CNRS), étudie et met au point les outils nécessaires à son développement auprès de nouveaux secteurs d'activité, et au maintien de son avancée technologique.

Les dépenses de Recherche & Développement ont représenté 1,37 million d'euros en 2021, soit 5,4% du chiffre d'affaires consolidé constaté sur l'exercice, constituées principalement de dépenses de personnel et d'achats d'équipements et de matériels. L'effort en matière de Recherche et Développement sera maintenu au cours des prochaines années afin de conforter la position de leader du Groupe sur ses marchés de prédilection. Les frais de développement sont immobilisés lorsqu'ils répondent aux critères d'activation.

Compte tenu des ressources engagées par la Société dans ces travaux de Recherche et Développement, la Société est éligible au Crédit d'Impôt Recherche, comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Au titre des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, la Société a comptabilisé respectivement 335.129 euros et 325.451 euros au titre du Crédit d'Impôt Recherche.

2.5.2. Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats de la Société

Les principaux facteurs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe sont décrits en section 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'Enregistrement.

En particulier, la Société considère que les principaux facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les résultats et les objectifs du Groupe sont les suivants :

- le développement de solutions existantes ou l'émergence de nouvelles technologies concurrentes ;
- les marchés sur lesquels opère le Groupe ;
- les fournisseurs et aux coûts d'approvisionnement de la Société ;
- l'infrastructure informatique et à la cybercriminalité ;
- la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ;
- le développement à l'international du Groupe ;
- la capacité de rétention des cadres clés et le recrutement et le maintien d'employés expérimentés.

2.5.3. Commentaires relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021

Le lecteur est invité à se référer à la section 5.1 du Document d'Enregistrement pour davantage d'informations.

en Keuros	2021.12	2020.12
Chiffre d'affaires	25 188	20 007
Autres produits d'exploitation	1 381	1 178
Achats consommés	-11 296	-9 658
Charges de personnel	-7 070	-5 354
Autres charges d'exploitation	-5 509	-3 877
Impôts et taxes	-257	-220
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-863	-875
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 574	1 201
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 574	1 201
Charges et produits financiers	-273	-226
Charges et produits exceptionnels	46	8

Impôt sur les bénéfices	-81	15
Résultat net des entreprises intégrées	1 266	998
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	16	-17
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 283	981
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	1 283	981
Résultat par action - €	0,20	0,15
Résultat dilué par action - €	0,20	0,15

Exercice clos le 31 décembre 2020

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19. Le Groupe a pris les mesures nécessaires à la protection de son personnel et de ses clients, et a notamment eu recours, lorsque possible, au télétravail. En dépit de cette crise sanitaire majeure, l'activité a connu une progression de 27% entre 2019 et 2020, portée notamment par la hausse du marché mais surtout par les efforts commerciaux des sociétés du Groupe.

Lumioo, marque dédiée aux particuliers en BtoC, a été lancée au cours de cet exercice.

Le Groupe a par ailleurs sollicité et obtenu un prêt garanti par l'Etat (PGE) de 2 millions d'euros et a bénéficié de prêts à long et moyen terme à hauteur de 3,1 millions d'euros qui sont venus conforter sa situation financière.

Exercice clos le 31 décembre 2021

La croissance du Groupe s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021, malgré le contexte de crise sanitaire persistant. Le chiffre d'affaires a augmenté de 26%, porté par le déploiement des solutions auprès des industries et collectivités ainsi que par la poursuite du développement du Groupe sur ses marchés historiques.

Compte tenu de sa croissance soutenue et en vue de se doter des moyens matériels nécessaires à la poursuite de sa croissance, le siège social de la Société a été transféré à Torcé sur un site plus grand permettant d'absorber les recrutements qu'elle a effectués.

Afin de conforter son avance technologique en particulier dans le secteur de l'énergie utilisée dans le cadre de l'assainissement de l'eau, la Société a procédé à l'acquisition de 14,17 % de la société Purecontrol, société spécialisée dans le développement d'outils logiciels dans ce secteur (voir section 2.2.3 du Document d'Enregistrement).

Afin de financer sa croissance et son développement le Groupe a souscrit à 2,4 millions de nouveaux emprunts à Moyen et Long terme (cf. infra 2.5.4.2).

2.5.3.1. Chiffre d'affaires

Activités	B to B		B to C		TOTAL	
	2021.12	2020.12	2021.12	2020.12	2021.12	2020.12
<i>en Keuros</i>						
Chiffre d'affaires	22 626	19 541	2 562	466	25 188	20 007
Taux de croissance n/n-1	16%		450%		26%	

Le chiffre d'affaires consolidé de la Société s'élève, au titre de l'exercice 2021, à 25,1 millions d'euros contre 20 millions en 2020, en progression de 26%. Cette nette progression s'inscrit dans le prolongement de la croissance du chiffre d'affaires de 27% constatée entre les exercices 2019 et 2020 et, plus généralement, d'une croissance d'environ 75% depuis 2015. Elle est principalement due :

- à la progression des ventes aux professionnels en BtoB, celles-ci s'étant élevées en 2021 à 22,62 millions €, soit une augmentation d'environ 16% par rapport à 2020 ;
- à la progression des ventes aux particuliers en BtoC sous la marque Lumioo (lancée en 2020), celles-ci s'étant élevées en 2021 à 2,5 millions d'euros, soit une augmentation d'environ 450% par rapport à 2020.

L'activité historique de la Société se situe dans le secteur agricole, lequel représente 80% du chiffre d'affaires (20,06 millions d'euros) en 2021. L'activité dans le secteur industriel et des collectivités, lancée en 2021, a connu un très bon démarrage et représente 8% du chiffre d'affaires consolidé (1,94 million d'euros) en 2021. L'activité BtoC pour les particuliers, via la marque Lumioo, représente quant à elle 10% du chiffre d'affaires du Groupe en 2021 (2,57 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé en totalité en France en 2021 et en quasi-totalité en France en 2020 (environ 416.000 euros à l'étranger).

2.5.3.2. EBITDA et taux d'EBITDA

Activités	B to B		B to C		TOTAL	
	2021.12	2020.12	2021.12	2020.12	2021.12	2020.12
en Keuros						
Chiffre d'affaires	22 626	19 541	2 562	466	25 188	20 007
EBITDA	2 923	2 679	-485	-604	2 437	2 076
Taux d'EBITDA	12,9%	13,7%	-18,9%	-129,6%	9,7%	10,4%

L'EBITDA progresse en consolidé sur la période, passant de 2,07 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 2,43 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une amélioration de 17,4% sur la période.

La croissance de l'EBITDA a été moins importante que celle du chiffre d'affaires, en raison notamment de la forte augmentation des autres charges d'exploitation de la Société, lesquelles ont augmenté de 3,8 millions d'euros à 5,5 millions d'euros. Cette évolution est principalement due :

- aux charges de sous-traitance⁵⁵, qui ont augmenté de 29% en 2021 (1,37 million d'euros en 2021 contre 1,06 million d'euros en 2020) ;
- aux charges locatives⁵⁶, qui ont augmenté de 60% en 2021 (1,22 million d'euros en 2021 contre 759 mille euros en 2020) ; et
- aux charges de transport, qui ont augmenté de 36% en 2021 (612 mille euros en 2021 contre 449 mille euros en 2020).

De même, les frais de personnel ont augmenté de plus de 30%, passant de 5,3 millions d'euros en 2020 à 7 millions d'euros en 2021, à la suite du recrutement de 35 nouveaux salariés en 2021.

Ceci a eu pour effet d'impacter le taux d'EBITDA de la Société qui s'inscrit en léger recul en 2021, passant de 10,4% en 2020 à 9,7%, en 2021.

⁵⁵ La sous-traitance est liée à l'installation sur site des trackers par des prestataires spécialisés

⁵⁶ L'augmentation de ce poste s'explique principalement par l'ouverture de nouvelles agences, le déménagement de la Société durant le premier trimestre 2021 (étant rappelé que le siège social de la Société est mis en location par la SCI Montigné Tourcheg) ainsi que par les locations courtes durées de véhicules

2.5.3.3. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation représente 6,2% du chiffre d'affaires en 2021.

en Keuros	2021.12	2020.12
Chiffre d'affaires	25 188	20 007
Autres produits d'exploitation	1 381	1 178
Achats consommés	-11 296	-9 658
Charges de personnel	-7 070	-5 354
Autres charges d'exploitation	-5 509	-3 877
Impôts et taxes	-257	-220
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-863	-875
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 574	1 201
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 574	1 201

Le résultat d'exploitation de la Société en 2021 s'établit à 1,57 million d'euros contre 1,20 million d'euros en 2020, soit une progression de 31% par rapport à 2020, plus importante que celle du chiffre d'affaires. L'évolution significative des achats consommés, de 9,7 millions d'euros en 2020 à 11,3 millions d'euros en 2021, est principalement liée à l'augmentation du chiffre d'affaires.

2.5.3.4. Résultat Financier

en Keuros	2021.12	2020.12
Charges d'intérêts sur emprunts	-224	-177
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-42	-31
Dot./amt primes de remb. des obligations	-52	-50
Autres produits financiers	3	0
Total Résultat financier	-273	-226

Les charges financières du Groupe se montent à 0,27 millions d'euros en 2021, soit 1% du chiffre d'affaires. Elles ont légèrement augmenté en corrélation avec l'augmentation des dettes financières.

2.5.3.5. Résultat Exceptionnel

en Keuros	2021.12	2020.12
Dépenses engagées sur levée de fonds non aboutie	-196	
<i>Dont dépenses inscrites en immobilisations en-cours à fin 2020</i>	-116	
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	-80	-31
Dotations exceptionnelles pour dépréciations des immobilisations	-2	-4
Autres charges exceptionnelles		-11
Charges exceptionnelles	-278	-47
Produits de cession d'immobilisations corporelles	82	50
Indemnisation litige	242	
Autres produits exceptionnels		5
Produits exceptionnels	324	55
Total Résultat exceptionnel	46	8

Il est à noter que le Groupe a comptabilisé 242 mille euros d'indemnités à recevoir suite à une condamnation pécuniaire prononcée en sa faveur. Ce montant a été encaissé en janvier 2022. Le poste « Dépenses engagées sur levée de fonds non aboutie » correspond aux frais de conseil engagés par la Société dans le cadre de l'étude d'une potentielle levée de fonds initiée en 2020 et n'ayant pas abouti.

2.5.3.6. Calcul de l'IS

Le calcul de l'impôt sur les sociétés est décrit dans les annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (voir section 5.1 du Document d'Enregistrement). Il est rappelé au lecteur que les sociétés du Groupe sont en intégration fiscale.

2.5.3.7. Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé s'élève à 1,28 million d'euros en 2021, contre 0,98 million d'euros en 2020, soit une progression de 30%.

2.5.4. Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement de la Société

2.5.4.1. Informations sur les capitaux propres et les liquidités

en Keuros	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020.12	6 200	0	286	903	7 389
Affectation du résultat de l'exercice n-1			903	-903	0
Part du groupe dans le résultat				981	981
Autres mouvements	258	0	-258	0	0
Situation à la clôture de l'exercice 2020.12	6 458	0	931	981	8 371
Affectation du résultat de l'exercice n-1			981	-981	0
Part du groupe dans le résultat				1 283	1 283
Autres mouvements	0	0	0	0	0
Situation à la clôture de l'exercice 2021.12	6 458	0	1 913	1 283	9 653

Le financement de la Société a principalement été assuré par recours aux fonds propres, à des emprunts, à des subventions (crédit d'impôt recherche) et à des émissions obligataires.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres consolidés de la Société s'élèvent à 9,7 millions d'euros contre 8,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Ils sont le résultat de l'investissement en capital des actionnaires historiques ainsi que de la mise en réserve des résultats passés de la société.

La Société n'a jamais procédé à la distribution de dividendes afin de favoriser le financement de son développement.

Le montant de la trésorerie de la Société, au 31 décembre 2021, est de 2,7 millions d'euros, contre 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale mixte du 6 mai 2021 a autorisé la Société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions dont les conditions sont plus amplement détaillées en section 6.5.4 du Document d'Enregistrement.

2.5.4.2. Information sur les sources de financement

en Keuros	2020.01	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	2020.12
Emprunts obligataires	1 692				1 692
Intérêts courus sur emprunts obligataires	38	39	-38		39
Emprunts garantis par l'Etat		2 000			2 000
Emprunts auprès établis. de crédit	2 336	3 498	-444		5 390
<i>Dont Crédit-Bail</i>	264	195	-89		369
Avances remboursables	228	60	-19		269
Intérêts courus sur emprunts	1	3	-1		3
Total Dettes financières MLT	4 295	5 601	-502		9 393
Billets de trésorerie	1 250	800	-1 250		800
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	8		-6		2
Total Dettes financières CT	1 258	0	-456		802
Total emprunts et dettes financières	5 552	5 601	-958		10 195

en Keuros	2020.12	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	2021.12
Emprunts obligataires	1 692		-492		1 200
Intérêts courus sur emprunts obligataires	39		-39		
Emprunts garantis par l'Etat	2 000		-255		1 745
Emprunts auprès établis. de crédit	5 390	2 419	-1 070		6 739
<i>Dont Crédit-Bail</i>	369	319	-186		502
Avances remboursables	269		-71		198
Intérêts courus sur emprunts	3	27	-3		27
Total Dettes financières MLT	9 393	2 446	-1 930		9 909
Billets de trésorerie	800	1 950	-800		1 950
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	2		-2		
Total Dettes financières CT	802	1 150	-2		1 950
Total emprunts et dettes financières	10 195	3 596	-1 933		11 859

Financements moyen terme :

En 2021, la Société a souscrit de nouveaux emprunts pour un montant total de 2,4 millions d'euros, à long et moyen terme, en vue de financer ses dépenses de développement ainsi que le lancement industriel et commercial des trackers Lumioo.

La Société a remboursé, au cours de l'exercice 2021, 1,9 million d'euros de dettes financières.

Le montant total des financements long et moyen terme en 2021 est de 9,9 millions d'euros, soit un montant pratiquement équivalent au montant des capitaux propres consolidés de 9,6 millions d'euros.

Il est à noter que la Société a procédé en juin 2019 à l'émission d'obligations convertibles en actions d'un montant nominal de 1,2 million d'euros, d'une maturité de 4 ans, intégralement souscrites par les actionnaires existants de la Société.

La Société a par ailleurs procédé, au cours de l'exercice 2021, au remboursement de l'intégralité des obligations simples émises le 30 juin 2018 d'une valeur nominale totale de 491.687 euros.

En 2020, la société a souscrit pour 5,5 millions d'euros d'emprunts moyen terme dont 2 millions dans le cadre d'un PGE.

Financements court terme :

En 2021, la Société a renouvelé une ligne de billets de trésorerie octroyée par ses partenaires bancaires, pour un montant de 1,95 million d'euros (contre 1,85 million d'euros pour la ligne remplacée) afin de financer les besoins à court terme de l'exploitation.

La ventilation de l'endettement du Groupe par échéance est reproduite ci-après :

<i>en Keuros</i>	2020.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	1 692	492	1 200	
Intérêts courus sur emprunts obligataires	39	39		
Emprunts garantis par l'Etat	2 000	255	1 197	548
Emprunts auprès établis. de crédit	5 390	708	4 101	581
Avances remboursables	269	71	198	
Intérêts courus sur emprunts	3	3		
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0		
Billets de trésorerie	800	800		
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	2	2		
Dettes fournisseurs	2 569	2 569		
Clients - Avances et acomptes reçus	284	284		
Dettes sociales	1 287	1 287		
Dette provisionnées intéressement du personnel	177	177		
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)	699	699		
Autres dettes	0	0		
Total Dettes par échéance	15 212	7 387	6 696	1 129

<i>en Keuros</i>	2021.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	1 200		1 200	
Emprunts garantis par l'Etat	1 745	397	1 238	110
Emprunts auprès établis. de crédit	6 739	1 276	4 019	1 445
Avances remboursables	198	85	113	
Intérêts courus sur emprunts	27	27		
Billets de trésorerie	1 950	1 950		
Dettes fournisseurs	2 942	2 942		
Clients - Avances et acomptes reçus	300	300		
Dettes sociales	1 641	1 641		
Dette provisionnées intéressement du personnel	127	127		
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)	1 364	1 364		
Autres dettes	4	4		
Total Dettes par échéance	18 237	10 113	6 569	1 555

Il est précisé que l'endettement du Groupe ne fait l'objet d'aucun covenant financier.

2.5.5. Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 sont reproduits ci-après :

en Keuros	2021.12	2020.12
Résultat net total des sociétés consolidées	1 283	981
Elimination des amortissements et provisions	897	834
Elimination de la variation des impôts différés	163	311
Elimination des plus ou moins values de cession	114	-19
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-16	17
Total marge brute d'autofinancement	2 441	2 124
Variation des stocks liée à l'activité	374	-281
Variation des créances liées à l'activité	-4 906	-2 830
Variation des dettes liées à l'activité	1 403	823
Flux net généré par (affecté à) l'activité	-688	-164
Acquisition d'immobilisations	-2 705	-1 684
Cession d'immobilisations	82	50
Incidence des variations de périmètre		-196
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	-2 622	-1 830
Emissions d'emprunts	2 127	5 406
Remboursements d'emprunts	-1 930	-502
Variation nette des concours bancaires	1 150	-450
Total flux net provenant du (affecté au) financement	1 347	4 454
Variation de trésorerie	-1 963	2 461
Trésorerie d'ouverture	4 690	2 229
Trésorerie de clôture	2 726	4 690

2.5.5.1. Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles

La marge brute d'autofinancement a progressé de 2,12 à 2,44 millions d'euros en 2021 du fait de la progression du résultat net.

Les flux générés par l'activité ont diminué du fait de l'augmentation significative des créances clients en 2021 de 7,74 à 12,47 millions d'euros, liée à une forte facturation au cours du dernier trimestre 2021 (environ 11,4 millions d'euros) dans le prolongement du lancement des offres à destination des particuliers et des industries.

A fin avril 2022, le niveau de trésorerie s'élevait à 4 millions d'euros.

2.5.5.2. Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

La consommation de trésorerie du Groupe s'est inscrite en hausse au cours de l'année 2021 compte tenu de la forte croissance de l'activité du Groupe et de l'augmentation de son BFR.

en Keuros	2020.01	Mouvements	Dotations / reprises	2020.12	Mouvements	Dotations / reprises	2021.12
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	1 370	574		1 945	-145		1 799
Stocks - en-cours de production	611	-201		410	-217		193
Dép. des stocks - mp, fourn. et approv.	-114		-92	-206		-11	-217
Total Stocks et en-cours	1 867	373	-92	2 149	-362	-11	1 775
Clients et comptes rattachés	4 988	2 747		7 735	4 437		12 172
Factures à établir	66	-64		1	292		293
Dép. clients et comptes rattachés	-10		-3	-14	0	-9	-22
Total Clients et comptes rattachés	5 043	2 683	-3	7 723	4 728	-9	12 443
Fournisseurs - avances et acomptes versés		43		43	63		107
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	5	-5		0	0		1
Créances sur personnel & org. sociaux	4	4		8	25		33
Créances fiscales - hors is	217	97		314	76		375
Impôts différés - actif	556	-311		246	-163		82
Etat, impôt sur les bénéfices - créances	303	23		327	-258		84
Comptes courants actif	3	-3					
Autres créances	43			43	156		199
Produits à recev.					86		86
Créances sur cessions d'actifs					0		0
Frais d'émission d'emprunt	25	6	-6	26	0	-6	19
Charges constatées d'avance	68	-11		57	37		94
Total Autres créances et comptes de régularisation	1 225	-155	-6	1 064	22	-6	1 080
Vmp - équivalents de trésorerie	0			0			0
Total valeurs mobilières de placement	0			0			0
Disponibilités	2 236	2 455		4 692	-1 966		2 726
Total disponibilités	2 236	2 455		4 692	-1 966		2 726
Total autres actifs	10 372	5 356	-101	15 627	2 423	-26	18 024

2.5.5.3. Flux de trésorerie généré par les activités d'investissement

Le montant de 2,70 millions d'acquisitions d'immobilisations est détaillé dans les annexes financières aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (notes 3.1 et suivantes des annexes reproduites en section 5.1 du Document d'Enregistrement). Il se compose essentiellement de frais de développement à hauteur de 1,5 million d'euros.

2.5.5.4. Flux de trésorerie généré par les activités de financement

Le détail des flux de financements est décrit dans les annexes financières aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (cf. infra 0).

2.5.6. Sources de financement nécessaires à l'avenir

La Société envisage de financer son développement, conformément à la stratégie décrite en section 2.2.3 du Document d'Enregistrement, au cours des années à venir :

- par l'intermédiaire de l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'éventuelle admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris ;
- par recours à ses fonds propres ; et
- par recours à des financements bancaires à long et moyen terme. Dans ce contexte, la Société a souscrit, depuis le 1^{er} janvier 2022, deux nouveaux emprunts d'un montant total de 2,31 millions d'euros (voir section 2.1.5 du Document d'Enregistrement).

Le financement de l'exploitation court terme sera réalisé par l'exploitation courante de la Société.

2.6. Tendances

2.6.1. Principales tendances des activités

Une description détaillée des résultats de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 figure à la section 2.5 du Document d'Enregistrement. Le lecteur est par ailleurs invité à se reporter à la section 2.2.4 qui présente un aperçu des tendances qui affectent les marchés sur lesquels opère le Groupe.

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 avril 2022, les prises de commandes fermes⁵⁷ enregistrées par le Groupe s'élèvent à environ 16,5 millions d'euros (en nette augmentation par rapport aux prises de commandes enregistrées sur la même période en 2021, d'un montant d'environ 7,8 millions d'euros, soit une augmentation de 110%). La durée de réalisation de celles-ci entre la date de prise de commande, l'installation et la mise en route varie selon les secteurs (2 à 3 mois sur l'agriculture, 4 à 6 mois sur l'industrie et 1 à 2 mois pour les particuliers).

2.6.2. Perspectives et objectifs financiers

Les tendances et objectifs de la Société présentés ci-après ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfice de la Société, résultant d'un processus budgétaire, mais de simples objectifs résultant de ses orientations stratégiques. Ces objectifs sont fondés sur des données et des hypothèses considérées, à la date du Document d'Enregistrement, comme raisonnables par la direction de la Société et qui sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en fonction, notamment, de l'évolution de l'environnement économique, réglementaire, financier, concurrentiel, comptable ou fiscal ou en fonction d'autres facteurs affectant la Société qui n'en aurait pas connaissance à la date du Document d'Enregistrement.

En particulier, la survenance d'un ou plusieurs risques décrits à la section 3 « *Facteurs de risques* » du Document d'Enregistrement, ou la survenance d'un risque qui n'aurait pas été identifié par la Société à la date du Document d'Enregistrement, pourrait avoir un impact sur la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie de la Société, présentée à la section 2.2.3 du Document d'Enregistrement, laquelle peut elle-même être affectée par la survenance de ces mêmes risques. La Société ne prend donc aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs décrits dans le Document d'Enregistrement.

Dans le cadre de son plan stratégique, le Groupe a pour objectif d'atteindre :

- un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros et un taux d'EBITDA d'environ 10% en 2022 ;
- un chiffre d'affaires de 175 millions d'euros et un taux d'EBITDA d'environ 20% en 2026.

2.7. **Prévisions ou estimations du bénéfice**

La prévision pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022 présentée ci-dessous est fondée sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent document d'enregistrement. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent document d'enregistrement. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au Chapitre 3 « *Facteurs de risque* » du présent document d'enregistrement pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause cette prévision. Par ailleurs, la réalisation de la prévision suppose le succès de la stratégie du Groupe. Le Groupe ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions figurant à la présente section.

La prévision présentée ci-dessous, et les hypothèses qui la sous-tendent, ont par ailleurs été établies en application des dispositions du règlement délégué (UE) n°2019/980 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

Une description détaillée des résultats du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 figure à la section 2.5.3 du présent Document d'Enregistrement.

2.7.1. Hypothèses

⁵⁷ Les prises de commandes fermes correspondent aux commandes ayant donné lieu à la signature d'un bon de commande, dont la facturation intervient pour partie à la livraison et pour le solde à la mise en service des trackers

Le Groupe a construit sa prévision pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022 conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sa prévision repose principalement sur les hypothèses suivantes :

- L'absence de changement significatif du périmètre de consolidation par rapport à la situation au 31 décembre 2021 ;
- L'absence de changement significatif de l'environnement réglementaire et fiscal existant à la date du présent Document d'Enregistrement ;
- L'absence de changement significatif de l'environnement macro-économique dû par exemple à un contexte sanitaire spécifique, à une crise géopolitique majeure ou de fortes difficultés d'approvisionnement sur certains composants essentiels à l'activité ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de croissance organique du Groupe telle que décrite dans la section 2.2.3 du présent Document d'Enregistrement
- Des évolutions de marché en ligne avec les tendances présentées dans la section 2.2.4 du Document de Référence ;
- Un pouvoir de négociation des prix de vente renforcé par les succès commerciaux et la démonstration des avantages des solutions développées par la Société ;
- Une croissance organique du chiffre d'affaires BtoB et BtoC ; et
- Une évolution maîtrisée du dispositif industriel et humain pour supporter la croissance.

2.7.2. Prévision du Groupe pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022

Sur la base des hypothèses décrites ci-dessus, le Groupe prévoit de générer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 un taux d'EBITDA d'environ 10%.

3. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à tenir compte des facteurs de risques suivants ainsi que des autres informations figurant dans le Document d'Enregistrement avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre. Il demeure possible que certains risques qui ne seraient pas cités ou identifiés par la Société à la date d'approbation du Document d'Enregistrement puissent potentiellement affecter les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, les principaux facteurs de risques ont été regroupés en catégories et sont présentés, au sein de chaque catégorie, par ordre d'importance selon l'appréciation de la Société à la date du présent Document d'Enregistrement conformément à une évaluation qui tient compte de leur niveau d'impact et de leur probabilité d'occurrence ainsi que des actions mises en place par la Société afin de gérer les risques identifiés. Les facteurs de risques considérés par la Société comme étant, à la date du Document d'Enregistrement, les plus importants sont signalés par un astérisque.

3.1. Risques liés aux activités du Groupe

3.1.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

3.1.1.1. Risques liés au développement de solutions existantes ou à l'émergence de nouvelles technologies concurrentes ()*

Le Groupe associe la fourniture de trackers solaires, qu'il conçoit, au management de l'énergie, expertise dans l'analyse des consommations énergétiques et dans leur optimisation, et estime bénéficier, s'agissant d'activités opérées traditionnellement par des acteurs distincts (cf. section 2.2.4.3 du Document d'Enregistrement), d'une position concurrentielle forte dans les secteurs dans lesquels il exerce ses activités.

Pour autant, le Groupe est confronté à la concurrence d'acteurs de premier plan et disposant de ressources financières importantes sur les trois verticales de marché sur lesquels il opère dans un contexte de forte progression des capacités de production d'énergie solaire en France et dans le monde. Il ne peut être exclu que le Groupe soit également exposé à une concurrence de la part de nouveaux entrants sur les marchés de la fourniture de générateurs d'énergie photovoltaïques et du management de l'énergie et ce notamment sur les verticales adressées par le Groupe. Ces acteurs pourraient disposer de technologies plus performantes ou de ressources plus importantes que celles du Groupe à consacrer aux travaux de Recherche & Développement ou à la commercialisation de leur produit ce qui pourrait rendre les produits du Groupe moins compétitifs voire obsolètes. En outre, une diminution substantielle du coût des panneaux photovoltaïques pourrait permettre aux concurrents du Groupe de déployer davantage de panneaux à orientation fixe, réduisant ainsi l'écart de production avec les trackers bi-axes et bi-faces développés par le Groupe.

En outre, le Groupe pourrait être confronté à une concurrence accrue sur le secteur des trackers bi-axes. A la date du Document d'Enregistrement et à l'exception du fabricant Deger, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre fabricant de trackers bi-axes significatif. Si Deger ne commercialise pas directement ses trackers mais a recours à un réseau d'installateurs afin de distribuer ses produits, il ne peut être exclu qu'un acteur concurrent spécialisé dans les solutions de management de l'énergie intègre les trackers développés par Deger à son offre (option retenue par exemple par la société Diwatt).

Une telle concurrence serait susceptible de limiter les volumes de ventes du Groupe et pourrait par conséquent impacter ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

La capacité du Groupe à s'adapter et à anticiper les tendances du marché sera un facteur déterminant pour maintenir et améliorer sa position concurrentielle et ses perspectives de croissance. Pour ce faire, le Groupe a investi et prévoit de continuer à investir d'importantes ressources financières dans son infrastructure de Recherche & Développement afin de proposer à ses clients une amélioration continue

dans la conception des trackers mais également afin de proposer la mise à disposition de services complémentaires à forte valeur ajoutée dans le domaine du management de l'énergie. Ainsi, l'effort de Recherche & Développement du Groupe au cours des trois derniers exercices, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, s'est élevé à 5% % en 2019, 5,1% % en 2020 et 5,4% en 2021. Toutefois, le développement d'activités de Recherche & Développement est par nature incertain, et le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pratiques en vue de commercialiser les résultats de ses recherches ou ne pas parvenir à développer des systèmes en coopération avec les constructeurs des systèmes jugés satisfaisants. Par conséquent, les développements et les besoins des marchés concernés par les produits qu'il commercialise ou commercialisera pourraient ne pas correspondre aux anticipations du Groupe. Le Groupe ne peut ainsi garantir que ses produits répondront au mieux aux évolutions des attentes de ses clients actuels ou potentiels ni garantir le succès de ses futurs développements technologiques et sa capacité à les rendre incontournables sur les marchés visés.

En outre, le Groupe a mis en place un certain nombre d'outils technologiques et notamment des algorithmes propriétaires (voir section 2.2.5.3 du Document d'Enregistrement). Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de suivre le rythme des développements et des tendances de l'industrie, tels que le développement de logiciels prédictifs ou de variantes de l'intelligence artificielle. Le Groupe ne peut ainsi garantir que ses produits seront plus efficaces que ceux développés sur la base d'autres outils technologiques. Si les outils technologiques retenus par le Groupe devaient être supplantés par d'autres, les activités et les résultats du Groupe pourraient en être significativement affectés.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les technologies du Groupe ne rencontreraient pas le succès attendu et en l'absence de solutions alternatives développées par le Groupe, le déploiement de nouvelles technologies ou de technologies jugées plus efficaces pourrait requérir des investissements financiers plus importants que ceux que le Groupe a anticipés. Le Groupe consacre ainsi une quantité importante de ressources au développement à l'amélioration des produits existants, notamment le développement de nouvelles générations de trackers. Si le Groupe n'était plus en mesure de garantir un financement suffisant pour la recherche et le développement à l'avenir, sa position concurrentielle (en sachant que des concurrents pourraient disposer de ressources financières plus importantes) pourrait s'en trouver affaiblie. Toute incapacité du Groupe à développer de nouvelles technologies ou des technologies plus efficaces ou de réagir aux changements impactant les technologies existantes pourrait retarder de manière significative le développement, la production et la commercialisation de nouveaux produits par le Groupe, ce qui pourrait entraîner une perte de compétitivité, de revenus et de parts de marché au profit de ses concurrents.

Gestion du risque. En associant la vente de trackers à des solutions de management de l'électricité, le Groupe commercialise des solutions intégrées qui lui permettent de fonder sa stratégie et son développement sur les retours d'expériences de ses clients et l'exploitation de l'historique de données recueillies sur les installations. Cette exploitation des données est rendue possible par les outils d'IA et de data science développés en interne par le Groupe à l'issue de plusieurs années de Recherche & Développement et sur lesquels le Groupe continue d'investir une part significative de son budget. Chaque installation permet ainsi au Groupe d'améliorer ses outils de management et d'accroître le caractère différenciant des solutions déployées par le Groupe, ce qui pourrait renforcer sa position de leader français de l'autoconsommation *BtoB* basse tension en 2021 (avec une part de marché de 40% en nombre d'installations et 32% en puissance installée)⁵⁸.

Par ailleurs, les panneaux photovoltaïques utilisés pour les trackers ne sont pas développés par le Groupe, de sorte que toute évolution technologique à laquelle il aurait accès permettrait d'améliorer le rendement de ses solutions.

Enfin, le Groupe entend continuer à répercuter toute baisse du coût des panneaux photovoltaïques proportionnellement sur le prix de commercialisation de ses trackers, afin de maintenir son avantage concurrentiel.

⁵⁸ Pour la tranche 18-250 KWc

3.1.1.2. Risques liés aux marchés sur lesquels opère le Groupe (*)

Les solutions de management de l'électricité mises en œuvre par le Groupe sont spécifiques à chaque type de client, de sorte que le Groupe opère aujourd'hui principalement sur certaines verticales qu'elle a précisément identifiées (voir section 2.2.5.1 du Document d'Enregistrement). Ainsi en 2021, 82% du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe concernaient le secteur des exploitations agricoles (BtoB), 10% le secteur des particuliers (BtoC) et 8% le secteur des collectivités et sites industriels (BtoB).

Les activités liées au stockage de l'énergie sont actuellement favorablement influencées par les politiques publiques, nationales ou internationales, de soutien aux énergies propres, que ce soit à travers des tarifs d'achat favorables, des crédits d'impôts, des subventions ou d'autres mécanismes incitatifs. Toute réduction ou suppression de tarifs d'achat favorables, de crédits d'impôts, de subventions ou d'autres mécanismes incitatifs en raison de changements de politique, d'une diminution du besoin de telles aides, subventions ou incitations en raison du succès perçu de l'industrie des panneaux solaires, pourrait entraîner une diminution de la compétitivité de l'industrie des panneaux solaires en général et des trackers solaires du Groupe, en particulier. Les trackers commercialisés par le Groupe ainsi que ses solutions de management de l'électricité ne font pas l'objet, ou de façon marginale s'agissant des clients particuliers (voir section 2.2.8 du Document d'Enregistrement) ou des exploitations agricoles (susceptibles de bénéficier de subventions régionales à l'investissement dans des solutions d'autoconsommation), de subventions publiques de type obligation d'achat ou complément de rémunération à ce jour. Par conséquent, toute évolution négative et notamment tout ralentissement économique d'un secteur d'activité auprès duquel le Groupe commercialise ses produits pourrait avoir un impact sur les capacités de financement des clients potentiels du Groupe non susceptibles d'être compensés par d'éventuelles subventions et, ce faisant, serait susceptible d'affecter défavorablement ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. Le Groupe poursuit ses investissements afin de diversifier la typologie de clients auprès de laquelle il commercialise ses solutions et cible ainsi des sous segments complémentaires à l'intérieur de chaque verticale BtoB et dont les cycles économiques peuvent différer afin d'atténuer le risque de dépendance à un secteur d'activité en particulier, et notamment en renforçant la part de son chiffre d'affaires réalisé auprès des collectivités, des sites industriels et des particuliers. Il entend ainsi limiter sa dépendance à un secteur d'activité en particulier et limiter l'impact que pourrait avoir une crise sectorielle sur ses activités. Afin de poursuivre son développement et la diversification de ses clients, le Groupe a structuré son organisation commerciale par verticale de marché et a mis en place des réseaux commerciaux indépendants et distincts pour chacune de ces verticales.

3.1.1.3 Risques liés à l'évolution des prix de l'électricité

L'autoconsommation de l'électricité produite localement par les clients du Groupe, associée aux mesures de management de l'électricité mises en œuvre par le Groupe, permettent à ses clients de décorrélérer leur coût d'approvisionnement énergétique, pour la partie issue de l'autoconsommation, de l'évolution des prix de l'électricité.

Au cours des dix dernières années, les prix de l'énergie ont augmenté significativement, que ce soit au travers de la hausse de près de 50% des Tarifs Réglementés de Vente de l'énergie (TRV) que des tarifs pratiqués par les fournisseurs alternatifs. En parallèle, le coût de l'énergie issue de la production photovoltaïque diminuait de plus de 82% entre 2010 et 2019⁵⁹. Les solutions commercialisées par le Groupe étant par ailleurs dédiées à l'autoconsommation individuelle, celles-ci ne sont pas visées par la taxe d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE), sauf en ce qui concerne l'électricité réinjectée sur le réseau au titre des mesures de stockage virtuel. Elles ne sont pas non plus concernées par les autres taxes et prélèvements auxquels l'auto-consommateur est exonéré par la loi n°2017-227 du 24 février 2017 (voir section 2.2.8 du Document d'Enregistrement).

L'avantage compétitif des solutions du Groupe, sur le plan économique, est par conséquent directement corrélé aux coûts énergétiques de ses clients potentiels. En particulier, une diminution du coût global de l'électricité, notamment du prix de l'électricité sur le marché spot, ou une perte des avantages fiscaux liés au statut de l'auto-consommateur individuel pourrait négativement impacter l'avantage compétitif

⁵⁹ IRENA Renewable Power Generation Costs in 2019

du Groupe et serait par conséquent susceptible d'affecter défavorablement ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. Le Groupe alloue un budget significatif au développement du management de l'énergie afin de permettre une utilisation optimale, pour chacun de ses clients, de l'énergie produite localement et travaille en parallèle à l'amélioration de ses trackers, de façon à optimiser leur niveau de productivité et ainsi réduire le prix de revient de l'électricité autoconsommée et tendre le plus possible vers l'autonomie énergétique.

3.1.2. Risques liés aux fournisseurs et aux coûts d'approvisionnement (*)

Les trackers développés par le Groupe sont conçus à partir de certains composants (panneaux photovoltaïques, actionneurs, cartes électroniques), alliages et matériaux pour lesquels le nombre de fournisseurs peut être restreint ou dont les capacités de production peuvent être limitées. Le marché de certains composants, et notamment des processeurs utilisés pour les besoins des cartes électroniques, est ainsi par exemple restreint à un nombre limité d'acteurs dans le monde.

Par ailleurs, le prix des composants pourrait augmenter en fonction de différents facteurs et notamment en fonction de l'évolution du prix des matières premières (en particulier de l'acier et du cuivre) ou d'une éventuelle concentration des fournisseurs auprès desquels le Groupe s'approvisionne.

L'indisponibilité de certains composants serait susceptible d'entraîner des retards en phase d'assemblage ou des temps d'arrêts dans le cas où il s'agit de remplacer un composant défaillant sur une installation. Ces retards peuvent provoquer un manque à gagner qui pourrait ne pas être intégralement compensé par les clauses de pénalités incluses dans les contrats conclus avec les fournisseurs. Certaines pièces conçues sur-mesure requièrent des délais et coûts de fabrication et de livraison importants : si ces éléments ne fonctionnent pas comme prévu ou sont endommagés, leur remplacement peut nécessiter des dépenses conséquentes pour le Groupe et entraîner des retards de mise en service significatifs pour l'installation concernée. Les conditions générales d'achat auxquelles le Groupe a usuellement recours prévoient des pénalités de retard, à la charge des fournisseurs, égales à 0,5% du montant hors taxes de la commande concernée, par jour de retard, dans la limite de 10% du montant total de la commande.

De façon générale, les cocontractants du Groupe peuvent faire face à des difficultés d'approvisionnement, des retards de livraisons, à un risque de rupture des chaînes logistiques, en particulier dans le contexte de crise sanitaire et de la présence à l'international des fournisseurs du Groupe (voir section 2.2.5.2 du Document d'Enregistrement), qui sont susceptibles d'affecter le prix et les conditions d'obtention des composants nécessaires à la conception des trackers solaires. Cela pourrait avoir comme conséquence d'étendre les délais de livraison de ces unités, d'en augmenter le coût mais également de perturber le développement et la construction des trackers. A titre d'exemple, l'augmentation significative du prix de l'acier et de l'aluminium depuis la fin de l'année 2021, consécutive au contexte de sortie de la crise sanitaire et au conflit en Ukraine, a entraîné des répercussions sur le coût d'approvisionnement du Groupe (notamment le coût de l'acier, l'aluminium, les panneaux ou les coûts du transport). Cette augmentation des coûts d'approvisionnement n'a toutefois pas eu d'impact significatif sur le Groupe compte tenu, d'une part, de l'amélioration des marges de négociation du Groupe avec ses fournisseurs (en lien avec la politique de multi sourcing et de l'augmentation des volumes de commandes) et, d'autre part, des augmentations tarifaires décidées par le Groupe (lesquelles n'ont pas eu d'impact sur la progression des prises de commandes du Groupe compte tenu de la très forte augmentation du coût de fourniture de l'énergie). Le Groupe n'a pas davantage subi de ralentissement ou d'arrêt de sa production en lien avec la conjoncture actuelle.

Dès lors, la survenance des risques décrits ci-avant serait susceptible d'affecter significativement les capacités du Groupe à poursuivre son développement et, par conséquent, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. S'agissant des approvisionnements que le Groupe considère stratégiques, celui-ci a mis en place une politique de bi ou tri-sourcing afin de limiter sa dépendance à un fournisseur en particulier. Lorsqu'une telle politique d'approvisionnement n'est pas possible à cause du nombre restreint de fournisseurs, le Groupe peut être amené à constituer des stocks glissants significatifs afin de pallier toute difficulté d'approvisionnement et à mettre en œuvre une politique de prise de position à

moyen terme vis-à-vis de ses fournisseurs. Plus généralement, le Groupe procède à une gestion active de ses approvisionnements afin de préserver sa marge et son taux de transformation.

Le Groupe estime par ailleurs qu'une augmentation du prix des panneaux photovoltaïques renforcerait l'écart concurrentiel dont il dispose vis-à-vis des acteurs intervenant sur le secteur de l'énergie photovoltaïque, le Groupe utilisant, à quantité d'énergie produite égale, 55% de panneaux photovoltaïques en moins que des installations fixes en toiture. Cet avantage compétitif permet au Groupe de disposer d'une marge de manœuvre plus importante afin de répercuter les éventuelles hausses des coûts d'approvisionnement sur ses clients⁶⁰ tout en leur permettant de conserver un pay-back compétitif.

3.1.3. Risques liés à l'infrastructure informatique et à la cybercriminalité (*)

Les activités du Groupe, notamment en lien avec les dispositifs de *management* de l'énergie mis en œuvre auprès de ses clients, font intervenir des systèmes informatiques sophistiqués et notamment des systèmes de pilotage à distance, partiellement ou entièrement automatisés, susceptibles d'être exposés aux risques de défaillance ou de piratage informatique. Ces outils informatiques, capables de traiter des volumes élevés de contenus et de données, ont vocation à soutenir le déploiement et la gestion des activités du Groupe afin de mettre en place et d'implémenter un modèle opérationnel complexe à l'échelle locale mais aussi globale, ce qui a pour objet d'accompagner la croissance de ses activités.

Les défaillances informatiques, perturbations des systèmes et des réseaux informatiques, notamment en cas de cyberattaque, accidents, pannes électriques pourraient entraîner une perte de données ou l'interruption des systèmes informatiques automatisés pouvant aller jusqu'à entraîner la paralysie voire la casse des trackers du Groupe. En particulier, les cyber-attaques deviennent de plus en plus sophistiquées et incluent, sans s'y limiter, des attaques malveillantes de logiciels, des tentatives d'accès non autorisé aux données et aux systèmes et d'autres atteintes à la sécurité électronique qui pourraient entraîner des perturbations dans les systèmes, la diffusion non autorisée d'informations confidentielles ou autrement protégées et la corruption de données. Les pertes de données pourraient notamment ralentir le déploiement des projets, engendrer une détérioration des relations clients et créer des dépenses importantes afin de corriger les failles de sécurité ou les dommages au système occasionnés. De telles perturbations seraient susceptibles de perturber les activités opérationnelles du Groupe et d'affecter défavorablement sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières. La mise en œuvre des différentes procédures destinées à surveiller, atténuer ces menaces, et accroître la sécurité du système informatique, pourrait entraîner une augmentation des coûts d'investissement et d'exploitation.

Dans le cadre de ses activités de management, le Groupe est amené à collecter et traiter certaines données personnelles de ses clients, notamment leur consommation d'énergie. A ce titre, il est tenu au respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que des dispositions législatives y afférentes, lesquels encadrent la collecte et le traitement de données personnelles par des entreprises. En particulier, les personnes concernées doivent être informées des modalités du traitement de leurs données personnelles et des mesures de sécurité adéquates doivent être mises en œuvre par le Groupe. L'encadrement de la collecte et du traitement des données personnelles peut en outre varier en fonction des législations nationales. L'encadrement de cette activité peut restreindre la capacité à collecter et traiter des données voire limiter ses capacités opérationnelles. Le non-respect de la réglementation peut entraîner des sanctions, notamment pécuniaires, à l'encontre du Groupe ainsi qu'une publicité négative, lesquelles seraient susceptibles d'affecter défavorablement les activités du Groupe et, par conséquent, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Enfin, le Groupe est également exposé à un risque d'obsolescence de ses systèmes informatiques s'il n'était pas en capacité de faire évoluer rapidement ses infrastructures et son offre technologique face aux évolutions du marché et à la demande d'efficacité de ses clients ou prospects.

A la date du Document d'Enregistrement, le Groupe n'a jamais été confronté à un piratage informatique ou à une défaillance informatique d'envergure.

⁶⁰ Le Groupe a notamment procédé à une augmentation de ses tarifs de l'ordre de 7% le 1^{er} janvier 2022

Gestion du risque. Les solutions commercialisées par le Groupe reposent sur un ensemble d'algorithmes qu'il détient et qui sont hébergés sur des serveurs sécurisés pour prévenir tout risque d'intrusion. Les services informatiques du Groupe suivent les bonnes pratiques de la sécurité informatique. En particulier : les données sont sauvegardées à intervalle régulier sur des serveurs distants géographiquement, les serveurs sont redondés de façon à pouvoir essuyer la perte de l'un d'entre eux sans discontinuité de service. En outre, un plan de reprise d'activité (PRA) permet au Groupe de reconstruire en moins de 4 heures l'intégralité du pilotage informatique. Les droits utilisateurs du Groupe permettent également de limiter l'impact d'une intrusion malveillante dans ses systèmes en cas de prise de contrôle d'un compte qui n'est pas administrateur.

De plus, les trackers sont principalement pilotés par des logiciels embarqués hébergés dans des contrôleurs (situés dans une armoire électrique à la base de chaque tracker) pour garantir l'autonomie et le bon fonctionnement du tracker y compris en cas de coupure des liaisons internet. Les trackers installés par le Groupe peuvent par conséquent continuer de produire de l'électricité normalement et ce même en cas de perte de connexion avec les serveurs du Groupe, ce qui limite le risque de panne générale et permet des interventions ciblées immédiates le cas échéant.

Les clients du Groupe restent par ailleurs raccordés au réseau public d'électricité, garantissant ainsi la continuité de leur approvisionnement en électricité y compris en cas de dysfonctionnement ou panne des trackers. Le Groupe intervient en priorité, au titre des mesures de management de l'énergie, sur les équipements périphériques de ses clients afin que tout dysfonctionnement ou panne n'impacte pas leurs équipements centraux et indispensables, notamment à la poursuite de leur activité.

Le Groupe a par ailleurs débuté un audit, par un prestataire externe spécialisé, de ses systèmes informatiques en avril 2022 afin d'identifier d'éventuelles failles de sécurité ou vulnérabilités informatiques et y remédier. Sur la base des deux derniers audits informatiques réalisés, le Groupe a été noté entre 6 et 8 sur une échelle de 0 à 10. Enfin, le Groupe a confié la gestion de la conformité à la réglementation en matière de protection des données personnelles à un délégué à la protection des données externes afin de s'assurer de la conformité de la collecte et du traitement des données personnelles qu'il est amené à réaliser dans le cadre de ses activités.

3.1.4. Risques liés à l'usure et à la maintenance des trackers solaires

La performance économique du Groupe est directement liée à la performance des trackers solaires. Afin de diminuer ses coûts liés aux déplacements, le Groupe gère la maintenance des trackers solaires qu'il installe au travers des agences de proximité du Groupe. Cette approche permet de maîtriser la formation et les compétences des intervenants et de contribuer à la protection de la propriété intellectuelle des trackers solaires. Si le Groupe s'assure de la formation et de la compétence des techniciens et conçoit les trackers solaires pour limiter au maximum tout incident technique, il demeure exposé aux risques inhérents à une activité industrielle. L'exploitation de ces unités, bien que contrôlée à distance, requiert par ailleurs des interventions humaines occasionnelles. Les trackers solaires peuvent faire l'objet de défaillances (partielles ou totales) ou de pannes, lesquelles pourraient également affecter le niveau attendu de performance de production de ces trackers. Ces défaillances et pannes peuvent notamment résulter d'une usure mécanique ou électronique, d'une défaillance ou malfaçon des panneaux photovoltaïques ou encore de conditions météorologiques extrêmes ou encore de la négligence d'un salarié (erreur humaine, défaut d'entretien, voire sabotage délibéré). Ce type d'incident ou d'erreur humaine pourrait entraîner l'indisponibilité d'un tracker solaire pendant une période plus ou moins longue (pouvant aller jusqu'à une durée de l'ordre de 24 heures dans des cas graves tels que l'incapacité d'un tracker de se mettre à plat, les interventions étant priorisées en fonction des risques météo de façon à ne pas exposer les trackers à des vents violents).

Par ailleurs tout aléa dans la performance des trackers solaires résultant du manque de performance ou de l'arrêt de ces derniers ou d'une quantité inférieure aux attentes du client, constitue un risque pour le Groupe engendrant une allocation de frais supplémentaires et susceptible d'entraîner des répercussions économiques directes. En cas de défaillance d'un composant ou de panne d'un tracker, des délais pourraient survenir pour acheminer et remplacer les composants.

De telles défaillances ou pannes seraient susceptibles d'affecter défavorablement les activités du Groupe et, par conséquent, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. Au 31 décembre 2021, le Groupe monitore en temps réel le bon fonctionnement d'environ 70% de ses installations⁶¹, ce qui permet d'être informé en temps réel des pannes et défaillances rencontrées par ces installations ainsi que de leur origine et de leur degré d'importance. Ces mesures de télégestion et de télésurveillance, que le Groupe déploie dorénavant systématiquement, lui permettent de détecter certains dysfonctionnements de manière prédictive et préventive et, le cas échéant, d'organiser les interventions de maintenance qu'il estime nécessaires afin de prévenir lorsque cela est possible les pannes les plus lourdes. Le taux de disponibilité des installations réalisées depuis début 2021 est ainsi supérieur à 99%. Au cours du premier trimestre 2022, le Groupe a réalisé en moyenne 38 interventions (principalement à distance) par mois sur l'ensemble du parc de trackers installés. La moitié de ces interventions de maintenance ont été réalisées à distance, avec un impact limité sur le Groupe.

En cas de conditions météorologiques extrêmes, le Groupe veille par ailleurs à ce que les *trackers* construits respectent des normes strictes (garantissant leur résistance et fiabilité y compris en cas de vents violents jusqu'à 180 km/h) et a mis en œuvre un mécanisme de protection qui s'adapte aux conditions météorologiques (notamment la mise à plat des trackers en cas de vent supérieur à 40 km/h).

Les trackers sont conçus sous la méthode AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité), outil préventif de qualité d'analyse qui permet d'identifier et de traiter les causes potentielles de défauts et de défaillances avant qu'ils ne surviennent. Les trackers bénéficient en outre d'une garantie décennale octroyée par une compagnie d'assurance française de premier plan tandis que les panneaux photovoltaïques font l'objet d'une garantie de production à horizon 30 ans (voir section 2.2.5.2 du Document d'Enregistrement).

3.1.5. Risques liés à l'exploitation du site de production et à la survenance d'incidents liés à l'installation des trackers

Le pré-assemblage des trackers du Groupe, réalisé sur son atelier de production situé à Torcé, et leur installation sur les sites des clients présentent des risques tels que des accidents industriels liés au maniement des trackers et de leurs composants.

Un accident sur l'atelier de production du Groupe ou à l'occasion de l'installation des trackers serait susceptible de causer des interruptions ou ralentissements imprévus de l'activité, la destruction totale ou partielle de trackers ou de certains de leurs composants et entraîner des conséquences graves pour le personnel et les biens du Groupe ou ses installateurs externalisés. La responsabilité du Groupe pourrait être engagée du fait de préjudices corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient. Par ailleurs, le Groupe a recours à des installateurs externes pour l'installation de ses trackers, de sorte que le Groupe pourrait être exposé aux agissements de ces tiers.

A la date du Document d'Enregistrement, un accident du travail significatif lors d'une opération de maintenance d'un tracker sur un site client s'est produit. Le Groupe estime que cet accident, qui pourrait faire l'objet d'une procédure judiciaire, n'aura pas d'impact significatif sur sa situation financière ou sa réputation.

Le Groupe pourrait donc faire face à des interruptions imprévues de production, notamment à la suite d'erreurs humaines ou de défaillances de matériels. Toute interruption dans le processus de fabrication, de livraison et d'installation est susceptible d'engendrer une perte de revenus pour le Groupe, pourrait l'empêcher d'honorer des commandes, entraîner des retards significatifs ou lui faire perdre des clients.

La Société n'est pas assurée contre tous les risques potentiels de sorte qu'en cas d'accident industriel ou d'incident d'exploitation, sa responsabilité pourrait excéder la couverture maximale de son assurance responsabilité civile.

⁶¹ Les installations qui ne font pas l'objet d'un monitoring correspondent aux installations de première génération, antérieures à 2019, lesquelles ne disposaient pas de fonction avancée de télégestion et de télésurveillance et, par conséquent, du premier niveau de management de l'énergie. Dans le cadre de ses opérations de maintenance curative, la Société propose aux clients concernés d'intégrer cette fonctionnalité au sein de leurs installations existantes

De tels accidents ou interruptions sont ainsi susceptibles d'entraîner une perte de chiffre d'affaires, d'avoir un impact négatif sur sa trésorerie et d'entraîner une publicité négative. Leur réalisation pourrait par conséquent affecter défavorablement ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. Le Groupe attache une grande importance à la formation de ses employés et des installateurs auxquels il a recours ainsi qu'au suivi de la qualité de ses installations, et la mise en œuvre des évolutions nécessaires, afin de répondre au mieux aux risques opérationnels identifiés. Le Groupe se conforme par ailleurs aux prescriptions applicables afin de sécuriser son atelier de production. En particulier, l'atelier de production est doté des systèmes de prévention et de sécurité requis.

3.2. Risques liés à la stratégie du Groupe

3.2.1. Risques liés à la capacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie de développement (*)

Le Groupe a connu une forte croissance de ses activités au cours des dernières années et a notamment vu son chiffre d'affaires consolidé passer de 20 millions d'euros en 2020 à 25,1 millions d'euros en 2021, soit une progression de 26% au cours de cette période. Le Groupe a par ailleurs pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires consolidé de 36 millions d'euros en 2022 et de 175 millions d'euros en 2026 (voir la section 2.6.2 du Document d'Enregistrement).

La croissance des activités du Groupe repose notamment sur sa capacité à poursuivre et intensifier le déploiement de ses solutions sur les verticales qu'il a identifiées (voir section 2.2.5.1 du Document d'Enregistrement) et à développer son offre de services auprès de ses clients (voir section 2.2.5.1 du Document d'Enregistrement).

Le succès du Groupe dépend en outre de sa capacité à anticiper et gérer efficacement cette croissance, notamment en adaptant ses processus opérationnels ainsi que ses procédures de contrôle interne. L'installation des trackers étant en grande partie externalisée par le Groupe auprès de son réseau de tiers installateurs, toute augmentation significative de son volume d'affaires nécessitera de recourir à un nombre croissant d'installateurs qualifiés sur les territoires au sein desquels le Groupe opère.

Compte tenu de la très forte croissance passée et anticipée du Groupe, il pourrait ne pas être en mesure d'adapter son organisation opérationnelle et administrative ou de mobiliser les ressources nécessaires, et notamment les ressources humaines, financières et opérationnelles nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

Si la stratégie de développement du Groupe se mettait en place plus lentement que prévu, sa position concurrentielle, sa rentabilité et sa croissance pourraient être négativement affectées, ce qui serait susceptible d'impacter défavorablement les activités du Groupe et, par conséquent, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. Le Groupe a mis en œuvre un processus d'industrialisation et de fabrication maîtrisé, défini en parallèle de la conception des produits dans une logique d'ingénierie simultanée, permettant une modulation de la capacité de production de l'atelier existant en fonction des besoins du Groupe. A la date du Document d'Enregistrement, le Groupe dispose d'une capacité de production annuelle sur son atelier de production de 3.600 trackers par équipe (avec une capacité existante d'au moins deux équipes dans l'atelier de la Société) qui est substantiellement supérieure à la demande existante.

Le Groupe a également adopté une organisation structurée afin d'absorber la croissance du chiffre d'affaires qu'elle attend à court et moyen terme, et envisage en outre de procéder au recrutement d'ici fin 2022 d'un directeur général adjoint en charge du BtoB ainsi que de 45 salariés.

Le Groupe travaille en outre continuellement au développement de son réseau d'installateurs qualifiés en anticipation de l'augmentation du volume d'installations qu'il envisage.

La stratégie du Groupe consiste par ailleurs à adresser des verticales de marché précises et scalables de manière à limiter le foisonnement d'options (et ainsi améliorer l'efficacité du processus d'industrialisation), améliorer l'efficacité commerciale et minimiser les études spécifiques.

3.2.2. Risques liés au développement à l'international (*)

Si le Groupe commercialise actuellement ses solutions en France, il entend les déployer plus largement en France puis à l'international. Un tel déploiement requiert, compte tenu du modèle d'affaires du Groupe et de la nécessité d'être intégré à l'écosystème local, d'identifier des installateurs qualifiés locaux en mesure d'assurer l'installation et la maintenance des *trackers* commercialisés par le Groupe.

Le développement à l'international envisagé par le Groupe, principalement au sein de pays européens frontaliers (notamment en Italie, en Espagne, en Allemagne et en Suisse dans un premier temps), pourrait en outre induire des risques inhérents au caractère international de ses activités et de ses implantations, tels que notamment :

- des risques accrus en matière de corruption et d'éthique des affaires ;
- des modifications parfois importantes de la réglementation, notamment fiscale, ou son application imparfaite et des régimes fiscaux complexes ;
- des difficultés à obtenir l'exécution de contrats ou de décisions de justice ou des difficultés de recouvrement ou à obtenir l'exécution, ou à se conformer à, des dispositions légales vagues ou ambiguës ;
- la nationalisation ou l'expropriation de biens privés ;
- l'exposition à des régimes juridiques divers, notamment en matière de propriété intellectuelle et de procédures collectives ;
- des difficultés à recruter ou fidéliser les ressources locales (installateurs, salariés, etc.) ; et
- des troubles publics fréquents et des pratiques de corruption.

La survenance d'un ou plusieurs de ces risques serait susceptible d'affecter défavorablement les activités du Groupe et, par conséquent, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. Le Groupe entend se développer principalement en France et dans des pays européens frontaliers, dont il étudiera en amont la réglementation applicable pertinente, au sein desquels il estime pouvoir identifier les installateurs et partenaires requis, notamment en répliquant, pour le secteur des exploitations agricoles, le modèle déployé en France dans des pays européens avec de fortes densités d'élevage, en s'appuyant, pour le secteur des collectivités et sites industriels, sur les sociétés d'ingénieries françaises dans le domaine de l'assainissement de l'eau et par le développement de licence de marques pour les particuliers (notamment dans le cadre de partenariats avec des équipementiers du jardin et de la maison présents dans les pays qui seraient ciblés par le Groupe⁶²).

Le Groupe entend également se développer à l'international en déployant son offre sur des sites appartenant à ses clients existants.

3.2.3. Risques liés au développement et à l'acquisition de nouvelles briques technologiques

La stratégie du Groupe repose également sur le développement ou l'acquisition de nouvelles technologies et compétences, notamment en matière de *management* de l'énergie afin de permettre le déploiement de ses solutions, spécifiques à chaque type de client, à destination de nouveaux secteurs d'activités. Cette stratégie s'incarne aussi bien par le développement de compétences internes au Groupe que par des prises de participation dans des sociétés tierces identifiées, voire des acquisitions. Le développement et/ou l'acquisition de nouvelles briques technologiques permettraient par ailleurs au Groupe de préserver son avantage concurrentiel.

Le Groupe ne peut assurer qu'il parviendra à développer ou acquérir les briques technologiques nécessaires à son développement ni à intégrer avec succès les technologies qu'il aura développées ou acquises ou être en mesure d'obtenir le financement de ces acquisitions à des conditions favorables. Toute incapacité du Groupe à développer ou acquérir de nouvelles technologies ou des technologies plus efficaces ou de réagir aux changements impactant les technologies existantes pourrait retarder de manière significative le développement, la production et la commercialisation de nouveaux produits par

⁶² Il est précisé qu'à la date du Document d'Enregistrement, aucun partenariat n'a été conclu et aucune prise de contact avec de potentiel partenaire n'est intervenue.

le Groupe, ce qui pourrait entraîner une perte de compétitivité, de revenus et de parts de marché au profit de ses concurrents.

Gestion du risque. Pour limiter ce risque, le Groupe réalise une veille importante en interne afin d'identifier les technologies qu'il pourrait acquérir et accorde une part importante de son budget aux travaux de Recherche & Développement afin de développer, en interne, les outils nécessaires à son développement auprès de nouveaux secteurs d'activités. Le Groupe s'appuie notamment sur un écosystème académique et industriel reconnu, grandes écoles, universités, laboratoires de recherches et d'industriels de premiers plans, qui lui assurent une approche pluridisciplinaire et des partenariats clés qui limitent ce risque.

Le Groupe a d'ores-et-déjà réalisé une première prise de participation dans la société Purecontrol (spécialisée dans la régulation intelligente pour la gestion de l'eau, l'industrie et la performance énergétique) en juin 2021 et dont les solutions sont intégrées à l'offre du Groupe (voir sections 2.2.3.4 et 6.7 du Document d'Enregistrement).

3.3. Risques financiers et comptables

3.3.1. Risques liés aux délais de paiement des créances clients

Le Groupe peut être confronté à des retards de paiement de ses clients, susceptibles de l'exposer à un risque de crédit. Au 31 décembre 2021, les créances échues depuis plus de 90 jours représentaient 1,36 million d'euros sur un montant total de créances clients de 12,47 millions d'euros.

en Keuros	2020.12	Créances échues depuis						Créances non échues
		30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 à 180 jours	180 à 360 jours	à plus de 360 jours	
Clients	7 737	1 460	861	366	246	442	229	4 133

en Keuros	2021.12	Créances échues depuis						Créances non échues
		30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 à 180 jours	180 à 360 jours	à plus de 360 jours	
Clients	12 465	1 502	493	818	531	259	571	8 290

En cas de délais de paiement prolongés, ou si la solvabilité de ses clients venait à se dégrader, le Groupe pourrait être confronté à un risque de défaut accru et ainsi être dans l'incapacité de recouvrer ses créances. Par conséquent, des retards significatifs ou récurrents, ou des incidents de créances irrécouvrables, seraient susceptibles d'affecter défavorablement la trésorerie du Groupe et, par conséquent, ses activités, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. Le Groupe entend poursuivre la diversification des segments sur lesquels il déploie ses solutions afin de limiter sa dépendance à un ou plusieurs clients en particulier, bien qu'à ce jour aucun incident de ce type ne soit jamais intervenu. Par ailleurs, ses offres sont soutenues par plusieurs banques mutualistes de premier plan qui financent, en dette, une fraction significative des investissements des clients du Groupe. Ces solutions de financement ont ainsi été mises en œuvre, en 2021, sur environ 30% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur le segment BtoB. Enfin, le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours a diminué depuis le 1^{er} janvier 2022 et sera amené à diminuer dans les prochains mois puisqu'il est principalement dû à des raisons administratives (en particulier aux délais d'obtention des autorisations administratives qui peuvent être requises, étant précisé qu'aucune annulation de commande n'est intervenue en 2021 pour cette raison).

3.3.2. Risques liés aux besoins de financement du Groupe

Au 31 décembre 2021, la trésorerie du Groupe s'élevait à 2,7 millions d'euros tandis que la dette financière du Groupe s'élevait à 11,8 millions d'euros, dont 1,95 millions d'euros à court terme. Les besoins de financement du Groupe ont jusqu'à présent été assurés par recours aux fonds propres et par voie d'endettement externe (voir section 2.5.4.2 du Document d'Enregistrement).

Les financements existants ne sont assortis d'aucun *covenant* financier.

Les activités de construction et d'installation des *trackers* solaires, ainsi que les investissements menés par le Groupe notamment en matière de Recherche & Développement, induisent des besoins en financement significatifs assurés par recours aux fonds propres et à de l'endettement externe.

Dans l'éventualité d'un resserrement du crédit de la part des principaux organismes financiers ou d'une augmentation des taux de crédit, le Groupe pourrait ne pas être à même de mettre en œuvre sa stratégie de développement aussi rapidement que souhaité auquel cas il pourrait être contraint de limiter son développement, notamment sur de nouveaux marchés, ce qui affecterait significativement ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. La Société s'attache à diversifier ses sources de financement, notamment par recours à l'apport en fonds propres de ses actionnaires, afin notamment de ne pas reposer exclusivement sur l'endettement bancaire. L'augmentation de capital de la Société qui interviendrait dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la Société permettrait en outre au Groupe de faire face à ses besoins de financement et faciliterait son accès à de nouveaux endettements bancaires.

3.3.3. Risques liés à de futures dilutions

La Société a procédé et envisage de procéder à l'attribution d'actions gratuites (ou à l'émission d'instruments d'intéressement semblables) dans le cadre de sa politique d'intéressement de ses salariés et mandataires sociaux.

33.040 actions nouvelles sont ainsi susceptibles d'être émises au titre des attributions gratuites d'actions d'ores et déjà réalisées, induisant une dilution potentielle maximum de 0,5% du capital social de la Société post émission. Il est par ailleurs rappelé que l'assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie le 6 mai 2022, a autorisé le Conseil d'administration de la Société à émettre et attribuer différents instruments dilutifs d'intéressement de ses salariés et mandataires sociaux (voir section 0 du Document d'Enregistrement), lesquelles attributions entraîneraient une dilution potentielle supplémentaire pour les actionnaires de la Société et induiraient une charge fiscale à terme pour la Société.

Gestion du risque. Pour limiter ce risque, la Société entend subordonner les attributions gratuites d'actions futures, ainsi que tout autre mécanisme d'intéressement actionnarial qu'elle déciderait de mettre en place, à l'atteinte d'objectifs prédéterminés (qualitatifs et/ou quantitatifs).

3.4. **Risques environnementaux, réglementaires et sociaux du Groupe**

3.4.1. Risques liés à la capacité de rétention des cadres clés et au recrutement et au maintien d'employés expérimentés (*)

La réussite du Groupe ainsi que sa croissance future dépendent notamment de la performance de son équipe de direction composée de certains des fondateurs du Groupe, dont Monsieur Louis Maurice, Président de la Société. Compte tenu de leurs expertises dans l'industrie des *trackers* solaires, de leurs connaissances des processus opérationnels du Groupe ainsi que de leurs relations avec les principaux partenaires du Groupe, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les remplacer dans un délai raisonnable en cas d'accident ou de départ d'un de ces dirigeants et personnes clés. A titre d'exemple, la conception et la réalisation des *trackers* solaires sont fondées sur un travail de recherche et de développement d'une douzaine d'années ayant mobilisé les fondateurs et des équipes bénéficiant d'une expertise pointue dans ce domaine. La transmission efficiente des connaissances liées à ces *trackers* pourrait être altérée en cas de départ d'un des fondateurs dirigeants. Le Groupe n'a en particulier pas souscrit de police d'assurance de type « *assurance homme-clé* » qui lui permettrait d'être indemnisé en cas d'accident ou de départ de l'un ou plusieurs de ces dirigeants et personnes clés.

La forte croissance du Groupe, dont les solutions reposent sur des solutions à forte valeur ajoutée technologique, impose au Groupe d'identifier, d'attirer, de conserver et de motiver des employés expérimentés en particulier en matière d'intelligence artificielle et de *data science*. Le Groupe, dont les effectifs étaient de 131 salariés au 31 décembre 2021, envisage de procéder au recrutement de 45 salariés au cours de l'année 2022. Le taux de *turnover* des employés du Groupe s'est élevé, de façon globale, à 7,35% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (contre 6,98% en 2020 et 7,8% en 2019).

Le Groupe fait face à une forte concurrence s'agissant du recrutement et de la conservation de ses employés clés, notamment de la part d'acteurs qui disposent de plus grandes capacités financières et/ou qui sont en mesure de capitaliser sur une notoriété plus importante. Par conséquent, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés en matière de recrutement ou de conservation de ses employés expérimentés, lesquelles pourraient affecter défavorablement les perspectives du Groupe.

Gestion du risque. La Société a été lauréate des éditions 2021 et 2022 de la French Tech 120 ce qui a permis de renforcer significativement sa visibilité auprès des candidats qu'elle est susceptible de recruter. Par ailleurs, la Société a mis en place des mesures permettant de favoriser la stabilité des équipes en place et notamment des mesures d'intéressement (et notamment des attributions d'actions gratuites) au profit de ses salariés et mandataires.

La Société entend par ailleurs procéder, en 2022, au recrutement d'un directeur général adjoint en charge du BtoB.

Enfin, deux salariés que la Société estime clé, et qui représentent les principaux actionnaires familiaux, ont été nommés en qualité de membres du futur conseil d'administration de la Société ce qui renforce leur présence à long terme.

3.4.2. Risques liés à l'environnement réglementaire

Si les activités du Groupe ne constituent pas en tant que telles des activités réglementées, elles peuvent être soumises, directement ou indirectement, à différentes réglementations.

En particulier, au titre de la régulation de l'énergie la technologie des *trackers* dès lors qu'elle n'est pas spécifiquement visée par le code de l'énergie n'est pas encore expressément réglementée. Elle est jusqu'alors exclue des guichets ouverts d'obligation d'achat d'énergie renouvelable qui ne visent que les installations fixes et est par conséquent pénalisée dans les cahiers des charges des appels d'offres de la CRE. Par ailleurs, l'installation de *trackers* et l'autoconsommation de l'électricité produite sont réglementées par le code de l'énergie en tant qu'installations de production d'électricité d'origine solaire, comme présenté dans la section 2.2.8 du Document d'Enregistrement.

Des dispositions spécifiques régissent l'installation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés au sol. Ceux-ci sont en principe soumis à un permis de construire ou déclaration préalable selon leur localisation et leurs caractéristiques (hauteur et puissance, notamment). Sauf s'ils sont implantés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement, les ouvrages dont la puissance crête est inférieure à 3 kilowatts et dont la hauteur maximum au-dessus du sol ne dépasse pas 1,80 m sont dispensés de toute formalité au titre du code de l'urbanisme (article R.421-2 du code de l'urbanisme).

En 2021, huit installations n'ont pas pu être réalisées en raison du défaut d'obtention d'une autorisation administrative requise. Ces cas donnent lieu à des études complémentaires réalisées par le Groupe afin de modifier, le cas échéant, le projet en vue d'obtenir les autorisations requises et n'ont pas donné lieu à l'annulation des commandes concernées.

Certains projets photovoltaïques doivent également faire préalablement l'objet, selon leur puissance et leur impact sur l'environnement, d'une évaluation environnementale dans les conditions fixées aux articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement (voir section 2.2.8 du Document d'Enregistrement).

En fonction de leur lieu d'implantation et de leurs caractéristiques techniques (notamment de superficie et d'imperméabilisation des sols), une dérogation à la protection des espèces et/ou un titre fondé sur la législation « Eau » (autorisation environnementale ou déclaration « Loi sur l'eau ») peuvent être nécessaires.

Une modification ou un durcissement de l'environnement réglementaire applicable aux activités du Groupe, que le Groupe n'anticipe pas à la date du Document d'Enregistrement, ainsi que tout retard ou refus de délivrance d'une autorisation réglementaire requise, serait susceptible de restreindre ou de

surenchérir le développement de ses activités et pourrait alors avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. Le Groupe surveille régulièrement, avec l'assistance de conseils externes et sous la supervision de son Secrétaire Général, l'évolution de l'environnement réglementaire applicable à ses activités. Le Groupe collabore par ailleurs avec différentes instances afin de favoriser la reconnaissance des *trackers* solaires en vue d'obtenir leur éligibilité aux différents mécanismes d'incitation susceptibles d'être concernés.

3.4.3. Risques liés à la propriété intellectuelle

Compte tenu des expertises et du savoir-faire développés par le Groupe, la politique de protection de sa propriété intellectuelle est essentielle à son développement et à l'atteinte de ses objectifs. Pour ce faire, le Groupe a mis en œuvre les mesures qu'il estime utiles à l'obtention, la conservation et la protection de ses brevets, marques et savoir-faire.

Cependant, l'identification d'une invention brevetable et le maintien en vigueur et la défense des brevets présentent des incertitudes et soulèvent des questions juridiques complexes. La délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité qui pourrait être contestée devant une instance judiciaire dans le cas d'une demande en nullité présentée par un tiers à titre principal ou reconventionnel. De même, le fait d'être titulaire d'un brevet ne signifie pas que son titulaire bénéficiera d'un monopole sur la commercialisation d'un produit breveté car il peut exister un produit concurrent qui aurait les mêmes caractéristiques fonctionnelles. Les concurrents du Groupe pourraient en outre contourner les brevets du Groupe et exploiter licitement une technologie proche de celle protégée par les brevets du Groupe.

A cet égard, le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine (i) que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, (ii) qu'il n'existe pas de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers susceptibles de couvrir certains produits, procédés, technologies, résultats ou activités du Groupe, quand bien même le Groupe se serait vu concéder une licence sur lesdits produits, procédés, technologies, résultats ou activités, et que (iii) des tiers n'agiraient pas à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir notamment des dommages-intérêts et/ou la cessation de ses activités de fabrication et/ou de commercialisation de produits ou procédés ainsi incriminés

Par ailleurs, des risques d'actions en justice basées sur de présumées violations, atteintes ou détournements de droits de propriété intellectuelle ou de technologies appartenant à des tiers commercialisant des produits similaires à ceux du Groupe seraient susceptibles d'entraîner des coûts substantiels et d'impacter la réputation et l'activité du Groupe. En effet, si ces poursuites étaient menées à leur terme, le Groupe pourrait être contraint d'interrompre (sous astreinte) ou de retarder la fabrication ou la vente des produits ou des procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités. Tout litige de ce type pourrait donc affecter la faculté du Groupe à poursuivre toute ou partie de son activité dans la mesure où le Groupe pourrait être tenu (i) de cesser de vendre ou d'utiliser l'un de ses produits qui dépendrait de la propriété intellectuelle contestée dans une zone géographique donnée, ou verser des dommages-intérêts importants, ce qui pourrait réduire ses revenus, (ii) d'obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou bien l'être à des conditions défavorables et/ou (iii) de revoir la conception de ses produits afin d'éviter d'empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait s'avérer impossible ou être long et coûteux, et pourrait, de ce fait, impacter ses efforts de commercialisation. A la date du présent Document d'enregistrement, le Groupe ne fait l'objet d'aucun recours ou litiges concernant sa technologie.

Le Groupe ne peut par conséquent assurer que la confidentialité de ses savoir-faire et de ses secrets industriels sera efficacement garantie par l'ensemble des mesures qu'il a mises en œuvre, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés. Pour empêcher la contrefaçon et tout acte de parasitisme économique, il pourrait alors être contraint d'engager des actions susceptibles d'être onéreuses et longues. Le Groupe a notamment initié une procédure contre la société A devant le Tribunal de commerce de Saint Malo au titre d'actes de parasitisme économique, cette dernière ayant commercialisé un tracker que le Groupe estime être fortement inspiré de sa technologie. Dans cette affaire, la société a fait l'objet en première instance d'une condamnation pécuniaire (voir section 6.2 du Document d'Enregistrement).

Si les mesures prises par le Groupe s'avéraient inefficaces, notamment afin de protéger le Groupe contre toute violation ou usage non-autorisé par un tiers de ses droits de propriété intellectuelle, cela pourrait affecter significativement et défavorablement la croissance, l'activité et les résultats futurs du Groupe.

Gestion de risque. La Société a recours à plusieurs conseils en propriété industrielle et intellectuelle qui assistent la Société dans le cadre de la rédaction et des dépôts de brevets. Ces cabinets assistent en particulier la Société sur l'examen de l'opportunité du dépôt d'un brevet en fonction de la technologie dont la protection serait demandée et des zones géographiques de couverture pertinentes. La Société réalise par ailleurs une veille régulière afin d'identifier tout brevet qui serait déposé dans l'un des secteurs d'activité sur lesquels opère le Groupe.

Le Groupe limite par ailleurs le partage des informations liées à sa technologie et ses savoir-faire avec les tiers, et notamment avec les installateurs auxquels le Groupe a recours, aux seules informations strictement nécessaires à l'exécution de leur mission. S'agissant des salariés, le Groupe veille à ce que les contrats de travail contiennent des clauses de cession de droits de propriété intellectuelle opposables ainsi que des clauses de confidentialité limitant le risque de divulgation de ses savoir-faire, notamment en cas de départ d'un salarié ayant eu accès à de telles informations sensibles.

3.4.4. Risques liés aux conditions météorologiques extrêmes

La production énergétique des trackers solaires dépend des conditions météorologiques et notamment de la quantité et de l'intensité de la lumière du soleil des sites sur lesquels ces derniers sont installés. Le niveau d'irradiation d'un site est obtenu au moyen d'un service de données météorologiques externes, à partir duquel les algorithmes du Groupe permettent de définir un niveau de production estimé. L'incapacité à atteindre les niveaux attendus de radiation solaire aura une incidence défavorable sur la production énergétique du tracker concerné. Des niveaux de radiation solaire plus faibles que prévu pourraient éventuellement être causés par, entre autres, des changements climatiques marqués ou d'autres facteurs tels que de mauvaises conditions météorologiques, environnementales et géologiques et d'autres événements non-contrôlables par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe peut installer des trackers dans des zones menacées d'inondations, de tremblements de terre, d'éruptions volcaniques, de glissements de terrain, de coulées de boue, de tempêtes de sable, de sécheresses ou autres conditions météorologiques et climatiques peu clémentes ou de catastrophes naturelles. Si des conditions météorologiques et climatiques difficiles, des catastrophes naturelles ou d'autres événements survenaient dans les zones où sont situés les trackers solaires et les agences, ils pourraient avoir une incidence défavorable sur le développement de projet, le raccordement au réseau et la fourniture de services d'exploitation et de maintenance. À titre d'exemple, les matériels pourraient ne pas être livrés comme prévu, les trackers ou autres équipements pourraient être endommagés et la main-d'œuvre pourrait ne pas être disponible. La plupart des trackers solaires développés par le Groupe étant actuellement implantés en France, ces trackers solaires pourraient, simultanément, être touchés par une série de conditions météorologiques et climatiques, de catastrophes naturelles et d'autres événements de force majeure. Les polices d'assurance souscrites par le Groupe, et notamment l'assurance décennale souscrite auprès d'Axa, pourraient ne pas couvrir certains de ces risques, et le Groupe pourrait être amené à supporter tout ou partie des pertes afférentes à ces événements imprévus.

Les risques liés aux changements des conditions climatiques ou météorologiques telles que les fortes pluies, les variations de températures, la grêle ou les épisodes neigeux pourraient affecter de façon significative les installations et les activités du Groupe et engendrer une augmentation de la couverture nuageuse moyenne. Les épisodes météorologiques extrêmes sont susceptibles d'endommager les installations du Groupe mais également d'entraîner une multiplication des périodes d'arrêt concernant l'installation ou l'exploitation des trackers, ou du site de production, ainsi qu'une augmentation des coûts d'opération et de maintenance. Ces situations constituent des sources de ralentissement ponctuelles des niveaux de production et seraient susceptibles d'entraîner, à terme, une diminution des revenus et du chiffre d'affaires.

Des dommages environnementaux peuvent également survenir sur les différents sites sur lesquels le Groupe intervient, ce qui pourrait causer des préjudices humains et matériels conséquents ainsi que des pertes de revenus associées. Les responsabilités civile et pénale du Groupe seraient alors mises en jeu

par les victimes et leur famille, certaines associations spécialisées dans la lutte pour la protection de l'environnement ou tout tiers lésé par l'accident. Ces incidents pourraient également ternir l'image et la réputation du Groupe en France et à l'international. A la date du présent Document d'enregistrement, le Groupe n'a fait l'objet d'aucun recours de ce type.

Si les trackers sont développés par le Groupe dans le respect de normes strictes, le Groupe a été confronté à des dégradations de plusieurs panneaux photovoltaïques sur le site d'un client dans le cadre de conditions météorologiques extrêmes. Ces dégradations, prises en charge par l'assurance dommage du client, n'ont toutefois pas eu d'impact sur le Groupe.

L'ensemble des interruptions, dégradations ou accidents décrits ci-dessus est susceptible d'entraîner une perte de chiffre d'affaires et des coûts additionnels pour le Groupe et serait susceptible d'affecter défavorablement les activités du Groupe et, par conséquent, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. Le Groupe, dont l'activité vise précisément à répondre aux enjeux climatiques, envisage de poursuivre et d'accélérer sa stratégie de diversification géographique laquelle resterait toutefois localisée principalement en France et dans les pays européens frontaliers. En cas de conditions météorologiques extrêmes, le Groupe veille par ailleurs à ce que les trackers construits respectent des normes strictes (garantissant leur résistance et fiabilité y compris en cas de vents violents jusqu'à 180 km/h) et a mis en œuvre un mécanisme de protection qui s'adapte aux conditions météorologiques (notamment la mise à plat des trackers en cas de vent supérieur à 40 km/h).

Le Groupe étudie par ailleurs les implantations, en amont de toute installation, afin d'analyser les contraintes du site et d'optimiser cette implantation. Il a, à cet effet, développé à destination de ses installateurs un outil d'aide à l'installation.

3.4.5. Risques liés aux contentieux

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou arbitrales notamment en matière de responsabilité civile ou pénale, de propriété intellectuelle, de concurrence ou fiscale.

Les procédures en cours impliquant une ou plusieurs sociétés du Groupe sont détaillées en section 6.2 du Document d'Enregistrement. Dans le cadre de ces procédures, y compris s'agissant de celles initiées par des sociétés du Groupe, des réclamations pécuniaires pourraient être portées à l'encontre des sociétés du Groupe.

Le principal contentieux a trait à une action en parasitisme économique initiée par les sociétés OKwind et Groupe OKwind contre la société A. Elle a abouti à la condamnation en première instance de la société défenderesse au paiement d'un montant d'environ 240.000 euros par le Tribunal de commerce de Saint-Malo en réparation du préjudice subi par les sociétés du Groupe. Les sociétés OKwind et Groupe OKwind ont décidé d'interjeter appel du quantum de la sanction prononcée, estimant celle-ci insuffisante à réparer l'entier préjudice qu'elles estiment avoir subi.

Un deuxième litige implique la Société, dans le cadre duquel elle a été assignée à la fin du premier trimestre 2022 par l'un de ses anciens cocontractants, la société B, qui lui avait confié l'installation de deux éoliennes en 2019. Ce cocontractant s'est vu réclamer par son propre client devant le Tribunal administratif de Rennes à la fin de l'année 2021, le paiement de la somme de 230.936,30 euros en réparation de dysfonctionnements des éoliennes. Une expertise judiciaire a été demandée afin de déterminer les causes des désordres allégués.

Un troisième litige, avec la société T, porte sur l'existence invoquée par la société OKwind de vices cachés affectant les produits livrés par la société T et les rendant impropres à l'usage auxquels ils sont destinés. La société OKwind a formulé une demande indemnitaire devant les juridictions espagnoles. Après avoir été déboutée en première instance, la société OKwind a décidé d'interjeter appel du jugement.

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a provisionné aucun montant pour risques et charges au titre de ces procédures de sorte que toute condamnation pécuniaire définitive prononcée à l'encontre d'une société

du Groupe pourrait entraîner des coûts additionnels pour le Groupe et serait susceptible d'affecter défavorablement les activités du Groupe et, par conséquent, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

Gestion du risque. Le Groupe suit l'avancement des litiges potentiels ou avérés et fait appel à des cabinets d'avocats afin de l'assister, ou d'assister toute société du Groupe qui serait impliquée, dans les différentes procédures.

Le Groupe a par ailleurs souscrit des contrats d'assurance lui permettant de couvrir certains risques contentieux afin de limiter au maximum les risques inhérents à l'activité exercée. Ainsi, dans le cadre du contentieux relatif à l'installation d'éoliennes mentionné ci-dessus, la police d'assurance souscrite par la Société lui a d'ores et déjà permis de couvrir ses frais d'avocats. Par conséquent, cette précaution permet une prise en charge en tout ou partie des conséquences pécuniaires que le Groupe aurait pu/pourrait rencontrer.

4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

4.1. Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale

La Société a été constituée sous forme de société par actions simplifiée. L'assemblée générale mixte des associés, réunie le 6 mai 2022, a décidé la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration (la « **Transformation** ») sous condition suspensive de l'approbation du prospectus relatif à l'offre au public des actions de la Société intervenant à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris (l'« **Introduction en Bourse** »).

Par ailleurs, l'assemblée générale des associés, en date du 6 mai 2022, a décidé l'adoption de nouveaux statuts propres à une société dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, sous condition suspensive l'approbation du prospectus par l'AMF relatif à l'Introduction en Bourse.

Les sections ci-après présentent la gouvernance de la Société à compter, selon le cas, de la réalisation de la Transformation ou de l'Introduction en Bourse.

4.1.1. Composition du Conseil d'administration et de la direction générale

4.1.1.1. *Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration de la Société sera composé, à compter de la réalisation de la Transformation, de 4 membres nommés pour une durée de 3 ans. L'assemblée générale mixte de la Société du 6 mai 2022 a par ailleurs désigné deux membres supplémentaires en qualité d'administrateur de la Société sous condition suspensive de l'Introduction en Bourse, de sorte qu'à l'issue de celle-ci, le Conseil d'administration de la Société serait composé ainsi qu'il suit :

Nom, prénom et mandat	Indépendant	Date de nomination	Date de fin de mandat
Louis Maurice <i>Président-Directeur général</i>	Non	6 mai 2022 (avec effet à compter de la réalisation de la Transformation)	Assemblée générale annuelle 2025
Frédéric Sallé (Représentant permanent de la société Nacia SARL) <i>Administrateur</i>	Non	6 mai 2022 (avec effet à compter de la réalisation de la Transformation)	Assemblée générale annuelle 2025
Valentin Maurice <i>Administrateur</i>	Non	6 mai 2022 (avec effet à compter de la réalisation de la Transformation)	Assemblée générale annuelle 2025
Jérôme Heulot <i>Administrateur</i>	Non	6 mai 2022 (avec effet à compter de la réalisation de la Transformation)	Assemblée générale annuelle 2025
Marie-Yvonne Charlemagne <i>Administratrice indépendante</i>	Oui	6 mai 2022 (avec effet à compter de l'Introduction en Bourse)	Assemblée générale annuelle 2025

Florence Lagrange <i>Administratrice indépendante</i>	Oui	6 mai 2022 (avec effet à compter de l'Introduction en Bourse)	Assemblée générale annuelle 2025
---	-----	---	----------------------------------

Il est précisé que Messieurs Louis Maurice et Valentin Maurice sont père et fils et qu'il n'existe, à l'exception de ce qui précède, aucun autre lien de parenté entre les administrateurs.

Un comité d'audit, constitué de trois membres et présidé par une administratrice indépendante, sera constitué par le Conseil d'administration postérieurement à la Transformation.

L'ensemble des administrateurs élisent domicile, au titre de leurs mandats, au siège social de la société OKwind - Zone du Haut Montigné – 35370 Torcé.

Les actionnaires membres des familles Maurice et Heulot, ainsi que certains membres de la famille Sallé, concluront un pacte d'actionnaires préalablement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris et sous condition suspensive de cette admission, aux termes duquel les parties au pacte d'actionnaires s'engageraient à voter en faveur des candidats proposés par elles (voir section 6.1.4).

La Société considère que 2 administrateurs, à l'issue de l'Introduction en Bourse, pourront être qualifiés d'indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise Middledentel tel que publié en septembre 2021 (le « **Code Middledentel** »), auquel la Société a décidé de se référer, conformément aux critères énoncés au sein du Code Middledentel :

Analyse	Critères d'indépendance énoncés par le Code Middledentel				
	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise
Louis Maurice		✓			✓
Frédéric Sallé	✓				✓
Valentin Maurice		✓			✓
Jérôme Heulot		✓			✓
Marie-Yvonne Charlemagne	✓	✓	✓	✓	✓
Florence Lagrange	✓	✓	✓	✓	✓

4.1.1.2. Direction générale

A la date du Document d'enregistrement, la Société est constituée sous forme de société par actions simplifiée, dont le président est Louis Maurice.

A compter de la Transformation, la Direction générale de la Société sera assurée par Monsieur Louis Maurice, qui sera également Président du Conseil d'administration.

La Société prévoit également de recruter, d'ici la fin de l'année, un directeur général adjoint BtoB qui ne sera pas mandataire social, en charge du déploiement des solutions auprès des clients professionnels du Groupe.

4.1.2. Autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs et la direction générale

Nom	Mandat ou fonction en cours exercé en dehors de la Société	Mandat ou fonction exercé en dehors de la Société et échu au cours des 5 dernières années
Louis Maurice	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la société civile LOUISM - Membre du Comité Stratégique de Purecontrol - Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Président de l'association CEEI Bretagne Compétitivité
Frédéric Sallé	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la SARL NACIA - Co-gérant de la SARL PASSI - Co-gérant de la société civile SEI-SA - Directeur général de FTM Développement - Membre du comité consultatif stratégique de SERAP 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Réseau Entreprendre Atlantique
Valentin Maurice	<ul style="list-style-type: none"> - N/A 	<ul style="list-style-type: none"> - N/A
Jérôme Heulot	<ul style="list-style-type: none"> - N/A 	<ul style="list-style-type: none"> - N/A
Marie-Yvonne Charlemagne	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente MYA Partners SAS - Présidente APIS Solutions SAS - Administratrice indépendante et Présidente du comité d'audit et gestion des risques de la société Vilmorin & Cie 	<ul style="list-style-type: none"> - N/A
Florence Lagrange	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente d'Antigone Advisory - Administratrice indépendante et membre du comité d'audit et du comité de rémunérations de la société Alchimie 	<ul style="list-style-type: none"> - Administratrice indépendante de la société Bigben Interactive - Présidente de Trusteam Lab

	- Administratrice indépendante de la société Nacon	
--	--	--

4.1.3. Biographie des administrateurs

Louis Maurice

Ingénieur en Agronomie ESITPA – Paris Louis Maurice a démarré sa carrière comme ingénieur R&D chez Gelman France puis comme directeur commercial d’une filiale du groupe Elf dans le process industriel. Il exerce ensuite 19 ans dans le groupe ABB, leader mondial de la transformation d’électricité, successivement directeur général de la division ventilateur, Président d’ABB Service south Europe, Vice-Président d’ATAP France et Président du Centre d’Excellence Worldwide et était membre du comité exécutif du Groupe ABB. Louis Maurice est également auditeur du CHEDE (Cycle des hautes études pour le développement économique). En 2009, Louis Maurice a créé la société OKwind SAS puis Groupe OKwind dont il assure la présidence et la direction générale depuis sa création.

Frédéric Sallé

Diplômé de l’ESSCA en 1986, Frédéric Sallé a travaillé pendant 17 ans dans le groupe laitier CELIA au sein duquel il a successivement occupé les fonctions de responsable marketing, de directeur commercial, de Directeur général adjoint puis de Président du Directoire de 2000 à 2007. Frédéric Sallé a également été membre du conseil d’administration de Réseau Entreprendre Atlantique jusqu’en 2019 et est actuellement gérant de la société Nacia, société de conseils en entreprise.

Valentin Maurice

De formation ingénieur à l’ECAM, Valentin Maurice a complété ses études par un Master « physique fondamentale » ainsi qu’un Master « Innovation et transformation ». Après une première expérience en tant qu’ingénieur en développement de produits mécatroniques, Valentin Maurice a exercé 4 ans comme responsable conception de machines spéciales à Bangkok. Il a rejoint Groupe OKwind en 2019 en tant que responsable R&D.

Jérôme Heulot

Titulaire d’une Maîtrise en Commerce International, Jérôme Heulot a exercé pendant 7 ans dans la fonction commerciale dans le secteur nautisme avant de rejoindre Groupe OKwind dès sa création en 2009. Depuis cette date il dirige l’ensemble des équipes commerciales BtoB.

Marie-Yvonne Charlemagne

Diplômée d’Audencia avec une spécialisation en finance et expert-comptable, Marie-Yvonne Charlemagne a exercé pendant plus de 35 ans au sein de plusieurs entreprises de dimension internationale (PwC, Rougier). Elle a principalement occupé des postes dans la finance, en France et en Afrique. Après avoir intégré le groupe forestier Rougier en 1999 en tant que Directeur Financier groupe, elle est nommée au Directoire puis au Conseil d’Administration et en devient Directeur général délégué groupe en 2015. En avril 2019, elle crée MYA Partners, structure de conseil dédiée aux entreprises de taille intermédiaire investissant sur le continent africain.

Florence Lagrange

Diplômée d’un DEA d’économie, Florence Lagrange a exercé le métier de gérante de fonds commun de placement pendant plus de 20 ans, au sein de sociétés de gestion françaises indépendantes. En juin 2020, elle crée Antigone Advisory, structure de conseil dédiée à la mise en place de programmes d’écoute de la voix du client et de la voix des collaborateurs. Elle effectue également des missions de conseil auprès d’entreprises dans le cadre de leur entrée en Bourse.

4.1.4. Déclarations des administrateurs et de la direction générale

A la date du Document d'Enregistrement et à la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration et de la direction n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- fait l'objet d'une mise en cause ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris par un organisme professionnel) ;
- été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4.2. **Rémunération et avantages**

L'information en matière de rémunération des mandataires sociaux est établie conformément à l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n°2021-02. Les tableaux 3 à 9 ne sont pas applicables.

Il est précisé que les membres du Conseil d'administration, à l'exception de Monsieur Louis Maurice, qui seront nommés postérieurement à la Transformation ne sont pas mandataires sociaux de la Société et n'ont donc pas perçu, à ce titre, de rémunération de la part de la Société.

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux portent sur les exercices clôturés les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. Par conséquent, ces informations concernent uniquement les rémunérations perçues par les dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat social au sein de la société par actions simplifiée.

4.2.1. Rémunération des administrateurs et de la direction générale

4.2.1.1. *Rémunération de la direction générale*

La Société a été constituée et opère, à la date du Document d'Enregistrement, sous la forme d'une société par actions simplifiée dont le Président est Monsieur Louis Maurice. Il est par ailleurs prévu qu'à compter de la réalisation de la Transformation, Monsieur Louis Maurice soit nommé en qualité de Président-Directeur général de la Société.

Au titre de la période comptable présentée, la rémunération de Monsieur Louis Maurice au titre de son mandat de Président de la Société a été la suivante :

Tableau n°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2021
Monsieur Louis Maurice, Président de la Société		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	112.560	114.310
Rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement	N/A	N/A

Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	112.560	114.310

Tableau n°2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice clos le 31 décembre 2020		Exercice clos le 31 décembre 2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Monsieur Louis Maurice, Président de la Société				
Rémunération fixe ⁶³	110.400	110.400	110.400	110.400
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature ⁶⁴	2.160	2.160	3.910	3.910
TOTAL	112.560	112.560	114.310	114.310

Il est précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, la rémunération fixe de Monsieur Louis Maurice sera portée à la somme de 140.000 euros. En complément de cette rémunération fixe, Monsieur Louis Maurice percevra une rémunération qui lui sera allouée en sa qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration (voir section 4.2.1.2 du Document d'Enregistrement).

⁶³ Jusqu'au 31 mai 2022, la rémunération de M. Louis Maurice englobe sa rémunération au titre de son mandat social (à hauteur de 70% de la rémunération fixe totale) et au titre d'un contrat de travail en lien avec ses fonctions de direction en matière de recherche et développement (à hauteur de 30% de la rémunération fixe totale). En prévision de la transformation de la Société en société anonyme, le contrat de travail de Monsieur Louis Maurice a été résilié avec effet au 31 mai 2022 sans que cette résiliation n'ait d'impact sur la rémunération totale de Monsieur Louis Maurice

⁶⁴ Cet avantage en nature correspond à la mise à disposition d'un véhicule de fonction

Tableau n°10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Informations sur les actions attribuées gratuitement	
Date d'assemblée générale	26 juin 2019
Date des décisions du Président	31 mars 2021 et 24 mai 2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement ⁶⁵	50.000
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	12.040
<i>dont Louis Maurice</i>	<i>12.040</i>
Date d'acquisition des actions attribuées (mandataires sociaux)	24 mai 2023
Date de fin de période de conservation (mandataires sociaux)	24 mai 2024
Nombre d'actions définitivement attribuées au 1 ^{er} avril 2022	16.960
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 1 ^{er} avril 2022	0
Actions attribuées gratuitement restantes au 1 ^{er} avril 2022	33.040

Tableau n°11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retrait supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Louis Maurice Président de la Société et Président-		X ⁶⁶		X		X		X

⁶⁵ Les actions attribuées gratuitement sont soumises à une période d'acquisition d'un an et une période de conservation d'un an. L'attribution définitive de ces actions gratuites n'est pas subordonnée à l'atteinte d'objectifs

⁶⁶ Il est rappelé que le contrat de travail de Monsieur Louis Maurice a été résilié avec effet au 31 mai 2022, de sorte qu'à compter de cette date, Monsieur Louis Maurice ne sera plus lié à la Société qu'aux termes de son mandat social

Directeur général à compter de la réalisation de la Transformation								
Date d'échéance du mandat : 3 ans à compter de la réalisation de la Transformation								

4.2.1.2. Rémunération des administrateurs

L'assemblée générale des associés de la Société, réunie le 6 mai 2022, a décidé de fixer le montant maximum de la rémunération annuelle pouvant être versée aux administrateurs par le Conseil d'administration à la somme de 100.000 euros.

La répartition de l'enveloppe globale de rémunération de 100.000 euros allouée par l'assemblée générale sera arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa première réunion. Il est envisagé que la rémunération de chaque administrateur intègre une part variable liée à son assiduité. Les membres du comité d'audit percevront également une rémunération additionnelle à ce titre (majorée s'agissant du Président du comité).

Par ailleurs, la société Nacia, dont Monsieur Frédéric Sallé est le principal associé, a conclu une convention de prestation de services avec la Société le 31 juillet 2017. Cette convention est relative à des prestations de conseils et d'assistance dans le domaine stratégique et de relation avec les actionnaires, les clients et les prospects du Groupe, permettant à ce dernier de bénéficier de la très grande expertise de la société Nacia et de son dirigeant, M. Frédéric Sallé, dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Au titre de cette convention, la société Nacia percevait une contrepartie financière annuelle de 24.000 euros hors taxes jusqu'au 31 décembre 2021, à laquelle s'ajoute la prise en charge des frais et charges liées à l'exécution de la mission. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 21 avril 2022 afin de porter le montant total de la contrepartie financière trimestrielle à 15.000 euros hors taxes du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 (soit 30.000 euros hors taxes sur la période), puis à 9.000 euros hors taxes par trimestre à compter du 1^{er} juillet 2022 (soit, sur une base annuelle, 36.000 euros hors taxes).

4.2.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

Néant.

4.3. Participations et stock-options

Monsieur Louis Maurice détiendra, à compter de la réalisation de la Transformation⁶⁷, en nom propre et par l'intermédiaire de la société LOUISM, société civile (dont il détient à la date du Document d'Enregistrement environ 25% du capital et près de l'intégralité des droits de vote⁶⁸), 1.549.964 actions de la Société représentant, à la date du Document d'Enregistrement, 23,94% du capital de la Société. Monsieur Louis Maurice détient en outre 12.040 actions gratuites qui seront définitivement acquises le 24 mai 2023.

⁶⁷ L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé, lors de sa réunion du 6 mai 2022, de convertir les actions de préférence en actions ordinaires (selon une parité d'une action ordinaire émise en échange d'une action de préférence)

⁶⁸ La société LOUISM est une holding patrimoniale, sans autre activité que la détention et la gestion de titres de participation, dont Monsieur Louis Maurice détient la pleine propriété de 25% du capital et l'usufruit de l'intégralité du solde du capital, soit 75% (dont la nue-propriété correspondante est détenue par les enfants de Monsieur Louis Maurice)

Monsieur Louis Maurice détient par ailleurs, par l'intermédiaire de la société LOUISM, 62.514 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale total de 250.056 euros, étant précisé que dans le cadre du projet d'Introduction en Bourse :

- la Société procèdera au remboursement anticipé⁶⁹ et en numéraire de l'intégralité des obligations convertibles en actions qu'elle a émises à compter de la date d'approbation par l'AMF du prospectus relatif à l'offre au public des actions de la Société intervenant à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris, sous réserve de leur cotation effective ; et
- chaque porteur d'obligations convertibles en actions s'est irrévocablement engagé à souscrire à l'offre au public qui sera réalisée par la Société concomitamment à l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth Paris par voie de compensation de créance.

A l'issue de ces opérations, la participation de Monsieur Louis Maurice au capital de la Société augmentera donc à due concurrence de sa souscription à l'augmentation de capital projetée dans le cadre du projet d'Introduction en Bourse.

La société Nacia détiendra, à compter de la réalisation de la Transformation, 619.288 actions de la Société représentant, à la date du Document d'Enregistrement, 9,56% du capital de la Société. La société Nacia détient par ailleurs 29.966 obligations convertibles en actions, d'une valeur nominale de 119.864 euros qui seront également remboursées par anticipation (cf. supra).

Monsieur Valentin Maurice détiendra, à compter de la réalisation de la Transformation, 24.914 actions de la Société représentant, à la date du Document d'Enregistrement, 0,38% du capital de la Société. Monsieur Valentin Maurice détient par ailleurs 1.206 obligations convertibles en actions, d'une valeur nominale de 4.824 euros qui seront également remboursées par anticipation (cf. supra).

Monsieur Jérôme Heulot détiendra, à compter de la réalisation de la Transformation, 58.788 actions de la Société représentant, à la date du Document d'Enregistrement, 0,91% du capital de la Société. Monsieur Jérôme Heulot détiendra également, à titre indivis et à parts égales à Monsieur Fabrice Heulot, 279.748 actions de la Société représentant 4,32% du capital de la Société. Monsieur Jérôme Heulot détient par ailleurs 2.411 obligations convertibles en actions, d'une valeur nominale de 9.644 euros qui seront également remboursées par anticipation (cf. supra).

Il est précisé que Mesdames Marie-Yvonne Charlemagne et Florence Lagrange ne détiennent pas d'action de la Société. Toutefois et conformément aux statuts de la Société tels qu'en vigueur postérieurement à la réalisation de l'Introduction en Bourse, chaque administrateur devra détenir au moins 100 actions de la Société⁷⁰.

4.4. Gouvernement d'entreprise

4.4.1. Code de référence

La Société a choisi, dans la perspective de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, de se référer volontairement au Code Middenext (tel que mis à jour en septembre 2021).

Les recommandations du Code Middenext seront mises en place de manière progressive à l'issue de l'éventuelle admission aux négociations des actions de la Société.

⁶⁹ Ce remboursement anticipé donnera droit à chaque porteur d'obligations convertibles à une indemnité de remboursement anticipé d'un montant égal à 10% du montant nominal, en complément d'une prime de non-conversion calculée de telle sorte que le taux de rendement interne annuel de chaque obligation convertible sera de 8% l'an

⁷⁰ Il est précisé que Mesdames Marie-Yvonne Charlemagne et Florence Lagrange disposeront d'un délai de 6 mois afin de se procurer les 100 actions de gage statutairement requises, conformément aux dispositions de l'article L.225-25 alinéa 2 du Code de commerce

Conformément au principe « *comply or explain* », le tableau de synthèse ci-dessous décrit la mise en œuvre par la Société des recommandations énoncées par le Code Middlednext à compter de la réalisation de l'Introduction en Bourse.

Recommandations	Appliquée	Non appliquée
R1 : Déontologie des membres du Conseil d'administration	✓	
R2 : Conflits d'intérêts	✓	
R3 : Composition du Conseil d'administration – Présence de membres indépendants	✓	
R4 : Information des membres du Conseil d'administration	✓	
R5 : Formation des membres du Conseil d'administration		✓
R6 : Organisation des réunions du Conseil d'administration et des comités	✓	
R7 : Mise en place de comités	✓	
R8 : Mise en place d'un comité RSE		✓
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration	✓	
R10 : Choix de chaque membre du Conseil d'administration	✓	
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil d'administration	✓	
R12 : Rémunération des membres du Conseil d'administration	✓	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'administration		✓
R14 : Relation avec les actionnaires	✓	
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		✓
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		✓
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		✓
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	✓	
R19 : Indemnités de départ	✓	
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	✓	
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions		✓
R22 : Revue des points de vigilance	✓	

Observations :

R3 : Deux administrateurs indépendants ont été désignés par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale du 6 mai 2022, leur nomination effective étant toutefois subordonnée à l'admission aux négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris.

R5 : La Société n'envisage pas, à la date du Document d'Enregistrement, de mettre en œuvre un plan de formation triennal des membres du Conseil d'administration.

R7 : Un comité d'audit sera instauré immédiatement après l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris. Ce comité d'audit sera composé de 3 membres et présidé par une administratrice indépendante. Aucun mandataire social exécutif de la Société ne sera membre du comité d'audit.

R8 : Compte tenu de la taille restreinte envisagée du Conseil d'administration de la Société, il n'est pas envisagé de constituer un comité spécialisé en RSE, dont les sujets et les problématiques seront directement étudiées par le Conseil d'administration.

R9 : Il est prévu qu'un règlement intérieur du Conseil d'administration soit adopté par celui-ci lors de sa première réunion à compter de la réalisation de la Transformation et, en tout état de cause, préalablement à la première admission aux négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris.

R11 : L'ensemble des administrateurs ont été nommés, pour une durée de 3 ans, à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2022. La Société envisage de faire procéder à un renouvellement de ses membres par tiers, sur tirage au sort, conformément aux dispositions des statuts de la Société telles qu'applicables à compter de la Transformation.

R12 : La répartition de l'enveloppe globale de rémunération de 100.000 euros allouée par l'assemblée générale sera arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa première réunion. Il est envisagé que la rémunération de chaque administrateur intègre une part variable liée à son assiduité. Les membres du comité d'audit percevront également une rémunération additionnelle à ce titre (majorée s'agissant du Président du comité).

R13 : Compte tenu de la taille restreinte envisagée du Conseil d'administration de la Société qui simplifie les échanges entre les membres du Conseil d'administration, cette recommandation ne semble pas pertinente.

R15 : Les sociétés du Groupe recrutent principalement des salariés hautement qualifiés dont les profils, par définition rares, ne permettent pas la mise en place d'une politique visant nécessairement à l'équilibre femmes hommes.

R16 : La rémunération du Président-Directeur général au titre de l'exercice 2022 a été portée à la somme de 140 000 euros. Cette rémunération, qui fera l'objet d'un examen par le Conseil d'administration de la Société, n'intègre notamment aucune variabilité fonction de critères de performance prédéfinis. La Société n'envisage par ailleurs pas de publier des ratios d'équité.

R17 : La Société entend structurer sa direction générale et envisage de recruter un directeur général adjoint dédié aux activités BtoB d'ici fin 2022. Par ailleurs, le sujet de la succession du Président-Directeur général n'a pas fait l'objet de discussions à la date du Document d'Enregistrement. Celui-ci sera toutefois étudié par le Conseil d'administration de la Société.

R18 : Depuis le 31 mai 2022, Monsieur Louis Maurice n'est plus lié à la Société qu'aux termes de son mandat social.

R21 : L'attribution définitive des 12.040 actions gratuites attribuées au bénéfice de Monsieur Louis Maurice le 24 mai 2022 n'est pas subordonnée à l'atteinte d'objectifs prédéterminés. La Société envisage toutefois de subordonner l'attribution définitive des futurs plans d'intéressement à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs appréciés sur une période minimale de 3 ans.

4.4.2. Comité permanent du Conseil d'administration

Il est prévu que le Conseil d'administration de la Société formalise, à l'occasion de sa première réunion qui se tiendra postérieurement à la première admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris, la constitution d'un comité d'audit. Ce comité d'audit sera composé de 3 membres et présidé par une administratrice indépendante. Aucun mandataire exécutif de la Société ne sera membre du comité d'audit.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration sera approuvé par ce dernier postérieurement à la réalisation de la Transformation. Dans ce cadre, il est envisagé que le comité d'audit ait notamment pour mission :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions ainsi que des résultats de la mission de certification des comptes.

5. INFORMATIONS FINANCIERES ET INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

5.1. Informations financières historiques

Etats financiers établis consolidés relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**AU 31 DECEMBRE 2021
ET
AU 31 DECEMBRE 2020**



Sommaire

1. ETATS FINANCIERS.....	100
1.1. BILAN CONSOLIDE	100
1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PAR NATURE	101
1.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	101
1.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	102
2. ANNEXE.....	103
2.1. FAITS MARQUANTS	103
2.2. REFERENTIEL COMPTABLE	103
2.3. METHODES COMPTABLES	104
2.4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	107
2.5. RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	108
2.6. INFORMATION SECTORIELLE	108
3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN.....	109
3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	109
3.2. ECART D'ACQUISITION	109
3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110
3.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	111
3.5. TITRES NON CONSOLIDES	111
3.6. TITRES MIS EN EQUIVALENCE	111
3.7. AUTRES ACTIFS	112
3.8. VENTILATION DES CREANCES PAR ECHEANCE	112
3.9. VENTILATION DES CREANCES CLIENTS PAR ECHEANCE A COURT TERME	112
3.10. TRESORERIE NETTE	113
3.11. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	113
3.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	113
3.13. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	114
3.14. EMPRUNTS OBLIGATAIRES	115
3.15. AUTRES PASSIFS	115
3.16. IMPOTS DIFFERES	115
3.17. REPORTS DEFICITAIRES	116
3.18. VENTILATION DES DETTES PAR ECHEANCE	116
4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT.....	117
4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES ET EBITDA PAR ACTIVITE	117
4.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	117
4.3. ACHATS CONSOMMES	117
4.4. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	118
4.5. IMPOTS ET TAXES	118
4.6. CHARGES DE PERSONNEL	118
4.7. DOTATIONS / REPRISES D'AMORTISSEMENTS & PROVISIONS D'EXPLOITATION	119
4.8. RESULTAT FINANCIER	119
4.9. RESULTAT EXCEPTIONNEL	119
4.10. TAUX D'IMPOSITION	120
4.11. PREUVE D'IMPOT CONSOLIDEE	120
4.12. IMPOTS SUR LES BENEFICES / VENTILATION IMPOTS EXIGIBLES / DIFFERES	120

5. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES121

5.1. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	121
5.2. EFFECTIF MOYEN	121
5.3. ENGAGEMENT DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES	121
5.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN	122
5.5. REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION	122
5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	122

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE122**1. ETATS FINANCIERS****1.1. Bilan consolidé**

<i>en Keuros</i>	Note	2021.12	2020.12	2020.01
Immobilisations incorporelles	3.1	8 497	7 574	6 864
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	3.2	4 955	4 955	4 955
Immobilisations corporelles	3.3	1 128	725	478
Immobilisations financières	3.4	773	110	18
Titres mis en équivalence	3.6	195	179	
Total actif immobilisé		10 593	8 588	7 360
Stocks et en-cours	3.7	1 775	2 149	1 867
Clients et comptes rattachés	3.7	12 443	7 723	5 043
Autres créances et comptes de régularisation	3.7	1 080	1 064	1 225
Valeurs mobilières de placement	3.7	0	0	0
Disponibilités	3.7 / 3.10	2 726	4 692	2 236
Total Actif		28 617	24 216	17 732

<i>en Keuros</i>	Note	2021.12	2020.12	2020.01
Capital	1.4 / 3.11	6 458	6 458	6 200
Réserves et Résultat consolidé	1.4	3 195	1 913	1 189
Total capitaux propres		9 653	8 371	7 389
Intérêts minoritaires				
Provisions	3.12	262	210	174
Emprunts et dettes financières	3.13 / 3.14	11 859	10 195	5 552
Fournisseurs et comptes rattachés	3.15	2 942	2 569	2 461
Autres dettes et comptes de régularisation	3.15	3 901	2 871	2 155
Total Passif		28 617	24 216	17 732

1.2. Compte de résultat consolidé par nature

<i>en Keuros</i>	Note	2021.12	2020.12
Chiffre d'affaires	4.1	25 188	20 007
Autres produits d'exploitation	4.2	1 381	1 178
Achats consommés	4.3	-11 296	-9 658
Charges de personnel	4.6	-7 070	-5 354
Autres charges d'exploitation	4.4	-5 509	-3 877
Impôts et taxes	4.5	-257	-220
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	4.7	-863	-875
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		1 574	1 201
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		1 574	1 201
Charges et produits financiers	4.8	-273	-226
Charges et produits exceptionnels	4.9	46	8
Impôt sur les bénéfices	4.12	-81	15
Résultat net des entreprises intégrées		1 266	998
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3.6	16	-17
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 283	981
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		1 283	981
Résultat par action - €	4.13	0,20	0,15
Résultat dilué par action - €	4.13	0,20	0,15

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidés

<i>en Keuros</i>	Note	2021.12	2020.12
Résultat net total des sociétés consolidées	1.2	1 283	981
Elimination des amortissements et provisions	4.7 / 4.8 / 4.9	897	834
Elimination de la variation des impôts différés	3.7 / 4.11	163	311
Elimination des plus ou moins values de cession	4.9	114	-19
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	3.6	-16	17
Total marge brute d'autofinancement		2 441	2 124
Variation des stocks liée à l'activité	3.7	374	-281
Variation des créances liées à l'activité	3.7	-4 906	-2 830
Variation des dettes liées à l'activité	3.15	1 403	823
Flux net généré par (affecté à) l'activité		-688	-164
Acquisition d'immobilisations	3.1 / 3.3 / 3.4	-2 705	-1 684
Cession d'immobilisations	4.9	82	50
Incidence des variations de périmètre	3.6		-196
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements		-2 622	-1 830
Emissions d'emprunts	3.13	2 127	5 406
Remboursements d'emprunts	3.13	-1 930	-502
Variation nette des concours bancaires	3.13	1 150	-450
Total flux net provenant du (affecté au) financement		1 347	4 454
Variation de trésorerie		-1 963	2 461
Trésorerie d'ouverture	3.10	4 690	2 229
Trésorerie de clôture	3.10	2 726	4 690

1.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>en Keuros</i>	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020.12	6 200	0	286	903	7 389
Affectation du résultat de l'exercice n-1			903	-903	0
Part du groupe dans le résultat				981	981
Autres mouvements (1)	258	0	-258	0	0
Situation à la clôture de l'exercice 2020.12	6 458	0	931	981	8 371
Affectation du résultat de l'exercice n-1			981	-981	0
Part du groupe dans le résultat				1 283	1 283
Autres mouvements	0	0	0	0	0
Situation à la clôture de l'exercice 2021.12	6 458	0	1 913	1 283	9 653

(1) Conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2018, le Président a procédé, en date du 14 janvier 2019 à l'attribution gratuite de 258.000 actions ordinaires au nominal de 1 €.
 À l'issue d'une période d'indisponibilité d'un an, par décision du Président en date du 15 janvier 2020, il a été réalisé une augmentation de capital de 258 k€ prélevés sur le compte « autres réserves ».

2. ANNEXE

Les comptes consolidés du Groupe OKwind ont été arrêtés le 30 mai 2022 simultanément par le Président de la société GROUPE OKwind au titre des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, dans le contexte de présentation des premiers comptes consolidés, ceux-ci n'étant pas obligatoires jusqu'alors au regard du Code de commerce.

2.1. Faits marquants

AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 :

Activité de la période : Le Groupe OKwind a lancé son activité commerciale auprès des clients Industrie et collectivités territoriales, avec notamment la mise en place d'un réseau commercial dédié et la participation à des salons commerciaux.

Financements moyen terme : Pour le financement de ses dépenses de développement, et le lancement industriel et commercial de produits et services, la société GROUPE OKwind a souscrit des emprunts pour un total de 2.100 k€, sur des durées de 5 à 8 ans.

Remboursement de l'emprunt obligataire simple : La société GROUPE OKwind a procédé au remboursement à l'échéance contractuelle de l'emprunt obligataire simple d'un montant de 492 k€.

Portefeuille de participations : La société GROUPE OKwind a pris une participation de 14,17 % dans la société Purecontrol, ayant pour activité la fourniture de solutions de maîtrise de l'énergie. A chaque action souscrite est attaché un bon de souscription d'actions -BSA-, émis gratuitement, qui donnera droit à la souscription d'une action nouvelle, à exercer selon les termes et conditions du contrat et au plus tard le 16 juin 2025. La société a souscrit 22.265 BSA.

Par ailleurs, elle a souscrit à l'emprunt obligataire convertible en actions, à hauteur de 150 k€ (1.500.000 OCA au prix de 0,10 €), à échéance du 16 juin 2026, rémunéré au taux annuel de 4 %, et assorti d'une prime de non-conversion au taux de 7 %.

Changement de siège social : En février 2021, le siège social du Groupe a été transféré à TORCE – 35370, Zone du Haut Montigné.

AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 :

Activité de la période : Le Groupe OKwind a lancé l'activité commerciale B to C via sa filiale LUMIOO.

Covid-19 : La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement significatif de l'exercice. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, le groupe constate qu'elle n'est pas en mesure de quantifier l'impact sur son activité, au regard de la progression significative de la production de l'exercice.

Le groupe a bénéficié de décalages d'emprunts pour 240 k€ et il a souscrit quatre Prêts Garantis par l'Etat (PGE) pour un montant de 2.000 k€.

Le groupe a été en mesure d'assurer la continuité de son exploitation. Eu égard à ces mesures et à la situation du groupe à la date de l'arrêt des comptes, la poursuite de l'exploitation n'a pas été remise en cause.

Augmentation de capital : En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président de la société GROUPE OKwind a constaté, en date du 15 janvier 2020, l'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement, et en conséquence la réalisation de l'augmentation de capital social résultat de l'attribution définitive des actions, par prélèvement d'une somme de 258 k€ sur les réserves indisponibles, et la création et l'émission de 258.000 actions d'un (1) euro chacune. A la clôture de l'exercice, le capital social est fixé à la somme de 6.458 k€, divisé en 6.458.000 actions d'un (1) euro de nominal.

Financements moyen terme : Au cours de l'exercice, le groupe a souscrit plusieurs emprunts pour un montant de 3.137 k€, sur des durées de 5 à 7 ans, pour le financement de ses dépenses de développement, et le lancement industriel et commercial de produits et services.

Portefeuille titres : La société GROUPE OKwind a souscrit à hauteur de 25 %, soit 195 k€, au capital de la SCI MONTIGNE TOURCHEG, destinée à acquérir le site immobilier de Torcé, et à réaliser les travaux d'aménagement, en vue de sa mise en location auprès du groupe.

2.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec le règlement N° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Le règlement ANC 2020-01 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 ; il introduit des dispositions relatives à l'établissement des premiers comptes consolidés, dont le principe d'application rétrospective des règles et méthodes comptables applicables. En conséquence, les ajustements qui résultent de

l'application rétrospective du règlement sont comptabilisés en capitaux propres d'ouverture de l'exercice comparatif.

Par ailleurs, les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous :

- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Continuité de l'exploitation.

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier d'euros le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

2.3. Méthodes comptables

L'annexe énonce les principales méthodes comptables du groupe de manière à assurer une bonne compréhension des comptes consolidés, compte tenu des activités menées par le groupe et de ses transactions.

Cette liste de méthodes identifie celles retenues par le groupe lorsqu'un choix est possible et a des incidences significatives.

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition.

Il est inscrit à l'actif immobilisé un écart d'acquisition positif.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

- Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.
- Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective. A chaque clôture des comptes, lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

Le test de dépréciation vise à comparer la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec la valeur d'usage.

La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode Discounted Cash Flow) couvrant une période à moyen terme. Au-delà il est retenu un taux de croissance à l'infini n'excédant pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité.

Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital du groupe (WACC) comprenant selon le contexte une prime de risque spécifique.

Dépréciation de l'écart d'acquisition : Si la valeur d'usage devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production, hors charges financières.

Dépenses de développement

Le groupe, grâce à ses équipes d'ingénieurs et le recours à des compétences externes, étudie et met au point les outils nécessaires à son développement auprès de nouveaux secteurs d'activité, et au maintien de son avancée technologique.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Elles sont composées de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

Les frais de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans dès leur date de mise en service. Compte tenu des délais rapides de développement des projets et des mises à jour régulières, le groupe a opté pour une annualisation de certains projets logiciels en procédant à l'amortissement au 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'activation.

Une provision pour dépréciation complémentaire peut être constatée lorsque les critères d'activation présentés ci-dessus ne sont plus respectés.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale (brevets) ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les logiciels et les sites internet sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, hors charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Agencements, aménagements, Installations techniques : de 3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 ans
- Matériel de transport : 1 à 2 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 1 à 3 ans
- Mobilier : 4 à 5 ans

Contrats de crédit-bail et des contrats assimilés

Les contrats de crédit-bail et les contrats assimilés sont comptabilisés :

- au bilan sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.

La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Il s'agit pour l'essentiel de contrats sur des véhicules, dont la valeur résiduelle est faible, et la durée de vie réelle proche de la durée du contrat. C'est pourquoi les durées d'amortissement sont ajustées à la durée des contrats.

Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées sont évalués à leur coût historique.

Les autres immobilisations financières concernent principalement des dépôts et cautionnements et des créances consenties aux sociétés non consolidées.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du premier entré - premier sorti.

Les en-cours de production sont valorisés selon la méthode de l'avancement.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société applique la méthode de l'avancement pour la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

En fonction du niveau de facturation et de l'avancement de chaque affaire à la clôture, le chiffre d'affaires est ajusté par les comptes « clients, factures à établir » ou « produits constatés d'avance ».

Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires, dont la consommation est estimée sur un horizon raisonnable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensés par entité fiscale. La société GROUPE OKwind est tête du groupe fiscal, comprenant les sociétés OKwind, LUMIOO et FINANCIERE GROUPE OKwind.

Le groupe bénéficie de crédits d'impôts, essentiellement crédits d'impôt de recherche et d'innovation, qui sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées dès lors qu'il existe pour le groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés, et qu'il y a un risque probable de sortie de ressources, estimé de façon raisonnable, sans contreparties attendues, et dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise. Les provisions sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de :

- emprunts obligataires
- dettes souscrites auprès d'établissements de crédit incluant les PGE
- billets de trésorerie octroyés par les établissements de crédit
- dettes liées aux engagements de location-financement
- découverts bancaires

Les frais financiers sont enregistrés en charges financières, hormis les frais d'émission d'emprunts qui sont étalés sur la durée de chaque emprunt.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Le groupe comptabilise au passif de son bilan le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite conformément à la recommandation ANC 2013-02. Il est déterminé selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'une probabilité de présence dans le groupe à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat. L'engagement n'est pas externalisé.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société applique la méthode de l'avancement pour reconnaître le chiffre d'affaires sur les contrats à long terme. La marge prévisionnelle est déterminée pour chaque affaire en fonction du chiffre d'affaires estimé à terminaison et des coûts budgétés.

Le chiffre d'affaires de chaque affaire est reconnu à la date de clôture en fonction de l'avancement du projet, calculé à partir du ratio « coûts engagés à la date de clôture / coûts budgétés sur le projet ».

Dans le cas où la marge prévisionnelle se traduirait par une perte il serait procédé à la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison.

Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts sont présentés en diminution de l'impôt sur le résultat.

Ils concernent essentiellement le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation.

🌿 Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action correspond au résultat par action corrigé des charges nettes d'impôt relatives aux instruments dilutifs.

2.4. Informations relatives au périmètre de consolidation

🌿 Organigramme au 31 décembre 2021



La prise de participation dans la société PURECONTROL est intervenue au cours de l'exercice 2021 ; celle-ci est exclue du périmètre de consolidation – cf 3.5.

🌿 Liste des sociétés du groupe consolidé

Sociétés	Siège social	N° SIREN	2020.01	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	2020.12	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	2021.12	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Groupe Okwind	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	824331045	Société Mère	100,00 %	100,00 %	Société Mère	100,00 %	100,00 %	Société Mère	100,00 %	100,00 %
Okwind	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	511888026	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Lumioo	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	848549275	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Financière Groupe Okwind	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	840544324	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Sci Montigne Tourcheg	13 rue du Clos Courtel 35510 CESSON-SEVIGNE	887513638				MEE	25,00 %	25,00 %	MEE	24,97 %	24,97 %

🌿 Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette société. Les entités sous influence notable sont consolidées sous la méthode de la mise en équivalence.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les comptes consolidés sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021, d'une durée de 12 mois.

2.5. Retraitements de consolidation

Le groupe applique les méthodes obligatoires et de références prévues dans le cadre du règlement ANC 2020-01.

Traitements dans les comptes sociaux ou retraitements appliqués en consolidation	
Elimination des flux et positions de clôture intragroupe	Oui
Neutralisation des dividendes en provenance des filiales	Oui
Reclassement du chiffre d'affaires intragroupe constituant de la production immobilisée	Oui
Comptabilisation immédiate en charge des frais de constitution	Oui
Inclusion dans le coût des actifs (financiers) des droits, honoraires et frais	Comptes sociaux
Activation des coûts de développement	Comptes sociaux
Activation des contrats de location-financement	Oui
Activation et étalement des frais d'émission d'emprunts	Comptes sociaux
Provisionnement des engagements de fin de carrière et prestations assimilées	Oui
Comptabilisation des impôts différés	Oui
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture	Comptes sociaux
Imputation des crédits d'impôt en diminution de l'impôt sur les sociétés	Comptes sociaux

2.6. Information sectorielle

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du groupe. La direction ayant choisi d'organiser le groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits (et services y afférents), il est distingué 2 secteurs principaux :

- Le B to B
- Le B to C

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires constitue un indicateur clé de suivi de la performance.

EBITDA

L'EBITDA, selon la méthode soustractive, est obtenu en rajoutant au résultat d'exploitation les dotations aux amortissements et aux provisions, nettes des reprises.

Taux d'EBITDA

Ce taux est calculé en retenant au numérateur l'EBITDA et au dénominateur le Chiffre d'affaires.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

en Keuros	2020.01	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	2020.12
Frais d'établissement	0					0
Frais de développement	4 078	1 027				5 106
Concessions, brevets & droits similaires	124	24	-5		58	201
Immobilisations incorporelles en cours	83	259			-58	284
Autres immobilisations incorporelles	1					1
Total immobilisations incorporelles	4 287	1 310	-5		0	5 591
Amt/dép. frais d'établissement	0			0		0
Amt/dép. frais de développement	-2 264			-579		-2 843
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-113		5	-20		-128
Amt/dép. autres immos incorp.	-1			0		-1
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-2 378		5	-599		-2 972
Total valeur nette	1 909	1 310	0	-599	0	2 619

en Keuros	2020.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	2021.12
Frais d'établissement	0					0
Frais de développement	5 106	1 371				6 477
Concessions, brevets & droits similaires	201	12			-9	204
Logiciels		166			174	340
Immobilisations incorporelles en cours	284	21	-116		-168	21
Autres immobilisations incorporelles	1	14			0	14
Total immobilisations incorporelles	5 591	1 584	-116		-3	7 056
Amt/dép. frais d'établissement	0			0		0
Amt/dép. frais de développement	-2 843			-520		-3 364
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-128			-19	2	-145
Amt/dép. logiciels				-3	-2	-5
Amt/dép. autres immos incorp.	-1			-1		-1
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-2 972			-543	0	-3 514
Total valeur nette	2 619	1 584	-116	-543	-3	3 542

Concernant les frais de développement : il s'agit de renforcer les facteurs de compétitivité du Groupe OKwind.

Les principaux programmes portent sur :

- le renforcement de l'écosystème dédié à l'autoconsommation : nouvelle gamme de trackers plus performant, élargissement de la gamme d'objets connectés permettant de stocker l'énergie et de piloter plus intelligemment les postes de consommation, optimisation du portail client de monitoring de l'écosystème et de paramétrage des objets connectés ;
- le développement d'applicatifs métiers de pilotage de processus par segment de marché ;
- la modélisation et l'optimisation des bénéfices « agrivoltaïques » des trackers sur les rendements agronomiques et la biodiversité.

Concernant les immobilisations en cours à fin 2020 pour 284 k€ (dont variation +259 k€) il s'agit :

- pour 116 k€ de dépenses engagées pour un projet de levée de fonds abandonné sur 2021 et inscrites en charges exceptionnelles ;
- pour 168 k€ de dépenses engagées de frais de développement de logiciels ERP et CRM.

A la clôture 2021, l'investissement en logiciels ERP et CRM est complété, portant la dépense totale à 340 k€.

3.2. Ecart d'acquisition

La société GROUPE OKwind a été constituée en décembre 2016 par apport des titres de la société OKwind (UGT B to B) valorisés 6.200 k€. L'écart consécutif à l'opération d'apport s'élève à 5.885 k€.

L'écart d'acquisition est affecté de manière rétrospective au poste d'impôt différé actif pour 930 k€ au titre du déficit fiscal cumulé à fin décembre 2016 de 3.312 k€.

Le solde de l'écart d'acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé s'élève à 4.955 k€.

La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est illimitée, en conséquence celui-ci n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les filiales d'exploitation.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen terme (5 ans) utilisés par le management du Groupe.

Les principales hypothèses opérationnelles reposent notamment sur les niveaux de croissance historique du chiffre d'affaires en B to B et en B to C.

Les hypothèses financières retenues à la clôture de chaque période dans le cadre du test de dépréciation sont identiques pour 2020 et 2021 :

- Taux d'actualisation : 16 %
- Taux de croissance à long terme : 2 %

Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement et cumulativement les critères suivants :

- Le taux de marge d'EBITDA, de plus ou moins deux points ;
- Le taux d'actualisation, de plus ou moins un point.

Le résultat du test de dépréciation, y compris l'analyse de sensibilité, n'entraîne pas la dépréciation de l'écart d'acquisition pour 2020 et pour 2021.

3.3. Immobilisations corporelles

en Keuros	2020.01	Acquisitions	Cessions	Dotations et Reprises	Reclassements	2020.12
Agencements sur terrains	5					5
Installations tech, matériel & outillage	422	270	-50			641
<i>Dont Crédit-Bail</i>	0	76				76
Matériel de transport	351	124				475
<i>Dont Crédit-Bail</i>	344	119				462
Matériel informatique	87	75				162
Autres immobilisations corporelles	115	1				116
Total immobilisations corporelles	979	470	-50			1 399
Amt/dép. matériel de bureau				-10		-10
Amt/dép. agencements sur terrains	0			-1		-2
Amt/dép. matériel transport	-97			-82		-179
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-91			-80		-171
Amt/dép. matériel informatique	-56			-29		-86
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-314		19	-39		-335
<i>Dont Crédit-Bail</i>						
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-33			-31		-63
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-501		19	-192		-674
Total valeur nette	478	470	-31	-192		725

en Keuros	2020.12	Acquisitions	Cessions	Dotations et Reprises	Reclassements	2021.12
Agencements sur terrains	5	2				7
Installations tech, matériel & outillage	641	410	-24			1 027
<i>Dont Crédit-Bail</i>	76	91				167
Matériel de transport	475	228	-129			574
<i>Dont Crédit-Bail</i>	462	228	-129			561
Matériel informatique	162	100				262
Immobilisations corporelles en cours		1				1
Autres immobilisations corporelles	116	36	-66		3	88
Total immobilisations corporelles	1 399	776	-219		3	1 959
Amt/dép. matériel de bureau	-10				10	0
Amt/dép. agencements sur terrains	-2			-1		-3
Amt/dép. matériel transport	-179		77	-109		-211
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-171			-31		-202
Amt/dép. matériel informatique	-86			-57		-142
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-335		24	-116	-10	-437
<i>Dont Crédit-Bail</i>				-27	-10	-37
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-63		38	-13		-38
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-674		139	-296	0	-831
Total valeur nette	725	776	-80	-296	3	1 128

Installations techniques, matériels & outillages : Il s'agit essentiellement d'outillages et des bancs d'essais trackers ; les variations 2021 s'expliquent par l'implantation de nouvelles installations et de matériels sur le site de Torcé.

Matériels de transport et d'informatique : L'ouverture d'agences et le développement de l'activité implique le déploiement des outils bureautique et du parc de véhicules, celui-ci est essentiellement financé par des contrats de crédit-bail.

3.4. Immobilisations financières

en Keuros	2020.01	Acquisitions	Cessions	Dotations et Reprises	Reclassements	2020.12
Autres titres immobilisés	8	1				8
Dépôt de garantie/baux commerciaux	10	92				102
Total immobilisations financières	18	92		0	0	110

en Keuros	2020.12	Acquisitions	Cessions	Dotations et Reprises	Reclassements	2021.12
Titres de participation Purecontrol (1)		435				435
Obligations convertibles en actions Purecontrol (2)		153				153
Autres titres immobilisés	8					8
Dépôt de garantie/baux commerciaux	102	76	0			177
Total immobilisations financières	110	663	0	0		773

(1) La valeur des titres englobe les frais d'acquisition pour 35 k€ amortis sur 5 ans

(2) En date du 21 juin 2021, la société GROUPE OKwind a souscrit la Tranche 1 de l'emprunt obligataire (1.500.000 OCA de 0,10 euro) émis par la société Purecontrol (cf § 3.5), soit 150 k€, à échéance du 16 juin 2026, rémunéré au taux de 4 % et donnant droit à une prime de non-conversion de 7 %. Chaque OCA donne droit à 0,04 action ordinaire de 0,10 € de valeur nominale.

La Tranche 2, composée de 1.500.000 OCA, et aux mêmes conditions que la Tranche 1 n'a pas été libérée à son échéance, le 31 décembre 2021.

3.5. Titres non consolidés

Sociétés	Siège social	N° SIREN	Taux de contrôle	Valeur brute (K€)	Valeur nette (K€)	Motif de l'exclusion
Purecontrol	1 route de Paris 35510 CESSON-SEVIGNE	827813585	14,17 %	400	400	% de détention inférieur à 20%

La société a pour activité le pilotage de process industriels pour permettre d'améliorer leur fonctionnement, leur performance énergétique et de réduire leur empreinte environnementale via ses solutions logicielles basées sur l'intelligence artificielle. Elle a notamment développé son expertise sur le marché de l'assainissement.

La société est maintenant en phase de déploiement commercial. Des synergies sont développées avec GROUPE OKwind sur les plans commerciaux et technologiques.

En date du 21 juin 2021, la société GROUPE OKwind a souscrit :

- à l'augmentation de capital de 167.308 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro moyennant un prix de souscription unitaire de 2,3908 €, soit 400 k€, auxquelles sont attachés un bon de souscription d'actions par action ordinaire, à exercer au plus tard le 16 juin 2025 ;

- à l'émission à titre gratuit de 22.265 bons de souscription d'actions, donnant droit à la souscription d'une action nouvelle d'une valeur de 0,10 euro, à exercer au plus tard le 31 janvier 2023.

3.6. Titres mis en équivalence

en Keuros	2020.01	Variations de périmètre	Résultat	2020.12	Variations de périmètre	Résultat	2021.12
SCI MONTIGNE TOURCHEG	0	196	-17	179	0	16	195

La société porte l'immobilier du Groupe Okwind du site de Torcé, à qui elle consent un bail commercial pour une durée de 11 années, à compter du 18 décembre 2020, moyennant des loyers et refacturations de charges inhérentes à l'occupation pour 16 k€ en 2020 et 259 k€ en 2021.

3.7. Autres actifs

<i>en Keuros</i>	2020.01	Mouvements	Dotations / reprises	2020.12	Mouvements	Dotations / reprises	2021.12
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	1 370	574		1 945	-145		1 799
Stocks - en-cours de production	611	-201		410	-217		193
Dép. des stocks - mp, fourn. et approv.	-114		-92	-206		-11	-217
Total Stocks et en-cours	1 867	373	-92	2 149	-362	-11	1 775
Clients et comptes rattachés	4 988	2 747		7 735	4 437		12 172
Factures à établir	66	-64		1	292		293
Dép. clients et comptes rattachés	-10		-3	-14	0	-9	-22
Total Clients et comptes rattachés	5 043	2 683	-3	7 723	4 728	-9	12 443
Fournisseurs - avances et acomptes versés		43		43	63		107
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	5	-5		0	0		1
Créances sur personnel & org. sociaux	4	4		8	25		33
Créances fiscales - hors is	217	97		314	76		375
Impôts différés - actif	556	-311		246	-163		82
Etat, impôt sur les bénéfiques - créances	303	23		327	-258		84
Comptes courants actif	3	-3					
Autres créances	43			43	156		199
Produits à recev.					86		86
Créances sur cessions d'actifs					0		0
Frais d'émission d'emprunt	25	6	-6	26	0	-6	19
Charges constatées d'avance	68	-11		57	37		94
Total Autres créances et comptes de régularisation	1 225	-155	-6	1 064	22	-6	1 080
Vmp - équivalents de trésorerie	0			0			0
Total valeurs mobilières de placement	0			0			0
Disponibilités	2 236	2 455		4 692	-1 966		2 726
Total disponibilités	2 236	2 455		4 692	-1 966		2 726
Total autres actifs	10 372	5 356	-101	15 627	2 423	-26	18 024

3.8. Ventilation des créances par échéance

<i>en Keuros</i>	2020.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Prêts, cautionnements et autres créances	102			102
Fournisseurs - avances et acomptes versés	43	43		
Clients et comptes rattachés	7 737	7 737		
Créances sur personnel & org. sociaux	8	8		
Créances fiscales - hors is	314	314		
Etat, impôt sur les bénéfiques - créances	327	327		
Autres créances - courant	43	43		
Total Créances par échéance	8 574	8 472		102

<i>en Keuros</i>	2021.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Dépôt de garantie/baux commerciaux	177			177
Fournisseurs - avances et acomptes versés	107	107		
Clients et comptes rattachés	12 465	12 465		
Créances sur personnel & org. sociaux	33	33		
Créances fiscales - hors is	375	375		
Etat, impôt sur les bénéfiques - créances	84	84		
Créances sur cessions d'actifs	0	0		
Autres créances	199	199		
Produits à recev.	86	86		
Total Créances par échéance	13 526	13 349		177

3.9. Ventilation des créances clients par échéances à court terme

en Keuros	2020.12	Créances échues depuis						Créances non échues
		30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 à 180 jours	180 à 360 jours	à plus de 360 jours	
Clients	7 737	1 460	861	366	246	442	229	4 133

en Keuros	2021.12	Créances échues depuis						Créances non échues
		30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 à 180 jours	180 à 360 jours	à plus de 360 jours	
Clients	12 465	1 502	493	818	531	259	571	8 290

3.10. Trésorerie nette

en Keuros	2020.01	2020.12	2021.12
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	2 236	4 692	2 726
Concours bancaires (Trésorerie passive)	-8	-2	0
Trésorerie nette	2 229	4 690	2 726

3.11. Composition du capital social

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021, le capital social est composé de 3.450.537 actions ordinaires et 3.007.463 actions de préférence (droit de vote double), d'une valeur nominale de 1 €.

Instruments dilutifs :

Emprunts obligataires – Se reporter à la note 3.14.

Actions gratuites – Par délégation de l'assemblée générale du 26 juin 2019 donnant au Président la possibilité d'attribuer un nombre maximum de 50.000 actions, le Président a décidé en date du 31 mars 2021 l'attribution gratuite de 16 960 actions ordinaires nouvelles de 1€ de valeur nominale. Ces actions seront attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an soit à compter du 1^{er} avril 2022.

3.12. Provisions pour risques et charges

en Keuros	2020.01	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	2020.12
Autres provisions pour risques	35				35
Total provisions pour risques	35				35
Provisions pour pensions et retraites	47	34			80
Prime de non conversion OCA	25	49			74
Autres provisions pour charges	67	1	-47		21
Total provisions pour charges	139	83	-47		175
Total provisions pour risques et charges	174	83	-47		210

en Keuros	2020.12	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	2021.12
Autres provisions pour risques	35				35
Total provisions pour risques	35				35
Provisions pour pensions et retraites	80	21			101
Prime de non conversion OCA	74	52			126
Autres provisions pour charges	21	0	-21		0
Total provisions pour charges	175	73	-21		227
Total provisions pour risques et charges	210	73	-21		262

Autres provisions pour charges au titre de la remise à niveau d'un stock de pièces de fabrication LUMIOO, à hauteur de 67 k€ à l'ouverture 2020, objet de reprises de provisions successives pour 47 k€ en 2020 et 21 k€ en 2021 ; cette provision a été utilisée.

3.13. Emprunts et dettes financières

en Keuros	2020.01	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	2020.12
Emprunts obligataires	1 692				1 692
Intérêts courus sur emprunts obligataires	38	39	-38		39
Emprunts garantis par l'Etat		2 000			2 000
Emprunts auprès établis. de crédit	2 336	3 498	-444		5 390
<i>Dont Crédit-Bail</i>	264	195	-89		369
Avances remboursables	228	60	-19		269
Intérêts courus sur emprunts	1	3	-1		3
Total Dettes financières MLT	4 295	5 601	-502		9 393
Billets de trésorerie	1 250	800	-1 250		800
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	8		-6		2
Total Dettes financières CT	1 258	0	-456		802
Total emprunts et dettes financières	5 552	5 601	-958		10 195

en Keuros	2020.12	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	2021.12
Emprunts obligataires	1 692		-492		1 200
Intérêts courus sur emprunts obligataires	39		-39		
Emprunts garantis par l'Etat	2 000		-255		1 745
Emprunts auprès établis. de crédit	5 390	2 419	-1 070		6 739
<i>Dont Crédit-Bail</i>	369	319	-186		502
Avances remboursables	269		-71		198
Intérêts courus sur emprunts	3	27	-3		27
Total Dettes financières MLT	9 393	2 446	-1 930		9 909
Billets de trésorerie	800	1 950	-800		1 950
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	2		-2		
Total Dettes financières CT	802	1 150	-2		1 950
Total emprunts et dettes financières	10 195	3 596	-1 933		11 859

Les dettes souscrites auprès d'établissements de crédit concernent :

- Les emprunts garantis par l'Etat – PGE – accordés en 2020 sur une durée 6 ans font l'objet d'un différé de remboursement d'un an, au taux fixe compris entre 0,54 % et 0,73 %. Les premières échéances sont intervenues à la fin du premier semestre 2021.
- Les autres emprunts moyen terme, souscrits sur une durée de 5 à 8 ans, et rémunérés à taux fixe de 0,61 % à 3,03 % dont les caractéristiques des deux principaux emprunts, auprès BPI France, sont :

Prêteur BPI France :	2020.12	2021.12
Nominal (K€)	1 500	1 000
Taux	3,03%	0,71%
Durée (année)	7	7,75
Différé (année)	2	2,75
Première échéance	30/09/2022	30/09/2024
Dernière échéance	20/06/2027	30/06/2029

- Les avances remboursables, sans intérêts, accordées par la Région Bretagne seront totalement remboursées en 2023.
- Les billets de trésorerie, renouvelables tous les 3 mois, dont la rémunération est comprise entre 1,50 % et 2,50 % en 2020, et 1,40 % et 2,50 % en 2021.

3.14. Emprunts obligataires

Caractéristiques des emprunts obligataires	Contrat simple	Contrat convertible
Date de souscription	30-juin-2018	27-juin-2019
Nombre d'obligations émises	491 687	300 000
Nombre d'obligations émises à la date d'approbation du Document d'Enregistrement	0	300 000
Valeur nominale unitaire (en euros)	1	4
Montant nominal (en Keuros)	492	1 200
Date d'échéance	30-juin-2021	27-juin-2024
Taux d'intérêt annuel servi (échéance annuelle)	6%	4%
Prime de non-conversion	N/A	4%
Nombre d'actions Groupe Okwind sur conversion des OCA	N/A	300 000
Rang	N/A	Assimilées aux actions anciennes avec des droits identiques

3.15. Autres passifs

en Keuros	2020.01	Mouvements	2020.12	Mouvements	2021.12
Dettes fournisseurs	2 461	107	2 569	373	2 942
Clients - avances et acomptes reçus	434	-150	284	16	300
Dettes sociales	846	441	1 287	354	1 641
Dettes provisionnées intéressement du personnel		177	177	-51	127
Dettes fiscales (hors is et cvae)	552	147	699	665	1 364
Impôts différés - passif					
Autres dettes			0	4	4
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	322	101	423	42	465
Total autres dettes et comptes de régularisation	2 155	716	2 871	1 030	3 901
Total autres passifs	4 616	823	5 440	1 403	6 843

3.16. Impôts différés

en Keuros	2020.01	Incidence résultat	2020.12	Incidence résultat	2021.12
Impôts différés - actif	556	-311	246	-163	82
Impôts différés - passif					
Solde net d'impôt différé	556	-311	246	-163	82
Ventilation de l'impôt différé par nature					
Id / différences temporaires		-36	-36	6	-30
Id / retraitements de consolidation	19	8	27	2	29
Activation de reports déficitaires	537	-283	255	-172	83
Total impôt différé par nature	556	-311	246	-163	82

3.17. Reports déficitaires

<i>en Keuros</i>	2020.01	Incidence résultat	2020.12	Incidence résultat	2021.12
Base reports déficitaires LUMIOO	330		330		330
Base reports déficitaires OKWIND	1 410	-1 410			
Base reports déficitaires GROUPE OKWIND	225	423	648	-648	
Total base reports déficitaires	1 965	-987	978	-648	330
Impôt différé LUMIOO	83		83		83
Impôt différé OKWIND	395	-395			
Impôt différé GROUPE OKWIND	60	112	172	-172	
Total impôt différé reports déficitaires	537	-283	255	173	83

Le montant des déficits reportables non activés, dans la mesure où ils ne répondent pas aux critères d'activation, concernent la société GROUPE OKwind, pour un montant de 24 k€, au titre de l'exercice précédent la constitution du groupe fiscal.

3.18. Ventilation des dettes par échéance

<i>en Keuros</i>	2020.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	1 692	492	1 200	
Intérêts courus sur emprunts obligataires	39	39		
Emprunts garantis par l'Etat	2 000	255	1 197	548
Emprunts auprès établis. de crédit	5 390	708	4 101	581
Avances remboursables	269	71	198	
Intérêts courus sur emprunts	3	3		
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0		
Billets de trésorerie	800	800		
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	2	2		
Dettes fournisseurs	2 569	2 569		
Clients - Avances et acomptes reçus	284	284		
Dettes sociales	1 287	1 287		
Dette provisionnées intéressement du personnel	177	177		
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)	699	699		
Autres dettes	0	0		
Total Dettes par échéance	15 212	7 387	6 696	1 129

<i>en Keuros</i>	2021.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	1 200		1 200	
Emprunts garantis par l'Etat	1 745	397	1 238	110
Emprunts auprès établis. de crédit	6 739	1 276	4 019	1 445
Avances remboursables	198	85	113	
Intérêts courus sur emprunts	27	27		
Billets de trésorerie	1 950	1 950		
Dettes fournisseurs	2 942	2 942		
Clients - Avances et acomptes reçus	300	300		
Dettes sociales	1 641	1 641		
Dette provisionnées intéressement du personnel	127	127		
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)	1 364	1 364		
Autres dettes	4	4		
Total Dettes par échéance	18 237	10 113	6 569	1 555

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires et EBITDA par activité

Activités	B to B		B to C		TOTAL	
	2021.12	2020.12	2021.12	2020.12	2021.12	2020.12
<i>en Keuros</i>						
Chiffre d'affaires	22 626	19 541	2 562	466	25 188	20 007
Résultat d'exploitation					1 574	1 201
Dotations et reprises d'exploitation					863	875
EBITDA	2 923	2 679	-485	-604	2 437	2 076
Taux d'EBITDA	12,9%	13,7%	-18,9%	-129,6%	9,7%	10,4%

Le chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé en totalité en France en 2021 et en quasi-totalité en France en 2020 (environ 416.000 euros à l'étranger).

4.2. Autres produits d'exploitation

<i>en Keuros</i>	2021.12	2020.12
Autres produits	0	1
Production stockée	-217	-201
Subventions d'exploitation	76	36
Production immobilisée	1 521	1 225
<i>Dont Frais R&D</i>	1 371	1 027
<i>Dont Logiciel, ERP et CRM</i>	83	102
<i>Dont Banc d'essai</i>	67	96
Transferts de charg d'expl - primes d'assurance		7
Transferts de charg d'expl - charges de sécurité soc. et de prévoy.		110
Total Autres produits d'exploitation	1 381	1 178

4.3. Achats consommés

<i>en Keuros</i>	2021.12	2020.12
Achats matières premières, fournitures et autres approvisionnements	-11 151	-10 232
Variation de stocks	-145	574
Total Achats consommés	-11 296	-9 658

4.4. Autres charges d'exploitation

<i>en Keuros</i>	2021.12	2020.12
Achat d'études	-2	-4
Achats non stockés de matières et fournitures	-432	-317
Redevances	-20	
Sous-traitance générale	-1 365	-1 062
Redevances de location-financement	-5	0
Locations et charges locatives	-1 215	-759
Entretiens et réparations	-79	-67
Primes d'assurance	-223	-124
Etudes et recherches	-61	-117
Divers	-45	-46
Personnel intérimaire et mis à disposition	-86	-51
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-476	-440
Publicités	-329	-74
Transports	-612	-449
Déplacements, missions	-286	-198
Frais postaux	-180	-107
Services bancaires	-45	-29
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	-14	-6
Autres charges externes	-32	-26
Total Autres charges d'exploitation	-5 509	-3 877

La sous-traitance est liée à l'installation sur site des trackers par des prestataires spécialisés : câblage-montage-grutage.

L'augmentation du poste locations s'explique par l'ouverture des Agences et l'installation du siège social à Torcé, ainsi que par les locations courte durée (hors CB) de véhicules.

4.5. Impôts et taxes

<i>en Keuros</i>	2021.12	2020.12
Impôts et taxes sur rémunérations	-133	-77
Autres impôts et taxes	-124	-144
Total Impôts et taxes	-257	-220

4.6. Charges de personnel

<i>en Keuros</i>	2021.12	2020.12
Rémunérations du personnel	-4 964	-3 715
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-1 862	-1 384
Intéressement du personnel	-127	-177
Autres charges de personnel (Tickets restaurant, médecine du travail)	-118	-77
Total Charges de personnel	-7 070	-5 354

4.7. Dotations / reprises d'amortissements & provisions d'exploitation

en Keuros	2021.12	2020.12
Dot./prov. engagements de retraite	-21	-34
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-546	-595
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-294	-192
Dot./amt. charges d'exploit. à répartir	-6	-6
Rep./amt. & dép. immo. incorporelles	3	
Rep./provisions pour risques et charges	21	47
Sous Total Hors Actifs Circulants	-843	-780
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-42	-109
Dot./dép. des créances clients	-9	-3
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	31	17
Sous Total liés aux Actifs Circulants	-20	-95
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-863	-875

4.8. Résultat financier

en Keuros	2021.12	2020.12
Charges d'intérêts sur emprunts	-224	-177
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-42	-31
Dot./amt primes de remb. des obligations	-52	-50
Autres produits financiers	3	0
Total Résultat financier	-273	-226

4.9. Résultat exceptionnel

en Keuros	2021.12	2020.12
Dépenses engagées sur levée de fonds non aboutie	-196	
<i>Dont dépenses inscrites en immobilisations en-cours à fin 2020</i>	-116	
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	-80	-31
Dotations exceptionnelles pour dépréciations des immobilisations	-2	-4
Autres charges exceptionnelles		-11
Charges exceptionnelles	-278	-47
Produits de cession d'immobilisations corporelles	82	50
Indemnisation litige	242	
Autres produits exceptionnels		5
Produits exceptionnels	324	55
Total Résultat exceptionnel	46	8

Indemnisation litige – 2021.12 : Le Groupe a comptabilisé 242 k€ d'indemnités à recevoir liées à un litige. Ce montant a fait l'objet d'un encaissement le 19 janvier 2022.

4.10. Taux d'imposition

en %	Taux d'impôt normal		Taux d'impôt long terme	
	2020.12	2021.12	2020.12	2021.12
Taux par pays				
FRANCE	28,00 %	26,50 %	25,00 %	25,00 %

4.11. Preuve d'impôt consolidée

en Keuros	2021.12	2020.12
Résultat avant impôts	1 363	966
Taux d'impôt normal - consolidante	26,50%	28,00%
Charge d'impôt théorique	-361	-270
Distorsions social/fiscal	370	278
<i>Dont différences permanentes liées aux dividendes intragroupe</i>	430	307
<i>Dont autres différences permanentes</i>	-60	-29
Elimination des dividendes intragroupe	-430	-307
Crédits d'impôts	335	326
Activation de reports déficitaires		112
Déficits créés sur l'exercice		-119
Neutralisation des impacts des sociétés mise en équivalence	4	-5
Variations des taux d'impôt	-1	
Produit/Charge d'impôt réelle théorique	-81	15
Produit/Charge d'impôt réelle comptabilisée	-81	15

4.12. Impôts sur les bénéfices / ventilation impôts exigibles / différés

en Keuros	2021.12	2020.12
Impôts différés	-163	-311
Impôts exigible	-252	0
Crédits d'impôts	335	326
Total Impôts sur les bénéfices	-81	15

4.13. Résultat par action et résultat dilué par action

	2021.12	2020.12
Résultat net de l'ensemble consolidé - K€	1 283	981
Nombre d'actions avant dilution	6 458 000	6 458 000
Résultat par action - €	0,20	0,15
Impact net des éléments dilutifs - K€	73	70
Résultat net de l'ensemble consolidé corrigé des éléments dilutifs - K€	1 356	1 052
Actions gratuites (attribuables au 01/04/2022)	16 960	0
Obligations convertibles en actions (échéance 27/06/2024)	300 000	300 000
Nombre d'actions après effets dilutifs	6 774 960	6 758 000
Résultat dilué par action - €	0,20	0,15

5. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

5.1. Transactions avec les parties liées

<i>En Keuros</i>		2021.12	2020.12
Parties liées	Nature de la relation	Montant des transactions	
Société NACIA, associée	Prestations de conseil et d'assistance selon convention du 31 juillet 2017	24	24
Total Transactions avec les parties liées		24	24

5.2. Effectif moyen

<i>en nombre</i>	2021.12	2020.12
Cadres	68	47
Agents de maîtrise et techniciens	27	24
Employés	16	9
Ouvriers	1	1
Total Effectif	112	81

5.3. Engagement de retraite et avantages similaires

Les paramètres de calcul de l'indemnité de départ à la retraite sont :

Les conventions collectives applicables sont : CC nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie et CC territoriale de la métallurgie Ille-et-Vilaine Morbihan.

	2021.12	2020.12
Taux d'actualisation IFC inflation comprise	1,25%	0,80%
Source du taux d'actualisation	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2021	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2020
Duration des engagements	22	19
Table de mortalité	INSEE 2014-2016	INSEE 2014-2016
Taux d'augmentation des salaires inflation comprise	Taux constant :	Taux constant :
Ensemble du personnel	2,00%	2,00%
Taux de sortie	Taux moyens	Taux moyens :
Ensemble du personnel	6,0%	6,0%
Modalités de départ en fin de carrière	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales
Age de départ en fin de carrière		
Cadres	64	64
Non Cadres	63	63
Charges sociales		
Ensemble du personnel	39,0%	38,7%

5.4. Engagements hors bilan

<i>en Keuros</i>	2021.12	2020.12
Engagements donnés		
Emprunts assortis de sûretés réelles et autres garanties		
Nominal des emprunts en cours à la clôture	2 363	1 863
<i>Sûretés réelles (fonds de commerce, portefeuille titres)</i>	2 363	1 863
Capital restant dû à la clôture	1 619	1 525

5.5. Rémunérations allouées aux organes d'administration, de surveillance et de direction

Les rémunérations brutes allouées aux organes d'administration, de surveillance et de direction s'élèvent à 112 k€ pour chacun des exercices 2020 et 2021, comprenant un avantage en nature de 2 k€.

5.6. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>en Keuros</i>	2020.12	Légal	L822-11	2021.12	Légal	L822-11
Total Honoraires des Commissaires aux Comptes	33	33		35	34	1

6. EVENEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Evènements postérieurs au 31/12/2021 :

La situation en Ukraine est sans conséquence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. En revanche, cette situation devrait avoir un impact favorable sur le développement commercial du groupe.

Augmentation de capital : En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président de la société GROUPE OKwind a constaté, en date du 1er avril 2022, l'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement, et en conséquence la réalisation de l'augmentation de capital social résultant de l'attribution définitive des actions, par prélèvement d'une somme de 17 k€ sur les réserves indisponibles, et la création et l'émission de 16.960 actions d'un (1) euro chacune.

Emprunts bancaires :

La société Groupe OKwind a souscrit des nouveaux emprunts bancaires au cours du 1er trimestre 2022 :

- des emprunts « Prêt Participatif Relance » pour un montant global de 1.860 k€ auprès de 3 établissements financiers, d'une durée de 8 ans, incluant 4 ans de différé d'amortissement. Les taux des prêts sont compris entre 4.10 % et 4.50 % (taux fixes) ;
- un emprunt de 450 k€ d'une durée de 6 ans, incluant une période de différé d'amortissement de 2 ans, à taux fixe (1,05 %).

Relations contractuelles et financières avec la société Purecontrol : En date du 20 avril 2022,

- la société GROUPE OKwind a conclu un contrat de partenariat commercial avec la société Purecontrol afin de proposer une offre intégrée couplant génération et management de l'énergie ;
- la société Purecontrol a consenti un contrat de licence logicielle à la société GROUPE OKwind ;
- la société GROUPE OKwind a souscrit la Tranche 2 de l'emprunt obligataire convertible en actions émis par la société Purecontrol, à hauteur de 150 k€ (1.500.000 OCA au prix de 0,10 €) – cf § 3.4 et 3.14.

Pour financer sa croissance, le groupe a initié un processus de levée de fonds permettant d'assurer son développement.

5.2. Informations financières intermédiaires et autres

Néant.

5.3. Audit des informations financières annuelles

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Groupe OKwind

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 458 000 euros
Le Haut Montigné
35370 TORCE

**Exercices clos les 31 décembre 2020
et 31 décembre 2021**

Grant Thornton

29 rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine

Cogep Audit Cholet

7, boulevard de Touraine
49300 Cholet

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Groupe OKwind

Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31
décembre 2020

Au Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe OKwind (la « Société ») et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980 dans le cadre du projet d'offre au public et de l'admission de titres de capital ou de créance de la Société à la négociation sur le marché d'Euronext Growth à Paris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la Société relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, établis pour les besoins du Document d'enregistrement et présentés conformément aux règles et principes comptables français, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été établis dans un contexte complexe et évolutif de crise liée à la covid-19 sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

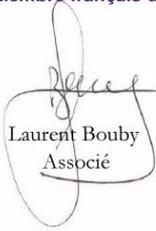
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du Document d'enregistrement présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Neuilly-sur-Seine et Cholet, le 30 mai 2022

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Laurent Bouby
Associé



Stéphane Bougreau
Associé

Cogep Audit Cholet
Membre du réseau HLB International



Stéphane Duvail
Commissaire aux comptes



Sébastien Guillois
Responsable technique

5.4. Indicateurs clés de performance (ICP)

Les indicateurs clés de performance auxquels se réfère la Société sont présentés en section 2.5.1.3 du Document d'Enregistrement.

5.5. Changement significatif de la situation financière de la Société

Aucun changement significatif de la situation financière de la Société n'est survenu depuis le 31 décembre 2021.

5.6. Politique en matière de dividendes

La Société n'entend pas, à la date du Document d'Enregistrement, adopter une politique de versement de dividendes afin de consacrer les ressources disponibles au financement de son développement et de sa croissance.

La Société n'a versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices clos.

5.7. Informations financières pro forma

Néant.

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES

6.1. Principaux actionnaires

6.1.1. Répartition du capital et des droits de vote à la date du Document d'Enregistrement

A la date du Document d'Enregistrement, le capital social de la Société est composé de 6.474.960 actions, réparties en 3.467.497 actions ordinaires et 3.007.463 actions de préférence conférant à leurs titulaires un droit de vote double au regard de la quotité du capital qu'elles représentent. Il est envisagé que ces actions de préférence soient automatiquement converties, par décisions ou notifications des titulaires de ces actions de préférence, en actions ordinaires concomitamment à la réalisation de la Transformation (chaque action de préférence donnant droit à une action ordinaire).

A la date du Document d'Enregistrement, les actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote de la Société sont les suivants :

Actionnaires	Actions ordinaires	Actions de préférence	Nombre de droits de vote	% du capital ⁷¹	% des droits de vote ⁷²
Louis Maurice ⁷³	258.000	1.291.964	2.841.928	23,94%	29,97%
Valentin Maurice	24.914	0	24.914	0,38%	0,26%
Total Famille Maurice	282.914	1.291.964	2.866.842	24,32%	30,23%
Frédéric Sallé ⁷⁴	0	619.288	1.238.576	9,56%	13,06%
Passi ⁷⁵	597.933	0	597.933	9,23%	6,31%
Kiltran ⁷⁶	259.816	0	259.816	4,01%	2,74%
Hervé Pasquier	277.612	0	277.612	4,29%	2,93%
Bruno Sallé	74.742	0	74.742	1,15%	0,79%
Total Famille Sallé	1.210.103	619.288	2.448.679	28,25%	25,82%
Daniel Heulot	0	816.463	1.632.926	12,61%	17,22%
Jérôme Heulot ⁷⁷	58.788	0	58.788	0,91%	0,62%
Indivision Heulot ⁷⁸	0	279.748	559.496	4,32%	5,90%

⁷¹ Sur une base non diluée (hors les actions gratuites attribuées au profit de certains salariés et les obligations convertibles en actions émises en 2019)

⁷² Sur une base non diluée (hors les actions gratuites attribuées au profit de certains salariés et les obligations convertibles en actions émises en 2019)

⁷³ Directement et par l'intermédiaire de la société civile LOUISM, dont Monsieur Louis Maurice détient à la date du Document d'Enregistrement environ 25% du capital en pleine-propriété et 75% du capital en usufruit (la nue-propriété de ces actions étant détenue par les enfants de Monsieur Louis Maurice)

⁷⁴ Par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée Nacia dont Monsieur Frédéric Sallé détient 99,75% des parts et des droits de vote

⁷⁵ Société à responsabilité limitée détenue conjointement notamment par Messieurs Frédéric Sallé (27,93%), Hervé Pasquier (27,72%) et Franck Pasquier (28%)

⁷⁶ Société par actions simplifiée unipersonnelle intégralement détenue par Monsieur Franck Pasquier

⁷⁷ Etant précisé que Monsieur Jérôme Heulot détient, en nue-propriété, 274.053 actions de la Société ainsi que 8.950 actions gratuites

⁷⁸ L'indivision Heulot est composée, à part égales, des enfants de Monsieur Daniel Heulot : Messieurs Fabrice Heulot et Jérôme Heulot

Total Famille Heulot	58.788	1.096.211	2.251.210	17,84%	23,74%
Christian Blais ⁷⁹	533.869	0	533.869	8,25%	5,63%
Frédéric Bellanger ⁸⁰	448.450	0	448.450	6,93%	4,73%
Thierry Bernard	416.418	0	416.418	6,43%	4,39%
Solde ⁸¹	516.955	0	508.955	7,98%	5,45%
TOTAL	3.467.497	3.007.463	9.482.423	100%	100%

Il est par ailleurs rappelé que la Société a émis, le 26 juin 2019, 300.000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale unitaire de 4 euros et que dans le cadre du projet d'introduction en bourse :

- la Société procèdera au remboursement anticipé⁸² et en numéraire de l'intégralité des obligations convertibles en actions qu'elle a émises à compter de la date d'approbation par l'AMF du prospectus relatif à l'offre au public des actions de la Société intervenant à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris, sous réserve de leur cotation effective ; et
- chaque porteur d'obligations convertibles en actions s'est irrévocablement engagé à souscrire, dans le cadre de l'offre au public qui sera réalisée par la Société concomitamment à l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth Paris, un nombre d'actions de la Société représentant un prix de souscription total au moins égal au montant de la créance obligataire susvisée qu'il détiendra.

6.1.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Chaque action ordinaire donne droit à un droit de vote et chaque action de préférence donne droit à deux droits de vote.

A compter de la Transformation, les actions de préférence seront automatiquement converties en actions ordinaires (selon une parité d'une action ordinaire émise en conversion d'une action de préférence), de sorte que le capital social de la Société sera intégralement composé d'actions ordinaires.

A compter de l'Introduction en Bourse, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire. Ce délai de détention de 2 ans, calculé à compter de l'inscription desdites actions dans les registres de titres de la Société, sera apprécié rétroactivement de sorte que l'ensemble des actionnaires, à l'exception de certains salariés ayant bénéficié d'attributions gratuites d'actions (représentant cumulativement 16.960 actions), rempliront ce critère de durée de détention dès la date de l'Introduction en Bourse.

6.1.3. Contrôle de la Société

A la date du Document d'Enregistrement, la Société n'est contrôlée, directement ou indirectement, par aucun actionnaire pris individuellement.

⁷⁹ Directement et par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Holding Cens, dont Monsieur Christian Blais détient le contrôle

⁸⁰ Directement et par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée Evira Gestion, dont Monsieur Frédéric Bellanger détient le contrôle

⁸¹ Actionnaires détenant individuellement moins de 5% du capital ou des droits de vote de la Société

⁸² Ce remboursement anticipé donnera droit à chaque porteur d'obligations convertibles à une indemnité de remboursement anticipé d'un montant égal à 10% du montant nominal, en complément d'une prime de non-conversion calculée de telle sorte que le taux de rendement interne annuel de chaque obligation convertible sera de 8% l'an.

6.1.4. Accords susceptibles d'entraîner ou d'empêcher un changement de contrôle

A la date du Document d'Enregistrement et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner ou empêcher un changement de son contrôle.

L'ensemble des associés de la Société sont liés par un pacte d'associés qui sera résilié immédiatement avant l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Par ailleurs, l'ensemble des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions ont pris par acte séparé plusieurs engagements à l'égard de la Société et des principaux actionnaires visant principalement à (i) encadrer le transfert des titres qu'ils détiennent et (ii) prévoir l'obligation pour lesdits bénéficiaires, en cas de projet d'introduction en bourse, de prendre tout engagement de conservation qui serait requis. Ces engagements seront automatiquement résiliés en cas de réalisation de l'Introduction en Bourse. La résiliation de plein droit de ces engagements sera sans effet sur les conditions d'attribution de ces actions gratuites (maintien des périodes d'acquisition et de conservation).

Par ailleurs, les actionnaires membres des familles Maurice, Sallé et Heulot concluront un pacte d'actionnaires (le « **Pacte** ») préalablement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris et sous réserve de cette admission. Ce Pacte, qui ne serait pas constitutif d'une action de concert entre ses parties au sens de l'article L.223-10 du Code de commerce, prévoirait principalement les stipulations suivantes :

- **Absence d'action de concert :**

Les parties au Pacte déclareront ne pas agir de concert entre elles vis-à-vis de la Société au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce.

- **Gouvernance de la Société :**

Composition du Conseil d'administration : le Conseil d'administration de la Société sera composé de 6 membres à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris selon la répartition suivante :

- 1 membre désigné sur proposition de la famille Maurice aussi longtemps qu'elle détiendra au moins 10% (inclus) du capital de la Société ;
- 1 membre désigné sur proposition de la famille Sallé aussi longtemps qu'elle détiendra au moins 10% (inclus) du capital de la Société ;
- 1 membre désigné sur proposition de la famille Heulot aussi longtemps qu'elle détiendra au moins 10% (inclus) du capital de la Société ;
- Monsieur Louis Maurice, en sa qualité de Président du Conseil d'administration ; et
- 2 administrateurs indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise Middenext.

Pendant toute la durée du Pacte, les parties s'engageront à prendre toutes les mesures nécessaires afin que la composition du Conseil d'administration et la répartition des sièges susvisée soient respectées et réalisées. En dehors de cet engagement, chacune des parties exercera ses droits de vote au sein du Conseil d'administration, du comité d'audit et de tout autre organe social de la Société librement.

- **Transferts d'actions :**

Transferts libres : chaque partie pourra librement transférer à tout moment les actions de la Société qu'elle détient :

- (i) à toute entité contrôlant, contrôlée ou sous le même contrôle, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, que la partie concernée ;
- (ii) à toute personne physique ou morale partie au Pacte et appartenant à la même famille que la partie cédant ;
- (iii) à tout conjoint, héritier, descendant ou ascendant de la partie cédante,

Sous réserve d'en avoir préalablement informé les autres parties et la Société 8 jours avant la cession et de justifier de l'adhésion irrévocable et sans réserve du cessionnaire au Pacte.

Droit de première offre : en cas de projet de transfert de titres par l'une des parties, de quelque manière que ce soit et sous réserve des cas de transferts libres, indépendamment de l'existence ou non d'une offre émanant d'un tiers-acquéreur, la partie cédante devra proposer aux autres parties d'acquérir les titres concernés en leur notifiant le nombre de titres et le prix de cession envisagés.

Le droit de première offre pourra s'exercer sur les titres concernés au prix proposé par la partie cédante pendant une période de 15 jours de bourse à compter de la réception d'une notification d'intention de céder. A défaut d'exercice du droit de première offre sur l'intégralité des titres concernés, la partie cédante pourra céder ces titres à un ou plusieurs tiers pendant une période de 20 jours de bourse à des conditions (notamment de prix) qui ne devront pas être plus favorables pour ce ou ces tiers que celles indiquées dans la notification d'intention de céder (auquel cas la procédure du droit de première offre devrait être préalablement réitérée), sans préjudice de la faculté pour la partie cédante de s'entendre avec toutes les autres parties sur les termes et conditions d'une cession de gré-à-gré des titres concernés.

Dans le cas où le nombre de titres que les parties offriraient d'acquérir dans le cadre de l'exercice du droit de première offre excéderait le nombre de titres offerts, le droit de première offre s'exercerait au *pro rata* du nombre de titres déjà détenus par chaque partie concernée.

Pour l'exercice de ce droit de première offre, la famille Maurice pourra se substituer tout investisseur de son choix pour l'acquisition de tout ou partie des actions concernées, aussi longtemps qu'aucun autre actionnaire de la Société ne détiendra, seul ou de concert, davantage de droits de vote qu'elle.

Cession ordonnée : en cas de cession de titres qui n'auraient pas été acquis dans le cadre de l'exercice du droit de première offre, toute partie ne pourrait céder des titres sur le marché que de manière ordonnée afin de ne pas peser sur le cours de bourse des titres cotés de la Société. Dans ce cadre, la cession de titres sur le marché ne pourrait pas excéder un nombre d'actions égal à 25% du volume moyen quotidien de négociation des actions de la Société constaté au cours des 30 derniers jours de bourse précédant la première cession sur le marché.

Coopération du Directeur général en cas de cession significative : Monsieur Louis Maurice s'engagera à se rendre disponible, aussi longtemps qu'il assumera les fonctions de Directeur général de la Société, notamment pour toute présentation d'investisseurs qui serait nécessaire à la réalisation d'un projet de cession portant sur 10% ou plus du capital de la Société par l'une des parties.

- **Entrée en vigueur et durée du Pacte**

Le Pacte entrera en vigueur, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris, pour une durée de 20 ans à compter de cette date, renouvelable par reconduction expresse pour des périodes successives de 5 ans.

6.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du Document d'Enregistrement, la Société n'a pas connaissance de procédures administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société est, à sa connaissance, menacée), à l'exception des procédures présentées ci-après, qui pourraient avoir ou ont eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Le Groupe est impliqué, à la date du Document d'Enregistrement, dans les procédures suivantes :

- **Litige avec la société T.**

Le litige porte sur l'existence invoquée par la société OKwind de vices cachés affectant les produits livrés par la société de droit espagnol T. les rendant impropres à l'usage auxquels ils sont destinés et faisant courir un risque aux produits sur lesquels ils sont installés, ainsi qu'aux personnes et biens à proximité. La demande indemnitaire de la société OKwind à l'encontre de la société T, formulée auprès des juridictions espagnoles, s'élève à la somme de 94.176,28 euros, à laquelle devront s'ajouter les intérêts légaux courant depuis avril 2020. Une audience a eu lieu le 6 avril 2022. La demande formée par Okwind y a été rejetée au motif que les caractéristiques des produits, objet du contentieux, avaient été validés dans un cahier des charges et qu'il ne serait donc pas possible de se prévaloir d'un vice caché.

La Société conteste cette position et a donc interjeté appel, considérant que le cahier des charges fait partie d'un empilement contractuel qui n'a pas été apprécié correctement (notamment les fiches techniques associées au cahier des charges qui n'ont pas été prises en compte).

- **Litige avec la société A.**

Le litige a été initié par les sociétés OKwind et Groupe OKwind au titre d'actes de parasitisme économique commis par la société A., cette dernière ayant commercialisé un tracker que le Groupe estime être fortement inspiré de sa technologie après avoir procédé à l'acquisition d'un tracker OKwind. Dans cette affaire, le Tribunal de commerce de Saint Malo a condamné, le 23 novembre 2021, la société A. à verser 85.759 euros à la Société et 155.821 euros à la société OKwind. Les sociétés OKwind et Groupe OKwind ont décidé d'interjeter appel de ce jugement, considérant que le montant des condamnations était insuffisant à réparer le préjudice qu'elles estiment avoir subi.

- **Litige avec la société B.**

En 2019, la société OKwind a procédé à l'installation d'éoliennes dans le cadre d'une commande conclue avec la société B. Cette dernière a été assignée à la fin de l'année 2021 par son client pour des dysfonctionnements allégués sur les éoliennes installées, au paiement de la somme de 230.936,30 euros, ainsi que 3.000 euros de frais de justice. La société B., mise en cause, sollicite la tenue d'une expertise judiciaire afin de déterminer la cause des dysfonctionnements allégués. En mars 2022, la société OKwind a été attiré à la cause par la société B. devant le tribunal administratif de Rennes. La prochaine audience dans cette affaire aura lieu le 15 juin 2022.

6.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale

Certains membres de la direction générale et du futur Conseil d'administration de la Société sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société. A la connaissance de la Société et sous réserve des transactions décrites en section 6.4 ci-après, il n'existe pas, à la date du Document d'Enregistrement, de conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs de chacun des membres de la direction générale et du Conseil d'administration à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et les intérêts privés et/ou devoirs des personnes composant le Conseil d'administration et les organes de direction.

A la date du Document d'Enregistrement, il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'administration et de la direction générale à la Société, à l'exception d'une convention de prestation de services conclue le 31 juillet 2017 par la Société avec la société Nacia, dont Monsieur Frédéric Sallé est le principal associé, relatif à des prestations de conseils et d'assistance dans le domaine stratégique et de relation avec les actionnaires et au titre de laquelle la société Nacia percevait une contrepartie financière annuelle de 24.000 euros hors taxes jusqu'au 31 décembre 2021, à laquelle s'ajoute la prise en charge des frais et charges liées à l'exécution de la mission. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 21 avril 2022 afin de porter le montant total de la contrepartie financière trimestrielle à 15.000 euros hors taxes du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 (soit 30.000 euros hors taxes sur la période), puis à 9.000 euros hors taxes à compter du 1^{er} juillet 2022 (soit, sur une année pleine, 36.000 euros hors taxes).

6.4. Transactions avec des parties liées

A l'exception :

- de la convention de prestation de services conclue par la Société avec la société Nacia visée aux sections 4.2.1.2 et 6.3 du Document d'Enregistrement ;
- de la convention de partenariat conclue avec la société Purecontrol (voir section 6.7 du Document d'Enregistrement), laquelle n'a pas fait l'objet de la procédure applicable aux conventions dites « réglementées » s'agissant selon la Société d'une convention courante conclue à des conditions normales ; et
- du bail commercial afférent au siège social de la Société conclu avec la société Montigné Tourcheg, conclu le 18 décembre 2020 et d'une durée ferme de 11 ans, lequel n'a pas non plus fait l'objet de la procédure applicable aux « conventions réglementées » s'agissant là encore, selon la Société, d'une convention courante conclue à des conditions normales ;

il n'existe aucune autre transaction conclue avec une partie liée et qui serait importante pour la Société⁸³.

6.5. Capital social

6.5.1. Montant du capital social

A la date du Document d'Enregistrement, le capital social de la Société s'élève à 6.474.960 euros, divisé en 6.474.960 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, réparties en 3.467.497 actions ordinaires et 3.007.463 actions de préférence, lesquelles auront été intégralement converties en actions ordinaires à la date de réalisation de la Transformation. Les actions de préférence confèrent à leurs titulaires un droit de vote double eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent.

L'évolution du nombre d'actions au cours de la période présentée a été la suivante :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions en circulation	Capital social émis (Euros)	Prime d'émission (Euros)	Capital social post opération (Euros)
Capital social au 31 décembre 2019			6.200.000	-	-	6.200.000
15/01/2020	Acquisition actions gratuites	258.000	6.458.000	258.000	-	6.458.000
Capital social au 31 décembre 2020			6.458.000	-	-	6.458.000
Capital social au 31 décembre 2021			6.458.000	-	-	6.458.000
01/04/2022	Acquisition actions gratuites	16.960	6.474.960	16.960	-	6.474.690

6.5.2. Capital social autorisé

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 6 mai 2022 a approuvé les délégations financières suivantes :

⁸³ Il est rappelé que Monsieur Louis Maurice est lié à la Société par un contrat de travail qui a été résilié avec effet au 31 mai 2022

Délégations financières approuvées par l'assemblée générale mixte du 6 mai 2022				
Nature de la délégation	Durée	Plafonds	Modalités de détermination du prix	Condition suspensive liée à l'introduction en bourse
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (autodétention)	18 mois	10% du capital 5% du capital s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport	<u>Prix unitaire maximum d'achat par action</u> : 300% du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'introduction en bourse <u>Montant maximum des fonds affectés au rachat</u> : 10.000.000 euros	Oui
Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	<u>Montant nominal des augmentations de capital</u> : 4.500.000 euros ¹ <u>Montant nominal des titres de créances</u> : 150.000.000 euros ²		Oui
Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (autre que celles visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)	26 mois	<u>Montant nominal des augmentations de capital</u> : 3.000.000 euros ¹ <u>Montant nominal des titres de créances</u> : 60.000.000 euros ²	<u>Au titre de l'introduction en bourse</u> : le prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres »	Non

			<p><u>Postérieurement à l'introduction en bourse :</u></p> <p>le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée du cours de l'action sur les 3 séances de bourse consécutives précédant sa fixation, le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 20%</p>	
<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier</p>	26 mois	<p><u>Montant nominal des augmentations de capital :</u></p> <p>20% du capital social¹</p> <p><u>Montant nominal des titres de créances :</u></p> <p>20% du capital social²</p>	<p>Le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours sur les 3 séances de bourse consécutives précédant sa fixation, le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 20%</p>	Oui
<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires³</p>	18 mois	<p><u>Montant nominal des augmentations de capital :</u></p> <p>3.000.000 euros¹</p> <p><u>Montant nominal des titres de créances :</u></p> <p>60.000.000 euros²</p>	<p>Le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours sur les 3 séances de bourse consécutives précédant sa fixation, le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 20%</p>	Oui
<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre</p>	26 mois	<p>15% du montant de l'émission initiale¹</p>	<p>Prix identique à celui de l'émission initiale</p>	Oui

en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription				
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	<u>Montant nominal des augmentations de capital :</u> 3.000.000 euros ¹		Oui
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées (les « AGA 2022 ») emportant renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois	<u>Montant nominal des augmentations de capital :</u> 5% du capital social ¹		Oui
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions ordinaires aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées (les « Options 2022 ») emportant renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois	<u>Montant nominal des augmentations de capital :</u> 5% du capital social ¹	Le prix de souscription et/ou d'achat sera fixé par le Conseil d'administration et sera au moins égal à 95% de la moyenne des cours de l'action aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'attribution	Oui
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de décider l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires avec suppression droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (les « BSA 2022 »)	18 mois	<u>Montant nominal des augmentations de capital :</u> 5% du capital social ¹	Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les BSA 2022 sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des BSA 2022,	Oui

			déduction faite de l'éventuel prix d'émission du BSA 2022	
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration en vue de décider l'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise avec suppression droit préférentiel de souscription au profit des salariés et dirigeants de la Société ou d'une société dont la Société détient au moins 75% du capital ou des droits de vote (les « BSPCE 2022 »)	18 mois	<u>Montant nominal des augmentations de capital</u> : 5% du capital social ¹	Le prix d'émission d'une action ordinaire à souscrire sur exercice des BSPCE 2022 sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la plus élevée des valeurs suivantes : - le prix d'introduction des actions de la Société sur Euronext Growth Paris - le prix de souscription retenu pour toute augmentation de capital réalisée dans les 6 mois précédant la mise en œuvre de la délégation - en dehors de ces hypothèses, la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'actions aux 20 séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE 2022	Oui
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois		Oui

Fixation du montant nominal maximum des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées : plafond global		5.000.000 euros		Oui

¹ Le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisés s'imputera sur le montant nominal maximum autorisé de 5.000.000 euros.

² Le montant nominal du plafond des titres de créances susceptibles d'être émis s'imputera sur le montant nominal maximum autorisé de 150.000.000 euros.

³ Les catégories de bénéficiaires visées par cette résolution sont les suivantes :

- personnes physiques ou morales, sociétés d'investissement, fonds d'investissement, trusts ou autres véhicules de placement, organismes, institutions ou entités quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, exerçant une part significative de leurs activités ou investissant à titre habituel dans les secteurs biotechnologiques ou technologiques, notamment à impact positif sur les émissions carbone, ou de la recherche dans ces secteurs ;
- sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, ayant conclu ou devant conclure, directement ou indirectement, un ou plusieurs contrats de partenariat ou commerciaux avec la Société ou l'une de ses filiales ;
- prestataires de services d'investissements français ou étrangers ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une telle opération et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis

6.5.3. Actions non représentatives du capital

Néant.

6.5.4. Actions détenues par la Société

A la date du Document d'Enregistrement, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale mixte du 6 mai 2022 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément (i) aux articles L.22-10-62 et L.225-209-2 et suivants du Code de commerce et (ii) à la pratique de marché admise par l'AMF, sous condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur Euronext Growth Paris.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Durée du programme	18 mois
Plafond	10% du capital (étant précisé que ce plafond sera abaissé à 5% lorsque les actions seront acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport)
Prix unitaire maximum	300% du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'introduction en bourse

Montant maximum des fonds disponibles pour la réalisation du programme	10.000.000 euros
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - animer le marché de l'action de la Société, par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ; - couvrir des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles de la Société et/ou de ses filiales, notamment à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles, ou à certains d'entre eux, de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; - conserver et remettre les actions ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ; - remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ; - annuler, totalement ou partiellement, les actions en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société

Il est rappelé qu'à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris, la Société sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 11 juin 2021

Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions par voie de diffusion effective et intégrale.

Pendant la réalisation du programme de rachat

- Au plus tard le septième jour de négociation suivant la réalisation d'une transaction, (i) déclaration transmise à l'AMF, (ii) publication d'un communiqué par voie de diffusion effective et intégrale et (iii) mise en ligne sur le site Internet de la Société.
- Déclaration mensuelle à l'AMF.
- Bilan semestriel du contrat de liquidité (mise en ligne sur le site Internet de la Société et notification à l'AMF).
- Publication de toute modification d'une des caractéristiques du programme de rachat d'actions le plus tôt possible (par voie de diffusion effective et intégrale)

Chaque année

Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale.

6.5.5. Valeurs mobilières donnant accès au capital

La Société a émis, le 26 juin 2019, 300.000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale unitaire de 4 euros intégralement souscrites par l'ensemble des actionnaires de la Société, au prorata de leur participation, et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

	Obligations convertibles
Date d'assemblée	26 juin 2019
Nombre total d'obligations convertibles en actions émises	300.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	300.000 ⁸⁴
Maturité	27 juin 2024
Intérêts	Intérêt annuel fixe au taux de 4% l'an payable à terme échu Prime de non-conversion d'un montant calculé en vue de porter le taux global de rendement interne annuel de chaque obligation convertible à 8% l'an Prime de remboursement anticipé en cas de réalisation de certains événements, et notamment en cas d'Introduction en Bourse avant le 31 décembre 2022, égale à 10% de la valeur nominale des obligations en circulation
Modalités de conversion	A l'échéance, à la main des titulaires
Obligations en circulation à la date du Document d'Enregistrement	300.000

6.5.6. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant.

6.5.7. Informations sur le capital de toute société du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

⁸⁴ Pour rappel, chaque porteur d'obligations convertibles en actions s'est irrévocablement engagé à souscrire, dans le cadre de l'offre au public qui sera réalisée par la Société concomitamment à l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth Paris, un nombre d'actions de la Société représentant un prix de souscription total au moins égal au montant de la créance obligataire susvisée qu'il détiendra

6.6. Acte constitutif et statuts

6.6.1. Stipulations de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle à l'exception, le cas échéant, des stipulations décrites ci-après.

6.6.2. Droits de vote double

A compter de la réalisation de la Transformation, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire et étant précisé que ledit délai de 2 ans sera calculé à compter de l'inscription desdites actions dans les registres de titres de la Société.

6.6.3. Franchissements de seuils statutaires

Les statuts de la Société, tels qu'applicables à compter de la réalisation de la Transformation, instaurent des seuils statutaires tels que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce, qui viendra à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions représentant une fraction égale à 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital ou des droits de vote sera tenue, dans les cinq jours de bourse à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.7. Contrats importants

- Convention Agilor

Le 9 février 2021, la société OKwind SAS (filiale à 100% de la Société) et Crédit Agricole S.A. ont conclu un contrat cadre ayant pour objet de déterminer les conditions et modalités permettant le développement (i) des ventes de trackers de la société OKwind SAS et (ii) leur financement par les caisses régionales du Crédit Agricole. Cette convention a pour objet de rendre les trackers BtoB commercialisés par OKwind SAS éligibles au financement par les caisses régionales du Crédit Agricole au titre du financement « Agilor » sous forme de crédit, de crédit-bail ou de location financière. Le Crédit Agricole et ses caisses régionales ne sont toutefois pas contraints, au titre de cette convention, d'accorder les financements sollicités par les clients d'OKwind SAS. En contrepartie de cet accès facilité à des sources de financements, OKwind SAS assure la promotion des offres de financement déployées par le Crédit Agricole et ses caisses régionales. OKwind SAS ne perçoit, au titre de cette convention, aucune rémunération.

- Convention de rémunération d'apporteur d'affaires dans la filière porcine

La Société et Cirhyo, coopérative agricole porcine, ont signé le 02 février 2022 un contrat d'apport d'affaires par Cirhyo pour la Société. Dans ce contrat l'apporteur d'affaires s'engage à faire la promotion de la solution de la Société dans ses réseaux et de transmettre des contacts qualifiés à la Société. En contrepartie, l'apporteur d'affaire reçoit une rémunération selon un barème défini (commission variable en fonction du montant des commandes apportées). Le contrat prend effet à compter de la date d'entrée en vigueur pour une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment, sans contrepartie, avec un préavis de 3 mois.

- Convention de partenariat avec la société Purecontrol

La Société et Purecontrol ont signé un contrat de partenariat commercial le 20 avril 2022 aux termes duquel elles se sont engagées à commercialiser ensemble des offres conçues conjointement par elles (contenant (i) une partie autoproduction et autoconsommation d'électricité renouvelable basée sur un ou plusieurs trackers et (ii) une partie management de l'énergie et des process industriels) à destination de certains marchés (notamment dans le secteur eau-assainissement). Ces offres intégrées seront directement commercialisées par la Société et feront l'objet d'une refacturation au profit de Purecontrol

selon des conditions tarifaires prédéterminées. Le même jour, Purecontrol a également consenti un contrat de licence logicielle à la Société.

- **Contrat de stockage virtuel avec l'opérateur Urban Solar**

La société Lumioo et Urban Solar Energy ont conclu le 28 janvier 2022 un accord de partenariat par lequel Urban Solar Energy propose aux clients de Lumioo une offre de valorisation de surplus de « stockage virtuel ». A ce titre, Lumioo propose ce service à ses clients qui est réalisé par Urban Solar Energy. La facturation, selon une grille tarifaire arrêtée, est assurée soit directement par Urban Solar Energy auprès des clients de Lumioo souscripteur du service de « stockage virtuel » qui disposent d'une puissance d'installation faible, soit refacturée auprès de Lumioo pour les clients disposant d'une puissance d'installation plus élevée.

- **Convention de partenariat avec le Crédit Agricole**

La Société a conclu le 30 mai 2022 avec 8 caisses régionales du Crédit Agricole (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes d'Armor, Finistère, Touraine-Poitou, Centre-Loire, Centre Ouest et Val de France) une convention de partenariat visant à organiser la promotion des offres du Groupe auprès des clients de ces différentes caisses régionales du Crédit Agricole. Dans le cadre de ce partenariat :

- les clients de ces caisses du Crédit Agricole, susceptibles de devenir des clients du Groupe, seront mis en relation avec la Société ;
- le Crédit Agricole proposera des solutions de financement à ses clients qui passeraient commande auprès du Groupe.

Ce partenariat prévoit en outre que des formations à destination des équipes de ces différentes caisses régionales du Crédit Agricole seront réalisées par le Groupe afin de familiariser les équipes du Crédit Agricole aux solutions OKwind. La Société et les caisses régionales du Crédit Agricole organiseront en outre des réunions d'information communes destinées aux clients de cette dernière.

Ce partenariat s'adressera dans un premier temps à l'ensemble de la clientèle BtoB. A titre d'illustration, la caisse régionale Touraine Poitou emploie 46 conseillers dédiées à l'agriculture, 25 conseillers dédiées aux entreprises, 80 conseillers professionnels ainsi que 3 conseillers dédiées aux collectivités locales.

7. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Document d'Enregistrement et des documents sociaux sont disponibles sans frais au siège social de la Société ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.okwind.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Peuvent être consultés au siège social de la Société :

- la dernière version à jour des statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Enregistrement ;
- les informations financières historiques de la Société incluses dans le Document d'Enregistrement.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.okwind.fr).

8. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-après permet d'identifier les informations requises par l'annexe 24 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 conformément au schéma du Document d'Enregistrement :

Annexe 24 du règlement délégué (UE) 2019/980		Chapitres/sections du Document d'Enregistrement
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'expert et approbation de l'autorité compétente	Chapitre 1
1.1	Nom et fonction du responsable	1.1
1.2	Attestation du responsable	1.2
1.3	Déclarations d'experts	1.3
1.4	Informations provenant de tiers	1.4
1.5	Déclaration de l'autorité compétente	1.5
2	Stratégie, résultats et environnement économique	Chapitre 2
2.1	Informations concernant l'émetteur	2.1
	2.1.1 Modifications importantes sur la structure des emprunts et du financement de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières sont fournies dans le Document d'Enregistrement	2.1.5
	2.1.2 Description du financement prévu des activités de l'émetteur	2.1.6
2.2	Aperçu de activités	2.2
	2.2.1 Stratégie et objectifs	2.2.3
	2.2.2 Principales activités	2.2.5
	2.2.3 Principaux marchés	2.2.4
2.3	Structure organisationnelle	2.3
	2.3.1 Organigramme présentant la structure organisationnelle	2.3.2
	2.3.2 Lien de dépendance	N/A
2.4	Investissements	
	2.4.1 Investissements réalisés par l'émetteur entre la fin de la période couverte par les informations financières historiques et la date du Document d'Enregistrement	2.4.1
	2.4.2 Investissements importants de l'émetteur qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	2.4.2
2.5	Examen du résultat et de la situation financière	2.5
2.6	Informations sur les tendances	2.6
2.7	Prévisions ou estimation du bénéfice	2.7
	2.7.1 Prévision ou estimation déjà publiée	N/A
	2.7.2 Nouvelle prévision ou estimation	2.7.2
	2.7.3 Attestation concernant les prévisions	N/A
3	Facteurs de risques	Chapitre 3
4	Gouvernance d'entreprise	Chapitre 4
4.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	4.1
	4.1.1 Composition du conseil d'administration et de la direction générale	4.1.1
	4.1.2 Déclarations des membres du conseil d'administration et de la direction générale	4.1.4
4.2	Rémunération et avantages	4.2
	4.2.1 Montant des rémunérations versées	4.2.1
	4.2.2 Montant des sommes provisionnées	4.2.2
4.3	Participations et stock-options	4.3
5	Informations financières et indicateurs clés de Performance	Chapitre 5

5.1	Informations financières historiques	5.1
	5.1.1 Informations financières historiques auditées	5.1.1
	5.1.2 Changement de date de référence comptable	5.1.1
	5.1.3 Normes comptables	5.1.1
	5.1.4 Changement de référentiel comptable	5.1.1
	5.1.5 Bilan, compte de résultat et méthodes comptables et notes explicatives	5.1.1
	5.1.6 Informations financières consolidées	5.1.1
	5.1.7 Date des dernières informations financières	5.1.1
5.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
5.3	Audit des informations financières annuelles	5.3
	5.3.1 Audit des informations financières annuelles	5.3.1
	5.3.2 Autres informations auditées	N/A
	5.3.3 Informations non auditées	N/A
5.4	Indicateurs clés de performance	5.4
5.5	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	5.5
5.6	Politique en matière de dividendes	5.6
5.7	Informations financières pro forma	N/A
6	Informations relatives aux actionnaires et aux détenteurs de valeurs mobilières	Chapitre 6
6.1	Principaux actionnaires	6.1
	6.1.1 Nom des personnes détenant plus de 5% du capital social	6.1.1
	6.1.2 Droits de vote double	6.1.2
	6.1.3 Contrôle de l'émetteur	6.1.3
	6.1.4 Changement de contrôle	6.1.4
6.2	Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.2
6.3	Conflits d'intérêts	6.3
6.4	Transactions avec les parties liées	6.4
6.5	Capital social	6.5
	6.5.1 Capital social	6.5.1
	6.5.2 Montant du capital émis	6.5.1
	6.5.3 Actions non représentatives du capital	6.5.3
	6.5.4 Actions auto-détenues	6.5.4
	6.5.5 Capital potentiel	6.5.5
	6.5.6 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	6.5.6
	6.5.7 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	6.5.7
6.6	Actes constitutifs et statuts	6.6
6.7	Contrats importants	6.7
7	Documents disponibles	7

GLOSSAIRE

ADEME	désigne l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ou Agence de la transition écologique, établissement public à caractère industriel et commercial ayant pour mission d'encadrer la transition écologique et énergétique en France
Autoconsommation individuelle	désigne le fait, pour un producteur dit « autoproducteur », de consommer lui-même et sur un même site tout ou partie de l'électricité produite par son installation
Automate	Désigne un dispositif électronique programmable destiné à automatiser des processus tels que la commande des machines au sein d'une usine
BtoB	désigne une stratégie commerciale tournée vers des clients professionnels
BtoC	désigne une stratégie commerciale tournée vers des clients particuliers
Co-branding	Désigne une collaboration entre deux ou plusieurs marques à moyen ou long-terme
Engineering	Désigne l'ingénierie et l'étude multidisciplinaire de projets industriels
Kilowatt (ou « kW »)	désigne une unité de puissance de 1.000 watts
Kilowatt-crête (ou « kWc »)	désigne une unité de mesure utilisée pour évaluer la puissance maximale atteinte par un panneau solaire lorsqu'il est exposé à un rayonnement solaire maximal
Kilowattheure	correspond au fonctionnement d'une puissance de 1 kW pendant une heure, permettant de mesurer la quantité d'énergie produite par les trackers
Lean Manufacturing	désigne une organisation de l'outil de production ayant pour objet d'optimiser la qualité, le temps et les coûts de production
Machine Learning	désigne une forme d'intelligence artificielle permettant aux ordinateurs d'apprendre sans avoir été programmés spécifiquement à cet effet
Pay-back	représente le temps nécessaire pour que les flux de trésorerie prévisionnels dégagés par un investissement rentabilisent le coût d'investissement initial
Watt	désigne l'unité de mesure de la puissance énergétique

ANNEXES

Annexe 1 – Comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2020

Bilan Actif		Période du 01/01/20 au 31/12/20		
GROUPE OKWIND				
RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	29 395	23 516	5 879	11 758
Frais de développement	2 383 734	301 046	1 992 688	1 237 316
Concession, brevets et droits similaires	23 106	3 780	19 326	10 705
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	115 642		115 642	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 551 876	418 342	2 133 534	1 259 778
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	191 904	21 861	170 043	47 840
Autres immobilisations corporelles	88 183	24 037	64 147	8 026
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	280 088	45 898	234 190	55 866
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	6 731 550		6 731 550	6 210 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	8 015		8 015	7 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	90 833		90 833	
TOTAL immobilisations financières :	6 830 398		6 830 398	6 217 500
ACTIF IMMOBILISÉ	9 662 362	464 240	9 198 122	7 533 144
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	20 620		20 620	
Créances clients et comptes rattachés	714 398		714 398	430 961
Autres créances	4 198 978		4 198 978	1 919 102
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	4 933 996		4 933 996	2 350 062
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	153		153	153
Disponibilités	958 171		958 171	1 028 163
Charges constatées d'avance	13 324		13 324	1 046
TOTAL disponibilités et divers :	971 647		971 647	1 029 362
ACTIF CIRCULANT	5 905 643		5 905 643	3 379 425
Frais d'émission d'emprunts à évaluer	25 637		25 637	25 479
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	15 593 642	464 240	15 129 402	10 938 047

Bilan Passif

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 6 458 000	6 458 000	6 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	17 827	16 471
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		258 000
Autres réserves	80 708	54 958
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	885 849	27 103
TOTAL situation nette :	7 422 381	6 556 532
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	7 422 381	6 556 532
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	73 712	24 130
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	73 712	24 130
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	1 224 325	1 224 325
Autres emprunts obligataires	508 518	508 518
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 087 922	2 049 648
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	6 818 766	3 780 492
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	278 666	306 111
Dettes fiscales et sociales	535 877	270 782
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	814 543	576 893
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	7 633 309	4 357 385
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	15 129 402	10 938 047

Compte de Résultat (Première Partie)

GROUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 179 726		1 179 726	270 834
Chiffres d'affaires nets	1 179 726		1 179 726	270 834
Production stockée				
Production immobilisée			1 027 168	760 314
Subventions d'exploitation			18 434	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			5 389	166 221
Autres produits			35	611
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 230 752	1 197 980
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			845 537	589 070
TOTAL charges externes :			845 537	589 070
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			58 366	4 669
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 170 396	622 786
Charges sociales			440 931	229 686
TOTAL charges de personnel :			1 611 327	852 472
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			318 901	145 737
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			318 901	145 737
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			69	869
CHARGES D'EXPLOITATION			2 834 199	1 592 817
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(603 446)	(394 837)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

GROUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(603 446)	(394 837)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 120 409	312 921
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	392	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 120 800	312 921
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	49 582	24 130
Intérêts et charges assimilées	130 203	63 845
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	179 785	87 976
RÉSULTAT FINANCIER	941 015	224 946
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	337 569	(169 891)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	50 000	9 723
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	50 000	9 723
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 970	97 429
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	31 451	43 373
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 253	
	46 674	140 802
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 326	(131 079)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	57 622	
Impôts sur les bénéfices	(582 576)	(328 073)
TOTAL DES PRODUITS	3 401 553	1 520 624
TOTAL DES CHARGES	2 535 704	1 493 521
BÉNÉFICE OU PERTE	865 849	27 103

Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement significatif de l'exercice.

Conformément aux dispositions du POG sur les informations à mentionner dans l'annexe, la société constate qu'elle n'est pas en mesure de quantifier l'impact sur son activité, au regard de la progression significative de la production de l'exercice à 2.207 k€ contre 1.031 k€ à la clôture précédente.

La société a bénéficié de décalages d'emprunts dans le contexte de crise sanitaire pour 240 K€.

La société a été en mesure d'assurer la continuité de son exploitation.

Eu égard à la situation de la société à la date de l'arrêt des comptes, la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause.

Financements moyen terme

Au cours de l'exercice, la société a souscrit plusieurs emprunts pour un montant total de 3.137 k€, sur des durées de 5 à 7 ans, pour le financement de ses dépenses de recherche et développement, et le lancement industriel et commercial de produits et services.

Augmentation de capital

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président a constaté, en date du 15 janvier 2020, l'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement, et en conséquence la réalisation de l'augmentation de capital social résultat de l'attribution définitive des actions, par prélèvement d'une somme de 258.000 euros sur les réserves indisponibles, et la création et l'émission de 258.000 actions de un (1) euro chacune. A la clôture de l'exercice, le capital social est fixé à la somme de 6.458.000 euros, divisé en 6.458.000 actions d'un (1) euro de nominal.

Evénements postérieurs à la clôture

Changement de siège social

Par décision du Président en date du 23 février 2021, le siège social est transféré à TORCE - 35370 - Zone du Haut Montigné.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014, modifiés par règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production concernant les frais de recherche et développement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais d'établissement : 5 ans
- Frais de développement : 5 ans
- Concessions, brevets et droits similaires : 1 à 5 ans
- Installations techniques, matériel et outils industriels : de 1 à 10 ans
- Matériel de bureau : de 1 à 3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participations :

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'achat ou d'apport hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire se définit par référence à différents critères dont notamment la quote-part de situation nette de la société, la valeur réelle des actifs et passifs figurant dans les comptes de la filiale et ses perspectives, mais aussi à la méthode d'évaluation retenue lors des opérations d'apport rémunérées par des titres de participation.

Autres immobilisations financières :

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie versés au titre des baux commerciaux. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES CREANCES

Il s'agit notamment des avances consenties par la société à ses filiales.

PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les autres provisions pour charges se rapportent à la prime de non conversion de l'emprunt obligataire convertible.

FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Ils se rapportent notamment à l'emprunt obligataire convertible et sont amortis sur 5 ans.

INTEGRATION FISCALE

La société GROUPE OKWIND est société tête d'un groupe fiscal depuis le 1er janvier 2017.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe ont été définies dans la convention d'intégration fiscale. Les filiales supportent la charge d'impôt qui serait la leur en cas d'imposition séparée.

A la clôture de l'exercice, les déficits reportables nés, respectivement avant et à compter de l'adhésion à l'intégration fiscale, s'élevaient à 24.599 € et 848.078 €.

CREDIT D'IMPOT DE RECHERCHE

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société GROUPE OKWIND a comptabilisé un CIR de 325 451 € contre 255 451 € en 2019.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La société n'a pas opté pour la méthode préférentielle au sens de la CNC 2003-R01 qui consiste à comptabiliser les engagements en matière de retraite. L'effectif ayant peu d'ancienneté, l'engagement n'a pas été calculé en matière de retraite.

Immobilisations

Période du 01/01/20 au 31/12/20

GRUPE OKWIND

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 385 961		1 027 168
Autres immobilisations incorporelles	11 901		132 229
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 397 862		1 159 397
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	74 309		167 595
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	14 333		73 851
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	88 642		241 446
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	6 210 000		521 550
Autres titres immobilisés	7 500		515
Prêts et autres immobilisations financières			90 833
TOTAL immobilisations financières :	6 217 500		612 898
TOTAL GÉNÉRAL	7 704 003		2 013 742

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			2 413 129	
Autres immobilisations incorporelles		5 383	138 747	
TOTAL immobilisations incorporelles :		5 383	2 551 876	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels		50 000	191 904	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			88 183	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		50 000	280 088	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			6 731 550	
Autres titres immobilisés			8 015	
Prêts et autres immo. financières			90 833	
TOTAL immobilisations financières :			6 830 398	
TOTAL GÉNÉRAL		55 383	9 662 362	

Amortissements

GROUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	136 887	277 675		414 562
Autres immobilisations incorporelles	1 196	3 713	1 130	3 780
TOTAL immobilisations incorporelles :	138 083	281 388	1 130	418 342
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	26 469	13 941	18 549	21 861
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	6 307	17 730		24 037
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	32 776	31 671	18 549	45 898
TOTAL GÉNÉRAL	170 859	313 059	19 678	464 240

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	277 675		
Autres immobilisations incorporelles	3 713		
TOTAL immobilisations incorporelles :	281 388		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	13 941		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 730		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	31 671		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	313 059		

État des Échéances des Créances et Dettes

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	90 833		90 833
TOTAL de l'actif immobilisé :	90 833		90 833
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	714 398	714 398	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 917	2 917	
État - Impôts sur les bénéfices	326 681	326 681	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	44 623	44 623	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 688	4 688	
État - Divers	179	179	
Groupe et associés	3 818 410	3 818 410	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	4 913 376	4 913 376	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	13 324	13 324	
TOTAL GÉNÉRAL	5 017 533	4 926 700	90 833

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 224 325	24 325	1 200 000	
Autres emprunts obligataires	506 518	506 518		
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	5 087 922	807 340	3 830 582	450 000
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	278 666	278 666		
Personnel et comptes rattachés	221 070	221 070		
Sécurité sociale et autres organismes	144 399	144 399		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	140 162	140 162		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	30 245	30 245		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	7 633 309	2 152 727	5 030 582	450 000

Provisions Inscrites au Bilan

GROUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	24 130	49 582		73 712
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL	24 130	49 582		73 712

Produits à Recevoir

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	650 928
Personnel	
Organismes sociaux	2 917
État	4 688
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	22 731
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	681 244

Charges à Payer

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	24 325
Autres emprunts obligataires	14 831
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	323
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 988
Dettes fiscales et sociales	218 750
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	408 198

Charges et Produits Constatés d'Avance

GROUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	13 324	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	13 324	

Détail des Transferts de Charges

GROUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

NATURE	Montant
Refacturation des dot. aux amortissements du matériel informatique à Okwind et Lumioo	5 389
TOTAL	5 389

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

Période du 01/01/20 au 31/12/20

GRUPE OKWIND

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
PRODUIT DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF	50 000	77500000

TOTAL	50 000	
--------------	---------------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES	289	67120000
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	4 253	68710000
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	10 681	67180000
VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	31 451	67500000

TOTAL	46 674	
--------------	---------------	--

Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Taux prévisionnel d'imposition : 0,26

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements Provisions réglementées : - amortissements dérogatoires - provisions pour hausse des prix - provisions pour fluctuation des cours Autres :	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	
Allègements Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - pour congés payés - participation des salariés Autres : Prime de non conversion	54 547
TOTAL DES ALLÈGEMENTS	
	54 547
Déficits reportables	672 677
Moins-values à long terme	

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	16	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	23	

Dettes Garanties par des Sûretes Réelles

Rubriques	Capital restant dû
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 087 599
TOTAL	5 087 599
SURETES REELLES ET AUTRES GARANTIES SUR EMPRUNTS	
<u>Emprunt BPO 100 K€</u> Totalité garantie par nantissement du fonds de commerce (Rang 1) Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 50 000 €	53 656
<u>Emprunt INNOV 150 K€</u> Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 75 000 €	94 064
<u>Emprunt Crédit Coopératif 160 K€</u> La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 80 000 €	112 234
<u>Emprunt CA 600 K€</u> Totalité garantie par nantissement des titres OKWIND (Rang 1) La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 180 000 €	533 910
<u>Emprunt INNOV BPO 450 K€</u> Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 225 000 €	393 423
<u>Emprunt Crédit Coopératif 500 K€</u> Nantissement de la souscription au capital de SOFITECH pour 7 500 € SOFITECH délivre sa participation en risque final au profit du Crédit Coopératif	461 740
<u>Emprunt CIC 250 K€</u> Partiellement garanti par nantissement des titres OKWIND (Rang 1) à hauteur de 250 000 € La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 75 000 €	221 440
<u>Emprunt BPO 400 K€</u> Garantie du Fonds Européen d'investissement à hauteur de 50% du montant du prêt	360 725
<u>Emprunt BPI 1 500 K€</u> Garantie au titre du Fond National de Garantie Prêt pour l'innovation à hauteur de 30% Garantie au titre du Fond Européen d'investissement à hauteur de 50% Gage en espèces de 75 000 € (dépot de garantie)	1 500 000
<u>Emprunt CIC 300 K€</u> La Bpifrance Financement a donné sa garantie à hauteur de 20%. Garantie par nantissement portant sur 1 742 actions des titres OKWIND.	285 283
<u>Emprunt CA 312,5 K€</u> Garantie par nantissement portant sur 1 742 actions des titres OKWIND (Rang 2) La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 20% du montant du prêt	297 199
SOUS TOTAL I DETTES FINANCIERES DONNANT LIEU A GARANTIES	4 313 674
EMPRUNT NON OBJET DE GARANTIE	
<u>Emprunt BPI Région Bretagne 200 K€</u>	200 000
<u>Emprunt Crédit Coopératif 625 K€</u>	573 925
SOUS TOTAL II DETTES FINANCIERES SANS GARANTIE	773 925

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				398 645	398 645
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs				114 765	114 765
- dotations de l'exercice				101 132	101 132
TOTAL				182 748	182 748

REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs				123 675	123 675
- redevances de l'exercice				101 775	101 775
TOTAL				225 450	225 450

REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus				96 093	96 093
- à plus d'un an et cinq ans au plus				82 828	82 828
- à plus de cinq ans					
TOTAL				178 921	178 921

VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus				34 600	34 600
- à plus d'un an et cinq ans au plus				72 621	72 621
- à plus de cinq ans					
TOTAL				107 221	107 221

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail					100 002
-----------------------------------	--	--	--	--	---------

Emprunt obligataire simple

CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT				
Souscription Date	Souscripteurs	Nbr titres émis		Valeur nominale
30/06/2018	Investisseurs privés	491 687 obligations simples de 1 €		491 687
MONTANT RESTANT DU et ECHEANCIER				
Capital restant dû	à 1 an au plus	à + 1 an et - 5 ans	à + 5 ans	Intérêts courus
491 687	491 687	0	0	14 831
CHARGES FINANCIERES / EXERCICE		CONDITIONS DE REMUNERATION		
Intérêts de l'exercice		Nominal	Taux	Modalités
29 501		sur nominal :	6%	versement annuel à date d'anniversaire

Emprunt obligataire convertible

CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT				
Souscription Date	Souscripteurs	Nbr titres émis Nbr actions à émettre Échéances		Valeur nominale
27/06/2019	Investisseurs privés	300.000 OC de 4 € 300.000 Actions ordinaires de 1 € 27/06/2024		1 200 000
MONTANT RESTANT DU et ECHEANCIER				
Capital restant dû	à 1 an au plus	à + 1 an et - 5 ans	à + 5 ans	Intérêts courus
1 200 000	0	1 200 000	0	24 325
CHARGES FINANCIERES / EXERCICE		CONDITIONS DE REMUNERATION		
Prov.prime non conversion : Dotation Cumul	Intérêts de l'exercice	Nominal et Prime	Taux	Modalités
49 582 73 712	49 582	sur nominal : de la prime :	4% 4%	versement annuel à date d'anniversaire

Composition du Capital Social

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	6200000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	258000	1
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	6458000	1

Engagements Financiers

GROUPE OKWIND

Période du 01/01/20 au 31/12/20

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	96 022
Subvention d'équilibre d'un montant de 96 022 € avec clause de retour à meilleure fortune accordée à FINANCIERE GROUPE OKWIND au 31/12/2019.	

TOTAL	96 022
--------------	---------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	
--------------	--

Tableau des filiales et des participations

Période du 01/01/20 au 31/12/20

GROUPE OKWIND

	Capital social	Autres capitaux propres	Quota-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes Encaissés au cours de l'exercice	Observations
				brute	nette						
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ											
1. Filiales détenues à plus de 50%											
- OKWIND	500 000	2 813 363	100,00%	6 525 800	6 525 800	2 384 161		19 861 778	2 027 910	1 097 678	
- FINANCIÈRE GROUPE OKWIND	5 000	-11 386	100,00%	5 000	5 000	2 850			-9 386		
- LUMIO	5 000	-913 542	100,00%	5 000	5 000	1 152 323		506 089	-583 907		
2. Participations détenues entre 10 et 50%											
- SCI MONTIGNE TOURCHEG	783 000		25%	195 750,00	195 750,00			16 492	-66 958		
3. Autres participations											
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES.											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
C. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUS LES TITRES C'est-à-dire A+B											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
				6 535 800	6 535 800	3 539 334				1 097 678	

Annexe 2 – Rapport d’audit du commissaire aux comptes sur les comptes clos le 30 décembre 2020

S.A.S. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2020	1
BILAN	5
	Verso
COMPTE DE RÉSULTAT	7
ANNEXE	9

Stéphane DUVAIL
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
7 Bd de Touraine
CS 70232
49302 CHOLET CEDEX
tél : 02 41 62 13 70
www.cogep.fr

S.A.S. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

Aux Associés,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A.S GROUPE OKWIND** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **S.A.S GROUPE OKWIND** à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement. Ces derniers sont valorisés à leur coût de production et amortis sur cinq ans.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement et donc le respect des critères prévus par les règles et principes comptables français, ainsi que les modalités pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : l'information relative au nombre de factures et aux pourcentages sur le total des achats et du chiffre d'affaires n'est pas indiquée.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société^{Erreur ! Signet non défini.} ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIFS À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société ^{Erreur ! Signet non défini.}.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cholet, le 21 juin 2021



Stéphane DUVAIL
Commissaire aux comptes

Le présent rapport comporte, annexe comprise, **29** pages



Annexe 3 – Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

S.A.S. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

**RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

COGEP

AUDIT - CHOLET

Stéphane DUVAIL
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

7 Bd de Touraine
CS 70232
49302 CHOLET CEDEX
tél : 02 41 62 13 70
www.cogep.fr

S.A.S. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 18 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1.1 Convention avec NACIA

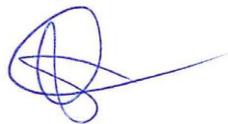
- Personnes concernées : SARL NACIA représentée par son gérant Frédéric SALLE, détenant 13,09 % des droits de vote de GROUPE OKWIND au 31 décembre 2020.

- Nature et objet : Depuis le 31 juillet 2017, une convention de prestations de service a été signée entre la société NACIA et GROUPE OKWIND, à qui elle facture des prestations de conseils et d'assistance dans le domaine stratégique et de relation avec les actionnaires.

Par avenant du 3 novembre 2020 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, la rémunération a été portée à 24 000 € HT à laquelle s'ajoute la prise en charge des frais et charges liées à l'exécution de sa mission.

- Modalités : Le montant des prestations facturées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et comptabilisé dans le poste « honoraires » des comptes de GROUPE OKWIND s'est élevé à 24 000 € HT.

Cholet, le 21 juin 2021



Stéphane DUVAIL
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Période du 01/01/21 au 31/12/21

GRUPE OKWIND

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	29 395	29 395		5 879
Frais de développement	3 755 030	744 242	3 010 786	1 992 000
Concession, brevets et droits similaires	366 507	11 307	355 200	19 326
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	17 486		17 486	115 642
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 168 425	784 943	3 383 482	2 133 534
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 470	210	2 260	
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	369 186	44 568	324 618	170 043
Autres immobilisations corporelles	215 641	74 265	141 376	64 147
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	587 297	119 043	468 254	234 190
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	7 105 940		7 105 940	6 731 550
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	158 015		158 015	8 015
Prêts				
Autres immobilisations financières	151 750		151 750	90 833
TOTAL immobilisations financières :	7 475 705		7 475 705	6 830 398
ACTIF IMMOBILISÉ	12 231 427	903 986	11 327 440	9 198 122
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, comptes vcracs sur commandes	11 638		11 638	20 620
Créances clients et comptes rattachés	716 589		716 589	714 398
Autres créances	4 404 830		4 404 830	4 198 978
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	5 133 057		5 133 057	4 933 996
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	153		153	153
Disponibilités	1 048 261		1 048 261	956 171
Charges constatées d'avance	48 464		48 464	13 324
TOTAL disponibilités et divers :	1 096 877		1 096 877	971 647
ACTIF CIRCULANT	6 229 934		6 229 934	5 905 643
Frais d'émission d'emprunts à étaler	19 227		19 227	25 637
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	18 480 588	903 986	17 576 602	16 129 402

Bilan Passif

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 6 458 000	6 458 000	6 458 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	61 119	17 827
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	16 960	
Autres réserves	886 302	80 706
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 223 111	865 849
TOTAL situation nette :	8 645 492	7 422 381
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	3 709	
CAPITAUX PROPRES	8 649 202	7 422 381
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	125 650	73 712
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	125 650	73 712
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	1 224 325	1 224 325
Autres emprunts obligataires		506 518
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 324 559	5 087 922
Emprunts et dettes financières divers	47 940	
TOTAL dettes financières :	7 596 824	6 818 766
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 374	278 666
Dettes fiscales et sociales	650 999	535 877
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285 645	
Autres dettes	9 708	
TOTAL dettes diverses :	1 204 926	814 543
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	8 801 750	7 633 309
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	17 576 602	15 129 402

Compte de Résultat (Première Partie)

GROUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 692 640		1 692 640	1 179 726
Chiffres d'affaires nets	1 692 640		1 692 640	1 179 726
Production stockée				
Production immobilisée			1 454 577	1 027 168
Subventions d'exploitation			17 332	18 434
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			12 420	5 389
Autres produits			0	35
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 176 970	2 230 752
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)				
Autres achats et charges externes			1 333 407	845 537
TOTAL charges externes :			1 333 407	845 537
IMPOTS, TAXES ET VERGEMENTS AGGILÉS			95 342	58 366
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 675 724	1 170 396
Charges sociales			662 983	440 931
TOTAL charges de personnel :			2 338 706	1 611 327
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			472 005	318 901
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			472 005	318 901
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			20 566	69
CHARGES D'EXPLOITATION			4 260 026	2 834 199
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 083 056)	(603 446)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 083 056)	(603 446)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 686 913	1 120 409
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1	392
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 686 914	1 120 800
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	51 937	49 582
Intérêts et charges assimilées	142 687	130 203
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	194 625	179 785
RÉSULTAT FINANCIER	1 472 289	941 015
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	389 233	337 569
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	98 009	50 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	98 009	50 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	144	10 970
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	188 296	31 451
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 421	1 262
	193 871	46 674
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(95 862)	3 326
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	42 345	57 622
Impôts sur les bénéfices	(972 085)	(582 576)
TOTAL DES PRODUITS	4 941 893	3 401 553
TOTAL DES CHARGES	3 718 782	2 535 704
BENEFICE OU PERTE	1 223 111	865 849

Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture

Période du 01/01/21 au 31/12/21

GROUPE OKWIND

Faits caractéristiques de l'exercice

Prise de participation

La société a pris une participation de 14,17 % dans la société Purecontrol – Siret 827 813 585 – située à 35510 CESSON-SEVIGNE – et ayant pour activité la fourniture de solutions de maîtrise de l'énergie . A chaque action souscrite est attaché un bon de souscription d'actions -BSA-, émis gratuitement, qui donnera droit à la souscription d'une action nouvelle, à exercer selon les termes et conditions du contrat et au plus tard le 18 juin 2025. La société a souscrit 22.265 BSA.

Par ailleurs, elle a souscrit à l'emprunt obligataire convertible en actions, à hauteur de 150 k€ (1.500.000 OCA au prix de 0,10 €), à échéance du 16 juin 2026, rémunéré au taux annuel de 4 %, et assorti d'une prime de non conversion au taux de 7 %.

Financements moyen terme

Au cours de l'exercice, la société a souscrit plusieurs emprunts pour un montant total de 2,100 k€, sur des durées de 5 à 8 ans, pour le financement de ses dépenses de recherche et développement, et le lancement industriel et commercial de produits et services,

Remboursement emprunt obligataire simple

La société a procédé au remboursement à l'échéance contractuelle de l'emprunt obligataire simple pour un montant de 492 k€. La charge d'intérêts des obligations simples s'élève à 15 k€ sur l'exercice.

Changement de siège social

Par décision du Président en date du 23 février 2021, le siège social a été transféré à TORCE - 35370 - Zone du Haut Montigné,

Evènements postérieurs à la clôture

Introduction en bourse

La société a initié un processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth,

Situation Ukraine-Russie

La situation en Ukraine est sans conséquence directe à la date d'arrêt des comptes et du rapport de gestion. Les impacts éventuels seraient donc indirects et difficiles à évaluer, étant précisé qu'aucune incidence significative n'est identifiée à ce jour.

GROUPE OKWIND

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014, modifiés par règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production concernant les frais de recherche et développement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais d'établissement : 5 ans
- Frais de développement : 5 ans
- Concessions, brevets et droits similaires : 1 à 5 ans
- Installations techniques, matériel et outils industriels : de 1 à 10 ans
- Matériel de bureau : de 1 à 3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participations :

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'achat ou d'apport y compris frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire se définit par référence à différents critères dont notamment la quote-part de situation nette de la société, la valeur réelle des actifs et passifs figurant dans les comptes de la filiale et ses perspectives, mais aussi à la méthode d'évaluation retenue lors des opérations d'apport rémunérées par des titres de participation.

Les frais d'acquisition des titres sont amortis sur 5 ans prorata temporis ; les amortissements dérogatoires sont inscrits au résultat exceptionnel.

Autres titres immobilisés :

Il s'agit notamment d'un prêt obligataire consenti en faveur d'une filiale.

Autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières concernent des dépôts de garantie versés au titre des baux commerciaux.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES CREANCES

Il s'agit notamment des avances consenties par la société à ses filiales.

PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées dès (ors qu') apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les autres provisions pour charges se rapportent à la prime de non conversion de l'emprunt obligataire convertible.

FRAIS D'EMISSON D'EMPRUNTS

Ils se rapportent notamment à l'emprunt obligataire convertible et sont amortis sur 5 ans.

Règles et méthodes comptables GROUPE OKWIND

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

INTEGRATION FISCALE

La société GROUPE OKWIND est société tête d'un groupe fiscal depuis le 1er janvier 2017.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe ont été définies dans la convention d'intégration fiscale. Les filiales supportent la charge d'impôt qui serait la leur en cas d'imposition séparée.

A la clôture de l'exercice, les déficits reportables nés avant l'adhésion à l'intégration fiscale, s'élèvent à 24,599 €. Ceux nés à compter de l'adhésion ont été intégralement consommés sur l'exercice.

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE ET INNOVATION

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011, les crédits d'impôt recherche et innovation (CIR-CII) sont comptabilisés en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société GROUPE OKWIND a comptabilisé un CIR-CII de 335 129 € contre 325 451 € en 2020.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une inscription en engagements hors bilan.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée annuellement en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires (y compris des charges sociales) projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Immobilisations

Période du 01/01/21 au 31/12/21

GRUPE OKWIND

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	2 413 129		1 371 304
Autres immobilisations incorporelles	138 747		360 887
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 551 876		1 732 191
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			2 470
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	191 904		201 590
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	88 183		127 458
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	280 088		331 518
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	6 731 550		434 640
Autres titres immobilisés	8 015		150 000
Prêts et autres immobilisations financières	90 833		60 917
TOTAL immobilisations financières :	6 830 398		645 557
TOTAL GÉNÉRAL	9 662 362		2 709 266

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			3 784 433	
Autres immobilisations incorporelles		115 642	383 993	
TOTAL immobilisations incorporelles :		115 642	4 168 425	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			2 470	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels		24 309	369 186	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			215 641	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		24 309	587 297	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		250	7 165 940	
Autres titres immobilisés			158 015	
Prêts et autres immo. financières			151 750	
TOTAL immobilisations financières :		250	7 475 705	
TOTAL GÉNÉRAL		140 201	12 231 427	

Amortissements

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	414 562	362 336	3 261	773 637
Autres immobilisations incorporelles	3 780	7 527		11 307
TOTAL immobilisations incorporelles :	418 342	369 863	3 261	784 943
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		210		210
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	21 861	47 016	24 309	44 568
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	24 037	50 228		74 265
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	45 090	97 454	24 309	119 040
TOTAL GÉNÉRAL	464 240	467 317	27 570	903 986

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATION3 AMORTI33ABLE3	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	362 336		
Autres immobilisations incorporelles	7 527		
TOTAL immobilisations incorporelles :	369 863		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	210		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	47 016		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	50 228		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	97 454		
Frais d'acquisition de titres de participations	3 709		
TOTAL GÉNÉRAL	467 317		

État des Échéances des Créances et Dettes

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	151 750		151 750
TOTAL de l'actif immobilisé :	151 750		151 750
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	716 589	716 589	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 001	1 001	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 558	4 558	
État - Impôts sur les bénéfices	84 059	84 059	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	105 605	105 605	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	4 104 945	4 104 945	
Débiteurs divers	116 300	116 300	
TOTAL de l'actif circulant :	5 133 057	5 133 057	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	48 464	48 464	
TOTAL GÉNÉRAL	5 333 271	5 181 521	151 750

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 224 325	24 325	1 200 000	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
à plus d' 1 an à l'origine	8 324 550	1 202 483	4 472 006	650 000
Emprunts et dettes financières divers	47 940		47 940	
Fournisseurs et comptes rattachés	258 374	258 374		
Personnel et comptes rattachés	277 537	277 537		
Sécurité sociale et autres organismes	202 518	202 518		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	120 132	120 132		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	50 812	50 812		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	285 845	285 845		
Groupe et associés				
Autres dettes	9 706	9 706		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	8 801 750	2 431 715	5 720 036	650 000

Provisions Inscrites au Bilan

GROUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées		3 709		3 709
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		3 709		3 709
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	73 712	51 937		125 650
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	73 712	51 937		125 650
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL	73 712	55 647		129 359

Produits à Recevoir

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	3 250
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	702 107
Personnel	
Organismes sociaux	1 558
État	
Divers, produits à recevoir	85 759
Autres créances	41 318
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	836 992

Charges à Payer

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	24 325
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 126
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 262
Dettes fiscales et sociales	289 362
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285 845
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	9 708
TOTAL	793 629

Charges et Produits Constatés d'Avance

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	48 464	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	48 464	

Détail des Transferts de Charges

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

NATURE	Montant
Refacturation des dot. aux amortissements du matériel informatique à Okwind et Lumioo	9 159
TOTAL	9 159

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

Période du 01/01/21 au 31/12/21

GRUPE OKWIND

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Produits des cessions immobilisations corporelles	12 000	77520000
Produits des cessions immobilisations financières	250	77560000
Autres produits exceptionnels - Indemnités reçue sur litige	85 759	77800000

TOTAL	98 009	
--------------	---------------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Pénalités, amendes fiscales et sociales	144	67120000
Valeurs comotables des immobilisations financières	250	67560000
Autres charges exceptionnelles - Abandon projet levée de fonds	188 046	67800000
Dotations exceptionnelles aux amortissements sur immobilisations	1 722	68710000
Dotations aux amortissements dérogatoires	3 709	68725000

TOTAL	193 871	
--------------	----------------	--

Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Taux prévisionnel d'imposition : 25

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
<p>Accroissements</p> <p>Provisions règlementées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amortissements dérogatoires - provisions pour hausse des prix - provisions pour fluctuation des cours <p>Autres :</p>	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	
<p>Allègements</p> <p>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour congés payés - participation des salariés <p>Autres :</p> <p>Prime de non conversion</p>	31 412
TOTAL DES ALLÈGEMENTS	31 412
<p>Déficits reportables</p> <p>Moins-values à long terme</p>	24 599

Effectif Moyen

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	23	
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Employés	6	
Ouvriers		
TOTAL	34	

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

Rubriques	Capital restant dû
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 323 433
TOTAL	6 323 433
SURETES REELLES ET AUTRES GARANTIES SUR EMPRUNTS	
<u>Emprunt BPO 100 K€</u> Totalité garantie par nantissement du fonds de commerce (Rang 1) Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 50 000 €	28 175
<u>Emprunt INNOV 150 K€</u> Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 75 000 €	63 896
<u>Emprunt Crédit Coopératif 180 K€</u> La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 80 000 €	80 194
<u>Emprunt CA 800 K€</u> Totalité garantie par nantissement des titres OKWIND (Rang 1) La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 180 000 €	415 462
<u>Emprunt INNOV BPO 450 K€</u> Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 225 000 €	303 990
<u>Emprunt Crédit Coopératif 500 K€</u> Nantissement de la souscription au capital de SOFITECH pour 7 500 € SOFITECH délivre sa participation en risque final au profit du Crédit Coopératif	362 662
<u>Emprunt CIC 250 K€</u> Partiellement garanti par nantissement des titres OKWIND (Rang 1) à hauteur de 250 000 € La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 75 000 €	171 925
<u>Emprunt BPO 400 K€</u> Garantie du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 50% du montant du prêt	281 698
<u>Emprunt BPI 1 500 K€</u> Garantie au titre du Fond National de Garantie Prêt pour l'Innovation à hauteur de 30% Garantie au titre du Fond Européen d'Investissement à hauteur de 50% Gage en espèces de 75 000 € (dépôt de garantie)	1 500 000
<u>Emprunt CIC 300 K€</u> La Bpifrance Financement a donné sa garantie à hauteur de 20%, Garantie par nantissement portant sur 1 742 actions des titres OKWIND,	226 099
<u>Emprunt CA 312,5 K€</u> Garantie par nantissement portant sur 1 742 actions des titres OKWIND (Rang 2) La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 20% du montant du prêt	235 659
<u>Emprunt BPO 300 K€</u> Garantie du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 70% du montant du prêt	285 216
<u>Emprunt Crédit Coopératif 300 K€</u> Garantie du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 70% du montant du prêt Garantie de la Caisse Mutuel Garantie à hauteur de 50% du montant du prêt	290 268
<u>Emprunt CIC 500 K€</u> Garantie par nantissement portant sur 5 000 actions des titres OKWIND,	487 370
SOUS TOTAL I DETTES FINANCIERES DONNANT LIEU A GARANTIES	4 712 829
EMPRUNT NON OBJET DE GARANTIE	
<u>Emprunt BPI Région Bretagne 200 K€</u>	160 000
<u>Emprunt Crédit Coopératif 625 K€</u>	450 604
<u>Emprunt BPI France 1 000 K€</u>	1 000 000
SOUS TOTAL II DETTES FINANCIERES SANS GARANTIE	1 610 604

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				258 608	258 608
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs				43 927	43 927
- dotations de l'exercice				52 407	52 407
TOTAL				162 274	162 274

REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs				56 049	56 049
- redevances de l'exercice				65 014	65 014
TOTAL				121 063	121 063

REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus				53 543	53 543
- à plus d'un an et cinq ans au plus				46 554	46 554
- à plus de cinq ans					
TOTAL				100 097	100 097

VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus				36 667	36 667
- à plus d'un an et cinq ans au plus				44 043	44 043
- à plus de cinq ans					
TOTAL				80 710	80 710

Mont, pris en charge dans l'exercice				83 811	83 811
--------------------------------------	--	--	--	--------	--------

Rappel : Redevance de crédit bail					83 811
-----------------------------------	--	--	--	--	--------

L'engagement concerne les contrats en cours à la clôture de l'exercice pour lesquels le montant pris en charge dans l'exercice a été facturé par le bailleur ou la société du groupe titulaire du contrat.
 Le montant pris en charge dans l'exercice est celui payé aux crédits-bailleurs.

Emprunt obligataire convertible

CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT				
Souscription Date	Souscripteurs	Nbr titres émis Nbr actions à émettre Échéances		Valeur nominale
27/06/2019	Investisseurs privés	300,000 OC de 4 € 300,000 Actions ordinaires de 1 € 27/06/2024		1 200 000
MONTANT RESTANT DU et ECHEANCIER				
Capital restant dû	à 1 an au plus	à + 1 an et - 5 ans	à + 5 ans	Intérêts courus
1 200 000	0	1 200 000	0	24 325
CHARGES FINANCIERES / EXERCICE		CONDITIONS DE REMUNERATION		
Prov.prime non conversion : Dotation Cumul	Intérêts de l'exercice	Nominal et Prime	Taux	Modalités
51 937 125 650	48 000	sur nominal : de la prime :	4% 4%	versement annuel à date d'anniversaire

Composition du Capital Social

GROUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1- Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	6458000	1
2- Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3- Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4- Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	6458000	1

Le capital social est composé de 3.450.537 actions ordinaires et 3.007.463 actions de préférence (droit de vote double), d'une valeur nominale de 1 Euro.

Actions gratuites – Par délégation de l'assemblée générale du 26 juin 2019, le Président a décidé en date du 31 mars 2021 l'attribution gratuite de 16 960 actions ordinaires nouvelles de 1€ de valeur nominale, et à ce titre de prélever la somme de 16,960 € sur le compte « autres réserves » et de l'affecter au compte « réserves indisponibles ». Le cas échéant, ces actions seront attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an soit à compter du 1^{er} avril 2022.

Engagements Financiers

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	24 469
Autres engagements donnés :	96 022
Subvention d'équilibre d'un montant de 96 022 € avec clause de retour à meilleure fortune accordée à FINANCIERE GROUPE OKWIND au 31/12/2019	
Rappel IFC N-1 : 18 945	

TOTAL	120 491
--------------	----------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
Selon le pacte d'associés - SCI Montigné Tourcherg :	
Droit de préemption réciproque et de sortie conjointe totale, et promesse de cession de parts sociales au profit de Groupe Okwind à compter de 2023, dans la limite d'un seuil de détention de 49%.	

TOTAL	
--------------	--

Tableau des filiales et des participations

Période du 01/01/21 au 31/12/21

GROUPE OKWIND

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes Encaissés au cours de l'exercice	Observations
				brute	nette						
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ											
1. Filiales détenues à plus de 50%											
- OKWIND	500 000	3 568 501	100,00%	6 525 800	6 525 800	1 142 443		23 295 850	2 377 468	1 622 330	
- FINANCIÈRE GROUPE OKWIND	5 000	-21 871	100,00%	5 000	5 000	9 058			-10 486		
- LUMJOO	5 000	-1 438 564	100,00%	5 000	5 000	2 022 870		25 700 008	-525 022		
2. Participations détenues entre 10 et 50%											
- SCJ MONTIGNE TOURCHEG	783 000	-2 110	24,97%	195 550,00	195 550,00			258 885	64 848		
- PURE CONTROL	118 058	183 157	14,17%	399 999,97	399 999,97	150 000		52 746	-288 744		31/10/2021
3. Autres participations											
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES.											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
C. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUS LES TITRES C'est-à-dire A+B											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

Annexe 5 – Rapport d’audit du commissaire aux comptes sur les comptes clos le 30 décembre 2021



S.A.S. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2021	1
BILAN	5
	Verso
COMPTE DE RÉSULTAT	7
ANNEXE	9



Stéphane DUVAIL
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

7 Bd de Touraine
CS 70232
49302 CHOLET CEDEX
tél : 02 41 62 13 70
www.cogep.fr

S.A.S. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

Aux Associés,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A.S GROUPE OKWIND** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **S.A.S GROUPE OKWIND** à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe fournit une information appropriée.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : l'information relative au nombre de factures et aux pourcentages sur le total des achats et du chiffre d'affaires n'est pas indiquée.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIFS À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cholet, le 22 avril 2022

COGEP AUDIT CHOLET

Signé électroniquement le 25/04/2022 par
Stéphane Duval



Stéphane DUVAIL
Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 25/04/2022 par
Sébastien Guillois



Sébastien GUILLOIS
Responsable technique

Le présent rapport comporte, annexe comprise, **28** pages

Bilan Actif

GRUPE OKWIND

Audit
Commissaire
aux comptes



Période du 01/01/21 au 31/12/21

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	29 395	29 395		5 879
Frais de développement	3 755 038	744 242	3 010 796	1 992 688
Concession, brevets et droits similaires	366 507	11 307	355 200	19 326
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	17 486		17 486	115 642
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 168 425	784 943	3 383 482	2 133 534
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 470	210	2 260	
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	369 186	44 568	324 618	170 043
Autres immobilisations corporelles	215 641	74 265	141 376	64 147
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	587 297	119 043	468 254	234 190
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	7 165 940		7 165 940	6 731 550
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	158 015		158 015	8 015
Prêts				
Autres immobilisations financières	151 750		151 750	90 833
TOTAL immobilisations financières :	7 475 705		7 475 705	6 830 398
ACTIF IMMOBILISÉ	12 231 427	903 986	11 327 440	9 198 122
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	11 638		11 638	20 620
Créances clients et comptes rattachés	716 589		716 589	714 398
Autres créances	4 404 830		4 404 830	4 198 978
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	5 133 057		5 133 057	4 933 996
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	153		153	153
Disponibilités	1 048 261		1 048 261	958 171
Charges constatées d'avance	48 464		48 464	13 324
TOTAL disponibilités et divers :	1 096 877		1 096 877	971 647
ACTIF CIRCULANT	6 229 934		6 229 934	5 905 643
Frais d'émission d'emprunts à étaler	19 227		19 227	25 637
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	18 480 588	903 986	17 576 602	15 129 402

EY & ASSOCIES

Bilan Passif

GRUPE OKWIND



Période du 01/01/21 au 31/12/21

Audit
Commissaire
aux comptes

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 6 458 000	6 458 000	6 458 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	61 119	17 827
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	16 960	
Autres réserves	886 302	80 706
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 223 111	865 849
TOTAL situation nette :	8 645 492	7 422 381
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	3 709	
CAPITAUX PROPRES	8 649 202	7 422 381
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	125 650	73 712
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	125 650	73 712
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	1 224 325	1 224 325
Autres emprunts obligataires		506 518
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 324 559	5 087 922
Emprunts et dettes financières divers	47 940	
TOTAL dettes financières :	7 596 824	6 818 766
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 374	278 666
Dettes fiscales et sociales	650 999	535 877
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285 845	
Autres dettes	9 708	
TOTAL dettes diverses :	1 204 926	814 543
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	8 801 750	7 633 309
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	17 576 602	15 129 402

Audit
Commissaire
aux comptes

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 692 640		1 692 640	1 179 726
Chiffres d'affaires nets	1 692 640		1 692 640	1 179 726
Production stockée				
Production immobilisée			1 454 577	1 027 168
Subventions d'exploitation			17 332	18 434
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			12 420	5 389
Autres produits			0	35
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 176 970	2 230 752
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			1 333 407	845 537
TOTAL charges externes :			1 333 407	845 537
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			95 342	58 366
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 675 724	1 170 396
Charges sociales			662 983	440 931
TOTAL charges de personnel :			2 338 706	1 611 327
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			472 005	318 901
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			472 005	318 901
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			20 566	69
CHARGES D'EXPLOITATION			4 260 026	2 834 199
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 083 056)	(603 446)

Compte de Résultat (Seconde Partie)


GROUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

 Audit
Commissaire
aux comptes

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 083 056)	(603 446)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 666 913	1 120 409
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1	392
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 666 914	1 120 800
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	51 937	49 582
Intérêts et charges assimilées	142 687	130 203
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	194 625	179 785
RÉSULTAT FINANCIER	1 472 289	941 015
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	389 233	337 569
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	98 009	50 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	98 009	50 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	144	10 970
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	188 296	31 451
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 431	4 253
	193 871	46 674
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(95 862)	3 326
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	42 345	57 622
Impôts sur les bénéfices	(972 085)	(582 576)
TOTAL DES PRODUITS	4 941 893	3 401 553
TOTAL DES CHARGES	3 718 782	2 536 704
BÉNÉFICE OU PERTE	1 223 111	865 849

EY & ASSOCIES

8

Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture

GRUPE OKWIND

Audit
Commissaire
aux comptes

AUDIT

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Faits caractéristiques de l'exercice

Prise de participation

La société a pris une participation de 14,17 % dans la société Purecontrol – Siret 827 813 585 – située à 35510 CESSON-SEVIGNE – et ayant pour activité la fourniture de solutions de maîtrise de l'énergie. A chaque action souscrite est attaché un bon de souscription d'actions -BSA-, émis gratuitement, qui donnera droit à la souscription d'une action nouvelle, à exercer selon les termes et conditions du contrat et au plus tard le 16 juin 2025. La société a souscrit 22.265 BSA.

Par ailleurs, elle a souscrit à l'emprunt obligataire convertible en actions, à hauteur de 150 k€ (1.500.000 OCA au prix de 0,10 €), à échéance du 16 juin 2026, rémunéré au taux annuel de 4 %, et assorti d'une prime de non conversion au taux de 7 %.

Financements moyen terme

Au cours de l'exercice, la société a souscrit plusieurs emprunts pour un montant total de 2.100 k€, sur des durées de 5 à 8 ans, pour le financement de ses dépenses de recherche et développement, et le lancement industriel et commercial de produits et services.

Remboursement emprunt obligataire simple

La société a procédé au remboursement à l'échéance contractuelle de l'emprunt obligataire simple pour un montant de 492 k€. La charge d'intérêts des obligations simples s'élève à 15 k€ sur l'exercice.

Changement de siège social

Par décision du Président en date du 23 février 2021, le siège social a été transféré à TORCE - 35370 - Zone du Haut Montigné.

Evénements postérieurs à la clôture

Introduction en bourse

La société a initié un processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth.

Situation Ukraine-Russie

La situation en Ukraine est sans conséquence directe à la date d'arrêté des comptes et du rapport de gestion. Les impacts éventuels seraient donc indirects et difficiles à évaluer, étant précisé qu'aucune incidence significative n'est identifiée à ce jour.

GROUPE OKWIND

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014, modifiés par règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production concernant les frais de recherche et développement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais d'établissement : 5 ans
- Frais de développement : 5 ans
- Concessions, brevets et droits similaires : 1 à 5 ans
- Installations techniques, matériel et outils industriels : de 1 à 10 ans
- Matériel de bureau : de 1 à 3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participations :

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'achat ou d'apport y compris frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire se définit par référence à différents critères dont notamment la quote-part de situation nette de la société, la valeur réelle des actifs et passifs figurant dans les comptes de la filiale et ses perspectives, mais aussi à la méthode d'évaluation retenue lors des opérations d'apport rémunérées par des titres de participation.

Les frais d'acquisition des titres sont amortis sur 5 ans prorata temporis ; les amortissements dérogatoires sont inscrits au résultat exceptionnel.

Autres titres immobilisés :

Il s'agit notamment d'un prêt obligataire consenti en faveur d'une filiale.

Autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières concernent des dépôts de garantie versés au titre des baux commerciaux. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES CREANCES

Il s'agit notamment des avances consenties par la société à ses filiales.

PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les autres provisions pour charges se rapportent à la prime de non conversion de l'emprunt obligataire convertible.

FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Ils se rapportent notamment à l'emprunt obligataire convertible et sont amortis sur 5 ans.

GROUPE OKWIND

INTEGRATION FISCALE

La société GROUPE OKWIND est société tête d'un groupe fiscal depuis le 1er janvier 2017.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe ont été définies dans la convention d'intégration fiscale. Les filiales supportent la charge d'impôt qui serait la leur en cas d'imposition séparée.

A la clôture de l'exercice, les déficits reportables nés avant l'adhésion à l'intégration fiscale, s'élèvent à 24.599 €. Ceux nés à compter de l'adhésion ont été intégralement consommés sur l'exercice.

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE ET INNOVATION

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011, les crédits d'impôt recherche et innovation (CIR-CII) sont comptabilisés en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société GROUPE OKWIND a comptabilisé un CIR-CII de 335 129 € contre 325 451 € en 2020.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une inscription en engagements hors bilan.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée annuellement en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires (y compris des charges sociales) projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	2 413 129		1 371 304
Autres immobilisations incorporelles	138 747		360 887
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 551 876		1 732 191
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			2 470
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	191 904		201 590
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	88 183		127 458
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	280 088		331 518
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	6 731 550		434 640
Autres titres immobilisés	8 015		150 000
Prêts et autres immobilisations financières	90 833		60 917
TOTAL immobilisations financières :	6 830 398		645 557
TOTAL GÉNÉRAL	9 662 362		2 709 266

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			3 784 433	
Autres immobilisations incorporelles		115 642	383 993	
TOTAL immobilisations incorporelles :		115 642	4 168 425	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			2 470	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels		24 309	369 186	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			215 641	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		24 309	587 297	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		250	7 165 940	
Autres titres immobilisés			158 015	
Prêts et autres immo. financières			151 750	
TOTAL immobilisations financières :		250	7 475 705	
TOTAL GÉNÉRAL		140 201	12 231 427	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	414 562	362 336	3 261	773 637
Autres immobilisations incorporelles	3 780	7 527		11 307
TOTAL immobilisations incorporelles :	418 342	369 863	3 261	784 943
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		210		210
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	21 861	47 016	24 309	44 568
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	24 037	50 228		74 265
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	45 898	97 454	24 309	119 043
TOTAL GÉNÉRAL	464 240	467 317	27 570	903 986

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	362 336		
Autres immobilisations incorporelles	7 527		
TOTAL immobilisations incorporelles :	369 863		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	210		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	47 016		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	50 228		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	97 454		
Frais d'acquisition de titres de participations	3 709		
TOTAL GÉNÉRAL	467 317		

État des Échéances des Créances et Dettes



GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Audit
 Commissaire
 aux comptes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	151 750		151 750
TOTAL de l'actif immobilisé :	151 750		151 750
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	716 589	716 589	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 001	1 001	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 558	4 558	
État - Impôts sur les bénéfices	84 059	84 059	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	105 605	105 605	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	4 104 945	4 104 945	
Débiteurs divers	116 300	116 300	
TOTAL de l'actif circulant :	5 133 057	5 133 057	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	48 464	48 464	
TOTAL GÉNÉRAL	5 333 271	5 181 521	151 750

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 224 325	24 325	1 200 000	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	6 324 559	1 202 463	4 472 096	650 000
Emprunts et dettes financières divers	47 940		47 940	
Fournisseurs et comptes rattachés	258 374	258 374		
Personnel et comptes rattachés	277 537	277 537		
Sécurité sociale et autres organismes	202 518	202 518		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	120 132	120 132		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	50 812	50 812		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	285 845	285 845		
Groupe et associés				
Autres dettes	9 708	9 708		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	8 801 750	2 431 715	5 720 036	650 000

EY & ASSOCIÉS

14

Provisions Inscrites au Bilan



Période du 01/01/21 au 31/12/21

GRUPE OKWIND

Audit
Commissaire
aux comptes

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées		3 709		3 709
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		3 709		3 709

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	73 712	51 937		125 650
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	73 712	51 937		125 650

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	73 712	55 647		129 359
----------------------	---------------	---------------	--	----------------

Produits à Recevoir

GRUPE OKWIND



Période du 01/01/21 au 31/12/21

Audit
Commissaire
aux comptes

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	3 250
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	702 107
Personnel	
Organismes sociaux	4 558
État	
Divers, produits à recevoir	85 759
Autres créances	41 318
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	836 992

Charges à Payer

GRUPE OKWIND



Période du 01/01/21 au 31/12/21

Audit
Commissaire
aux comptes

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	24 325
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 126
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 262
Dettes fiscales et sociales	289 362
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285 845
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	9 708
TOTAL	793 629

Audit
Commissaire
aux comptes

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	48 464	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	48 464	

Audit
Commissaire
aux comptes

NATURE	Montant
Refacturation des dot. aux amortissements du matériel informatique à Okwind et Lumioo	9 159
TOTAL	9 159

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

GRUPE OKWIND



Période du 01/01/21 au 31/12/21

Audit
Commissaire
aux comptes

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Produits des cessions immobilisations corporelles	12 000	77520000
Produits des cessions immobilisations financières	250	77560000
Autres produits exceptionnels - Indemnités reçue sur litige	85 759	77800000

TOTAL	98 009	
--------------	---------------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Pénalités, amendes fiscales et sociales	144	67120000
Valeurs comptables des immobilisations financières	250	67560000
Autres charges exceptionnelles - Abandon projet levée de fonds	188 046	67800000
Dotations exceptionnelles aux amortissements sur immobilisations	1 722	68710000
Dotations aux amortissements dérogatoires	3 709	68725000

TOTAL	193 871	
--------------	----------------	--

Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

GRUPE OKWIND

CGGSP
AUDIT

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Audit
Commissaire
aux comptes

Taux prévisionnel d'imposition : 25

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements	
Provisions règlementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuation des cours	
Autres :	

TOTAL DES ACCROISSEMENTS

Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
Autres :	
Prime de non conversion	31 412

TOTAL DES ALLÈGEMENTS

31 412

Déficits reportables	24 599
Moins-values à long terme	

EY & ASSOCIES

21

Effectif Moyen

GROUPE OKWIND



Période du 01/01/21 au 31/12/21

Audit
Commissaire
aux comptes

EFFECTIFS	Personnel salarie	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	23	
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Employés	6	
Ouvriers		
TOTAL	34	

Dettes Garanties par des Sûretes Réelles

Rubriques	Capital restant dû
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 323 433
TOTAL	6 323 433
SURETES REELLES ET AUTRES GARANTIES SUR EMPRUNTS	
<u>Emprunt BPO 100 K€</u> Totalité garantie par nantissement du fonds de commerce (Rang 1) Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 50 000 €	28 175
<u>Emprunt INNOV 150 K€</u> Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 75 000 €	63 896
<u>Emprunt Crédit Coopératif 160 K€</u> La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 80 000 €	80 194
<u>Emprunt CA 600 K€</u> Totalité garantie par nantissement des titres OKWIND (Rang 1) La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 180 000 €	415 462
<u>Emprunt INNOV BPO 450 K€</u> Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 225 000 €	303 990
<u>Emprunt Crédit Coopératif 500 K€</u> Nantissement de la souscription au capital de SOFITECH pour 7 500 € SOFITECH délivre sa participation en risque final au profit du Crédit Coopératif	362 882
<u>Emprunt CIC 250 K€</u> Partiellement garanti par nantissement des titres OKWIND (Rang 1) à hauteur de 250 000 € La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 75 000 €	171 925
<u>Emprunt BPO 400 K€</u> Garantie du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 50% du montant du prêt	281 696
<u>Emprunt BPI 1 500 K€</u> Garantie au titre du Fond National de Garantie Prêt pour l'Innovation à hauteur de 30% Garantie au titre du Fond Européen d'Investissement à hauteur de 50% Gage en espèces de 75 000 € (dépôt de garantie)	1 500 000
<u>Emprunt CIC 300 K€</u> La Bpifrance Financement a donné sa garantie à hauteur de 20%. Garantie par nantissement portant sur 1 742 actions des titres OKWIND.	226 099
<u>Emprunt CA 312,5 K€</u> Garantie par nantissement portant sur 1 742 actions des titres OKWIND (Rang 2) La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 20% du montant du prêt	235 659
<u>Emprunt BPO 300 K€</u> Garantie du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 70% du montant du prêt	285 216
<u>Emprunt Crédit Coopératif 300 K€</u> Garantie du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 70% du montant du prêt Garantie de la Caisse Mutuel Garantie à hauteur de 50% du montant du prêt	290 266
<u>Emprunt CIC 500 K€</u> Garantie par nantissement portant sur 5 000 actions des titres OKWIND.	467 370
SOUS TOTAL I DETTES FINANCIERES DONNANT LIEU A GARANTIES	4 712 829
EMPRUNT NON OBJET DE GARANTIE	
<u>Emprunt BPI Région Bretagne 200 K€</u>	160 000
<u>Emprunt Crédit Coopératif 625 K€</u>	450 604
<u>Emprunt BPI France 1 000 K€</u>	1 000 000
SOUS TOTAL II DETTES FINANCIERES SANS GARANTIE	1 610 604

Audit
 Commissaire
 aux comptes

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				258 608	258 608
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs				43 927	43 927
- dotations de l'exercice				52 407	52 407
TOTAL				162 274	162 274

REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs				56 049	56 049
- redevances de l'exercice				65 014	65 014
TOTAL				121 063	121 063

REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus				53 543	53 543
- à plus d'un an et cinq ans au plus				46 554	46 554
- à plus de cinq ans					
TOTAL				100 097	100 097

VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus				36 667	36 667
- à plus d'un an et cinq ans au plus				44 043	44 043
- à plus de cinq ans					
TOTAL				80 710	80 710

Mont. pris en charge dans l'exercice				83 811	83 811
--------------------------------------	--	--	--	--------	--------

Rappel : Redevance de crédit bail					83 811
-----------------------------------	--	--	--	--	--------

L'engagement concerne les contrats en cours à la clôture de l'exercice pour lesquels le montant pris en charge dans l'exercice a été facturé par le bailleur ou la société du groupe titulaire du contrat.
 Le montant pris en charge dans l'exercice est celui payé aux crédits-bailleurs.

Emprunt obligataire convertible

CARACTERISQUES DE L'EMPRUNT				
Souscription Date	Souscripteurs	Nbr titres émis Nbr actions à émettre Échéances		Valeur nominale
27/06/2019	Investisseurs privés	300.000 OC de 4 € 300.000 Actions ordinaires de 1 € 27/06/2024		1 200 000
MONTANT RESTANT DU et ECHEANCIER				
Capital restant dû	à 1 an au plus	à + 1 an et - 5 ans	à + 5 ans	Intérêts courus
1 200 000	0	1 200 000	0	24 325
CHARGES FINANCIERES / EXERCICE		CONDITIONS DE REMUNERATION		
Prov.prime non conversion : Dotation Cumul	Intérêts de l'exercice	Nominal et Prime	Taux	Modalités
51 937 125 650	48 000	sur nominal : de la prime :	4% 4%	versement annuel à date d'anniversaire

Audit
Commissaire
aux comptes

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	6458000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	6458000	1

Le capital social est composé de 3.450.537 actions ordinaires et 3.007.463 actions de préférence (droit de vote double), d'une valeur nominale de 1 Euro.

Actions gratuites – Par délégation de l'assemblée générale du 26 juin 2019, le Président a décidé en date du 31 mars 2021 l'attribution gratuite de 16 960 actions ordinaires nouvelles de 1€ de valeur nominale, et à ce titre de prélever la somme de 16.960 € sur le compte « autres réserves » et de l'affecter au compte « réserves indisponibles ». Le cas échéant, ces actions seront attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an soit à compter du 1^{er} avril 2022.

Engagements Financiers

GRUPE OKWIND



Période du 01/01/21 au 31/12/21

Audit
Commissaire
aux comptes

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	24 469
Autres engagements donnés :	96 022
Subvention d'équilibre d'un montant de 96 022 € avec clause de retour à meilleure fortune accordée à FINANCIERE GROUPE OKWIND au 31/12/2019	
Rappel IFC N-1 : 18 945	

TOTAL	120 491
-------	---------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
Selon le pacte d'associés - SCI Montigné Tourcherg :	
Droit de préemption réciproque et de sortie conjointe totale, et promesse de cession de parts sociales au profit de Groupe Okwind à compter de 2023, dans la limite d'un seuil de détention de 49%.	

TOTAL	
-------	--

Tableau des filiales et des participations

GRUPE OKWIND

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Audit
Commissaire
aux comptes

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avais donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes Encaissés au cours de l'exercice	Observations
				brute	nette						
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ											
1. Filiales détenues à plus de 50%											
- OKWIND	500 000	3 568 501	100,00%	6 525 800	6 525 800	1 142 443		23 295 850	2 377 468	1 622 330	
- FINANCIERE GROUPE OKWIND	5 000	-21 871	100,00%	5 000	5 000	9 058		25 700 008	-10 488		
- LUMICO	5 000	-1 438 964	100,00%	5 000	5 000	2 022 870			-525 022		
2. Participations détenues entre 10 et 50%											
- SCI MONTIGNE TOURCHEG	783 000	-2 110	24,97%	195 550,00	195 550,00			258 885	64 848		
- PURE CONTROL	118 056	163 157	14,17%	399 999,97	399 999,97	150 000		52 746	-288 744		31/10/2021
3. Autres participations											
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES.											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
C. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUS LES TITRES C'est-à-dire A+B											
Filiales françaises (ensemble)				6 535 800	6 535 800	3 174 371				1 622 330	
Filiales étrangères (ensemble)				595 550	595 550	150 000					
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

EY & Associés

Annexe 6 – Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021



S.A.S. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2021**



Stéphane DUVAIL
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
7 Bd de Touraine
CS 70232
49302 CHOLET CEDEX
tél : 02 41 62 13 70
www.cogep.fr

S.A.S. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 18 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1.1 Convention avec NACIA

- Personnes concernées : SARL NACIA représentée par son gérant Frédéric SALLE, détenant 13,09 % des droits de vote de GROUPE OKWIND au 31 décembre 2021.

- Nature et objet : Depuis le 31 juillet 2017, une convention de prestations de service a été signée entre la société NACIA et GROUPE OKWIND, à qui elle facture des prestations de conseils et d'assistance dans le domaine stratégique et de relation avec les actionnaires.

Par avenant du 3 novembre 2020 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, la rémunération a été portée à 24 000 € HT à laquelle s'ajoute la prise en charge des frais et charges liées à l'exécution de sa mission.

- Modalités : Le montant des prestations facturées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et comptabilisé dans le poste « honoraires » des comptes de GROUPE OKWIND s'est élevé à 24 000 € HT.

Cholet, le 22 avril 2022

COGEP AUDIT CHOLET

Stéphane DUVAIL
Commissaire aux comptes

Sébastien GUILLOIS
Responsable technique